

## Séance du mercredi 22 décembre 1954

### SOMMAIRE :

#### EXCUSES :

Absences motivées, page 3.

#### MESSAGE :

##### SÉNAT :

Transmission d'un projet de loi, p. 3.

#### PROPOSITIONS DE LOI :

##### IMPRESSION ET DISTRIBUTION :

Le bureau a autorisé l'impression et la distribution de quatre propositions de loi, p. 3.

#### COMMISSIONS PERMANENTES :

Composition, p. 3.

#### RAPPORTS (Dépôt) :

1. De **M. Bohy**, sur le projet de loi portant approbation des actes internationaux suivants : a) protocole n° I modifiant et complétant le traité signé à Bruxelles le 17 mars 1948 entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; b) protocole n° II sur les forces de l'Union de l'Europe occidentale; c) protocole n° III relatif au contrôle des armements, et annexes; d) protocole n° IV relatif à l'Agence de l'Union de l'Europe occidentale pour le contrôle des armements, signés à Paris le 23 octobre 1954, p. 3.
2. De **M. Hoyaux**, sur le projet de loi contenant des demandes de naturalisation, p. 3.
3. De **M. Nossent**, sur la proposition de loi portant interdiction des combats de boxe et de catch, p. 32.

#### INTERPELLATIONS (Discussion) :

##### Interpellations jointes :

- a) De **MM. Bertrand et Willot** à M. le Premier Ministre et à M. le Ministre des Affaires économiques « sur la carence gouvernementale quant à l'urgence nécessaire de prendre des mesures en vue de l'assainissement de l'industrie charbonnière. Malgré la situation difficile dans laquelle se trouvent un certain nombre de mines du Bassin du Sud, le système provisoire des subsides vient d'être prorogé à nouveau jusqu'au 31 décembre 1954 »;
- b) De **MM. Toubeau et Deruelles** à M. le Premier Ministre et à M. le Ministre des Affaires économiques « afin de connaître la position du gouvernement à l'égard des charbonnages borains ayant fait l'objet de l'enquête de la commission d'experts de la C. E. C. A. ».

Discussion. *Orateurs* : **M. Bertrand**, p. 3. — **M. Toubeau**, p. 8. — **M. Toubeau, M. Rey**, Ministre des Affaires économiques, **MM. Willot, Deruelles, Van der Schueren, Terive, Bertrand**, p. 32.

#### MOTIONS D'ORDRE :

1. De **M. Behogne**, pour demander à M. le Ministre des Affaires étrangères si le gouvernement reste toujours disposé à réclamer l'extradition de Degrelle, à la suite de la participation de ce dernier à une manifestation officielle en Espagne. *Orateur* : **M. Spaak**, Ministre des Affaires étrangères, p. 7.
2. De **M. Dedoyard**, pour demander l'opinion du gouvernement quant à la réclassification des ouvriers mineurs, qui risque de donner lieu à une nouvelle grève dans les charbonnages. *Orateur* : **M. Van Acker**, Premier Ministre, p. 32.

#### PROJET DE LOI (Dépôt) :

**M. Anseele**, Ministre des Communications, dépose un projet de loi autorisant la Régie des Télégraphes et des Téléphones à émettre, en Belgique ou à l'étranger, sous la garantie de l'Etat, un ou plusieurs emprunts à concurrence d'un montant total d'un milliard de francs belges, p. 10.

## Vergadering van Woensdag 22 December 1954

### INHOUDSOPGAVE :

#### VERONTSCHULDIGD :

Gemotiveerde afwezigheden, bladzijde 3.

#### MEDEDELING :

##### SENAAT :

Overmaking van een wetsontwerp, blz. 3.

#### WETSVOORSTELLEN :

##### DRUKKEN EN RONDDALEN :

Het bureau heeft het drukken en ronddelen toegelaten van vier wetsvoorstellen, blz. 3.

#### BESTENDIGE COMMISSIES :

Samenstelling, blz. 3.

#### VERSLAGEN (Indiening) :

1. De **heer Bohy** legt een verslag neer over het wetsontwerp houdende goedkeuring van de volgende internationale akten : a) protocol n° I tot wijziging en aanvulling van het verdrag ondertekend op 17 Maart 1948 te Brussel tussen België, Frankrijk, Luxemburg, Nederland en het Verenigd Koninkrijk van Groot-Brittannië en Noord-Ierland; b) protocol n° II betreffende de strijdkrachten van de West-Europese Unie; c) protocol n° III betreffende het toezicht op de bewapening, en bijlagen; d) protocol n° IV betreffende het agentschap van de West-Europese Unie voor het toezicht op de bewapening, ondertekend op 23 October 1954 te Parijs, blz. 3.
2. De **heer Hoyaux** legt een verslag neer over het wetsontwerp houdende aanvragen tot naturalisatie, blz. 3.
3. De **heer Nossent** legt een verslag neer over het wetsvoorstel houdende verbod van bokse- en catchwedstrijden, blz. 32.

#### INTERPELLATIEN (Behandeling) :

##### Samengevoegde interpellaties :

- a) Van de **heren Bertrand en Willot** tot de heer Eerste-Minister en tot de heer Minister van Economische Zaken « betreffende de carentie van de regering ten opzichte van de dringende noodzakelijkheid maatregelen te treffen tot sanering der kolennijverheid. Niets tengerstaande de moeilijke positie waarin een aantal mijnen in het Zuiderbekken zich bevinden, werd het voorlopig stelsel der toelagen opnieuw verlengd tot 31 December 1954 »;
- b) Van de **heren Toubeau en Deruelles** tot de heer Eerste-Minister en tot de heer Minister van Economische Zaken « over het standpunt van de regering ten opzichte van de kolennijver van de Borinage die het voorwerp van een onderzoek hebben uitgemaakt vanwege het deskundigencomité van de E. G. K. S. ».

Bespreking. *Spreekers* : de **heer Bertrand**, blz. 3. — De **heer Toubeau**, blz. 8. — De **heer Toubeau**, de **heer Rey**, Minister van Economische Zaken, de **heren Willot, Deruelles, Van der Schueren, Terive, Bertrand**, blz. 32.

#### ORDEMOTIES :

1. Vanwege de **heer Behogne**, om aan de heer Minister van Buitenlandse Zaken te vragen of de regering nog steeds het inzicht heeft de uitdrijving te vragen van Degrelle, naar aanleiding van het feit dat deze laatste heeft deelgenomen aan een officiële manifestatie in Spanje. *Spreeker* : de **heer Spaak**, Minister van Buitenlandse Zaken, blz. 7.
2. Vanwege de **heer Dedoyard**, om de mening van de regering te horen over de herklassering van de mijnwerkers, die dreigt aanleiding te geven tot een nieuwe staking in de koolmijnen. *Spreeker* : de **heer Van Acker**, Eerste-Minister, blz. 32.

#### WETSONTWERP (Indiening) :

De **heer Anseele**, Minister van Verkeerswezen, legt een wetsontwerp neer, waarbij de Regie van Telegraaf en Telefoon gemachtigd wordt, in België of in het buitenland, onder waarborg van de Staat, één of meer leningen, tot een totaal bedrag van één milliard Belgische frank, uit te schrijven, blz. 10.

## PROJET DE LOI (Discussion) :

## FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE :

Projet de loi modifiant la loi du 28 juillet 1953 concernant les fonds de sécurité d'existence.

- 1 Dépôt et lecture du rapport de M. Bonjean, p. 10.
2. Lecture des articles, p. 10.
3. Vote par appel nominal sur l'ensemble, p. 31.

## SCRUTIN :

Nomination d'un greffier à la Cour des Comptes (chambre flamande) en remplacement de M. Coopmans, élu conseiller.

1. Constitution de quatre bureaux de scrutateurs chargés de procéder à la vérification du scrutin, p. 11.
2. Proclamation des résultats du scrutin, p. 11.

## BUDGET (Discussion) :

## INTÉRIEUR :

1. Vote réservé sur les amendements au projet de loi contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1955, p. 11.
2. Lecture des articles, p. 11.
3. Vote par appel nominal sur l'ensemble, p. 30.

## VOTES :

Votes par appel nominal :

1. Vote sur les ordres du jour déposés en conclusion des interpellations à M. le Ministre des Colonies au sujet de sa politique de l'enseignement au Congo, p. 11.
2. Projets de loi terminés :
  - 1° Projets de loi accordant la naturalisation, p. 27.
  - 2° Société anonyme du Crédit communal de Belgique. — Avances de trésorerie, p. 28.
  - 3° Convention belgo-finlandaise. — Doubles impositions, p. 28.
  - 4° Conventions internationales concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains, p. 29.
  - 5° Règlement définitif des budgets de 1945, 1946 et 1947, p. 29.
  - 6° Divulgation de certaines inventions et de certains secrets de fabrique, p. 29.
  - 7° Budget du Ministère de l'Intérieur pour 1954, p. 30.
  - 8° Budget des pensions pour 1955, p. 30.

## ORDRE DES TRAVAUX :

## COMMUNICATION DU BUREAU :

M. le Président fait une communication concernant l'ordre des travaux. Orateurs : M. Spaak, Ministre des Affaires étrangères, M. Van der Schueren, p. 31.

## AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE :

MM. Eyskens, Bohy, Van der Schueren, M. Rey, Ministre des Affaires économiques, et M. Terfve présentent au Président les meilleurs vœux de leurs partis et M. le Président les ayant remerciés, la Chambre s'ajourne au 11 janvier 1955, p. 47.

## QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par MM. Brasseur, Daman, Dehandschutter, Delwaide et Mme Fontaine-Borguet, p. 48.

## WETSONTWERP (Behandeling) :

## FONDSEN VOOR BESTAANSZEKERHEID :

Wetsontwerp tot wijziging van de wet van 28 Juli 1953 betreffende de fondsen voor bestaanszekerheid.

1. Indiening en lezing van het verslag door de heer Bonjean, blz. 10.
2. Lezing van de artikelen, blz. 10.
3. Stemming bij naamafroeping over het geheel van het ontwerp, blz. 31.

## STEMMINGEN :

Benoeming van een griffier in het Rekenhof (Vlaamse kamer) ter vervanging van de heer Coopmans, tot raadsheer verkozen.

1. Samenstelling van vier stemopnemende bureau's belast met het nazicht van de stemming, blz. 11.
2. Mededeling van de uitslagen van de stemming, blz. 11.

## BEGROTING (Behandeling) :

## BINNENLANDSE ZAKEN :

1. Voorbehouden stemming over de amendementen op het wetsontwerp houdende de begroting van het Ministerie van Binnenlandse Zaken voor het dienstjaar 1955, blz. 11.
2. Lezing van de artikelen, blz. 11.
3. Stemming bij naamafroeping over het geheel van het ontwerp, blz. 30.

## STEMMINGEN :

Stemmingen bij naamafroeping :

1. Stemming over de neergelegde moties als besluit van de interpellatiën tot de heer Minister van Koloniën over zijn onderwijspolitiek in Congo, blz. 11.
2. Over de afgehandelde wetsontwerpen :
  - 1° Wetsontwerpen tot verlening van naturalisatie, blz. 27.
  - 2° Naamloze vennootschap Het Gemeentekrediet van België. — Kasgeldvoorschotten, blz. 28.
  - 3° Belgische-Finlandse overeenkomst. — Dubbele belastingen, blz. 28.
  - 4° Internationale overeenkomsten betreffende de sociale politiek in de buiten het moederland gelegen gebieden, blz. 29.
  - 5° Eindregeling der begrotingen van 1945, 1946 en 1947, blz. 29.
  - 6° Bekendmaking van zekere uitvindingen en van zekere fabrieksgeheimen, blz. 29.
  - 7° Begroting van het Ministerie van Binnenlandse Zaken voor 1954, blz. 30.
  - 8° Begroting der pensioenen voor 1955, blz. 30.

## ORDE VAN DE WERKZAAMHEDEN :

## MEDEDELING VAN HET BUREAU :

De heer Voorzitter doet een mededeling met betrekking tot de regeling van de werkzaamheden. Sprekers : de heer Spaak, Minister van Buitenlandse Zaken, de heer Van der Schueren, blz. 31.

## VERDAGING VAN DE KAMER :

De heren Eyskens, Bohy, Van der Schueren, de heer Rey, Minister van Economische Zaken, en de heer Terfve bieden aan de heer Voorzitter, namens hun partij, hun beste wensen aan. De heer Voorzitter bedankt hen en verklaart dat de Kamer verdaagd wordt tot 11 januari 1955, blz. 47.

## VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de heren Brasseur, Daman, Dehandschutter, Delwaide en Mevr. Fontaine-Borguet, blz. 48.

## PRESIDENCE

DE

M. HUYSMANS, PRESIDENT.

Mme De Riemaeker-Legot et M. Juste, secrétaires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

La séance est ouverte à 14 heures.

## VOORZITTERSCHAP

VAN

DE HEER HUYSMANS, VOORZITTER.

Mevr. De Riemaeker-Legot en de heer Juste, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉS. — VERONTSCHULDIGD.

M. Verhoven, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. Goffings, souffrant, prie la Chambre d'excuser son absence aux séances de cette semaine.

Voor heden : de heer Verhoven, ongesteld.

Voor deze week : de heer Goffings, ongesteld.

— Pris pour information.

Voor kennismeming.

MESSAGE. — BOODSCHAP.

Par message en date du 22 décembre 1954, le Sénat transmet, tel qu'il a été adopté en séance de cette date, le projet de loi modifiant la loi du 28 juillet 1953 concernant les fonds de sécurité d'existence.

Bij brieve dd. 22 December 1954 maakt de Senaat over, zoals hij het in vergadering van die datum heeft aangenomen, het wetsontwerp tot wijziging van de wet van 28 Juli 1953 betreffende de fondsen voor bestaanszekerheid.

— Renvoi à la Commission du Travail et de la Prévoyance sociale, qui a déjà examiné ce projet de loi.

Verwijzen naar de Commissie voor de Arbeid en de Sociale Voorzorg, die dit wetsontwerp reeds heeft onderzocht.

PROPOSITIONS DE LOI. — WETSVORSTELLEN.

*Impression et distribution. — Drukken en ronddelen.*

Le bureau a autorisé l'impression des propositions de loi de :

M. Charpentier, portant abrogation de l'arrêté-loi n° 248, du 5 mars 1936, sur la réglementation des transports de choses par véhicules automobiles.

M. Dedoyard, modifiant les articles 41, 51 et 64 de l'arrêté-loi du 25 février 1947, coordonnant et modifiant les lois sur la pension des mineurs, modifié par la loi du 6 mars 1952 et la loi du 15 mars 1954, sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés.

M. D'haeseleer, portant des mesures temporaires relatives à l'admission à titre définitif aux emplois dans les administrations de l'Etat.

M. Saint-Remy, portant des mesures temporaires relatives à la nomination à titre définitif de certains agents stagiaires des administrations de l'Etat.

Het bureau heeft het drukken toegelaten van de wetsvoorstellen van :

De heer Charpentier, tot intrekking van de besluitwet n° 248, van 5 Maart 1936, houdende regeling van het vervoer van zaken door middel van motorvoertuigen.

De heer Dedoyard, tot wijziging van de artikelen 41, 51 en 64 der besluitwet van 25 Februari 1947, tot samenordering en wijziging van de wetten op de mijnwerkerspensioenen, gewijzigd bij de wet van 6 Maart 1952 en bij de wet van 15 Maart 1954, betreffende het pensioenstelsel voor de mijnwerkers en de er mee gelijkgestelden.

De heer D'haeseleer, houdende tijdelijke maatregelen betreffende de toelating in vast verband tot de betrekkingen in de rijksbesturen.

De heer Saint-Remy, houdende tijdelijke maatregelen betreffende de benoeming in vast verband van sommige stagedoende leden van het rijkspersoneel.

COMMISSIONS PERMANENTES. — BESTENDIGE COMMISSIES.

*Modifications. — Wijzigingen.*

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, il y a quelques modifications proposées aux commissions permanentes. A la Commission des Affaires économiques, M. Grootjans est remplacé par M. Kronacker. A la Commission des Affaires étrangères, M. Mundeleer est remplacé par M. Kronacker.

Er zijn enkele wijzigingen aan de bestendige commissies. In de Commissie voor de Economische Zaken wordt de heer Grootjans vervangen door de heer Kronacker. In de Commissie voor de Buitenlandse Zaken, wordt de heer Mundeleer vervangen door de heer Kronacker.

Pas d'opposition?

Geen verzet? (Nee! neen!)

Il en sera ainsi.

Aldus zal geschieden.

DÉPÔT DE RAPPORTS. — INDIENING VAN VERSLAGEN.

M. Bohy. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi portant approbation des actes internationaux suivants :

a) Protocole n° I, modifiant et complétant le traité signé à Bruxelles, le 17 mars 1948, entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

b) Protocole n° II, sur les forces de l'Union de l'Europe occidentale;

c) Protocole n° III, relatif au contrôle des armements, et annexes;

d) Protocole n° IV, relatif à l'agence de l'Union de l'Europe occidentale pour le contrôle des armements, signés à Paris le 23 octobre 1954.

Ik heb de eer ter tafel neer te leggen het verslag over het wetsontwerp houdende goedkeuring van de volgende internationale akten :

a) Protocol n° I, tot wijziging en aanvulling van het verdrag, ondertekend op 17 Maart 1948, te Brussel, tussen België, Frankrijk, Luxemburg, Nederland en het Verenigd Koninkrijk van Groot-Brittannië en Noord-Ierland;

b) Protocol n° II, betreffende de strijdkrachten van de West-Europese Unie;

c) Protocol n° III, betreffende het toezicht op de bewapening, en bijlagen;

d) Protocol n° IV, betreffende het agentschap van de West-Europese Unie voor het toezicht op de bewapening, ondertekend op 23 October 1954, te Parijs.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddelen.

M. Hoyaux. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi contenant des demandes de naturalisation.

*Traduction :*

De heer Hoyaux legt ter tafel het verslag over het wetsontwerp betreffende de aanvragen tot naturalisatie.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddelen.

INTERPELLATIONS JOINTES :

a) DE MM. BERTRAND ET WILLOT A M. LE PREMIER MINISTRE ET A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES « SUR LA CARENCE GOUVERNEMENTALE QUANT A L'URGENTE NÉCESSITÉ DE PRENDRE DES MESURES EN VUE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE. MALGRÉ LA SITUATION DIFFICILE DANS LAQUELLE SE TROUVENT UN CERTAIN NOMBRE DE MINES DU BASSIN DU SUD. LE SYSTÈME PROVISOIRE DES SUBSIDES VIENT D'ÊTRE PROROGÉ A NOUVEAU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1954 »;

b) DE MM. TOUBEAU ET DERUELLES A M. LE PREMIER MINISTRE ET A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES « AFIN DE CONNAÎTRE LA POSITION DU GOUVERNEMENT A L'ÉGARD DES CHARBONNAGES BORAINS AYANT FAIT L'OBJET DE L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION D'EXPERTS DE LA C. E. C. A. ».

*Discussion.*

SAMENGEVOEGDE INTERPELLATIES :

a) VAN DE HEREN BERTRAND EN WILLOT TOT DE HEER EERSTEMINISTER EN TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN « BETREFFENDE DE CARENTIE VAN DE REGERING TEN OPZICHTE VAN DE DRINGENDE NOODZAKELIJKHEID MAATREGELEN TE TREFFEN TOT SANERING DER KOLENNIJVERHEID. NIETTEGENSTAANDE DE MOEILIJKE POSITIE WAARIN EEN AANTAL MIJNEN IN HET ZUIDERBEKKEN ZICH BEVINDEN, WERD HET VOORLOPIG STELSEL DER TOELAGEN OPNIEUW VERLENGD TOT 31 DECEMBER 1954 »;

b) VAN DE HEREN TOUBEAU EN DERUELLES TOT DE HEER EERSTEMINISTER EN TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN « OVER HET STANDPUNT VAN DE REGERING TEN OPZICHTE VAN DE KOLENMIJNEN VAN DE BORINAGE DIE HET VOORWERP VAN EEN ONDERZOEK HEBBEN UITGEMAAKT VANWEGE HET DESKUNDIGENCOMITÉ VAN DE E. G. K. S. ».

*Bespreking.*

M. le Président. — Nous passons maintenant à la discussion des interpellations jointes de MM. Bertrand et Willot à M. le Premier Ministre et à M. le Ministre des Affaires économiques « sur la carence gouvernementale quant à l'urgente nécessité de prendre des mesures en vue de l'assainissement de l'industrie charbonnière.

Malgré la situation difficile dans laquelle se trouvent un certain nombre de mines du Bassin du Sud, le système provisoire des subsides vient d'être prorogé à nouveau jusqu'au 31 décembre 1954 », et de MM. Toubeau et Deruelles à M. le Premier Ministre et à M. le Ministre des Affaires économiques « afin de connaître la position du gouvernement à l'égard des charbonnages borains ayant fait l'objet de l'enquête de la Commission d'experts de la C. E. C. A. ».

Wij gaan thans over tot de bespreking van de samengevoegde interpellaties van de heren Bertrand en Willot, tot de heer Eerste-Minister en tot de heer Minister van Economische Zaken « betreffende de carentie van de regering ten opzichte van de dringende noodzakelijkheid maatregelen te treffen tot sanering der kolennijverheid. Niettegenstaande de moeilijke positie waarin een aantal mijnen in het Zuiderbekken zich bevinden, werd het voorlopig stelsel der toelagen opnieuw verlengd tot 31 December 1954 », en van de heren Toubeau en Deruelles tot de heer Eerste-Minister en tot de heer Minister van Economische Zaken « over het standpunt van de regering ten opzichte van de kolennijnen van de Borinage die het voorwerp van een onderzoek hebben uitgemaakt vanwege het Deskundigencomité van de E. G. K. S. ».

Het woord is aan de heer Bertrand.

**De heer Bertrand (op het spreekgestoelte).** — Mijnheer de Voorzitter, Mevrouwen, Mijne Heren, bij de aanvang van deze interpellatie zou ik — speciaal ter intentie van de heer Eerste-Minister — willen herinneren aan het laatste debat dat hier in deze Kamer plaats heeft gehad over het kolenvraagstuk, namelijk op 12 Maart jongstleden, de laatste dag vóór de ontbinding van het parlement, naar aanleiding van het wetsvoorstel neergelegd door de heer Delattre. In dit wetsvoorstel werd voorgesteld aan de Koning machtiging te verlenen om, in geval van sluiting van sommige mijnen, aan de Staat machtiging te verlenen deze exploitatie verder voort te zetten.

Tijdens de bespreking van dit wetsontwerp had ik de eer, namens mijn groep, het wetsvoorstel Delattre te bekampen, uitgaande van de opvatting dat zich op dat ogenblik reeds drie voornaamste problemen stelden in de kolenuitwinning van ons land. Namelijk, het vraagstuk van de marginale mijnen, het vraagstuk van de stocks en het vraagstuk betreffende de vreemde arbeidskrachten.

Ik heb toen het wetsvoorstel bekampt uitgaande van de gedachte dat het slechts een gedeeltelijke oplossing gaf voor het vraagstuk; anderzijds omdat het niet fair zou zijn geweest van de toenmalige legislatuur om op het einde van haar bestaan beslissingen te nemen welke de nieuwe legislatuur zou kunnen binden ten opzichte van een zo moeilijk vraagstuk.

U zult moeten toegeven, Mijnheer de Minister, dat wij — onbewust van de komende dingen die zouden gebeuren — het u mogelijk gemaakt hebben om na de verkiezingen met uw regering met vrije handen te vertrekken op het gebied van het kolenvraagstuk.

Nu gij geurende zeven maanden de regeringsverantwoordelijkheid in handen hebt, is het tot nu toe zeer moeilijk om een lijn in de kolenpolitiek van de regering te volgen.

Het is niet mijn bedoeling uw regering verantwoordelijk te stellen voor de huidige moeilijke toestand van de kolenvoortbrengst in ons land. Ik ben er van overtuigd dat dit vraagstuk nooit een definitieve oplossing zal krijgen en onze kolenuitwinning steeds de moeilijkste in Europa zal blijven, dit ten gevolge van de diepte der kolenvlagen, de onregelmatigheid van deze lagen en de dikte ervan. Dit zijn blijvende elementen waarmee elke regering in de toekomst zal af te rekenen hebben.

Mijn bedoeling is van de regering een juist antwoord te bekomen, betreffende haar kolenpolitiek die gevolgd wordt ten overstaan van de actuele toestand. Ten tweede, het bekomen van juiste inlichtingen over de financiële noodwendigheden en financiële middelen die zullen voortvloeien uit de daden door u gesteld; ten derde is het mijn bedoeling het bewijs te leveren hoe onvoorzichtig en ondoordacht de politiek is van de Minister van Economische Zaken in zake de kolennijverheid; ten vierde, aan te tonen dat de kolenpolitiek, zoals deze werd vastgelegd in de regeringsverklaring, op een verkeerde basis berust, met alle gevolgen die daaruit zullen voortvloeien.

En, mede als vertrekpunt voor het beoordelen van uw kolenpolitiek, Mijnheer de Minister van Economische Zaken, heb ik uw persconferentie van 5 Augustus 1954 ter hand genomen. U is toen uw persconferentie als volgt begonnen: « Daar ik heb kunnen vaststellen dat de economische vraagstukken en de bedrijvigheid van mijn departement — ondanks de vacantiemaanden — de volle aandacht van het publiek blijft genieten, en in dat verband gewoonlijk onvolledige en onjuiste inlichtingen aan de pers worden bekendgemaakt, acht ik het nuttig hier een gezamenlijke uiteenzetting van sommige vraagstukken te geven, die mij en mijn departement met het oog op een oplossing worden voorgelegd. »

Ik heb de indruk, Mijnheer de Minister, dat u toen reeds betreurde dat het parlement vroegtijdig met verlof gestuurd werd en u niet de gelegenheid werd gegeven het parlement van de werkkijver die kenmerkt, in te lichten.

Ik denk dat daaruit voor u de noodzakelijkheid is voortgevloeid om, via een persconferentie, toch contact te kunnen hebben met het land.

Welnu, in die persconferentie behandelt u in het hoofdstuk IV het kolenvraagstuk en u hebt daarin het volgende verklaard:

« Zoals u weet verstriken de tussen de vorige regering en de exploitanten der raadmijnen gesloten overeenkomsten op 31 Augustus eerstkomend. En zo zou de regering, normaal gesproken, vóór de datum haar steenkolenpolitiek definitief moeten hebben vastgesteld.

» De drie verslagen welke thans in de schoot van het hoog gezagslichaam van de Europese Gemeenschap voor Kolen en Staal worden uitgewerkt en welke in de loop van de maanden Mei en Juni moesten geëindigd worden, zijn nog niet afgewerkt. Zij maken een noodzakelijk bestanddeel van de regeringsbeslissing in dit verband uit.

» Onder deze omstandigheden heeft de regering besloten de overeenkomsten in verband met de marginale mijnen met twee maanden te verlengen. Bedoelde overeenkomsten zullen dus op 31 October eerstkomend verstriken. Intussen zullen de verslagen der deskundigen bij de Europese Gemeenschap voor Kolen en Staal ons waarschijnlijk in de loop van de maand Augustus toekomen en zal de regering in het bezit zijn van alle beoordelende elementen betreffende de beslissing welke zij dient te treffen. »

Onder deze drie verslagen is een verslag van de internationale deskundigen voornamelijk over de toestand van de randmijnen in de Borinage.

Mijnheer de Minister, u hebt die verslagen alle drie samen ontvangen op 30 September laatstleden. We zijn nu einde December. Binnen een tiental dagen zal de laatste termijn betreffende de overeenkomsten, die u afgesloten hebt met de marginale mijnen, wegvallen en moet de regering haar definitieve politiek bepalen ten opzichte van de marginale mijnen.

Een eerste vraag die ik u zou willen stellen is de volgende: Met welke financiële middelen hebt u de hulpverlening aan de marginale mijnen voortgezet vanaf 1 September 1954? Het is ons bekend dat de vorige regering de sluiting van de « Charbonnages belges » heeft weten te vermijden door het aangaan van een overeenkomst, waardoor ze de 200 miljoen die de Belgische regering in het geheel van de perequatie moest inbrengen, mocht afnemen van de perequatie, om de marginale mijnen te steunen. We weten dat er anderzijds een tussenkomst was van de vereniging der Belgische kolennijvers zelf en dat nog 60 miljoen voorkwamen op de begroting 1954.

Indien mijn inlichtingen juist zijn, dan waren de financiële middelen, daarvoor beschikbaar, op 31 Augustus laatstleden uitgeput en heeft de Hoge Autoriteit u geweigerd verder financiële middelen ter beschikking te stellen voor het verlenen van hulp aan de marginale mijnen.

We zouden eerst en vooral graag willen vernemen op welke wijze u die financiële hulp hebt verleend de laatste vier maanden van dit jaar.

Ten tweede, Mijnheer de Minister, zou ik er uw aandacht willen op vestigen dat, alhoewel officieel verklaard werd dat u de verslagen van de experten over de marginale mijnen slechts ontvangen hebt op 30 September, u toch reeds in de persconferentie van 5 Augustus hebt verklaard: « Hoe ik ook met het hoge gezagslichaam steeds in contact ben gebleven tijdens mijn verblijf in Luxemburg en o. m. voor de laatste maal verleden week, namelijk op 27 en 28 Juli, ter gelegenheid van de 18<sup>e</sup> zitting van de Raad der Ministers, zal men begrijpen dat ik omtrent de mij toegekomen inlichtingen betreffende de inhoud van bedoelde verslagen, geen enkele aanduiding, van welke aard ook, wens te verstrekken, alvorens die verslagen in hun definitieve vorm worden opgemaakt. »

U was dus reeds op de hoogte op 27 Juli van de inhoud van de verslagen, die praktisch afgewerkt waren en waaraan enkele details moesten gewijzigd worden, en die door de commissie, zonder grote veranderingen, in de loop van de maand September, werden goedgekeurd. Dat is thans meer dan vijf maanden geleden.

Verleden jaar, rond dezelfde datum, heerste er in deze kamer een grote ongerustheid, een algemeen opspraak, omdat men vreesde dat de zeven zetels van de « Charbonnages belges » plotseling zouden gesloten worden. Maar op dit ogenblik weten wij nog altijd evenveel als een jaar geleden, toen uw voorganger, de heer Duvieux, een uiteenzetting over de « Charbonnages belges » gegeven heeft. Thans zijn er inlichtingen. De commissie van experten heeft gestudeerd; zij heeft de toestand onderzocht en is begonnen met een inventaris op te maken over de toestand van de marginale mijnen in de Borinage.

Deze inventaris komt hierop neer dat einde 1953 de uiteidelijke uitkomst, op financieel gebied, voor de « Charbonnages belges » was: 308 frank verlies per ton, afschrijving inbegrepen; 286 frank zonder afschrijving, of 128 frank mits de verleende subsidiën. Ik houd mij echter aan het zuivere cijfer 308 frank, afschrijving inbegrepen. Voor de « Charbonnage du Levant », 139 frank verlies per ton; voor de « Charbonnage Ouest de Mons », 67 frank verlies per ton; voor de « Charbonnage du Hainaut », 49 frank verlies per ton.

Deze resultaten werden einde 1953 bekomen, nadat men vanaf 1949 tot einde Juni 1954 een bedrag van 1 miljard 173 miljoen frank geïnvesteerd had in de vier mijnen; nadat er, naast de investeringen, 302 miljoen frank degressieve toelagen door de Schatkist verleend werden; 848 miljoen frank conventionele toelagen; 222 miljoen frank terugvorderbare voorschotten en 740 miljoen frank via de Marshall-kredieten. Met andere woorden, nadat men van 1949 tot 1954, 3 miljard 287 miljoen besteed had voor de vier mijnen, was het resultaat : 308 frank verlies per ton voor de eerste; 139 frank voor de tweede; 67 frank voor de derde, en 49 frank verlies per ton voor de vierde.

Dat is een eerste vaststelling, die gedaan werd door de commissie van de experts.

Deze commissie heeft, ten tweede, de toestand onderzocht met het oog op de toekomst. In haar merkwaardig verslag komt de Commissie van Experts tot de volgende vaststellingen :

Ten eerste, dat in de Borinage nog een voldoende voorraad kolen aanwezig is, en van goede kwaliteit;

Ten tweede, dat deze kolen technisch kunnen ontgonnen worden mits een degelijke rationalisatie, doch in veel betere voorwaarden dan tot nog toe het geval is geweest;

Ten derde, zoals trouwens bijna al de commissies, stelt deze, met betrekking tot het economisch aspect, geen oplossing voor. Zij zegt alleen hoe zij de toestand economisch beschouwt, wat hierop neerkomt, dat er praktisch, economisch gezien, voor de exploitatie van de mijnen in de toekomst geen oplossing is. De commissie doet opmerken dat, economisch gezien, wanneer men de twintig zetels, die tot nog toe aldaar geëxploiteerd werden, terugbrengt tot negen zetels, en men daarbij van nu tot 1962 nog bereid is 1 miljard 607 miljoen te investeren, men naast deze investeringen nog 1 miljard 690 miljoen frank verlies te betalen heeft, zodat men dan nog, na de inspanningen, die opnieuw 3,5 miljard zullen kosten, einde 1962 een resultaat kan bereiken dat hierop neerkomt : Voor de « Charbonnages belges », nog een verlies van 55 frank per ton in 1962; voor de « Charbonnage du Levant », een winst van 31 frank per ton; voor de « Charbonnage Ouest de Mons », een winst van 22 frank per ton, en voor de « Charbonnage du Hainaut », een verlies van 5 frank per ton.

Maar de commissie voegde er bij dat dit resultaat kan bereikt worden in de hypothese dat er van nu tot 1962 geen verhoging voorkomt noch van de lonen, noch van de sociale lasten, noch van de kolenprijzen, dat de voortgebrachte kolen volledig verkocht worden, tevens dat het verlies van 1 miljard 607 miljoen niet terugbetaald worde en er geen interesten voor gevraagd worden!

U begrijpt zeer goed, Mijnheer de Minister, dat men noch een economist, noch een financier moet zijn om, wanneer men het vraagstuk kent, weinig hoop te koesteren bij de conclusie waartoe de commissie gekomen is.

Dat heeft echter de heer Eerste-Minister niet belet op 4 December jl. aan de mijnwerkers te gaan verklaren, in de streek zelf, dat de regering geen enkele mijn zal sluiten, de productie zal handhaven, de mijnwerkers zal handhaven en hij heeft dit zelfde herhaald op het congres van zijn partij, enkele dagen later. Ik kan mij daarbij aansluiten, maar vraag mij af waarom u toen niet gezegd heeft dat uw Minister van Economische Zaken op 13 November jl. aan de Hoge Autoriteit voorgesteld heeft om van de twintig mijnen er dertien te sluiten en daardoor de productie met 1 miljoen ton te verminderen en 4.000 tot 5.000 mijnwerkers noodzakelijk te verplaatsen in andere mijnen. Waarom heeft u dat niet verklaard? Had u misschien, op dat ogenblik, de « vijf minuten » politieke moed niet om de werkelijkheid te verklaren en te zeggen hoe het stond met de voorstellen die de regering aan de Hoge Autoriteit overgemaakt had? Ik stel u de vraag, want het verwondert mij ten zeerste dat u daarover gezwegen hebt.

Ik ben akkoord met u, dat er een inspanning moet gedaan worden, maar u zal het mij moeten toegeven dat dit dan aan het land moet medegedeeld worden, alhoewel op het ogenblik dat u dit voorstel gedaan hebt u nog niet goed wist welke oplossing er moest aan gegeven worden, financieel gezien.

Voor 1955, buiten de 675 miljoen die thans voorkomen voor de perequatie van de begroting van Economische Zaken, buiten de 60 miljoen voorzien als tussenkomst in de bijdragen voor de maatschappelijke zekerheid, zijn er nog minstens 400 miljoen verhoging, alleen voor 1955, om een oplossing te geven aan de hervormingen die gij als gevolg van het voorstel aan de Hoge Autoriteit wenst in te voeren.

Hoever staat het met uw onderhandelingen met de Hoge Autoriteit; hoever staat het met de oplossing die u denkt te geven aan het vraagstuk? En wanneer u nog geen oplossing hebt, hoe gaat u dan de noodzakelijke modernisering en rationalisatie van die zeer belangrijke mijnen in de toekomst voortzetten?

Een tweede punt : De Minister van Economische Zaken heeft in zijn persconferentie van 5 Augustus jl. gesproken over een tweede verslag, namelijk een verslag over de werking van de perequatie ten gunste van de Belgische kolennijnen, tijdens het overgangstijdsperk van de toepassing van het Schumanplan, dat op 10 Februari 1958 ten einde loopt.

En sprekend over dat tweede verslag, dat door een gemengde commissie van vertegenwoordigers van de Hoge Autoriteit en vertegenwoordigers van de administratie van het Mijnwezen opgesteld is, betreffende de herziening van de perequatie, hebt u gezegd : « Onder de vorige regering werd een gedeelte van het Perequatiefonds afgeleid », — in het Frans « détourné », — « om de marginale mijnen ter hulp te komen. »

U aarzelt niet te verklaren dat dit stelsel verkeerd is en dat hieraan een einde dient gesteld.

« Het doel van de perequatie is te bereiken dat alle Belgische kolennijnen in hun geheel beschouwd een gemeenschappelijke markt mogelijk maken. »

Dat hebt u verklaard over de beslissing die door uw voorganger werd getroffen, wat betreft de 200 miljoen van de perequatie voor de marginale mijnen.

Is het waar, of niet waar, heer Minister, dat u enkele weken later op uw beurt aan de Hoge Autoriteit gevraagd hebt 100 miljoen van de perequatie te mogen te besteden om de hulpverlening voort te zetten? Indien dit zo is, vindt u het dan niet eigenaardig dat u de indruk wilt verwekken dat uw voorganger ten overstaan van de overeenkomst, § 26, het verdrag niet heeft nageleefd zoals het werkelijk was?

Ook daarop zou ik graag een antwoord hebben.

Ten tweede, u hebt in verband met de perequatie gezegd : « Ik ben overtuigd dat het, van de maand September eerstkomend af, mogelijk zal zijn de prijzen van de nijverheidskolen gevoelig te doen dalen. Het is de eerste doelstelling van onze kolenpolitiek, ten gunste van het geheel van de Belgische nijverheid. »

Heer Minister, op 5 Augustus verklaart u dat de kolenprijzen in September zullen verminderen. We zijn nu 22 December, en er gebeurde tot heden toe geen enkele daling van kolenprijzen. Het is niet moeilijk te begrijpen dat uw voorbarige verklaring, die volgens de leuze van de heer Eerste-Minister « spreken vooraleer na te denken », werd afgelegd, nadelige gevolgen heeft gehad op de kolenmarkt en er onrechtstreeks aanleiding toe gaf de gedeeltelijke werkloosheid in bepaalde bekkens met enkele weken te verlengen, dit ten gevolge van uw voorbarige aankondiging van de prijsvermindering. Het is logisch dat alle grote kolenverbruikers, die van September af een prijsverlaging verwachtten, hun stocks niet aangevuld, maar, integendeel, opgebruikt hebben, en dat daardoor de bestellingen in de mijnen niet binnenkwamen omdat elke grote kolenverbruiker wachtte op de aangekondigde prijsverlaging. Dat heeft geduurd tot in October. De conjunctuur heeft u gelukkig geholpen en de stijging in het geheel van de economische conjunctuur in de gemeenschappelijke markt heeft de vraag naar kolen doen toenemen, waardoor de aarzeling overwonnen werd. Toch had uw economische politiek zeer ongunstige gevolgen wat betreft de bevoorrading van de kolenmarkt.

Ten derde, heer Minister, in verband met de aanpassing en de herziening van de perequatie, hebt u gezegd, wat de hulpverlening aan de marginale mijnen betreft : « Het weze opgemerkt, dat deze buiten de perequatie én gedeeltelijk door de Belgische regering én gedeeltelijk met de hulp van het Hoge Gezagslichaam dient verzekerd. »

U hebt het verslag van de Commissie van deskundigen aangaande de perequatie ontvangen op 30 September jl. Het verslag deed u een voorstel dat hierop neerkwam, 200 miljoen, die aan de marginale mijnen gegeven werden, aan deze mijnen te onttrekken en opnieuw voor de prijsverhoging in te schakelen. Verder uit te sluiten van de perequatie de magere kolen voor de industrie, de kwart vette kolen en alle vette kolen van de categorie B.

Dat was het voorstel gedaan door de commissie om, met de financiële middelen die door de uitschakeling uit de perequatie van die speciale kolen zou doen worden verkregen, u de mogelijkheid te verschaffen te komen tot een merklijke prijsverlaging van sommige andere soorten kolen.

Uw gedachte was te komen tot een prijsvermindering van 50 frank per ton voor de cokes-kolen en een prijsverlaging door te voeren van 5 tot 35 frank per ton voor de andere soorten kolen. Dat was uw idee in Augustus, wanneer wij daarover gesproken hebben. Sindsdien zijt u daarop teruggekomen en het schijnt dat u een prijsverlaging hebt gewild van 25 frank per ton voor de cokes in plaats van 50 frank, en dat u een tweede prijsverlaging voor de andere soorten kolen hebt gewild tussen 25 frank en 35 frank per ton.

Daarvoor zult u nodig hebben een bedrag van 400 miljoen, die op een andere wijze in het perequatievolume zal moeten aangewend worden.

Nu geloof ik dat het wenselijk is dat de Kamer, die dat probleem moeilijk kan volgen omdat het een technisch aspect heeft, zou weten welke de voordelen zijn die door de Europese Gemeenschap van Kolen en Staal aan onze kolenindustrie verleend zijn.

Inderdaad, tijdens de besprekingen te Parijs houdende het tot stand komen van het verdrag voor de Europese Gemeenschap van Kolen en Staal, werd door de andere leden aanvaard dat de Belgische kolenindustrie zich in een te absoluut moeilijke toestand

bevond om met de andere partners overeen te komen. Vandaar dat in de overeenkomst, die de overgangperiode voor de vijf komende jaren moet regelen, een § 26 werd voorzien ten voordele van de Belgische kolonindustrie. Deze paragraaf voorziet twee mogelijkheden: de Belgische markt te isoleren van de gemeenschappelijke kolonmarkt en, indien tot deze procedure werd overgegaan, namelijk de productie van de Belgische koolmijnen met 3 t. h. te verminderen gedurende vijf jaar opeenvolgend. De vorige regering heeft heel wijs geoordeeld de Belgische markt niet te isoleren. Uit deze beslissing vloeit voort dat de tweede mogelijkheid van § 26 van toepassing is, namelijk het oprichten van een perequatiefonds, om het mogelijk te maken dat de verschillen tussen de prijzen van de Belgische kolon en die geldend op de gemeenschappelijke markt worden verhoogd tot ongeveer de productiekosten, zoals die, naar mag worden verwacht, aan het einde van de overgangperiode zullen zijn.

Welnu, het Fonds van die perequatie wordt gespijzigd uit de bijdragen betaald door Duitsland en Nederland, en ik denk niet zonder ironie aan de houding van sommige parlementaire collega's, die bij de bespreking van het Schumanplan de aandacht vestigden op het feit dat wij nooit een centiem zouden zien van dit perequatiefonds. Van 15 Maart 1953 tot 30 September 1954 heeft dat perequatiefonds het mogelijk gemaakt dat de verkoopprijs gemiddeld met 29 frank per ton verminderd werd. Dat wil zeggen, dat de kolonproducenten 743 miljoen frank meer inkomen bekomen hebben om de rationalisatie van hun bedrijven voort te zetten.

Dank zij de Europese Gemeenschap van Kolon en Staal is het mogelijk geweest, op achttien maanden tijd, 1,480 miljoen meer inkomsten aan onze koolnijverheid te bezorgen om haar rationalisatie voort te zetten.

Die perequatie C heeft ons ook 225 miljoen opgebracht en heeft het mogelijk gemaakt, Mijnheer de Minister, dat de export van Belgische kolon in 1953, 50 t. h. hoger lag dan in 1952, en in 1954 het dubbel bedraagt van onze uitvoer in 1952.

U waart van oordeel dat nu een herziening van deze perequatie moest gebeuren, aangezien deze geleidelijk vermindert, om na vijf jaar, nl. op 10 Februari 1958, volledig weg te vallen. De regering heeft dit vraagstuk aan een speciale commissie toevertrouwd. Deze heeft u een voorstel overgemaakt, dat ik daar straks enigszins heb uitgelegd, nl. alle magere kolon voor industriële doeleinden, alsook de kwart vette en al de vette kolon van de perequatie uit te schakelen. Mag ik u vragen, Mijnheer de Minister, waarom u het voorstel van deze commissie niet hebt gevolgd? Waarom hebt u, in die perequatie die reeds een selectie op zichzelf was, slechts drie koolmijnen uitgenomen die vette kolon voortbrengen, die toevallig in het Kempische bekken gelegen zijn, die van Beringen, Helchteren-Zolder en Houthalen, drie Kempische mijnen aan wie gij voor 1954, zonder de minste verwittiging, en zonder dat zij de minste maatregelen kunnen nemen, 185 miljoen inkomsten zult ontnemen? En om wat daarmede te doen? Om de kolonprijzen te verminderen, niet over geheel het land, maar slechts voor een bepaalde soort. En dat doet u met als gevolg dat u bepaalde rentabele mijnen, die op dit ogenblik in gunstige voorwaarden verkeren, dank de perequatie A, zoals zij ze tot nu toe genoten hebben, verhindert hun uitrusting voort te zetten om tegen einde 1958, met een normale concurrentieverhouding, in de gemeenschappelijke markt te treden.

Meent u het economisch verrechtvaardigd dat u die drie mijnen op dit ogenblik 185 miljoen onttrekt, en hun daardoor het gevaar doet lopen binnen enkele jaren, wegens hun technische achterstand, zich in economische moeilijkheden te bevinden, zonder dat er met uw middel zelfs één deficitaire mijn rentabel kan gemaakt worden?

Meent u, wanneer wij zulke toestanden vaststellen, dat u bij ons geen argwaan wekt en dat u zich niet zult mogen verwachten aan een reactie van de Limburgse mijnwerkers — die op dit ogenblik lagere lonen verdienen dan deze van de Borinage, — wanneer u thans aan drie Kempische mijnen hun normale inkomsten wegneemt en daardoor de sociale vooruitgang remt voor geheel het bekken?

Meent u, Mijnheer de Minister, nu dat heel de kolonpolitiek van de regering gedetermineerd moet worden door de noodzakelijke voorbereiding tot de gehele integratie, welke na 10 Februari 1958 moet plaatsgrijpen, u daarvoor op de eerste plaats zult kunnen rekenen op het bekken dat op dit ogenblik door zijn moderne uitrusting een rendement per kop van 1,326 kilogram heeft — tegen 1,486 kilogram voor de Roer, — en dat gij door het nemen van deze beslissing, binnen enkele jaren, in een onmogelijke positie gaat plaatsen?

Meent u niet, Mijnheer de Minister, dat ten gevolge van die toestand gij een klimaat in het land aan het scheppen zijt waardoor de man van de straat in het Noorden van dit land een zeer eigenaardige indruk gaat krijgen? Men heeft gesproken in de regeringsverklaring, van de maand Mei, over de mobiliteit van de werkkrachten die noodzakelijk moet verbeterd worden; nu begint gij met de mobiliteit van de kapitalen. En dat gebeurt allemaal in de richting van boven-naar onder. Meent u niet dat de

atmosfeer zo zal worden dat sommige streken stilaan zullen geloven zich in staat van wettige verdediging te bevinden, met al de gevolgen dat dit met zich kan meebrengen?

En de Eerste-Minister had gelijk te zeggen, toen hij te Frameries sprak op 4 December jl., dat de Borinage een zeer belangrijk bekken is in het geheel van de kolonpolitiek en dat de sociale aspecten aan de Borinage verbonden, van uitzonderlijk belang zijn. In die vier mijnen zijn 62 t. h. van al de actieve arbeiders van de Borinage te werk gesteld en die 62 t. h. brengen 11 t. h. van de gehele productie voort. Maar mag ik daar andere cijfers tegenover stellen? De mijnwerkers gebezigd in de zeven Limburgse mijnen, vertegenwoordigen 62 t. h. van geheel de Limburgse arbeidende bevolking en zij brengen samen 33 t. h. van heel de Belgische kolonproductie voort. Men zegt dat die mijnwerkers in de Borinage 12 t. h. vertegenwoordigen van de totale bevolking; wel de mijnwerkers in Limburg vertegenwoordigen 16,9 t. h. van heel de Limburgse bevolking. Ik zou de Kamer er willen van overtuigen dat zij een vals beeld heeft over het Kempisch bekken. In de Kempen bestaat er geen industrie, alleen koolmijnen, en buiten deze koolmijnen is er geen werkgelegenheid. Wanneer men morgen in die streek geen gebruik wil maken van de mogelijkheden die economisch voorhanden zijn, verzeker ik u dat de uitbouw van de economie van het land er zeer zal onder lijden.

Ik heb geleerd tijdens de acht jaren dat ik in deze Kamer ben, dat de sociale mogelijkheden afhankelijk zijn van de economische realiteiten en dat het maar alleen is in de mate dat de economische realiteiten gezond worden uitgebouwd, dat sociale vooruitgang mogelijk is.

Wij hebben in België 9 miljard ton kolonreserve op een diepte van 1,500 meter. Van die 9 miljard bevinden zich 8 miljard 200 miljoen in de Kempen en nog grosso modo 800 miljoen in het Zuiden-bekken van het land.

De mensen van de Borinage hebben gelijk dat ze voor hun rechten op werkgelegenheid en voor hun bestaansmogelijkheden strijden. Maar wat waar is voor de mensen van de Borinage is ook waar voor deze van de Kempen. Ik zou er nog willen bijvoegen dat in het Zuiden van het land de bevolking verouderd, de vervangingscoëfficiënt niet meer voldoende is om de wegvallende arbeiders te vervangen en men moet beroep doen op vreemde arbeiders of op de mobiliteit van de Vlaamse arbeiders. Daartegenover plaats ik het Kempisch bekken met een demografische toestand die er op dit ogenblik als volgt uitziet: een derde van de bevolking is geen 15 jaar oud; de helft is geen 25 jaar oud. Met de berekeningen die ik gemaakt heb, kom ik tot de vaststelling dat vanaf 1947 tot 1962, de actieve bevolking in Limburg met 46,700 eenheden zal aangroeien en tijdens dezelfde periode zal de actieve bevolking van Luik met 47,600 verminderen.

Begrijpt u niet dat we staan vóór het probleem van geheel onze basisnijverheid, want onze kolonijverheid maakt nog steeds onze basisnijverheid uit? Begrijpt gij niet dat wanneer wij vóór zulke toestand staan, we ongerust zijn wanneer wij vaststellen dat een bedrag van 185 miljoen uitsluitend van drie Kempische mijnen weggehaald wordt om ze in een onmogelijke positie te plaatsen tegenover die wier andere? U moet begrijpen dat het ons ongerust maakt wanneer wij weten dat de Hoge Autoriteit te Luxemburg reeds 37 miljoen toegekend heeft van de 100 miljoen Amerikaanse lening voor investeringen, en wij daarbij vaststellen dat er voor de Limburgse mijnen geen enkel investeringsplan voorzien is en dat uiteindelijk de Kempen met haar moderne uitrusting de rol moet blijven spelen van dienstmeid van de metaalindustrie.

En als men dan spreekt over de noodzakelijkheid van prijsvermindering die moet doorgevoerd worden voor onze kolon, mag ik dan de vraag stellen: Waar gaat die prijsvermindering naar toe? Zullen die 70 t. h. gaan naar de siderurgie, die op dit ogenblik een boomperiode kent, die met bestellingen overstelpt is, die in maanden lang niet zullen kunnen uitgevoerd worden? Zullen thans een aantal miljoenen uit de Limburgse kolonijverheid gehaald worden ten gunste van de zwaarmetaalindustrie, dan wanneer die Limburgse kolonindustrie die bedragen zo broodnodig heeft om morgen, op de gemeenschappelijke markt, haar leefbaarheid, haar bestaan te verdedigen?

Wat me ten zeerste verwondert, Mijnheer de Minister van Economische Zaken, is dat u het niet nodig geoordeeld hebt, vooraleer beslissingen te treffen betreffende een oplossing voor de marginale mijnen, in zake de heraanpassing van de perquatie, een organisme te raadplegen dat door de wet werd opgericht, wet waarbij wordt voorzien dat gij het om advies moet verzoeken wanneer gij bepaalde beslissingen wilt nemen. Ik bedoel hier namelijk de Nationale Steenkolenraad.

U zult mij misschien antwoorden, Mijnheer de Minister: « Ik vraag geen advies aan mensen — zowel patroons als arbeiders, — dei beiden in de zaak geïnteresseerd zijn, want dat advies ken ik op voorhand. » Waarom heb u wel het advies ingewonnen van de kolonverbruikers die u regelmatig advies komen geven over de noodzakelijkheid een prijsverlaging in de kolon te bekomen?

Waarom die wel en waarom de Nationale Kolenraad niet geraadpleegd, ten minste op het gebied wat de marginale mijnen betreft, niettegenstaande deze Nationale Kolenraad bestaat uit vertegenwoordigers van de arbeiders, vertegenwoordigers van de patroons en ook van uw departement? Is het uw bedoeling het voorbeeld te volgen van uw collega, de heer Troclet, en alle paritair beheer uit te schakelen en te negeren?

Mijnheer de Minister, is het niet paradoxaal, wanneer in de regeringsverklaring te lezen staat dat « met dat inzicht de Nationale Raad voor de steenkolenmijnen omgevormd zal worden voor wat de samenstelling, werking en bevoegdheid betreft », wat betekent dat wanneer u een bestaand organisme zelfs niet raadpleegt?

Dat organisme heeft die kaakslag niet aanvaard. In vergadering van 11 November jl., met eenparigheid van stemmen, — zowel de socialistische afgevaardigden van Wallonië als de patroonsafgevaardigden van het Noorden, buiten de twee ambtenaren van uw departement, — heeft de Nationale Kolenraad besloten dat het zich ongezin verzet tegen het voorstel op prijsverlaging van de kolen, het doorvoeren van de perequatie en hervorming, die daar op neerkomt dat drie mijnen zouden uitgesloten worden van de perequatie.

Zich steunend op het verdrag en van oordeel zijnde dat de geest van § 26 van de overeenkomst zodanig is te interpreteren dat de perequatie moet spelen op de gehele Belgische kolenvoortbrengst met de bedoeling een zo hoog mogelijke productie te kennen bij de integratie na 10 Februari 1958, heeft dat organisme u formeel afgekeurd.

U weet dat de mijnenpatroons die getroffen worden door uw maatregelen, in beroep zullen gaan bij het Hoger Hof van Beroep. Het is trouwens zeer eigenaardig dat vandaag 22 December dienaangaande nog altijd geen beslissing werd bekendgemaakt over het feit of uw voorstel door de Hogere Autoriteit zal aanvaard worden.

Ten slotte, Mijnheer de Minister, menen wij dat dat wij volgens de stelling ingenomen door de officiële organismen daarvoor bevoegd, niets anders kunnen zeggen dan dat u geen louter economische doelstellingen nastreeft, maar enkel politieke doelstellingen beoogt.

Ik betreur dat de Minister van Economische Zaken, die moet zorgen voor een gezonde economische uitbouw van het land, zich laat leiden door politieke invloeden bij de vaststelling van de perequatie.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — C'est absurde!

**De heer Bertrand.** — Ten slotte zou ik er uw aandacht willen op vestigen dat de kolenpolitiek, zoals deze bepaald in de regeringsverklaring, een vage stellingname is ten opzichte van vraagstukken die niet eens duidelijk omschreven zijn. Dit alles moet ons begrijpelijkerwijze ongerust maken voor de toekomst.

Inderdaad, er wordt in de regeringsverklaring in verband met de kolenpolitiek die de regering zich voorgenomen heeft te volgen, geen enkel woord gerept over nieuwe energieproducten die zich in de plaats van de steenkolen komen stellen.

Ik heb de regeringsverklaring volledig nagelezen. Ik vind daarin, buiten dat betreffende de kernenergie te Mol, geen enkele aanduiding aangaande de maatregelen die ge zinnens zijn te nemen om de steenkolen enigszins een concurrerende mogelijkheid te verschaffen ten opzichte van de andere energieproducten thans op de markt gekomen.

Het is vals zich in te beelden dat de economische expansie in ons land zich nog voltrekt op de steenkolen als energiebron. Dat is reeds sinds tien jaar niet meer het geval. Dat komt trouwens zeer duidelijk tot uiting wanneer men slechts een paar cijfers bekijkt, aangaande de evolutie der energiebronnen noodzakelijk voor de verwarming, de drijfkracht en andere economische uitrustingen. Ik wil slechts een paar cijfers geven.

In 1913 was onze kolenvoortbrengst 22 miljoen ton; het verbruik was 26 miljoen ton. In 1953 is onze voortbrengst gestegen tot 30 miljoen ton, het verbruik 25 miljoen ton. Op veertig jaar tijd, — tussenperiode gedurende dewelke onze economische uitrusting in ons land zich minstens verviervubbeld heeft, — heeft het kolenvoortbrengst een achteruitgang gekend.

Ik denk dat dit feit er u moet toe aanzetten een ernstig onderzoek te doen, en om slechts een feit aan te halen: onze petroleumraffinerijen te Antwerpen vervangen een jaarlijks kolenvoortbrengst van 4 miljoen ton. Ik wil niet reppen over datgene wat thans in de lucht hangt en waarover de deskundigen zo graag spreken wanneer ze vergaderen: de inschakeling van de atoomenergie.

Het is de taak van de regering in de uitbouw, in het vastleggen van de productiekwantiteit, met die aspecten rekening te houden, om morgen niet voor grote verrassingen te staan. Ik geloof dat het voor de regering een onvergetelijke fout zou zijn indien ze van nu af aan de nodige aanpassingen van de productieverplaatsing niet zou voorzien, om de steenkolen niet meer uitsluitend als energiebron maar wel als grondstof aan te duiden.

U weet dat België op dat gebied een zeer groot achterstal heeft.

Wanneer ik uw kolenbeleid gedurende deze zeven maand aan een onderzoek onderwerp, kom ik tot de vaststelling dat met de samenstelling van uw regering, u er niet in staat toe zijt een kolenpolitiek op lange termijn vast te leggen en dat u ons, en al degenen die bekommerd zijn om de onafhankelijkheid van het land, ongerust stemt door te moeten vaststellen welke doenwijze de regering in zake kolenpolitiek aan de dag legt.

Ik hoop dat u zich niet langer dan enigszins nodig aan uw positie zult vasthouden en dat u tot de vaststelling zult komen dat u aan dat grondprobleem geen oplossing kunt geven voor de toekomst. (*Handgeklap op de banken van de Christelijke Volkspartij.*)

MOTION D'ORDRE. — ORDEMOTIE.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, d'accord avec M. le Ministre des Affaires étrangères, je donne la parole à M. Behogne, qui désire lui poser une question.

**M. Behogne (à la tribune).** — Monsieur le Ministre, je vous remercie de m'avoir permis de vous poser une question.

Vous savez que l'opinion publique s'est émue à la lecture des communiqués publiés par la presse et aux termes desquels Degrelle aurait assisté à une cérémonie officielle, organisée par la municipalité de Madrid, en hommage à des soldats espagnols qui combattirent sur le front de l'Est, aux côtés des Allemands.

D'après ces communiqués, un membre du gouvernement espagnol était présent à la cérémonie. Il s'agirait de M. Cuesta, lequel aurait dit: «*adieu*» pris la parole.

La présence de Degrelle à Madrid ne semble pas faire de doute. En effet, les journaux ont reproduit certaines déclarations que cet individu aurait faites à la presse.

Puis-je, Monsieur le Ministre, vous demander si vous êtes en mesure de confirmer ou d'infirmer la chose, c'est-à-dire de nous dire s'il est exact, d'après vos renseignements, que Degrelle se trouverait bien à Madrid?

Pouvez-vous nous dire si le gouvernement belge a toujours l'intention de réclamer l'extradition de Degrelle et de lui faire subir le châtiment que la justice lui réserve?

Pouvez-vous nous dire si, étant donné le fait nouveau, c'est-à-dire l'aveu public de la présence de Degrelle en Espagne, le gouvernement belge a renouvelé ou renouvellera ses démarches auprès du gouvernement espagnol en vue d'obtenir livraison de ce criminel de guerre?

Dans l'hypothèse où les démarches auraient été faites, quelle est, s'il vous est déjà possible de nous le dire, la réponse du gouvernement espagnol?

Enfin, que compte faire le gouvernement belge si le gouvernement espagnol s'obstine à refuser l'extradition de Degrelle, tout en reconnaissant que ce dernier se trouve en territoire espagnol, c'est-à-dire sous sa protection?

En répondant à ces questions, vous donnerez à l'opinion publique belge les satisfactions qu'elle est en droit de recevoir au moment où l'Ardenne belge et le pays tout entier commémorent le dixième anniversaire du massacre des meilleurs de ses fils. (*Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens.* — *Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

**M. Fiévet.** — Si Degrelle rentrait, vous le feriez décorer! (*Protestations à droite.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. le Ministre des Affaires étrangères.

**M. Spaak, Ministre des Affaires étrangères (à la tribune).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me réjouis très sincèrement de voir M. Behogne porter un si grand intérêt au cas de Léon Degrelle et s'inquiéter si fort de l'éventuelle carence du gouvernement actuel, alors qu'il s'est montré si discret lorsque le gouvernement dont il faisait partie a gracié De Bodt et libéré Van Coppenolle. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité. Protestations sur les bancs sociaux-chrétiens.* — *Interruptions sur divers bancs.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

Dès ma rentrée en Belgique, hier matin, je me suis préoccupé des révélations faites par la presse au sujet de la présence de Degrelle à une manifestation officielle à Madrid.

J'avais, comme Ministre des Affaires étrangères, le devoir de m'assurer, selon les moyens qui sont à ma disposition, de la véracité des informations publiées. L'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, interrogé par moi, m'a fait parvenir la lettre suivante, m'autorisant à la rendre publique:

« Monsieur le Ministre,

» Comme suite aux nouvelles publiées dans la presse au sujet de la prétendue présence de Léon Degrelle à la cérémonie qui eut lieu à l'hôtel de ville de Madrid, le 15 courant, je suis autorisé

à informer votre Excellence : 1° qu'il n'y a pas été invité; 2° que, d'une enquête supplémentaire faite après la cérémonie, il résulte qu'il ne s'est pas trouvé parmi les nombreuses personnalités qui y assistaient.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération. »

Le gouvernement espagnol affirme donc que Degrelle n'a pas été invité à la manifestation de Madrid, et que l'enquête à laquelle il a fait procéder permet de déclarer qu'il n'y était pas présent. Toute discussion sur ce point précis me paraît impossible. Il n'en reste pas moins que j'ai acquis la conviction que Degrelle se trouve actuellement en Espagne. Il vient d'y faire paraître un livre et il a donné à une revue espagnole une interview qu'il a voulu sensationnelle et qui n'est que grossièrement mensongère.

Fort de cette conviction, j'ai donné comme instructions à notre ambassadeur à Madrid de rappeler au gouvernement espagnol que, le 28 octobre 1946, il m'a fait savoir que si un jour Degrelle rentrait en territoire espagnol, contrevenant ainsi à l'arrêté d'expulsion auquel il est soumis, il serait livré sans aucun délai au gouvernement belge.

Cette hypothèse s'étant réalisée, j'ai prié le gouvernement espagnol de tenir sa promesse et de livrer Degrelle aux autorités belges.

J'ai prié également l'ambassadeur de souligner avec force que le peuple belge tout entier réagirait avec indignation contre toute protection, quelle qu'elle soit, qui serait accordée par le gouvernement espagnol à celui qui n'est pas seulement un traître à l'égard de la Belgique, mais un odieux criminel de droit commun. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et libéraux et sur quelques bancs du groupe social-chrétien.*)

**M. De Sweemer.** — On n'est pas content sur les bancs du P. S. C.!

**M. Major.** — Il n'y en a que quelques-uns qui ont applaudi.

**M. De Sweemer.** — C'est M. Behogne qui n'est pas content. (*Colloques entre le Ministre des Affaires étrangères et M. Behogne.*)

**M. Behogne.** — La première partie de votre réponse est méprisable; c'est indigne de vous, Monsieur Spaak.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

#### INTERPELLATIONS JOINTES :

a) DE MM. BERTRAND ET WILLOT A M. LE PREMIER MINISTRE ET A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES « SUR LA CARENCE GOUVERNEMENTALE QUANT A L'URGENTE NECESSITÉ DE PRENDRE DES MESURES EN VUE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE, MALGRÉ LA SITUATION DIFFICILE DANS LAQUELLE SE TROUVENT UN CERTAIN NOMBRE DE MINES DU BASSIN DU SUD, LE SYSTÈME PROVISOIRE DES SUBSIDES VIENT D'ÊTRE PROROGÉ A NOUVEAU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1954 ».

b) DE MM. TOUBEAU ET DERUELLES A M. LE PREMIER MINISTRE ET A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES « AFIN DE CONNAÎTRE LA POSITION DU GOUVERNEMENT A L'ÉGARD DES CHARBONNAGES BORAINS AYANT FAIT L'OBJET DE L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION D'EXPERTS DE LA C. E. C. A. ».

#### Reprise de la discussion.

#### SAMENGEVOEGDE INTERPELLATIËN :

a) VAN DE HEREN BERTRAND EN WILLOT TOT DE HEER EERSTE-MINISTER EN TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN : « BETREFFENDE DE CARENTIE VAN DE REGERING TEN OPZICHTE VAN DE DRINGENDE NOODZAKELIJKHEID, MAATREGELEN TE TREFFEN TOT SANERING DER KOLENNIJVERHEID, NIETTEGENSTAANDE DE MOEILIJKE POSITIE WAARIN EEN AANTAL MIJNEN IN HET ZUIDERBEKKEN ZICH BEVINDEN, WERD HET VOORLOPIG STELSEL DER TOELAGEN OPNIEUW VERLENGD TOT 31 DECEMBER 1954 ».

b) VAN DE HEREN TOUBEAU EN DERUELLES TOT DE HEER EERSTE-MINISTER EN TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN « OVER HET STANDPUNT VAN DE REGERING TEN OPZICHTE VAN DE KOLENMIJNEN VAN DE BORINAGE DIE HET VOORWERP VAN EEN ONDERZOEK HEBBEN UITGEMAAKT VANWEGE HET DESKUNDIGENCOMITÉ VAN DE E. G. K. S. ».

#### Hervalling van de bespreking.

**M. le Président.** — Nous reprenons la discussion des interpellations jointes. La parole est à M. Toubéau.

**M. Toubéau (à la tribune).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je déclare tout de suite que je ne suivrai pas mon honorable collègue, M. Bertrand, sur le terrain où il s'est placé. Je n'aime pas que ce débat se déroule sous le signe de la polémique et j'essaierai de défendre les charbonnages borains. (*Les colloques continuent entre membres sociaux-chrétiens et socialistes.* — *M. le Président frappe du maillet.*)

**M. le Président.** — Messieurs, faites silence, je vous prie, cet incident est clos et nous écoutons maintenant M. Toubéau.

**M. Toubéau.** — Je dis que je ne placerai pas mon interpellation sur le terrain politique, et que j'essaierai de défendre les charbonnages borains au moyen d'arguments qui démontreront, du moins je l'espère, que ces charbonnages peuvent vivre encore un certain nombre d'années, pourvu que l'on consente à consacrer à leur modernisation les capitaux nécessaires aux investissements nouveaux qui s'imposent. Je suis convaincu que ces charbonnages pourraient alors ne plus être considérés comme des parasites que l'on doit s'empresse de démembrer, comme s'ils devaient absolument être sacrifiés, et qu'on ne doit pas penser qu'en les sacrifiant, on résoudrait une bonne partie du problème qui se pose à l'ensemble de notre industrie charbonnière.

Lorsque nous avons déposé notre demande d'interpellation, mon honorable collègue et ami, M. Henri Deruelles et moi-même, le 25 novembre, le gouvernement avait déjà fait connaître les grandes lignes de sa politique charbonnière et il avait pris position en ce qui concerne les charbonnages borains.

L'objet de notre interpellation avait pour but précis de connaître la position du gouvernement à l'égard des mines marginales du Borinage, et surtout de connaître les moyens que le gouvernement compte employer pour aboutir au redressement définitif de ces mines marginales.

Le 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe, nous avons eu le plaisir d'enregistrer les déclarations de M. le Premier Ministre, qui étaient la confirmation exacte de ce que contenait la déclaration gouvernementale du 10 novembre. Depuis le 4 décembre, nous avons reçu de nouvelles précisions puisées dans le rapport de la Commission des Affaires économiques du Sénat, qui a examiné le budget du département.

Nous trouvons dans ce rapport des précisions qui nous indiquent quels sont les moyens ou, tout au moins, quelle est la politique que le gouvernement compte suivre en ce qui concerne les mines marginales du Borinage.

Permettez-moi de vous lire quelques extraits du rapport de la commission du Sénat :

« Le gouvernement a étudié de façon approfondie le rapport de la Commission internationale d'experts. Il a estimé qu'il ne pouvait être question de renoncer à aider les mines boraines à rétablir leur situation, ceci pour des raisons économiques, sociales et régionales bien connues et maintes fois exprimées; que, cependant, le programme présenté dépasse les forces du pays. »

Ici, je me permets de demander à M. le Ministre des Affaires économiques si le programme, dont il est question dans le rapport de la commission du Sénat, était le programme de la Commission internationale des experts ou celui élaboré par les charbonnages eux-mêmes. Je poursuis :

« Cependant, le programme présenté dépasse les forces du pays et l'on ne peut envisager de mettre en vigueur un programme qui impose, indépendamment des investissements considérables à charge du Trésor belge, des pertes qui, pour l'exercice 1955, dépasseraient 400 millions de francs belges. »

Et le rapporteur continue : « En conséquence, le gouvernement a étudié un programme qui atteint les mêmes buts, mais par des moyens plus modestes. Il a estimé devoir se ranger aux propositions élaborées par l'administration des mines à ce sujet.

» En vertu de celle-ci, le programme prévu par les experts pour les deux premiers charbonnages sera intégralement exécuté. En ce qui concerne les deux autres, plutôt que d'abandonner l'exploitation des Charbonnages John Cockerill et de maintenir en exploitation les Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu, l'administration des mines a proposé un programme dans lequel les charbonnages les plus modernisés et, en conséquence, les plus rentables de ces deux sociétés seraient maintenus en exploitation.

» De la sorte, on abandonnerait progressivement certains puits, tandis que ces deux charbonnages seraient maintenus en activité, et des travaux d'aménagement seraient poursuivis et terminés. »

Je me permets, Monsieur le Ministre des Affaires économiques, de faire tout de suite une remarque : ce que le rapport de la commission du Sénat présente comme un programme ou des propositions élaborées par l'administration des mines, c'est purement et simplement la proposition faite par les experts, c'est-à-dire le maintien de trois sièges aux Charbonnages du Hainaut et de deux sièges aux Charbonnages de l'Ouest de Mons, plus deux sièges à la Société John Cockerill et deux sièges au Levant; ce qui revient donc à dire qu'en réalité, on appliquerait le programme contenu dans les propositions des experts et que, sur les vingt sièges actuellement en activité, il n'en resterait que neuf, au lieu des quatorze prévus dans le programme élaboré par les charbonnages eux-mêmes.

Je vous demanderai, Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre des Affaires économiques, d'agir avec beaucoup de prudence avant de prendre une décision définitive. Je crois qu'il y a lieu de reviser l'étude économique à laquelle se sont livrés les experts, sur la base, non plus d'un seul exercice, mais de plusieurs exercices consécutifs des charbonnages considérés.

Il faudrait aussi tenir compte que le rapport des experts fait allusion à la possibilité de pénétrer dans le « Massif en Place », producteur de charbon demi-gras, notamment au Charbonnage du Levant, mais il n'en est pas question pour le Charbonnage John Cockerill, c'est-à-dire les Charbonnages belges.

Il y a là une lacune importante qu'il s'agit de combler. Je crois sincèrement que la position du gouvernement devrait être réexaminée, pour les raisons que je vais avoir l'honneur d'exposer à la Chambre.

Tout d'abord, pour se rendre compte de la pertinence des propositions faites par les experts, qui ont élaboré le rapport de la C. E. C. A., il faut bien connaître les données sur lesquelles est basé le rapport de ces experts. Voici un extrait significatif en ce qui concerne l'étude technique à laquelle ils se sont livrés :

« La Commission a étudié attentivement, auprès des différentes sociétés, les éléments aussi bien économiques que techniques de la production, et a formulé son jugement définitif. Elle a disposé à cet effet des documents suivants », — j'y insiste — « 1° exposés détaillés fournis par les sociétés minières sur la géologie des gisements et sur les installations existantes; 2° programmes de rationalisation établis par les sociétés; 3° renseignements complémentaires fournis par les sociétés minières au vu des questionnaires ou à la suite de nombreuses conversations. »

En ce qui concerne l'étude économique, voici ce que j'extrais du rapport des experts :

« Les chiffres de la comptabilité tenue dans les charbonnages pour l'année 1953 sont à la base des considérations économiques formulées en matière d'exploitation. » Et les experts ajoutent : « Il n'a pas été possible de procéder, faute de temps, à une étude approfondie de cette documentation. C'est pourquoi le comité s'est borné à se convaincre, par des évaluations approximatives, de l'exactitude des pièces soumises. »

Comme vous le voyez, Mesdames, Messieurs, la documentation qui a été remise aux experts est une documentation unilatérale, qui provient uniquement des sociétés expertisées.

Ainsi donc, l'étude économique des experts est fondée exclusivement sur les données de la comptabilité des charbonnages pour l'année 1953. Pour démontrer que cette étude présente certaines failles, je n'en retiendrai que quelques indications qui me paraissent déterminantes.

Tout d'abord, le fait d'avoir basé les supputations des recettes et des dépenses des années à venir sur les années comptables de 1953 est critiquable à deux points de vue au moins.

En effet, les experts n'ont pas eu le choix; ils ont dû faire confiance aux exploitants, admettre la réalité des chiffres et supposer qu'ils ont été établis de bonne foi et sans arrière-pensée. Ils ont d'ailleurs pris la précaution de dire explicitement qu'ils n'ont pas eu le temps de procéder à une vérification approfondie de la documentation qui leur avait été remise par les charbonnages.

Cette réserve est importante, Mesdames, Messieurs. Elle justifie un certain scepticisme quant à l'interprétation des résultats financiers futurs. Il eût été souhaitable, en tout cas, que l'étude économique fût basée sur les chiffres dûment contrôlés de plusieurs exercices consécutifs, afin de serrer la réalité de plus près. Car l'année 1953 fut peut-être, depuis 1949, la plus mauvaise pour les charbonnages considérés.

Voici un exemple qui illustre mon appréciation; il est relatif aux Charbonnages belges de la Société Cockerill.

Conformément à la convention qui le lie à la Carbonisation centrale, ce charbonnage est tenu de fournir aux Cokeries de Tertre 400,000 tonnes de charbon à coke, par an, soit 45 p. c. de sa production totale.

Le barème des prix est établi de telle manière qu'une légère différence dans la teneur en cendres des charbons fournis a pour conséquence de diminuer les prix dans des proportions sans commune mesure avec la minime différence de qualité.

Encore faudrait-il prouver que la différence de qualité est réelle, et qu'elle n'est pas invoquée pour les besoins de la cause, lorsque la conjoncture est défavorable.

Or, en 1953, année de référence, les sommes payées aux Charbonnages belges par les Cokeries de Tertre ont été inférieures de 52 millions à celles qui leur furent payées en 1951 et 1952.

Voici un autre élément d'appréciation : depuis la mise en service du nouveau lavoir de Crachet, on récupère un volume supplémentaire de charbons classés, égal à 15 p. c. des charbons lavés dans ce triage.

Ce lavoir traite actuellement 400,000 tonnes de charbon par an. Un gain de 15 p. c. de charbons classés, réalisé au détriment des mixtes et poussiers de peu de valeur, augmentera les recettes annuelles de 18 millions de francs au moins.

Il est à noter que ce lavoir ne travaille encore qu'au tiers de sa capacité réelle.

Si l'on considère les deux chiffres que je viens de citer, soit 70 millions au total, on constate tout de suite qu'ils représentent environ la moitié de la perte enregistrée par les experts pour l'exercice 1953, sur la base des chiffres comptables qui leur ont été communiqués.

Ces deux seuls éléments démontrent la fragilité d'une étude économique basée sur les opérations d'un seul exercice social et combien il est dangereux d'en tirer des conclusions pour l'avenir.

On pourrait encore y ajouter d'autres éléments qui n'apparaissent pas dans la comptabilité des charbonnages sous leur forme réelle. Il s'agit de dépenses qui n'ont rien à voir avec l'objet de l'entreprise, lequel doit être essentiellement l'extraction et la vente du charbon. Ces dépenses sont noyées dans les frais d'exploitation. Elles ont cependant une influence directe sur les frais de main-d'œuvre, sur les coûts du matériel, de magasin, les prestations d'atelier, les fournitures et prestations effectuées par des tiers, c'est-à-dire sur de nombreux postes de dépenses repris dans la comptabilité, toutes dépenses qui gonflent anormalement les frais d'exploitation.

De tout ceci, on peut conclure que l'étude économique est au moins sujette à caution.

En ce qui concerne l'étude technique, les experts ont souligné avec beaucoup d'insistance, dans le préambule de leur rapport, l'importance des quatre charbonnages marginaux. Ils rappellent les chiffres globaux des quatre charbonnages dont la production représente 12 p. c. de la production totale de la Belgique, trois quarts de la production du bassin, c'est-à-dire plus de 3 millions et demi de tonnes et représente 20 p. c. de la production nationale des fines à coke qui sont d'une qualité exceptionnelle.

Quant à la richesse de leurs gisements, elle a aussi été mise en évidence par les experts. Voici ce qu'ils disent dans leur rapport :

« La position des quatre sociétés minières sur le plan de la production de houille de la Belgique est encore renforcée par le fait que leurs gisements sont une riche source de charbon à coke d'excellente qualité. »

Le rapport reproduit ensuite le tableau de l'extraction par catégories.

Les experts continuent :

« Parmi les catégories de charbon ci-dessus, le charbon gras A et 3/4 gras, c'est-à-dire 70 p. c. du total d'extraction, constitue un charbon à coke de qualité exceptionnelle, l'une des meilleures de la Communauté tout entière. »

Et les experts ajoutent encore :

« Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que les champs en question constituent dans leur ensemble, avec les réserves exploitables chiffrees à 800 millions de tonnes de charbon environ, un gisement compact de charbon à coke extrêmement précieux. »

En présence de ces considérations des experts, je crois qu'il n'est pas téméraire d'affirmer qu'à aucun moment ils n'ont envisagé d'abandonner cette richesse naturelle considérable.

Il convient encore de noter, Mesdames, Messieurs, que pour déterminer l'importance de leurs réserves, les charbonnages ont fait preuve d'une extrême prudence. Ceux qui ont lu le rapport ont pu consulter le tableau 2 et les indications qu'il contient. Le tableau 2 indique que les champs d'exploitation des quatre charbonnages s'étendent sur 256 km<sup>2</sup>, et dans ces champs d'exploitation, les réserves exploitables sont évaluées à 800,000,000 de tonnes.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des parties du bassin demeurées vierges jusqu'à présent, notamment des concessions du « Midi de l'Agrape » et du « Nord de Genly », réservées aux Charbonnages Cockerill depuis 1924, qui n'ont d'ailleurs jamais été mises à fruit, et de la concession de Blaugies, située au sud-ouest du bassin, qui n'est pas encore attribuée.

La concession des Charbonnages belges de la Société Cockerill s'étend actuellement, pour la partie exploitée, sur 37 km<sup>2</sup>.

Dans ce champ d'exploitation, les réserves sont évaluées par les experts à 223 millions de tonnes.

En comparant les chiffres inclus dans le rapport concernant les quatre sociétés, on aboutit à une constatation extrêmement favorable pour les Charbonnages belges.

Les réserves exploitables dans les champs d'exploitation actuels évaluées par kilomètre carré de concession, se présentent comme suit pour les quatre charbonnages :

Le Charbonnage du Levant : 3,300,000 tonnes par kilomètre carré.

Le Charbonnage de l'Ouest de Mons : 2,600,000 tonnes par kilomètre carré.

Le Charbonnage du Hainaut : 1,600,000 tonnes par kilomètre carré.

Les Charbonnages belges : 6,000,000 de tonnes par kilomètre carré.

Le rapport donne ensuite des exemples concernant les modes de calcul des réserves qui prouvent que les évaluations ont été faites en conservant une large marge de sécurité. La méthode employée pour l'évaluation des réserves est celle des exploitants eux-mêmes.

Or, c'est aux Charbonnages belges qu'elles ont été estimées avec la plus grande prudence.

On a retenu un chiffre qui ne représente que 20 p. c. de la puissance en charbon des gisements exploités.

Et, malgré la modestie des évaluations, c'est encore dans ce charbonnage que dans la densité des veines est la plus importante par kilomètre carré de concession.

Devant tant d'éléments favorables, on reste confondu lorsque l'on constate l'acharnement que l'on a mis dans certains milieux à vouloir justifier la disparition des Charbonnages belges.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, j'ai fait allusion tout à l'heure à la possibilité pour les Charbonnages belges de pénétrer dans ce qu'on appelle le « Massif en Place », producteur de charbons demi-gras.

L'exploitation du « Massif en Place » est une condition de rentabilité reconnue par les experts, notamment pour la Société du Levant du Flénu, où l'on creuse actuellement un nouveau puits qui atteindra une profondeur de 1,500 mètres.

On se demande pourquoi le rapport ne fait pas mention de certains travaux préparatoires, qui tendent à démontrer que les Charbonnages belges peuvent, eux aussi, extraire du bon demi-gras du « Massif en Place ».

Est-ce parce qu'on a organisé le silence sur ces travaux? J'ai déjà donné à la presse quelques précisions à ce sujet. Je les répète ici pour l'édification des membres de la Chambre. Au siège 10 de Grisœil, à Pâturages, on a entrepris il y a quelque temps, de creuser un nouveau au fond du puits à l'étage 1,100 mètres. Le creusement de ce nouveau a été arrêté à l'approche des veines 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>, veines extrêmement productives et exploitées déjà avec profit par la concession voisine au Rieu-du-Cœur, à Quaregnon.

Les ingénieurs de Grisœil n'ont jamais compris pourquoi on a donné l'ordre d'arrêter ce nouveau par lequel on aurait pu extraire du charbon demi-gras en quantité.

D'autre part, Mesdames, Messieurs, un sondage intérieur a été exécuté au siège moderne de Crachet, à Frameries. Le puits est actuellement à la profondeur de 975 mètres. Or, à partir du fond du puits, dans une stampe de moins de 300 mètres d'épaisseur, ce sondage a recoupé un gisement que les géologues estiment à plus de 200 millions de tonnes de charbon demi-gras. Ce gisement, pratiquement inépuisable, serait le même que celui qui est exploité au Rieu-du-Cœur, où il est situé à une plus grande profondeur, c'est-à-dire exploitable dans des conditions plus difficiles et plus onéreuses.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, je vais demander maintenant à interrompre cette discussion pour nous permettre de passer aux votes prévus pour cet après-midi.

INDIENING VAN EEN WETSONTWERP. — DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI.

**De heer Anseele, Minister van Verkeerswezen.** — Op bevel van de Koning, heb ik de eer ter tafel neer te leggen een wetsontwerp waarbij de Regie van Telegraaf en Telefoon gemachtigd wordt, in België en in het buitenland, onder waarborg van de Staat, één of meer leningen tot een totaal bedrag van 1 milliard Belgische frank, uit te schrijven.

D'ordre du Roi, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi autorisant la Régie des Télégraphes et des Téléphones à émettre en Belgique ou à l'étranger, sous la garantie de l'État, un ou plusieurs emprunts, à concurrence d'un montant total de 1 milliard de francs belges.

— Er wordt de heer Minister van Verkeerswezen akte verleend van de indiening van dit wetsontwerp, dat gedrukt zal worden, rondgedeeld en verzonden naar de Commissie voor het Verkeerswezen.

Il est donné acte à M. le Ministre des Communications du dépôt de ce projet de loi, qui sera imprimé, distribué et renvoyé à la Commission des Communications.

PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 28 JUILLET 1953,  
CONCERNANT LES FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE.

*Discussion et vote.*

WETSONTWERP TOT WIJZIGING VAN DE WET VAN 28 JULI 1953,  
BETREFFENDE DE FONDSSEN VOOR BESTAANSZEKERHEID.

*Bespreking en stemming.*

**M. le Président.** — Auparavant, nous devons encore examiner le projet de loi modifiant la loi du 28 juillet 1953 concernant les fonds de sécurité d'existence.

Par message en date du 22 décembre, le Sénat a transmis, tel qu'il a été adopté dans la séance d'aujourd'hui, le projet de loi modifiant la loi du 28 juillet 1953 concernant les fonds de sécurité d'existence. Ce texte a été immédiatement renvoyé à la Commission du Travail et de la Prévoyance sociale, qui vient de l'examiner. *(Bruit.)*

Messieurs, faites silence, s'il vous plaît.

Bij brieve van 22 December maakt de Senaat ons het wetsontwerp over tot wijziging van de wet van 28 Juli 1953 betreffende de fondsen voor bestaanszekerheid, zoals het werd aangenomen in de vergadering van heden. Deze tekst werd verwezen naar de Commissie voor de Arbeid en Sociale Voorzorg, die het ontwerp reeds heeft onderzocht. Ik geef onmiddellijk het woord aan de heer Bonjean, voor het lezen van zijn verslag.

Je donne la parole à M. Bonjean pour la lecture de son rapport.

**M. Bonjean (à la tribune).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, le rapport de la Commission du Travail et de la Prévoyance sociale, chargée d'examiner le projet de loi modifiant la loi du 28 juillet 1953 concernant les fonds de sécurité d'existence. En voici la teneur :

« Votre commission a examiné le projet de loi modifiant la loi du 28 juillet 1953 concernant les fonds de sécurité d'existence, que le Sénat vient de nous transmettre.

« Cette loi, on s'en souvient, visait notamment à confirmer les arrêtés royaux rendant obligatoires les décisions prises par les commissions paritaires concernant la création des fonds de sécurité d'existence. Or, la validité de cette loi, qui fut adoptée par la Chambre le 17 juillet 1954, par 173 voix contre 4, prendra fin au 31 décembre prochain. Il convient donc de proroger la loi du 27 juillet 1953, qui avait un caractère provisoire, en attendant la reprise, au cours de l'année prochaine, de l'étude complète du projet y relatif déposé antérieurement au Sénat. (Doc. Sénat, n° 368, session de 1952-1953.)

« Votre commission, à l'unanimité, a adopté le projet. »

**De heer Voorzitter.** — Dit verslag zal in het Nederlands gelezen worden door de heer Vercauteren, secretaris.

**De heer Vercauteren.** — « Uw commissie heeft het wetsontwerp onderzocht, dat zopas door de Senaat is overgemaakt en er toe strekt de wet van 28 Juli 1953 betreffende de fondsen voor bestaanszekerheid te wijzigen.

« Men zal zich herinneren dat die wet ten doel had de koninklijke besluiten te bevestigen, waarbij bindende kracht verleend wordt aan de beslissingen van de paritaire comité's betreffende de oprichting van de fondsen voor bestaanszekerheid. Welnu, de geldigheidsduur van die wet, welke op 17 Juli 1954 door de Kamer met 173 stemmen tegen 4 werd aangenomen, verstrijkt op 31 December eerstkomend. Het is dus noodzakelijk, dat in afwachting dat in de loop van het volgende jaar de volledige studie van het vroeger in de Senaat desbetreffend ingediend ontwerp (stuk Senaat, n° 368, 1952-1953) zal worden hervat, de wet van 28 Juli 1953, welke een voorlopig karakter had, zou verlengd worden.

« Het ontwerp werd door uw commissie eenparig aangenomen. »

**D. heer Voorzitter.** — Wij gaan nu over tot het onderzoek van het wetsontwerp tot wijziging van de wet van 28 Juli 1953 betreffende de fondsen voor bestaanszekerheid.

Nous passons à l'examen du projet de loi modifiant la loi du 28 juillet 1953 concernant les fonds de sécurité d'existence.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, elle est close et nous passons à l'examen des articles du projet de loi :

Ziehier de artikelen van het wetsontwerp :

**Article 1<sup>er</sup>.** Dans l'article 3 de la loi du 28 juillet 1953 concernant les fonds de sécurité d'existence, les mots « et cessera de sortir ses effets le 31 décembre 1954 » sont remplacés par les mots « et cessera de sortir ses effets le 31 décembre 1955 ».

**Artikel 1.** In artikel 3 van de wet van 28 Juli 1953 betreffende de fondsen voor bestaanszekerheid worden de woorden « en blijft van kracht tot 31 December 1954 » vervangen door de woorden « en blijft van kracht tot 31 December 1955 ».

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** La présente loi sort ses effets le 31 décembre 1954.

**Art. 2.** Deze wet heeft uitwerking op 31 December 1954.

— Adopté.

Aangenomen.

**M. le Président.** — Il sera procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble de ce projet de loi au cours de la présente séance.

Er zal overgegaan worden tot de hoofdelijke stemming over het geheel van dit wetsontwerp in de loop van deze vergadering.

NOMINATION D'UN GREFFIER A LA COUR DES COMPTES  
(CHAMBRE FLAMANDE)  
EN REMPLACEMENT DE M. COOPMANS, ÉLU CONSEILLER.

BENOEMING VAN EEN GRIFFIER IN HET REKENHOF  
(VLAAMSE KAMER)  
TER VERVANGING VAN DE HEER COOPMANS, TOT RAADSHEER VERKOZEN.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous allons passer au scrutin pour la nomination d'un greffier à la Cour des Comptes (chambre flamande) en remplacement de M. Coopmans, élu conseiller.

Mevrouwen, Mijne Heren, wij gaan thans over tot de stemming betreffende de benoeming van een griffier in het Rekenhof (Vlaamse kamer) ter vervanging van de heer Coopmans, tot raadsheer verkozen.

Il convient de procéder d'abord, par voie de tirage au sort, à la constitution de quatre bureaux de scrutateurs chargés de vérifier les résultats du scrutin.

Er moet vooraf, bij uittolting, overgegaan worden tot de samenstelling van vier bureau's van stemopnemers belast om de stemming na te gaan.

— Il est procédé au tirage au sort.  
Er wordt tot de uittolting overgegaan.

Le sort désigne :  
Worden door het lot aangewezen :

Premier bureau — Eerste bureel : MM. Robyns, Dequae, Demuyter, Sercu.

Deuxième bureau — Tweede bureel : MM. Moriau, Chalmet, Diriken, D'haeseleer.

Troisième bureau — Derde bureel : MM. Héger, Baccus, Verlact, Van den Daele.

Quatrième bureau — Vierde bureel : MM. Major, Gailly, De Groote et Longeval.

— Il est procédé au scrutin.  
Er wordt tot de stemming overgegaan.

**M. le Président.** — Voici les résultats du scrutin :  
Nombre de votants — Aantal stemmen : 196.  
Bulletins blancs ou nuls — Witte en nietige briefjes : 1.  
Votes valables — Geldige stemmen : 195.  
Majorité absolue — Volstreckte meerderheid : 98.

Ont obtenu — Hebben bekomen :  
M. Peltot, Roger : 103 voix — stemmen.  
M. Symoen, Arthur : 87 voix — stemmen.  
M. Erauw, Fernand : 4 voix — stemmen.  
M. Macharis, Gilbert : 1 voix — stem.

Ik verklaar de heer Peltot, die de volstreckte meerderheid heeft behaald, gekozen als griffier in het Rekenhof (Vlaamse kamer).

Je proclame M. Peltot, qui a obtenu la majorité absolue, en qualité de greffier de la Cour des Comptes (Chambre flamande).

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
POUR L'EXERCICE 1955.

*Vote des articles réservés.*

WETSONTWERP HOUDENDE DE BEGROTING  
VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSE ZAKEN  
VOOR HET DIENSTJAAR 1955.

*Stemming over de voorbehouden artikelen.*

**M. le Président.** — Nous passons au vote réservé sur les amendements au projet de loi contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1955, amendements déposés par M. Moyer-soen.

Wij gaan over tot de voorbehouden stemming over de amendementen op het wetsontwerp houdende de begroting van het Ministerie van Binnenlandse Zaken voor het dienstjaar 1955, amendementen neergelegd door de heer Moyersoen.

Ziehier de tekst van de amendementen.  
Voici le texte des amendements.

I. Artikel 24 (van de tabel). 3. Fonds der provinciën. Het krediet brengen op : « 868,188,000 ». (Vermeerdering met 124,000,000 frank.)

II. Artikel 25 (van de tabel). De 1 wijzigen als volgt : « 1. Speciale storting in het fonds voorzien in artikel 18 van de wet van 24 December 1948 : 100,000,000. »

I. Article 24 (du tableau). 3. Fonds des provinces. Porter le crédit à : « 868,188,000 ». (Augmentation de 124,000,000 de francs.)

II. Article 25 (du tableau). Modifier le 1 comme suit : « 1. Versement spécial au fonds prévu à l'article 18 de la loi du 24 décembre 1948 : 100,000,000. »

Je mets cet amendement aux voix.

— Les amendements, mis aux voix par assis et levé, ne sont pas adoptés.

— De amendementen, bij zitten en rechtstaan ter stemming gelegd, worden niet aangenomen.

*(Les articles du tableau sont successivement mis aux voix et adoptés sans discussion. Ils figurent en annexe à la présente séance.)*

*(De artikelen van de tabel worden achtereenvolgens ter stemming gelegd en zonder bespreking aangenomen. Zij verschijnen in bijlage aan deze vergadering.)*

**M. le Président.** — Voici maintenant les articles du projet de loi contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1955.

Ziehier nu de artikelen van het wetsontwerp houdende de begroting van het Ministerie van Binnenlandse Zaken voor het dienstjaar 1955.

**Article 1<sup>er</sup>.** Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1955 afférentes au budget du Ministère de l'Intérieur et énumérées au tableau ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 7 milliards 621,464,000 francs.

**Artikel 1.** Voor de aan het dienstjaar 1955 verbonden en in hierbijgaande tabel opgesomde uitgaven betreffende de begroting van het Ministerie van Binnenlandse Zaken zijn kredieten geopend die de som van 7,621,464,000 frank belopen.

— Adopté.  
Aangenomen.

**Art. 2.** Bij afwijking van artikel 15 van de wet van 29 October 1846, op de inrichting van het Rekenhof, mogen geldvoorschotten tot een maximum bedrag van 1,000,000 frank verleend worden aan de buitengewone rekenplichtigen van het departement, met het oog op de uitbetaling van de kleine uitgaven die 10,000 frank niet te boven gaan.

De voorschotten verleend aan de buitengewone rekenplichtige van het Korps Burgerlijke Bescherming mogen echter 2,000,000 frank bereiken.

**Art. 2.** Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant maximum de 1,000,000 de francs peuvent être consenties aux comptables extraordinaires du département, à l'effet de payer les menues dépenses n'excédant pas 10,000 francs.

Les avances consenties au comptable extraordinaire du Corps de protection civile peuvent toutefois atteindre 2,000,000 de francs.

— Aangenomen.  
Adopté.

**M. le Président.** — Il sera procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble de ce projet de loi au cours de cette séance.

De stemming bij naamafroeping over het geheel van dit wetsontwerp zal gedurende deze zitting plaats hebben.

VOTE SUR LES ORDRES DU JOUR DÉPOSÉS EN CONCLUSION DES INTERPELLATIONS A M. LE MINISTRE DES COLONIES AU SUJET DE SA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT AU CONGO.

STEMMING OVER DE NEERGELEGDE MOTIES ALS BESLUIT VAN DE INTERPELLATIËN TOT DE HEER MINISTER VAN KOLONIËN OVER ZIJN ONDERWIJSPOLITIEK IN CONGO.

**M. le Président.** — Nous allons procéder maintenant au vote sur les ordres du jour déposés en conclusion des interpellations à M. le Ministre des Colonies au sujet de sa politique de l'enseignement au Congo.

Wij gaan thans over tot de stemming over de neergelegde moties als besluit van de interpellaties tot de heer Minister van Koloniën.

Voici le texte des ordres du jour qui ont été déposés :

Tout d'abord l'ordre du jour de M. Dequae, De Vleeschauwer et Wigny :

« La Chambre, ayant entendu les interpellations au sujet de la politique de l'enseignement au Congo, considérant que l'enseignement donné aux noirs a une influence directe sur le développement intellectuel et matériel du Congo et sur les relations harmonieuses et pacifiques des populations et sur l'unité spirituelle et politique des territoires métropolitains et d'outre-mer de la Belgique; demande à M. le Ministre des Colonies de surseoir à ses expériences d'enseignement officiel tant que la Chambre n'en aura pas

délibéré et arrêté les principes; dans la mesure où les écoles créées sont maintenues, d'accorder un régime identique aux écoles missionnaires installées dans les mêmes régions. »

« De Kamer, na de interpellatie over de onderwijspolitiek in Congo te hebben gehoord, overwegende dat het aan de negers verstrekt onderwijs een rechtstreekse invloed heeft op de intellectuele en materiële ontwikkeling van Congo en op de harmonische en vreedzame betrekkingen der bevolkingen, tevens op spirituele en politieke eenheid van de moederlandse en overzeese gebieden van België; verzoekt de Minister van Koloniën zijn proefnemingen ter zake van het officieel onderwijs te verdagen zolang de Kamer daarover niet heeft beraadslaagd en de beginselen ervan heeft vastgesteld; voor zover de opgerichte scholen in stand worden gehouden, een gelijkaardig regime te verlenen aan de in de zelfde gewesten gevestigde missiescholen. »

Anderzijds hebben wij de motie van de heren Bohy en Lahaye luidende als volgt :

« De Kamer, na de interpellaties van de heren De Vleeschauwer en Dequae, en van de heer Wigny, gericht tot de Minister van Koloniën, te hebben gehoord, gaat akkoord met de uitgingen van de regering, betuigt aan deze haar volledig vertrouwen, en gaat over tot de orde van de dag. »

Nous avons reçu, d'autre part, un ordre du jour de confiance de MM. Bohy et Lahaye, ainsi conçu :

« La Chambre, ayant entendu les interpellations de MM. De Vleeschauwer et Dequae, et de M. Wigny, au Ministre des Colonies, approuve les explications du gouvernement, lui marque son entière confiance, et passe à l'ordre du jour. »

Il est d'usage que l'ordre du jour de confiance ait la priorité.

**M. De Vleeschauwer.** — Nous demandons le vote par appel nominal. (*Bruit de conversations particulières. — Douze membres sociaux-chrétiens se lèvent pour appuyer la demande de vote par appel nominal.*)

**M. le Président.** — Je mets aux voix l'ordre du jour de MM. Bohy et Lahaye.

**M. De Vleeschauwer.** — Nous avons demandé le vote par appel nominal.

**M. Bohy.** — Nous demandons la priorité pour notre ordre du jour.

**M. le Président.** — J'ai dit que votre ordre du jour avait la priorité; c'est sur celui-là que nous allons voter.

**M. Buset.** — Qui s'est levé pour demander le vote par appel nominal? (*Les membres du groupe social-chrétien se lèvent de nouveau.*)

**M. le Président.** — La demande d'appel nominal étant régulièrement appuyée, nous allons y procéder.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming.

195 membres y prennent part.

195 leden nemen er deel aan.

108 répondent oui.

108 antwoorden ja.

87 répondent non.

87 antwoorden neen.

En conséquence, la Chambre adopte.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen.

Ont répondu oui :

Hebben ja gestemd :

MM. D'haeseleer, Dieudonné, Diriken, Fayat, Feyaerts, Fiévet, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gailly, Gelders, Geldof, Mme Groeser-Schroyens, MM. Grootjans, Higuet, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Janssens, Joris, Juste, Kronacker, Lalmand, Mme Lambert, MM. Larock, Leburton, Lefebvre (René), Liebaert, Longeval, Magé, Major, Martel, Masquelier, Merlot (Joseph), Merlot (Joseph-Jean), Messinne, Mundeleer, Namèche, Paque (Simon), Peereboom, Peeters (Justin), Peiffer, Pierson, Rey, Rombaut, Rommée, Sainte, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Tahon, Terive, Thielemans (Georges), Thys, Tielemans (François), Toubeau, Van Acker (Achille), Van Belle, Van Cleemput, Van der Schueren, Mme Vanderveken-Van de Plas, MM. Van Eynde, Van Glabbeke, Vangraefscheppe, Van Heupen, Van Winghe, Vercauteren, Violon, Wostyn, Anseele, Baccus, Becquevort, Bertelson, Blum, Bohy, Bonjean, Boutet, Bracops, Brunfaut, Buset, Busieau, Castel, Chalmet, Collard, Mme Copée-Gerbinet, MM. Cornet, Craeybeckx (Lode), Cudell, Cugnon, Daman, Debunne,

Deconinck, De Cooman, Dedoyard, De Gent, De Groote, Dejae, De Jardin, De Keuleneir, De Kinder, Deltenre, Demets, Demuyter, De Pauw, Deruelles, Destenay, De Sweemer, Defiège et Huysmans.

Ont répondu non :

Hebben neen gestemd :

MM. De Vleeschauwer, Dewulf, Dexters, du Bus de Warnaffe, Dupont, Duvivier, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fimmers, Gaspar, Gendebien, Gillès de Pélichy, Gilson, Goetghebeur, Goffin (Antoine), Harmel, Héger, Hermans, Heyman, Jacques, Jaminet, Kiebooms, Lamalle, Lambotte, Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), le Hodey, Loos, Marck, Merget, Mertens, Meyers, Moyersoen, Nossent, Peeters (Lode), Philippart, Robyns, Scheyven, Schot, Steps, Streeel, Struyvelt, Tanghe, Van Acker (Benoit), Van Caeneghem, Van Cauwelaert, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van Elslande, Van Goeij, Van Hamme (Emile), Van Royen, Verbaanderd, Verbist, Vergels, Verhamme (Camille), Verlactt, Verroken, Wagemans, Wigny, Willot, Behogne, Berghmans, Bertrand, Bijmens, Bode, Brasseur, Charpentier, Mme Craeybeckx-Orij, MM. De Clerck, De Gryse, Dehandschutter, Delhache, Delwaide, Mme de Moor-Van Sina, MM. De Nolf, De Pacpe, Dequae, Mme De Riemaeker-Legot, MM. De Saeger, Deschepper, De Schryver, De Taeje et Develter.

PROJETS DE LOI  
PRÉSENTÉS PAR LA COMMISSION DES NATURALISATIONS.

WETSONTWERPEN  
DOOR DE COMMISSIE VOOR DE NATURALISATIËN VOORGESTELD.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous abordons l'examen des projets de loi de naturalisation, dont la prise en considération a eu lieu précédemment.

Voici le texte de ces projets de loi :

*Grande naturalisation*  
avec dispense du droit d'enregistrement.

**Feuilleton n° 1.**

*Staatsburgerschap*  
met vrijstelling van het registratierecht.

**Lijst n° 1.**

**Article unique.** La grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement est accordée à :

**Enig artikel.** Staatsburgerschap met vrijstelling van het registratierecht wordt verleend aan :

Kleiner, Hendrika, née à Lechewitch (Russie) le 24 juin 1885, commerçante, à Ostende (Flandre occidentale).

Kleiner, Hendrika, geboren te Lechewitch (Rusland) op 24 juni 1885, handelaarster, te Oostende (West-Vlaanderen).

Lance, Henri-Emile, né à Vigneulles (France) le 18 mai 1903, conducteur de travaux, à Montegnée (Liège).

Lance, Henri-Emile, geboren te Vigneulles (Frankrijk) op 18 Mei 1903, werkleider, te Montegnée (Luik).

Ujevic, Josip-Ivan, né à Poljica (Yougoslavie) le 12 mars 1908, houilleur, à Seraing (Liège).

Ujevic, Josip-Ivan, geboren te Poljica (Zuid-Slavië) op 12 Maart 1908, mijnwerker, te Seraing (Luik).

*Grande naturalisation*  
avec dispense de la moitié du droit d'enregistrement.

**Feuilleton n° 2.**

*Staatsburgerschap*  
met vrijstelling van de helft van het registratierecht.

**Lijst n° 2.**

**Article unique.** La grande naturalisation avec dispense de la moitié du droit d'enregistrement est accordée à :

**Enig artikel.** Staatsburgerschap met vrijstelling van de helft van het registratierecht wordt verleend aan :

Vonssewitch, Kazimierz (dit Casimir) né à Souwalki (Pologne) le 20 juin/1<sup>er</sup> juillet 1893, négociant, à La Louvière (Hainaut).

Vonssewitch, Kazimierz (genoemd Casimir), geboren te Souwalki (Polen) op 20 Juni/1 Juli 1893, handelaar, te La Louvière (Henegouwen).

*Naturalisation ordinaire*  
avec dispense du droit d'enregistrement.

**Feuilleton n° 3.**

*Gewoon burgerschap*  
met vrijstelling van het registratierecht.

**Lijst n° 3.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire avec dispense du droit d'enregistrement est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap met vrijstelling van het registratierecht wordt verleend aan :

Baumgarten, Heinrich, né à Brünn (Brno) (Tchécoslovaquie) le 20 janvier 1907, technicien en textiles, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Baumgarten, Heinrich, geboren te Brünn (Brno) (Tsjecho-Slowakije) op 20 Januari 1907, technicus in een textielbedrijf, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Cerny, Alois-Prokop, né à Zelivec (Tchécoslovaquie) le 18 juin 1891, patron fourreur, à Ixelles (Brabant).

Cerny, Alois-Prokop, geboren te Zelivec (Tsjecho-Slowakije) op 18 Juni 1891, meester bontwerker, te Elsene (Brabant).

Claessens, Marie-Antoinette-Hortense, née à Momalle (Belgique) le 10 janvier 1877, pensionnée, à Momalle (Liège).

Claessens, Marie-Antoinette-Hortense, geboren te Momalle (België) op 10 Januari 1877, gepensionneerde, te Momalle (Luik).

Gagna, Alice-Antoinette-Jeanne, née à Vidauban (France) le 24 juillet 1912, sans profession, à Etterbeek (Brabant).

Gagna, Alice-Antoinette-Jeanne, geboren te Vidauban (Frankrijk) op 24 Juli 1912, zonder beroep, te Etterbeek (Brabant).

Gutfeld, Benjamin, né à Rypin (Pologne) le 8 décembre 1906, marchand-tailleur, à Schaerbeek (Brabant).

Gutfeld, Benjamin, geboren te Rypin (Polen) op 8 December 1906, kleermaker-handelaar, te Schaerbeek (Brabant).

Judkowicz, Joel, né à Pabjanice (Pologne) le 3 juillet 1903, employé, à Merksem (Anvers).

Judkowicz, Joel, geboren te Pabjanice (Polen) op 3 Juli 1903, bediende, te Merksem (Antwerpen).

Kasperek, Jerzy-Jozef, né à Makoszowach (Pologne) le 9 avril 1911, magasinier, à Saint-Nicolas (Flandre orientale).

Kasperek, Jerzy-Jozef, geboren te Makoszowach (Polen) op 9 April 1911, magazijnier, te Sint-Niklaas (Oost-Vlaanderen).

Kolasinski, Richard, né à Bruay-en-Artois (France) le 25 mars 1925, employé, à Eisden (Limbourg).

Kolasinski, Richard, geboren te Bruay-en-Artois (Frankrijk) op 25 Maart 1925, bediende, te Eisden (Limburg).

Koubytkin, Yvan, né à Toula (U. R. S. S.) le 22 janvier 1919, ouvrier mineur, à Lodélinsart (Hainaut).

Koubytkin, Yvan, geboren te Toela (U. S. S. R.) op 22 Januari 1919, mijnwerker, te Lodélinsart (Henegouwen).

Krahel, Alexander, né à Sadowo (Pologne) le 26 février 1914, conseiller commercial, à Saint-Nicolas (Flandre orientale).

Krahel, Alexander, geboren te Sadowo (Polen) op 26 Februari 1914, handelsconsulent, te Sint-Niklaas (Oost-Vlaanderen).

Kucnerowicz, Czeslaw, né à Lubin (Koscian - Pologne) le 23 juin 1907, fabricant de meubles, à Gand.

Kucnerowicz, Czeslaw, geboren te Lubin (Koscian-Polen) op 23 Juni 1907, meubelfabrikant, te Gent.

Laczny, Stanislaw, né à Koscian (Pologne) le 10 juin 1901, ouvrier mineur, à Ans (Liège).

Laczny, Stanislaw, geboren te Koscian (Polen) op 10 Juni 1901, mijnwerker, te Ans (Luik).

Makowiecki, Antoni, né à Poznani (Pologne) le 10 août 1906, confiseur, à Vilvorde (Brabant).

Makowiecki, Antoni, geboren te Poznani (Polen) op 10 Augustus 1906, suikerbakker, te Vilvoorde (Brabant).

Moos, Otto, né à Mannheim-Neckarau (Allemagne) le 30 octobre 1900, restaurateur, à Charleroi (Hainaut).

Moos, Otto, geboren te Mannheim-Neckarau (Duitsland) op 30 October 1900, houder van een spijshuis, te Charleroi (Henegouwen).

Najmin, Anna, née à Bedzin (Pologne) le 5/17 mai 1897, sans profession, à Seraing (Liège).

Najmin, Anna, geboren te Bedzin (Polen) op 5/17 Mei 1897, zonder beroep, te Seraing (Luik).

Nejszaten, Blima, née à Sierpo (Pologne) le 1<sup>er</sup> mai 1912, couturière, à Uccle (Brabant).

Nejszaten, Blima, geboren te Sierpo (Polen) op 1 Mei 1912, naaister, te Ukkel (Brabant).

Ouskof, Fédor-Ivanovitch, né à Tomsk (Russie) le 15 décembre 1912, ouvrier mineur, à Heppignies (Hainaut).

Ouskof, Fédor-Ivanovitch, geboren te Tomsk (Rusland) op 15 December 1912, mijnwerker, te Heppignies (Henegouwen).

Paletko, Mieczyslas, né à Widoma (Pologne) le 14 octobre 1914, mécanicien, à Borgerhout (Anvers).

Paletko, Mieczyslas, geboren te Widoma (Polen) op 14 October 1914, mecanicien, te Borgerhout (Antwerpen).

Rowley, Ronald, né à Rhondda South (comté de Glamorgan, Angleterre) le 13 février 1925, menuisier, à Auderghem (Brabant).

Rowley, Ronald, geboren te Rhondda South (graafschap Glamorgan, Groot-Brittannië) op 13 Februari 1925, schrijnwerker, te Ouderghem (Brabant).

Rudak, Waclaw, né à Ostrow (Wilno-Pologne) le 11 octobre 1914, mécanicien, à Borsbeek (Anvers).

Rudak, Waclaw, geboren te Ostrow (Wilno-Polen) op 11 October 1914, mechaniker, te Borsbeek (Antwerpen).

Sieczka, Joseph, né à Hamborn (Allemagne) le 17 mars 1915, électricien, à Vucht (Limbourg).

Sieczka, Joseph, geboren te Hamborn (Duitsland) op 17 Maart 1915, electricien, te Vucht (Limburg).

Starosvietsky, Mstislav, né à Tchernisgov (Russie) le 23 juillet 1919, voyageur de commerce, à Saint-Servais (Namur).

Starosvietsky, Mstislav, geboren te Tchernisgov (Rusland) op 23 Juli 1919, handelsreiziger, te Saint-Servais (Namen).

Swierszczyk, Estera - Pessa, née à Varsovie (Pologne) le 2 avril 1896, sans profession, à Gilly (Hainaut).

Swierszczyk, Estera-Pessa, geboren te Warschau (Polen) op 2 April 1896, zonder beroep, te Gilly (Henegouwen).

Taylor, Douglas-Jackie, né à Gloucester (Grande-Bretagne) le 9 septembre 1924, menuisier, à Braine-l'Alleud (Brabant).

Taylor, Douglas-Jackie, geboren te Gloucester (Groot-Brittannië) op 9 September 1924, schrijnwerker, te Eigenbrakel (Brabant).

Van Mollekot, Louis-Marcel-Alexandre, né à Toulouse (France) le 14 février 1919, employé, à La Louvière (Hainaut).

Van Mollekot, Louis-Marcel-Alexandre, geboren te Toulouse (Frankrijk) op 14 Februari 1919, bediende, te La Louvière (Henegouwen).

*Naturalisation ordinaire*  
avec dispense du droit d'enregistrement.

**Feuilleton n° 4.**

*Gewoon burgerschap*  
met vrijstelling van het registratierecht.

**Lijst n° 4.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire avec dispense du droit d'enregistrement est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap met vrijstelling van het registratierecht wordt verleend aan :

Veares, Karel, né à Poplar-Londres (Grande-Bretagne) le 15 juillet 1923, mécanicien, à Wilrijk (Anvers).

Veares, Karel, geboren te Poplar-Londen (Groot-Brittannië) op 15 Juli 1923, werktuigkundige, te Wilrijk (Antwerpen).

Weinberger, Samuel, né à Nizni Verecky (Tchécoslovaquie) le 6 octobre 1908, vendeur, à Gand.

Weinberger, Samuel, geboren te Nizni Verecky (Tsjecho-Slowakije) op 6 October 1908, verkoper, te Gent.

Weiser, Chaim, né à Cracovie (Pologne) le 11 mars 1921, fourreur, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

Weiser, Chaim, geboren te Krakau (Polen) op 11 Maart 1921, bontwerker, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant).

Zaif, Jacques, né à Valenciennes (France) le 9 mai 1925, marchand tailleur, à Charleroi (Hainaut).

Zaif, Jacques, geboren te Valenciennes (Frankrijk) op 9 Mei 1925, kleermaker-handelaar, te Charleroi (Henegouwen).

Zajac, André, né à Katowice (Pologne) le 15 octobre 1911, éleveur de poules, à Turnhout (Anvers).

Zajac, André, geboren te Katowice (Polen) op 15 October 1911, kippenkweker, te Turnhout (Antwerpen).

Zub, Stéfan, né à Zagorze (Pologne) le 10 mai 1922, chauffeur d'auto, à Dour (Hainaut).

Zub, Stéfan, geboren te Zagorze (Polen) op 10 Mei 1922, autobestuurder, te Dour (Henegouwen).

*Naturalisation ordinaire*

avec dispense de la moitié du droit d'enregistrement.

**Feuilleton n° 5.**

*Gewoon burgerschap*

met vrijstelling van de helft van het registratierecht.

**Lijst n° 5.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire avec dispense de la moitié du droit d'enregistrement est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap met vrijstelling van de helft van het registratie wordt verleend aan :

Crooijmans, Pieter-Willem, né à Horst (Pays-Bas) le 13 février 1909, ouvrier agricole, à Oleye (Liège).

Crooijmans, Pieter-Willem, geboren te Horst (Nederland) op 13 Februari 1909, landarbeider, te Oleye (Luik).

Visioli, Guiseppe-Giovanni, né à Casalmaggiore (Italie) le 7 octobre 1894, commerçant, à Amay (Liège).

Visioli, Guiseppe-Giovanni, geboren te Casalmaggiore (Italië) op 7 October 1894, handelaar, te Amay (Luik).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 6.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 6.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Abramovicz, Abram-Jankiel, né à Radom (Pologne) le 17/30 mai 1900, mécanicien, à Liège.

Abramovicz, Abram-Jankiel, geboren te Radom (Polen) op 17/30 Mei 1900, werktuigkundige, te Luik.

Adams, Pierre, né à Vitry-le-François (France) le 5 mars 1905, batelier, à Ombret-Rawsa (Liège).

Adams, Pierre, geboren te Vitry-le-François (Frankrijk) op 5 Maart 1905, schipper, te Ombret-Rawsa (Luik).

Ajzyk, Rabi-Wilk, né à Ullucz (Pologne) le 29 septembre 1903, boucher, à Anderlecht (Brabant).

Ajzyk, Rabi-Wilk, geboren te Ullucz (Polen) op 29 September 1903, slager, te Anderlecht (Brabant).

Akerman, Jacob-Lejb, né à Kazimierz (Pologne) le 20 juillet 1919, gantier, à Bruxelles.

Akerman, Jacob-Lejb, geboren te Kazimierz (Polen) op 20 Juli 1919, handschoenmaker, te Brussel.

Alligorides, Etienne-P., né à Cadi-Keuy (Constantinople, Turquie) le 28 février 1899, industriel, à Renaix (Flandre orientale).

Alligorides, Etienne-P., geboren te Cady-Keuy (Constantinopel, Turkije) op 28 Februari 1899, nijveraar, te Ronse (Oost-Vlaanderen).

Alonso Ribera, Eutiquio, né à Villan de Ribera Tordesillas (Espagne) le 10 décembre 1928, plombier, à Gand.

Alonso Ribera, Eutiquio, geboren te Villan de Ribera Tordesillas (Spanje) op 10 December 1928, loodgieter, te Gent.

Alonso Rivera, Teodoro, né à Alza-Buenavista (Espagne) le 10 novembre 1930, employé, à Gand.

Alonso Rivera, Teodoro, geboren te Alza-Buenavista (Spanje) op 10 November 1930, bediende, te Gent.

Andreasi, Aldo, né à San Giorgio d'Arco (Italie) le 18 janvier 1921, ouvrier mineur, à Flémalle-Haute (Liège).

Andreasi, Aldo, geboren te San Giorgio d'Arco (Italië) op 18 Januari 1921, mijnwerker, te Flémalle-Haute (Luik).

Arambarri Unzurrunzaga, Ignacio-Rosario, né à Bilbao (Espagne) le 7 octobre 1929, ouvrier tôleier, à Calonne (Hainaut).

Arambarri Unzurrunzaga, Ignacio-Rosario, geboren te Bilbao (Spanje) op 7 October 1929, plaatijzerbewerker, te Calonne (Henegouwen).

Aron, Nathan, né à Cracovie (Pologne) le 16 février 1901, industriel, à Forest (Brabant).

Aron, Nathan, geboren te Krakau (Polen) op 16 Februari 1901, nijveraar, te Vorst (Brabant).

Bakeeff, Alexis, né à Koursk (Russie) le 2 mars 1914, dessinateur électricien, à Gand.

Bakeeff, Alexis, geboren te Koersk (Rusland) op 2 Maart 1914, tekenaar-electricien, te Gent.

Bandov, Jozo, né à Vidosi-Split (Yougoslavie) le 25 mars 1905, ouvrier d'usine, à Seilles (Liège).

Bandov, Jozo, geboren te Vidosi-Split (Joegoslavië) op 25 Maart 1905, fabrieksarbeider, te Seilles (Luik).

Barkalov, Eugène, né à Koutaïs (Russie) le 17 octobre 1896, contremaitre, à Hoboken (Anvers).

Barkalov, Eugène, geboren te Koetaïs (Rusland) op 17 October 1896, meestergast, te Hoboken (Antwerpen).

Bass, Josef, né à Breslau (Allemagne) le 14 août 1898, directeur de sociétés, à Uccle (Brabant).

Bass, Josef, geboren te Breslau (Duitsland) op 14 Augustus 1898, directeur van vennootschappen, te Ukkel (Brabant).

Beck, Schulim, né à Tarnow (Pologne) le 14 septembre 1905, commerçant, à Anvers.

Beck, Schulim, geboren te Tarnow (Polen) op 14 September 1905, handelaar, te Antwerpen.

Beil (Beilis), Aron, né à Vilna (Lituanie) le 19 décembre 1894, commerçant, à Bruxelles.

Beil (Beilis), Aron, geboren te Wilna (Litauen) op 19 December 1894, handelaar, te Brussel.

Berg, Emma, née à Lindenthal (Allemagne) le 14 janvier 1885, sans profession, à Berchem-Sainte-Agathe (Brabant).

Berg, Emma, geboren te Lindenthal (Duitsland) op 14 Januari 1885, zonder beroep, te Sint-Agatha-Berchem (Brabant).

Berkowitsch, David, né à Minsk (Russie) le 19 septembre 1918, antiquaire, à Courtrai (Flandre occidentale).

Berkowitsch, David, geboren te Minsk (Rusland) op 19 September 1918, antiquaris, te Kortrijk (West-Vlaanderen).

Bernaus Mingot, José, né à Pallargas (Espagne) le 17 mars 1903, maître d'hôtel, à Anvers.

Bernaus Mingot, José, geboren te Pallargas (Spanje) op 17 Maart 1903, oberkellner, te Antwerpen.

Berra, Pietro, né à Segusino (Italie) le 4 août 1901, houilleur, à Seraing (Liège).

Berra, Pietro, geboren te Segusino (Italië) op 4 Augustus 1901, mijnwerker, te Seraing Luik).

Berto, Iolanda, née à Tribano (Italie) le 6 juillet 1920, servante, à Lodelinsart (Hainaut).

Berto, Iolanda, geboren te Tribano (Italië) op 6 Juli 1920, dienstbode, te Lodelinsart (Henegouwen).

Bialkowicz, Tauba-Sara, née à Lodz (Pologne) le 9/22 octobre 1906, ouvrière finissuse, à Schaarbeek (Brabant).

Bialkowicz, Tauba-Sara, geboren te Lodz (Polen) op 9/22 October 1906, afwerkster, te Schaarbeek (Brabant).

Bier, Rudi, né à Cologne-Poll (Allemagne) le 27 janvier 1913, industriel, à Anvers.

Bier, Rudi, geboren te Keulen-Pool (Duitsland) op 27 Januari 1913, industrieel, te Antwerpen.

Bisikiewicz, Grzegorz, né à Tartakuw (Pologne) le 1<sup>er</sup> mai 1922, houilleur, à Monceau-sur-Sambre (Hainaut).

Bisikiewicz, Grzegorz, geboren te Tartakuw (Polen) op 1 Mei 1922, mijnwerker, te Monceau-sur-Sambre (Henegouwen).

Blumenfeld, Abraham-Dawid, né à Varsovie (Pologne) le 24 août/6 septembre 1907, maroquinier, à Anderlecht (Brabant).

Blumenfeld, Abraham-Dawid, geboren te Warschau (Polen) op 24 Augustus/6 September 1907, marokijnwerker, te Anderlecht (Brabant).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 7.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 7.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Blumenfrucht, Jochym, né à Wolbrom (Pologne) le 2 août 1900, courtier d'assurances, à Liège.

Blumenfrucht, Jochym, geboren te Wolbrom (Polen) op 2 Augustus 1900, verzekeraar, te Luik.

Bodet, Hélène-Jeanne, née à Schaerbeek (Belgique) le 1<sup>er</sup> janvier 1896, commerçante, à Ixelles (Brabant).

Bodet, Hélène-Jeanne, geboren te Schaerbeek (België), op 1 Januari 1896, handelaarster, te Elsene (Brabant).

Boglietti, Alessio, né à Aoste (Italie) le 16 octobre 1888, ouvrier d'usine, à Marcinelle (Hainaut).

Boglietti, Alessio, geboren te Aosta (Italië) op 16 October 1888, fabrieksarbeider, te Marcinelle (Henegouwen).

Bomberg, Majer, né à Varsovie (Pologne) le 27 janvier 1893, maroquinier, à Anderlecht (Brabant).

Bomberg, Majer, geboren te Warschau (Polen) op 27 Januari 1893, marokijnwerker, te Anderlecht (Brabant).

Bonazza, Giuseppe, né à Leno (Italie) le 16 février 1900, cafetier-hôtelier, à Profondville (Namur).

Bonazza, Giuseppe, geboren te Leno (Italië) op 16 Februari 1900, herbergier-hotelhouder, te Profondville (Namen).

Borenholc, Haim-Peisach, né à Varsovie (Pologne) le 25 mai 1901, industriel, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

Borenholc, Haim-Peisach, geboren te Warschau (Polen) op 25 Mei 1901, industrieel, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant).

Boshart, Johan-Felix-Cornelis, né à Amsterdam le 7 mars 1911, professeur, à Deurne (Anvers).

Boshart, Johann-Felix-Cornelis, geboren te Amsterdam op 7 Maart 1911, leraar, te Deurne (Antwerpen).

Brab, Johann-Agnes, né à Sörs-Laurensberg (Allemagne) le 15 janvier 1917, photographie, à Arlon.

Brab, Johann-Agnes, geboren te Sörs-Laurensberg (Duitsland) op 15 Januari 1917, fotograaf, te Aarlen.

Brazauskaite, Magdalena, née à Skaisciu-Kaimas-Luvabo-Malteius (Lituanie) le 22 juillet 1904, femme d'ouvrage, à Louvain (Brabant).

Brazauskaite, Magdalena, geboren te Skaisciu-Kaimas-Luvabo-Malteius (Litauen) op 22 Juli 1904, schoonmaakster, te Leuven (Brabant).

Bruckmann, Anna-Elisabet, née à Wittenberg (Allemagne) le 27 octobre 1891, employée, à Anderlecht (Brabant).

Bruckmann, Anna-Elisabet, geboren te Wittenberg (Duitsland) op 27 October 1891, bediende, te Anderlecht (Brabant).

Brukstein, Geza, né à Bustyahaza (Hongrie) le 11 janvier 1913, importateur-exportateur, à Anvers.

Brukstein, Geza, geboren te Bustyahaza (Hongarije) op 11 Januari 1913, in- en uitvoerder, te Antwerpen.

Bruls, Bernardus, né à Maastricht (Pays-Bas) le 20 janvier 1902, boulanger-pâtissier, à Vreeren (Limbourg).

Bruls, Bernardus, geboren te Maastricht (Nederland) op 20 Januari 1902, bakker-banketbakker, te Vreeren (Limburg).

Brutting, Georges-Mathieu, né à Paris (XIV<sup>e</sup>) (France) le 10 mars 1901, ouvrier, à Liège.

Brutting, Georges-Mathieu, geboren te Parijs (XIV<sup>e</sup>) (Frankrijk) op 10 Maart 1901, gereedschapmaker, te Luik.

Bulwa, veuve Braitbart, Rywka, née à Varsovie (Pologne) le 26 juillet 1901, marchande ambulante, à Schaerbeek (Brabant).

Bulwa, weduwe Braitbart, Rywka, geboren te Warschau (Polen) op 26 Juli 1901, ventster, te Schaerbeek (Brabant).

Bury, Lukasz, né à Sigielki (Russie) le 3 septembre 1899, ouvrier d'usine, à La Louvière (Hainaut).

Bury, Lukasz, geboren te Sigielki (Rusland) op 3 September 1899, fabrieksarbeider, te La Louvière (Henegouwen).

Camp, Joannes-Henricus, né à Weert (Pays-Bas) le 3 mai 1903, cultivateur, à Oppiter (Limbourg).

Camp, Joannes-Henricus, geboren te Weert (Nederland) op 3 Mei 1903, landbouwer, te Opitter (Limburg).

Canella, Armando-Gelindo, né à Asbeck (Allemagne) le 10 février 1906, charpentier, à Quaregnon (Hainaut).

Canella, Armando-Gelindo, geboren te Asbeck (Duitsland) op 10 Februari 1906, timmerman, te Quaregnon (Henegouwen).

Canella, Claude-Oreste, né à S. Margherita d'Adige (Italie) le 11 novembre 1912, pâtissier, à Quaregnon (Hainaut).

Canella, Claude-Oreste, geboren te S. Margherita d'Adige (Italie) op 11 November 1912, banketbakker, te Quaregnon (Henegouwen).

Canella, Franco-Forte, né à Asbeck (Allemagne) le 12 juin 1907, houeilleur, à Quaregnon (Hainaut).

Canella, Franco-Forte, geboren te Asbeck (Duitsland) op 12 Juni 1907, mijnwerker, te Quaregnon (Henegouwen).

Caris, Peter-Matheus, né à Weert (Pays-Bas) le 5 mars 1912, batelier, à Gentbrugge (Flandre orientale).

Caris, Peter-Matheus, geboren te Weert (Nederland) op 5 Maart 1912, schipper, te Gentbrugge (Oost-Vlaanderen).

Cautrupt, Désiré-Jules, né à Mauraup-le-Montoy (France) le 30 octobre 1897, ouvrier d'émaillerie, à Thiméon (Hainaut).

Cautrupt, Désiré-Jules, geboren te Mauraup-le-Montoy (Frankrijk) op 30 October 1897, arbeider in een emailbedrijf, te Thiméon (Henegouwen).

Cechal, Vojtech-Jan, né à Podebrady (Tchécoslovaquie) le 20 mars 1891, verrier, à Familleureux (Hainaut).

Cechal, Vojtech-Jan, geboren te Podebrady (Tsjecho-Slowakije) op 20 Maart 1891, glaswerker, te Familleureux (Henegouwen).

Cerisara, Antonio-Giacobbe, né à Valli del Pasubio (Italie) le 5 février 1907, ouvrier mineur, à Velaine-sur-Sambre (Namur).

Cerisara, Antonio-Giacobbe, geboren te Valli del Pasubio (Italië) op 5 Februari 1907, mijnwerker, te Velaine-sur-Sambre (Namen).

Charpentier, Maurice-Ernest-Alphonse-Joseph, né à Saint-Folquin (France) le 9 mai 1890, directeur de brasserie, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Charpentier, Maurice-Ernest-Alphonse-Joseph, geboren te Saint-Folquin (Frankrijk) op 9 Mei 1890, directeur van een brouwerij, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Chiaradia, Joseph-Dominique, né à Caneva (Italie) le 12 novembre 1906, ouvrier d'usine, à Amay (Liège).

Chiaradia, Joseph-Dominique, geboren te Caneva (Italië) op 12 November 1906, fabrieksarbeider, te Amay (Luik).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 8.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 8.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Chipotovskiy, Victor, né à Penza (Russie) le 6 septembre 1909, fondé de pouvoirs, à Ougrée (Liège).

Chipotovskiy, Victor, geboren te Penza (Rusland) op 6 September 1909, handelsgevolmachtigde, te Ougrée (Luik).

Chmeman, Anna, née à Moscou (Russie) le 20 janvier 1886, sans profession, à Ixelles (Brabant).

Chmeman, Anna, geboren te Moskou (Rusland) op 20 Januari 1886, zonder beroep, te Elsene (Brabant).

Cimetto, Bastien-Joseph, né à Château-Regnault (France) le 8 août 1919, ouvrier maçon, à Couvin (Namur).

Cimetto, Bastien-Joseph, geboren te Château-Regnault (Frankrijk) op 8 Augustus 1919, metselaar, te Couvin (Namen).

Claes, Friedrich-Rudolf, né à Stolberg (Allemagne) le 19 mars 1909, ouvrier à Eupen (Liège).

Claes, Friedrich-Rudolf, geboren te Stolberg (Duitsland) op 19 Maart 1909, arbeider te Eupen (Luik).

Condotta, Enrico-Napoleone, né à Istrana (Italie) le 28 mars 1926, aide chimiste, à Charleroi.

Condotta, Enrico-Napoleone, geboren te Istrana (Italië) op 28 Maart 1926, hulpscheikundige, te Charleroi.

Corazza, Annibale, né à Prata di Pordenone (Italie) le 9 février 1906, cuisinier, à Liège.

Corazza, Annibale, geboren te Prata di Pordenone (Italië) op 9 Februari 1906, kok, te Luik.

Corso, Philippe, né à Cologne (Allemagne) le 11 mars 1905, peintre en bâtiments, à Ixelles (Brabant).

Corso, Philippe, geboren te Keulen (Duitsland) op 11 Maart 1905, huisschilder, te Eisene (Brabant).

Coutisson, Jeanne-Louise, née à Lyon (France) le 25 mars 1895, sans profession, à Bruxelles.

Coutisson, Jeanne-Louise, geboren te Lyon (Frankrijk) op 25 Maart 1895, zonder beroep, te Brussel.

Cukier, veuve Warman, Bajla, née à Brzeziny (Pologne) le 28 février 1902, commerçante, à Montignies-sur-Sambre (Hainaut).

Cukier, weduwe Warman, Bajla, geboren te Brzeziny (Polen) op 28 Februari 1902, handelaarster, te Montignies-sur-Sambre (Henegouwen).

Cukier, Binem, né à Radom (Pologne) le 29 juillet 1907, maroquinier, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Cukier, Binem, geboren te Radom (Polen) op 29 Juli 1907, marokijnwerker, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Curreri, Francesko-Paolo-Guiseppe, né à Elberfeld (Allemagne) le 20 mars 1910, commerçant, à Liège.

Curreri, Francesko-Paolo-Guiseppe, geboren te Elberfeld (Duitsland) op 20 Maart 1910, handelaar, te Luik.

Czachor, Jozef, né à Rzezawa (Pologne) le 31 janvier 1928, charpentier, à Mont-sur-Marchienne (Hainaut).

Czachor, Jozef, geboren te Rzezawa (Polen) op 31 Januari 1928, timmerman, te Mont-sur-Marchienne (Henegouwen).

Dal Bo, Lino-Luigi, né à Vittorio Veneto (Italie) le 14 novembre 1906, ouvrier mineur, à Strépy-Bracquegnies (Hainaut).

Dal Bo, Lino-Luigi, geboren te Vittorio Veneto (Italië) op 14 November 1906, mijnwerker, te Strépy-Bracquegnies (Henegouwen).

Daniels, Hubert, né à Lindforth (Allemagne) le 5 décembre 1905, aide boulanger, à Bruxelles.

Daniels, Hubert, geboren te Lindforth (Duitsland) op 5 December 1905, bakkersgast, te Brussel.

Da Roit, Erminio-Antonio, né à La Valle (Italie) le 2 janvier 1918, magasinier, à Seraing (Liège).

Da Roit, Erminio-Antonio, geboren te La Valle (Italië) op 2 Januari 1918, magazijnier, te Seraing (Luik).

David, veuve Berg, Adeline, née à Düsseldorf (Allemagne) le 21 août 1893, sans profession, à Bruxelles.

David, weduwe Berg, Adeline, geboren te Düsseldorf (Duitsland) op 21 Augustus 1893, zonder beroep, te Brussel.

Davidiuk, Wassily, né à Khan-Dao-Khetzy (Chine) le 27 février/11 mars 1904, ingénieur, à Dergneau (Hainaut).

Davidiuk, Wassily, geboren te Khan-Dao-Khetzy (China) op 27 Februari/11 Maart 1904, ingenieur, te Dergneau (Henegouwen).

Davito, Bernard-Louis-Henri, né à Rouvroy-sous-Lens (France) le 22 avril 1908, jardinier, à Beaufays (Liège).

Davito, Bernard-Louis-Henri, geboren te Rouvroy-sous-Lens (Frankrijk) op 22 April 1908, tuinman, te Beaufays (Luik).

De Baere, Jean-Georges, né à Wasquehal (France) le 17 juin 1923, représentant de commerce, à Basècles (Hainaut).

De Baere, Jean-Georges, geboren te Wasquehal (Frankrijk) op 17 Juni 1923, handelsvertegenwoordiger, te Basècles (Henegouwen).

Declercq, Noémie, née à Tourcoing (France) le 11 janvier 1886, journalière, à Mouscron (Flandre occidentale).

Declercq, Noémie, geboren te Tourcoing (Frankrijk) op 11 Januari 1886, dagloonster, te Moeskroen (West-Vlaanderen).

Deffeyes, Agostino-Ernesto, né à Etroubles (Italie) le 31 octobre 1890, journalier, à Monceau-sur-Sambre (Hainaut).

Deffeyes, Agostino-Ernesto, geboren te Etroubles (Italië) op 31 October 1890, dagloner, te Monceau-sur-Sambre (Henegouwen).

De Florio, Giulio, né à Rome (Italie) le 2 septembre 1893, commerçant en bonneterie, à Nivelles (Brabant).

De Florio, Giulio, geboren te Rome (Italië) op 2 September 1893, handelaar in gebreide goederen, te Nijvel (Brabant).

Degeldre, George (ex-Sroulevitch, Schlema), né à Krijopole (Russie) le 27 mars 1900, commerçant en maroquinerie, à Bruxelles.

Degeldre, George (voormalig Sroulevitch, Schlema), geboren te Krijopole (Rusland) op 27 Maart 1900, marokijnhandelaar, te Brussel.

Degrange, Jacques-Francis, né au Caire (Egypte) le 24 janvier 1912, employé, à Luluabourg (Congo belge).

Degrange, Jacques-Francis, geboren te Kaïro (Egypte) op 24 Januari 1912, bediende, te Luluabourg (Belgis Congo).

de Groot, Arie, né à Sliedrecht (Pays-Bas) le 11 mai 1912, spécialiste en travaux de dragage, à Termonde (Flandre orientale).

de Groot, Arie, geboren te Sliedrecht (Nederland) op 11 Mei 1912, deskundige in baggerwerken, te Dendermonde (Oost-Vlaanderen).

#### Naturalisation ordinaire.

##### Feuilleton n° 9.

##### Gewoon burgerschap.

##### Lijst n° 9.

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

de Groot, Margaretha, née à Rotterdam (Pays-Bas) le 12 mars 1902, infirmière, à Uccle (Brabant).

de Groot, Margaretha, geboren te Rotterdam (Nederland) op 12 Maart 1902, verpleegster, te Ukkel (Brabant).

de Jong, Emile-Joseph-Louise, né à Woensdrecht (Pays-Bas) le 9 août 1912, marchand de bestiaux, à Malines (Anvers).

de Jong, Emile-Joseph-Louise, geboren te Woensdrecht (Nederland) op 9 Augustus 1912, veekoopman, te Mechelen (Antwerpen).

de Jong, Leonard-Martin, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 13 février 1901, expert en automobiles, à Anvers.

de Jong, Leonard-Martin, geboren te Amsterdam (Nederland) op 13 Februari 1901, deskundige in autovoertuigen, te Antwerpen.

Delbecq, Raymond-Gustave, né à Billy-Montigny (France) le 9 août 1906, machiniste d'usine, à Couillet (Hainaut).

Delbecq, Raymond-Gustave, geboren te Billy-Montigny (Frankrijk) op 9 Augustus 1906, fabrieksstoker, te Couillet (Henegouwen).

Della Valentina, Mario, né à Venise (Italie) le 31 décembre 1904, manoeuvre, à La Buissière (Hainaut).

Della Valentina, Mario, geboren te Venetië (Italië) op 31 December 1904, ongeschoold arbeider, te La Buissière (Henegouwen).

de Rond, Petrus-Johannes, né à Zevenbergen (Pays-Bas) le 7 février 1916, peintre en bâtiment, à Anderlecht (Brabant).

de Rond, Petrus-Johannes, geboren te Zevenbergen (Nederland) op 7 Februari 1916, huisschilder, te Anderlecht (Brabant).

Descats, Isaïe-Henri-Cornil, né à Tétéghem (France) le 29 mars 1915, terrassier, à Eernegem (Flandre occidentale).

Descats, Isaïe-Henri-Cornil, geboren te Tétéghem (Frankrijk) op 29 Maart 1915, grondwerker, te Eernegem (West-Vlaanderen).

De Simoni, Telesforo, né à Montecalvo in Foglia (Italie) le 2 janvier 1922, ouvrier, à Epinois (Hainaut).

De Simoni, Telesforo, geboren te Montecalvo in Foglia (Italië) op 2 Januari 1922, arbeider, te Epinois (Henegouwen).

de Winne, Izaak-Cornelis, né à Cadzand (Pays-Bas) le 16 février 1896, machiniste, à Zeebrugge (Flandre occidentale).

de Winne, Izaak-Cornelis, geboren te Cadzand (Nederland) op 16 Februari 1896, machinist, te Zeebrugge (West-Vlaanderen).

Diaz Perez, José-Ramon, né à Ciano (Espagne) le 28 mars 1928, manoeuvre, à Charleroi.

Diaz Perez, José-Ramon, geboren te Ciano (Spanje) op 28 Maart 1928, ongeschoold arbeider, te Charleroi.

di Cintio, Ugo, né à Azannes (France) le 3 avril 1924, ajusteur, à Athus (Luxembourg).

di Cintio, Ugo, geboren te Azannes (Frankrijk) op 3 April 1924, bankwerker, te Athus (Luxemburg).

Dihoff, Serge, né à Koursk (Russie) le 10 avril 1909, technicien, à Tournai.

Dihoff, Serge, geboren te Koersk (Rusland) op 10 April 1909, techniekcr, te Doornik.

Dobouginsky, Hélène, née à Saint-Pétersbourg (Russie) le 27 décembre 1893, sans profession, à Ixelles (Brabant).

Dobouginsky, Hélène, geboren te Sint-Petersburg (Rusland) op 27 December 1893, zonder beroep, te Elsene (Brabant).

Domb, Moses-Hersch, né à Rymanow (Pologne) le 10 juin 1905, commerçant, à Anvers.

Domb, Moses - Hersch, geboren te Rymanow (Poleń) op 10 Juni 1905, handelaar, te Antwerpen.

Domen, Josephus-Johannes, né à Zundert (Pays-Bas) le 7 octobre 1917, aide maçon, à Rèves (Hainaut).

Domen, Josephus-Johannes, geboren te Zundert (Nederland) op 7 October 1917, metselaarsheper, te Rèves (Henegouwen).

Dona, Oreste-Ernest, né à Campiglia dei Berici (Italie) le 8 novembre 1893, menuisier, à Montignies-sur-Sambre (Hainaut).

Dona, Oreste-Ernest, geboren te Campiglia dei Berici (Italië) op 8 November 1893, schrijnwerker, te Montignies-sur-Sambre (Henegouwen).

Doppelt, Israel-Jacob, né à Przemysl (Pologne) le 19 décembre 1924, diamantaire, à Anvers.

Doppelt, Israel-Jacob, geboren te Przemysl (Polen) op 19 December 1924, diamantslijper, te Antwerpen.

Drapisz, Chaskiel, né à Slupca (Pologne) le 23 novembre/6 décembre 1904, associé dans une société, à Anvers.

Drapisz, Chaskiel, geboren te Slupca (Polen) op 23 November/6 December 1904, vennoot, te Antwerpen.

Drobek, Josef-Karel, né à Pudlov (Tchécoslovaquie) le 29 octobre 1903, ouvrier mineur, à Charleroi (Hainaut).

Drobek, Josef-Karel, geboren te Pudlow (Tsjecho-Slowakije) op 29 October 1903, mijnwerker, te Charleroi (Henegouwen).

Dumortier, René-Jean-Baptiste, né à Tourcoing (France) le 25 novembre 1897, entrepreneur de peinture, à Soignies (Hainaut).

Dumortier, René-Jean-Baptiste, geboren te Tourcoing (Frankrijk) op 25 November 1897, aannemer-schilder, te Zinnik (Henegouwen).

Dusséaux, Marthe-Marie, née à Cambrai (France) le 27 octobre 1912, religieuse, à Soignies (Hainaut).

Dusséaux, Marthe-Marie, geboren te Cambrai (Kamerijk) (Frankrijk) op 27 October 1912, kloosterzuster, te Zinnik (Henegouwen).

Eber, Fryderyk, né à Stanilawow (Pologne) le 13 juillet 1906, négociant, à Ixelles (Brabant).

Eber, Fryderyk, geboren te Stanislawow (Polen) op 13 Juli 1906, handelaar, te Elsene (Brabant).

Efratas, Leizeras, né à Siaulai (Lithuanie) le 21 mai 1904, commerçant, à Forest (Brabant).

Efratas, Leizeras, geboren te Siaulai (Lithauen) op 21 Mei 1904, handelaar, te Vorst (Brabant).

Eisenzweig, veuve Lasker, Ides, née à Koziénice (Pologne) le 4/17 novembre 1903, sans profession, à Anvers.

Eisenzweig, weduwe Lasker, Ides, geboren te Koziénice (Polen) op 4/17 November 1903, zonder beroep, te Antwerpen.

Emmerik, Samuel, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 27 novembre 1894, journaliste, à Deurne (Anvers).

Emmerik, Samuel, geboren te Amsterdam (Nederland) op 27 November 1894, journalist, te Deurne (Antwerpen).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 10.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 10.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Englert, Icyk, né à Lodz (Pologne) le 13 janvier 1891, directeur de société, à Woluwe-Saint-Lambert (Brabant).

Englert, Icyk, geboren te Lodz (Polen) op 13 Januari 1891, directeur van vennootschap, te Sint-Lambrechts-Woluwe.

Ensink, Bernardus-Antonius, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 21 mars 1908, représentant de commerce, à Ardoois (Flandre occidentale).

Ensink, Bernardus-Antonius, geboren te Amsterdam (Nederland) op 21 Maart 1908, handelsvertegenwoordiger, te Ardoois (West-Vlaanderen).

Escaloni, Sabetaï, né à Thessaloniki (Grèce) le 25 février 1904, commerçant, à Forest (Brabant).

Escaloni, Sabetaï, geboren te Thessaloniki (Griekenland) op 25 Februari 1904, handelaar, te Vorst (Brabant).

Esser, Wilhelm, né à Mausbach (Allemagne) le 15 juillet 1910, maçon, à Gemmenich (Liège).

Esser, Wilhelm, geboren te Mausbach (Duitsland) op 15 Juli 1910, metselaar, te Gemmenich (Luik).

Fabian, Bencion, né à Mlawa (Pologne) le 22 août 1910, diamantaire, à Anvers.

Fabian, Bencion, geboren te Mlawa (Polen) op 22 Augustus 1910, diamantslijper, te Antwerpen.

Faute, William-Natalis-Martinus, né à Maarssen (Pays-Bas) le 11 août 1883, rentier, à Kapellen (Anvers).

Faute, William-Natalis-Martinus, geboren te Maarssen (Nederland) op 11 Augustus 1883, rentenier, te Kapellen (Antwerpen).

Feltges, Nicolas, né à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg) le 16 septembre 1873, ouvrier agricole, à Fronville (Namur).

Feltges, Nicolas, geboren te Clervaux (Groothertogdom Luxemburg) op 16 September 1873, landbouwarbeider, te Fronville (Namen).

Ferraretto, Aldo-Oskar, né à Russikon (Suisse) le 18 septembre 1907, ouvrier cisailleur, à Seraing (Liège).

Ferraretto, Aldo-Oskar, geboren te Russikon (Zwitserland) op 18 September 1907, metaalbewerker, te Seraing (Luik).

Fiévet, Archange-Désiré-Cléophas, né à Hon-Hergies (France) le 28 décembre 1912, ouvrier d'usine, à Leugnies (Hainaut).

Fiévet, Archange-Désiré-Cléophas, geboren te Hon-Hergies (Frankrijk) op 28 December 1912, fabrieksarbeider, te Leugnies (Henegouwen).

Firszt, Zelig, né à Kolo (Pologne) le 19 janvier 1891, coupeur d'habits, à Charleroi (Hainaut).

Firszt, Zelig, geboren te Kolo (Polen) op 19 Januari 1891, coupeur, te Charleroi (Henegouwen).

Frajmund, Mojzesz-Aron, né à Varsovie (Pologne) le 5 mai 1896, commerçant, à Ixelles (Brabant).

Frajmund, Mojzesz-Aron, geboren te Warschau (Polen) op 5 Mei 1896, handelaar, te Elsene (Brabant).

Franken, Cornelis-Johannes, né à Bergen-op-Zoom (Pays-Bas) le 18 avril 1919, commerçant, à Anvers.

Franken, Cornelis-Johannes, geboren te Bergen-op-Zoom (Nederland) op 18 April 1919, handelaar, te Antwerpen.

Frederici, Pietro-Jiaco, né à Pescarolo et Uniti (Italie) le 20 octobre 1877, ouvrier retraité, à Gérin (Namur).

Frederici, Pietro-Jiaco, geboren te Pescarolo et Uniti (Italië) op 20 October 1877, arbeider in rust, te Gérin (Namen).

Freund, Joel, né à Rzeszow (Pologne) le 30 juin 1912, courtier en diamants, à Berchem (Anvers).

Freund, Joel, geboren te Rzeszow (Polen) op 30 Juni 1912, makeelaar in diamanten, te Berchem (Antwerpen).

Friedman, Moses, né à Zalozce (Pologne) le 20 février 1899, commerçant, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Friedman, Moses, geboren te Zalozce (Polen) op 20 Februari 1899, handelaar, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Frydman, Gerzon, né à Varsovie (Pologne) le 22 avril 1903, maître tailleur, à Bruxelles.

Frydman, Gerzon, geboren te Warschau (Polen) op 22 April 1903, meester kleermaker, te Brussel.

Frysz, Rywa, née à Noworadomsk (Pologne) le 3-16 août 1907, commerçante, à Bruxelles.

Frysz, Rywa, geboren te Noworadomsk (Polen) op 3-16 Augustus 1907, handelaarster, te Brussel.

Fuchs, Alexander, né à Dohla (Tchécoslovaquie) le 21 octobre 1911, négociant en diamants, à Anvers.

Fuchs, Alexander, geboren te Doiła (Tsjecho-Slowakije) op 21 October 1911, diamanthandelaar, te Antwerpen.

Galewski, Alfred, né à Charlottenburg (Allemagne) le 6 janvier 1899, docteur en médecine, à Ixelles (Brabant).

Galewski, Alfred, geboren te Charlottenburg (Duitsland) op 6 Januari 1899, doctor in de geneeskunde, te Elsene (Brabant).

Gallerizzi, Nardino, né à Isola del Gran Sasso (Italie) le 22 janvier 1914, ouvrier cloutier, à Fontaine-l'Évêque (Hainaut).

Gallerizzi, Nardino, geboren te Isola del Gran Sasso (Italië) op 22 Januari 1914, spijkersmid, te Fontaine-l'Évêque (Henegouwen).

Gerbovits, Alajos, né à Budapest (Hongrie) le 20 février 1919, fourreur, à Mouscron (Flandre occidentale).

Gerbovits, Alajos, geboren te Boedapest (Hongarije) op 20 Februari 1919, bontwerker, te Moeskroen (West-Vlaanderen).

Gerrekens, Leonardus-Hubertus-Petrus, né à Mheer (Pays-Bas) le 2 avril 1915, cultivateur, à Sippenaeken (Liège).

Gerrekens, Leonardus-Hubertus-Petrus, geboren te Mheer (Nederland) op 2 April 1915, landbouwer, te Sippenaeken (Luik).

Gertler, Simon, né à Budapest (Hongrie) le 15 mai 1915, administrateur de sociétés, à Woluwe-Saint-Pierre (Brabant).

Gertler, Simon, geboren te Boedapest (Hongarije) op 15 Mei 1915, beheerder van vennootschappen, te Sint-Pieters-Woluwe (Brabant).

Giannini, Antonio, né à Barletta (Italie) le 16 février 1902, commerçant, à Athus (Luxembourg).

Giannini, Antonio, geboren te Barletta (Italië) op 16 Februari 1902, handelaar, te Athus (Luxemburg).

Giler, Nosek-Jankiel, né à Ostrov (Pologne) le 16 juin 1902, fabricant maroquinier, à Anderlecht (Brabant).

Giler, Nosek-Jankiel, geboren te Ostrov (Polen) op 16 Juni 1902, marokijnwerker, te Anderlecht (Brabant).

#### *Naturalisation ordinaire.*

##### **Feuilleton n° 11.**

##### *Gewoon burgerschap.*

##### **Lijst n° 11.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Giusti, Italo, né à Lucca (Italie) le 2 avril 1907, houilleur, à Wasmes (Hainaut).

Giusti, Italo, te Lucca (Italië) op 2 April 1907, mijnwerker, te Wasmes (Henegouwen).

Glaser, Joszyja-Dawid, né à Varsovie (Pologne) le 6 mai 1902, patron maroquinier, à Bruxelles.

Glaser, Joszyja-Dawid, geboren te Warschau (Polen) op 6 Mei 1902, meester marokijnwerker, te Brussel.

Gniwisch, Baruch, né à Gorlice (Pologne) le 7 août 1906, cliveur de diamants, à Wilrijk (Anvers).

Gniwisch, Baruch, geboren te Gorlice (Polen) op 7 Augustus 1906, diamantklover, te Wilrijk (Antwerpen).

Goclaw, Lajb, né à Varsovie (Pologne) le 22 mai 1895, patron gantier, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Goclaw, Lajb, geboren te Warschau (Polen) op 22 Mei 1895, meester handschoenmaker, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Gomez, Urrizalqui, Jésus, né à Saint-Sébastien (Espagne) le 25 décembre 1926, ouvrier monteur, à Jemeppe-sur-Meuse (Liège).

Gomez Urrizalqui, Jésus, geboren te Sint-Sebastiaan (Spanje) op 25 December 1926, werkman monteur, te Jemeppe-sur-Meuse (Luik).

Gorini, Edmondo-Rino, né à Bâle (Suisse) le 11 avril 1900, boucher-charcutier, à Tilff (Liège).

Gorini, Edmondo-Rino, geboren te Bazel (Zwitserland) op 11 April 1900, varkensslager, te Tilff (Luik).

Gotesdwyner, Mordko-Bejrach, né à Siedlce (Pologne) le 12 avril 1912, représentant de commerce, à Schaerbeek (Brabant).

Gotesdwyner, Mordko-Bejrach, geboren te Siedlce (Polen) op 12 April 1912, handelsvertegenwoordiger, te Schaerbeek (Brabant).

Gotfryd, Bronislaw, né à Skrzyunki (Pologne) le 28 octobre 1924, outilleur, à Cheratte (Liège).

Gotfryd, Bronislaw, geboren te Skrzyunki (Polen) op 28 October 1924, gereedschapmaker, te Cheratte (Luik).

Gotlib, Israel-Hirsz, né à Litzmannstadt (Pologne) le 27 novembre 1921, commerçant, à Anvers.

Gotlib, Israel-Hirsz, geboren te Litzmannstadt (Polen) op 27 November 1921, handelaar, te Antwerpen.

Gottlob, Siegfried, né à Rothenburg-sur-le-Tauber (Allemagne) le 7 novembre 1887, directeur de sociétés, à Woluwe-Saint-Lambert (Brabant).

Gottlob, Siegfried, geboren te Rothenberg-aan-de-Tauber (Duitsland) op 7 November 1887, directeur van vennootschappen, te Sint-Lambrechts-Woluwe (Brabant).

Grabarski, Félix, né à Duisbourg-Meudrich (Allemagne) le 27 mai 1919, glacier, à Liège.

Grabarski, Félix, geboren te Duisburg-Meiderich (Duitsland) op 27 Mei 1919, ijsverkoper, te Luik.

Grenhaus, Bernard, né à Nikolaïew (Russie) le 20 septembre 1909, ouvrier ajusteur, à Dampremy (Hainaut).

Grenhaus, Bernard, geboren te Nikolaïew (Rusland) op 20 September 1909, bankwerker, te Dampremy (Henegouwen).

Greska, Jan, né à Boguslawice (Pologne) le 12 août 1902, ouvrier agricole, à Les Avins (Liège).

Greska, Jan, geboren te Boguslawice (Polen) op 12 Augustus 1902, landarbeider, te Les Avins (Luik).

Groll, Jakob, né à Rosos (Hongrie) le 18 décembre 1901, négociant en diamants, à Anvers.

Groll, Jakob, geboren te Rosos (Hongarije) op 18 December 1901, diamanthandelaar, te Antwerpen.

Grollet, Joao-Florencio, né à Lausanne (Suisse) le 24 septembre 1908, fondé de pouvoirs, à Woluwe-Saint-Lambert (Brabant).

Grollet, Joao-Florencio, geboren te Lausanne (Zwitserland) op 24 September 1908, zaakgelastigde, te Sint-Lambrechts-Woluwe (Brabant).

Grossbard, Chaim-Szya, né à Zabno (Pologne) le 23 novembre 1912, courtier en diamants, à Anvers.

Grossbard, Chaim-Szya, geboren te Zabno (Polen) op 23 November 1912, diamanthandelaar, te Antwerpen.

Grub, Moszek, né à Bortzanon (Pologne) le 17 octobre 1891, fabricant de cravates, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Grub, Moszek, geboren te Bortzanon (Polen) op 17 October 1891, dassenmaker, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Grynblat, Szulim-Mendel, né à Siedlec (Pologne) le 21 janvier 1901, courtier en diamants, à Anvers.

Grynblat, Szulim-Mendel, geboren te Siedlec (Polen), op 21 Januari 1901, makelaar in diamanten, te Antwerpen.

Guerra, Marcello, né à Urbino (Italie) le 25 juin 1923, employé, à Morlanwelz (Hainaut).

Guerra, Marcello, geboren te Urbino (Italië) op 25 Juni 1923, bediende, te Morlanwelz (Henegouwen).

Gutbraut, Henoch, né à Varsovie (Pologne) le 10 février 1918, maroquinier, à Schaerbeek (Brabant).

Gutbraut, Henoch, geboren te Warschau (Polen) op 10 Februari 1918, marokijnwerker, te Schaerbeek (Brabant).

Gutierrez Feo, Aurelio, né à Arija (Espagne) le 21 février 1924, ouvrier métallurgiste, à Lauwe (Flandre occidentale).

Gutierrez Feo, Aurelio, geboren te Arija (Spanje) op 21 Februari 1924, metaalbewerker, te Lauwe (West-Vlaanderen).

Hacken, Clemens, né à Auw (Allemagne) le 12 décembre 1901, cultivateur, à Schönberg (Liège).

Hacken, Clemens, geboren te Auw (Duitsland) op 12 December 1901, landbouwer, te Schönberg (Luik).

Hacker, Salomon, né à Breszow (Pologne) le 22 octobre 1903, employé, à Forest (Brabant).

Hacker, Salomon, geboren te Breszow (Polen) op 22 October 1903, bediende, te Vorst (Brabant).

Hakowski, Stanislaw, né à Sojki (Pologne) le 25 avril/8 mai 1909, comptable, à Schaerbeek (Brabant).

Hakowski, Stanislaw, geboren te Sojki (Polen) op 25 April/8 Mei 1909, accountant, te Schaerbeek (Brabant).

Hanquiez, Gustave-Louis-Arthur, né à Nampont-Saint-Martin (France) le 6 avril 1915, chauffeur d'autos, à Neufmaison (Hainaut).  
Hanquiez, Gustave-Louis-Arthur, geboren te Nampont-Saint-Martin (Frankrijk) op 6 April 1915, autobestuurder, te Neufmaison (Henegouwen).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 12.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 12.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Hart, Emile, né à Compiègne (France) le 10 novembre 1890, entraîneur de chevaux, à Watermael-Boitsfort (Brabant).

Hart, Emile, geboren te Compiègne (Frankrijk) op 10 November 1890, paardentrainer, te Watermaal-Bosvoorde (Brabant).

Hart, Willem, né à Gorredijk-Opsterland (Pays-Bas) le 2 novembre 1911, charpentier de bord, à Anvers.

Hart, Willem, geboren te Gorredijk-Opsterland (Nederland) op 2 November 1911, scheepstimmerman, te Antwerpen.

Hatry, Paul-Adolf, né à Francfort-sur-Main (Allemagne) le 29 octobre 1929, employé, à Forest (Brabant).

Hatry, Paul-Adolf, geboren te Frankfurt/am/Main (Duitsland) op 29 October 1929, bediende, te Vorst (Brabant).

Heise, Hermine, née à Paris (France) le 23 mai 1885, couturière, à Woluwe-Saint-Pierre (Brabant).

Heise, Hermine, geboren te Parijs (Frankrijk) op 23 Mei 1885, naaister, te Sint-Pieters-Woluwe (Brabant).

Hergershausen, Lore, née à Coblenz (Allemagne) le 2 janvier 1906, maître de conférences, à Ixelles (Brabant).

Hergershausen, Lore, geboren te Koblenz (Duitsland) op 2 Januari 1906, lector aan een universiteit en woont te Elsene (Brabant).

Herskovic, Mojzes, né à Irsava (Tchécoslovaquie) le 19 mars 1912, patron cliveur de diamants, à Berchem (Anvers).

Herskovic, Mojzes, geboren te Irsava (Tsjecho-Slowakije) op 19 Maart 1912, meester diamantklover, te Berchem (Antwerpen).

Herschkwicz, Schimon (Simon), Michel, né à Szydlowicz (Pologne) le 16/28 juin 1894, docteur en médecine, à Bruxelles.

Herschkwicz, Schimon (Simon), Michel, geboren te Szydlowicz (Polen) op 16/28 Juni 1894, doctor in de geneeskunde, te Brussel.

Herszkowicz, Juda-Arje, né à Lask (Pologne) le 26 octobre/9 novembre 1907, commerçant, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

Herszkowicz, Juda-Arje, geboren te Lask (Polen) op 26 October/9 November 1907, handelaar, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant).

Herte, Robert-Ferdinand-Armand, né à Foug (France) le 20 mai 1910, ajusteur, à Etbe (Luxembourg).

Herte, Robert-Ferdinand-Armand, geboren te Foug (Frankrijk) op 20 Mei 1910, bankwerker, te Etbe (Luxemburg).

Herzberg, Léopold, né à Hanovre (Allemagne) le 23 octobre 1889, représentant de commerce, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

Herzberg, Léopold, geboren te Hannover (Duitsland) op 23 October 1889, handelsvertegenwoordiger, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant).

Hillel, Ruchel, née à Cracovie (Pologne) le 19 février 1895, sans profession, à Anvers.

Hillel, Ruchel, geboren te Krakau (Polen) op 19 Februari 1895, zonder beroep, te Antwerpen.

Hirschman, Josef-Hersch, né à Laczki (Pologne) le 25 juillet 1902, cliveur de diamants, à Anvers.

Hirschman, Josef - Hersch, geboren te Laczi (Polen) op 25 Juli 1902, diamantklover, te Antwerpen.

Holler, Adolf, né à Czenstochow (Pologne) le 29 juin/11 juillet 1898, maroquinier, à Anderlecht (Brabant).

Holler, Adolf, geboren te Czenstochow (Polen) op 29 Juni/11 Juli 1898, marokijnwerker, te Anderlecht (Brabant).

Hoogendoorn, Cornelis-Petrus, né à La Haye (Pays-Bas) le 19 janvier 1908, cafetier, à Namur.

Hoogendoorn, Cornelis-Petrus, geboren te 's-Gravenhage (Nederland) op 19 Januari 1908, herbergier, te Namen.

Honrinstein, Israël, né à Budy-Przeworskie (Pologne) le 23 juillet 1912, commerçant, à Schaerbeek (Brabant).

Horinstein, Israël, geboren te Budy-Przeworskie (Polen) op 23 Juli 1912, handelaar, te Schaerbeek (Brabant).

Horvath, Sandor, né à Sopron (Hongrie) le 22 novembre 1913, ouvrier agricole, à Eeklo (Flandre orientale).

Horvath, Sandor, geboren te Sopron (Hongarije) op 22 November 1913, landarbeider, te Eeklo (Oost-Vlaanderen).

Hou, Tsé-Tchang, né à King-Chow (Tsin-Tchéou) (Chine) le 6 octobre 1887, ingénieur, à Bruxelles.

Hou, Tsé-Tchang, geboren te King-Chow (Tsin-Tsjeoe) (China) op 6 October 1887, ingenieur, te Brussel.

Israel, Albert, né à Milas (Turquie) le 14 mai 1915, commerçant, à Usumbura (Ruanda-Urundi).

Israel, Albert, geboren te Milas (Turkije) op 14 Mei 1915, handelaar, te Usumbura (Ruanda-Urundi).

Itin, Georges, né à Petrograd (Russie) le 22 juin 1923, directeur-gérant, à Ixelles (Brabant).

Itin, Georges, geboren te Petrograd (Rusland) op 22 Juni 1923, directeur-zaakwaarnemer, te Elsene (Brabant).

Ivanoff, Pierre, né à Novotcherkassk (Russie) le 29 juin 1899, ingénieur, à Albertville (Congo belge).

Ivanoff, Pierre, geboren te Novotcherkassk (Rusland) op 29 Juni 1899, ingenieur, te Albertstad (Belgisch Congo).

Iwaniuk, Semen, né à Sapanow (Pologne) le 17-avril 1924, ouvrier mineur, à Diets-Heur (Limbourg).

Iwaniuk, Semen, geboren te Sapanow (Polen) op 17 April 1924, mijnwerker, te Diets-Heur (Limburg).

Jackowska, Stanislaw, née à Sokol Tomecki (Pologne) le 1<sup>er</sup> avril 1897, religieuse, à Braine-le-Comte (Hainaut).

Jackowska, Stanislaw, geboren te Sokol Tomecki (Polen) op 1 April 1897, kloosterzuster, te 's-Gravenbrakel (Henegouwen).

Jansen, Bernardus-Cornelis, né à Eersel (Pays-Bas) le 25 août 1915, prêtre professeur, à Anvers.

Jansen, Bernardus-Cornelis, geboren te Eersel (Nederland) op 25 Augustus 1915, priester-leraar, te Antwerpen.

Jarzabek, Hersz-Lajb, né à Klobuck (Pologne) le 11/24 juillet 1909, marchand tailleur, à Ixelles (Brabant).

Jarzabek, Hersz-Lajb, geboren te Klobuck (Polen) op 11/24 Juli 1909, kleermaker handelaar, te Elsene (Brabant).

Joseph, Eugène-Paul-Armand, né à Sotteville-lez-Rouen (France) le 31 octobre 1882, négociant, à Uccle (Brabant).

Joseph, Eugène-Paul-Armand, geboren te Sotteville-lez-Rouen (Frankrijk) op 31 October 1882, handelaar, te Ukkel (Brabant).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 13.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 13.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Kac, Abe, né à Kalisz (Pologne) le 1<sup>er</sup> mai 1896, négociant, à Bressoux (Liège).

Kac, Abe, geboren te Kalisz (Polen) op 1 Mei 1896, handelaar, te Bressoux (Luik).

Kagalny, Jakub-Majer, né à Plock (Pologne) le 14 septembre 1903, ébéniste, à Bruxelles.

Kagalny, Jakub-Majer, geboren te Plock (Polen) op 14 September 1903, meubelmaker, te Brussel.

Kaliski, Juda, né à Drobin (Pologne) le 1<sup>er</sup> août 1905, confectionneur, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles (Brabant).

Kaliski, Juda, geboren te Drobin (Polen) op 1 Augustus 1905, kleermaker (confectie), te Sint-Gillis-bij-Brussel (Brabant).

Kärfve, Karl-Yvan-Eugène, né à Nyed (Suède) le 5 juin 1885, coupeur tailleur d'habits, à Etterbeek (Brabant).

Kärfve, Karl-Yvan-Eugène, geboren te Nyed (Zweden) op 5 Juni 1885, coupeur kleermaker, te Etterbeek (Brabant).

Karolin, Nikolai, né à Varbla (Estonie) le 26 mars 1909, employé d'hôtel, à Berchem (Anvers).

Karolin, Nikolai, geboren te Varbla (Estland) op 26 Maart 1909, hotelbediende, te Berchem (Antwerpen).

Kempnaars, Dingeman, né à Oud en Nieuw Gastel (Pays-Bas) le 12 décembre 1907, contremaître, à Merksem (Anvers).

Kempnaars, Dingeman, geboren te Oud en Nieuw Gastel (Nederland) op 12 December 1907, ploegbaas, te Merksem (Antwerpen).

Keppich, Pavel, né à Timisoara (Roumanie) le 5 août 1903, fourreur, à Ixelles (Brabant).

Keppich, Pavel, geboren te Timisoara (Roemenië) op 5 Augustus 1903, bontwerker, te Elsene (Brabant).

Kiersz, Szaja, né à Piotrkow (Pologne) le 10 janvier 1906, confectionneur de vêtements, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

Kiersz, Szaja, geboren te Piotrkow (Polen) op 10 Januari 1906, confectiekleermaker, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant).

Kiprianovitch, Roman, né à Sébastopol (Russie) le 18 janvier 1902, religieux, à Chevetogne (Namur).

Kiprianovitch, Roman, geboren te Sebastopol (Rusland) op 18 Januari 1902, kloosterling, te Chevetogne (Namen).

Kirchmann, Carl-Hermann, né à Dessau (Allemagne) le 3 novembre 1884, brasseur, à Herstal (Liège).

Kirchmann, Carl-Hermann, geboren te Dessau (Duitsland), op 3 November 1884, brouwer, te Herstal (Luik).

Klajminc, Bernard, né à Lagow (Pologne) le 30 novembre 1901, tailleur d'habits, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

Klajminc, Bernard, geboren te Lagow (Polen) op 30 November 1901, kleermaker, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant).

Klein, Aron, né à Hermanovce (Tchécoslovaquie) le 20 juin 1902, négociant en diamants, à Anvers.

Klein, Aron, geboren te Hermanovce (Tsjecho-Slowakije) op 20 Juni 1902, diamanthandelaar, te Antwerpen.

Klein, Joseph, né à Aix-la-Chapelle (Allemagne) le 13 décembre 1928, ouvrier textile, à La Calamine (Liège).

Klein, Joseph, geboren te Aken (Duitsland) op 13 December 1928, textielarbeider, te Kalmis (Luik).

Kohn, Alter-Abraham, né à Stawiski (Pologne) le 23 octobre 1894, commerçant, à Bruxelles.

Kohn, Alter-Abraham, geboren te Stawiski (Polen) op 23 October 1894, handelaar, te Brussel.

Kohn, Aron, né à Rzeszow (Pologne) le 11 juillet 1908, courtier en diamants, à Berchem (Anvers).

Kohn, Aron, geboren te Rzeszow (Polen) op 11 Juli 1908, diamant-handelaar, te Berchem (Antwerpen).

Kohn, Szmul-Hertz, né à Jargazew (Pologne) le 15 janvier 1899, marchand tailleur, à Bruxelles.

Kohn, Szmul-Hertz, geboren te Jargazew (Polen) op 15 Januari 1899, kleermaker, te Brussel.

Körmöczy, Albert-Zoltan, né à Szeged (Hongrie) le 31 juillet 1915, sans profession, à Gand.

Körmöczy, Albert-Zoltan, geboren te Szeged (Hongarije) op 31 Juli 1915, zonder beroep, te Gent.

Korteweg, Piet, né à Ginneken en Bavel (Nieuw Ginneken) (Pays-Bas) le 29 mai 1922, employé, à Hoboken (Gand).

Korteweg, Piet, geboren te Ginneken en Bavel (Nieuw Ginneken) Nederland) op 29 Mei 1922, bediende, te Hoboken (Antwerpen).

Kramer, Ignac, né à Ivanka (Tchécoslovaquie) le 29 janvier 1904, employé d'hôtel, à Anvers.

Kramer, Ignac, geboren te Ivanka (Tcheco-Slowakije) op 29 Januari 1904, hotelbediende, te Antwerpen.

Krempf, István, né à Dorog (Hongrie) le 16 août 1915, cultivateur, à Espierres (Flandre occidentale).

Krempf, István, geboren te Dorog (Hongarije) op 16 Augustus 1915, landbouwer, te Spiere (West-Vlaanderen).

Kubetschka, Josef-Alexandre, né à Opava (Tchécoslovaquie) le 3 septembre 1921, ingénieur, à Courtrai (Flandre occidentale).

Kubetschka, Josef-Alexandre, geboren te Opava (Tcheco-Slowakije) op 3 September 1921, ingenieur, te Kortrijk (West-Vlaanderen).

Kurgan, Samuel, né à Wilno (Pologne) le 13/21 septembre 1903, ingénieur, à Woluwe-Saint-Lambert (Brabant).

Kurgan, Samuel, geboren te Wilno (Polen) op 13/21 September 1903, ingenieur, te Sint-Lambrechts-Woluwe (Brabant).

Lancut, Salman, né à Cracovie (Pologne) le 24 janvier 1911, diamantaire, à Anvers.

Lancut, Salman, geboren te Krakau (Polen) op 24 Januari 1911, diamantwerker, te Antwerpen.

Last, Laja, née à Tarnobrzeg (Pologne) le 12 juillet 1907, courtière en diamants, à Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).

Last, Laja, geboren te Tarnobrzeg (Polen) op 12 Juli 1907, make-laarster in diamanten, te Sint-Joost-ten-Node (Brabant).

Laznowski, Hersz, né à Lodz (Pologne) le 6/19 avril 1906, tailleur d'habits, à Forest (Brabant).

Laznowski, Hersz, geboren te Lodz (Polen) op 6/19 April 1906, kleermaker, te Vorst (Brabant).

#### Naturalisation ordinaire.

##### Feuilleton n° 14.

##### Gewoon burgerschap.

##### Lijst n° 14.

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Leeuwin, Willem, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 17 octobre 1907, importateur, à Bruxelles.

Leeuwin, Willem, geboren te Amsterdam (Nederland) op 17 October 1907, invoerder, te Brussel.

Léger, Lucien-Emile-Jules, né à Bolbec (France) le 18 janvier 1899, bijoutier, à Liège.

Léger, Lucien-Emile-Jules, geboren te Bolbec (Frankrijk) op 18 Januari 1899, juwelier, te Luik.

Lehrer, Bruno, né à Dresden (Allemagne) le 20 mai 1924, diamantaire, à Berchem (Anvers).

Lehrer, Bruno, geboren te Dresden (Duitsland) op 20 Mei 1924, diamantwerker, te Berchem (Antwerpen).

Lehrer, Gerschon, né à Ustrzyki (Pologne) le 14 septembre 1902, diamantaire, à Anvers.

Lehrer, Gerschon, geboren te Ustrzyki (Polen) op 14 September 1902, diamantwerker, te Antwerpen.

Leizerovits, Andor, né à Szerencs (Hongrie) le 1<sup>er</sup> avril 1915, négociant en diamants, à Berchem (Anvers).

Leizerovits, Andor, geboren te Szerencs (Hongarije) op 1 April 1915, diamanthandelaar, te Berchem (Antwerpen).

Léonhard, Jean-François, né à Paris (France) le 31 décembre 1895, comptable, à Forest (Brabant).

Léonhard, Jean-François, geboren te Parijs (Frankrijk) op 31 December 1895, accountant, te Vorst (Brabant).

Lequet, Gaston-Henri, né à Saint-Quentin (France) le 13 août 1895, industriel, à Houthulst (Flandre occidentale).

Lequet, Gaston-Henri, geboren te Saint-Quentin (Frankrijk) op 13 Augustus 1895, nijveraer, te Houthulst (West-Vlaanderen).

Lerch, Ladislav, né à Borek (Tchécoslovaquie) le 24 septembre 1924, électricien, à Herstal (Liège).

Lerch, Ladislav, geboren te Borek (Tsjecho-Slowakije) op 24 September 1924, electricien, te Herstal (Luik).

Lesny, Bendet (dit Bernard), né à Ostroleka (Pologne) le 16 mars 1899, cordonnier, à Montignies-sur-Sambre (Hainaut).

Lesny, Bendet (genaamd Bernard), geboren te Ostroleka (Polen) op 16 Maart 1899, schoenlapper, te Montignies-sur-Sambre (Henegouwen).

Lewin, Esther, née à Mosyr (Russie) le 21 août 1900, sténodactylo, à Schaerbeek (Brabant).

Lewin, Esther, geboren te Mosyr (Rusland) op 21 Augustus 1900, stenotypiste, te Schaerbeek (Brabant).

Lewin, Jeanne, née à Wilna (Russie) le 14 mai 1862, sans profession, à Bruxelles.

Lewin, Jeanne, geboren te Wilna (Rusland) op 14 Mei 1862, zonder beroep, te Brussel.

Libeskind, Lejbus, né à Przedborg (Pologne) le 1<sup>er</sup> août 1919, marchand tailleur, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).

Libeskind, Lejbus, geboren te Przedborg (Polen) op 1 Augustus 1919, kleermaker, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant).

Lichatshevsky, Osip, né à Holm (Russie) le 26 octobre 1903, commerçant, à Gand (Flandre orientale).

Lichatshevsky, Osip, geboren te Holm (Rusland) op 26 October 1903, handelaar, te Gent (Oost-Vlaanderen).

Lieberman, Mendel, né à Dobromil (Pologne) le 5 juillet 1904, directeur commercial, à Anvers.

Lieberman, Mendel, geboren te Dobromil (Polen) op 5 Juli 1904, handelsdirecteur, te Antwerpen.

Littman, alias Förster, Salamon, né à Przyborow (Pologne) le 29 avril 1911, commerçant, à Schaerbeek (Brabant).

Littman, alias Förster, Salamon, geboren te Przyborow (Polen) op 29 April 1911, handelaar, te Schaarbeek (Brabant).

Lobe, Daniël, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 4 décembre 1909, employé, à Deurne (Anvers).

Lobe, Daniël, geboren te Amsterdam (Nederland) op 4 December 1909, bediende, te Deurne (Antwerpen).

Loozen, Johannes-Hubertus, né à Gulpen (Pays-Bas) le 18 novembre 1900, cultivateur, à Soumagne (Liège).

Loozen, Johannes-Hubertus, geboren te Gulpen (Nederland) op 18 November 1900, landbouwer, te Soumagne (Luik).

Luijks, Adrianus-Johannes, né à Steenberg (Pays-Bas) le 6 novembre 1901, jardinier, à Brasschaat (Anvers).

Luijks, Adrianus-Johannes, geboren te Steenberg (Nederland) op 6 November 1901, tuinman, te Brasschaat (Antwerpen).

Luminet, Daniel, né à Colmar (France) le 16 juillet 1929, étudiant, à Etterbeek (Brabant).

Luminet, Daniel, geboren te Colmar (Frankrijk) op 16 Juli 1929, student, te Etterbeek (Brabant).

Lvoff, Léonide, né à Kolonna (Russie) le 27 août 1907, ingénieur-mécanicien, à Ixelles (Brabant).

Lvoff, Léonide, geboren te Kolonna (Rusland) op 27 Augustus 1907, ingenieur-werktuigkundige, te Elsene (Brabant).

Machaëff, Léon, né à Kalouga (Russie) le 15 février 1913, étalagiste, à Forest (Brabant).

Machaëff, Léon, geboren te Kalouga (Rusland) op 15 Februari 1913, etalagist, te Vorst (Brabant).

Mackowiak, Stanislaus, né à Brambauer (Allemagne) le 27 octobre 1906, ouvrier mineur, à Ougrée (Liège).

Mackowiak, Stanislaus, geboren te Brambauer (Duitsland) op 27 October 1906, mijnwerker, te Ougrée (Luik).

Maddalena, Giovanni, né à Fanna (Italie) le 27 septembre 1899, ouvrier mineur, à Argenteau (Liège).

Maddalena, Giovanni, geboren te Fanna (Italië) op 27 September 1899, mijnwerker, te Argenteau (Luik).

Maizman, Meer, né à Tighina (Roumanie) le 16 juillet 1923, aide commerçant et étudiant, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Maizman, Meer, geboren te Tighina (Roemenië) op 16 Juli 1923, helper in een handelszaak en student, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Majewski, Joseph, né à Ostricourt (France) le 25 janvier 1923, chauffeur d'auto, à La Louvière (Hainaut).

Majewski, Joseph, geboren te Ostricourt (Frankrijk) op 25 Januari 1923, wagenbestuurder, te La Louvière (Henegouwen).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 15.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 15.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Mak, Jan, né à Neuss (Allemagne) le 23 juin 1923, surveillant de charbonnage, à Saint-Nicolas-lez-Liège.

Mak, Jan, geboren te Neuss (Duitsland) op 23 Juni 1923, opziener in een koolmijn, te Saint-Nicolas (Luik).

Malattia, Alessandro, né à Barics (Italie) le 9 mars 1906, commerçant, à Forest (Brabant).

Malattia, Alessandro, geboren te Barics (Italië) op 9 Maart 1906, handelaar, te Vorst (Brabant).

Malesani, Giuseppe, né à Illasi (Italie) le 1<sup>er</sup> avril 1915, machiniste, à Monceau-sur-Sambre (Hainaut).

Malesani, Giuseppe, geboren te Illasi (Italië) op 1 April 1915, machinist, te Monceau-sur-Sambre (Henegouwen).

Malinowski, Max, né à Dortmund (Allemagne) le 10 décembre 1909, ouvrier monteur, à Jumet (Hainaut).

Malinowski, Max, geboren te Dortmund (Duitsland) op 10 December 1909, monteerder, te Jumet (Henegouwen).

Marchesi, Angelo, né à Novara (Italie) le 22 juillet 1905, garçon de café, à Charleroi (Hainaut).

Marchesi, Angelo, geboren te Novara (Italië) op 22 Juli 1905, kellner, te Charleroi (Henegouwen).

Mariman, Eduardus-Josephus, né à Hontenisse (Pays-Bas) le 28 novembre 1893, rentier, à Oostakker (Flandre orientale).

Mariman, Eduardus-Josephus, geboren te Hontenisse (Nederland) op 28 November 1893, rentenier, te Oostakker (Oost-Vlaanderen).

Marisio, Emilio-Nicola, né à Voghera (Italie) le 28 avril 1901, cuisinier, à Schaerbeek (Brabant).

Marisio, Emilio-Nicola, geboren te Voghera (Italië) op 28 April 1901, kok, te Schaarbeek (Brabant).

Maritano, Avventino, né à Giaveno (Italie) le 3 février 1910, bétonneur, à Louveigné (Liège).

Maritano, Avventino, geboren te Giaveno (Italië) op 3 Februari 1910, betonwerker, te Louveigné (Luik).

Marques, Francisco, né à Papizios (Portugal) le 31 mai 1906, bûcheron, à Oignies (Namur).

Marques, Francisco, geboren te Papizios (Portugal) op 31 Mei 1906, houthakker, te Oignies (Namen).

Marxsohn, Anna, née à Francfort-sur-Main (Allemagne) le 30 novembre 1890, sans profession, à Schaerbeek (Brabant).

Marxsohn, Anna, geboren te Frankfurt/am/Main (Duitsland) op 30 November 1890, zonder beroep, te Schaarbeek (Brabant).

Masteroff, Nicolas, né à Tchernyehwskaja (Russie) le 8 décembre 1884, menuisier, à Seraing (Liège).

Masteroff, Nicolas, geboren te Tchernyehwskaja (Rusland) op 8 December 1884, schrijnwerker, te Seraing (Luik).

Matisons, Martin-Julius, né à Riga (Lettonie) le 6 mars 1892, technicien, à Schaerbeek (Brabant).

Matisons, Martin-Julius, geboren te Riga (Letland) op 6 Maart 1892, technicus, te Schaarbeek (Brabant).

Mayer, Désideriu, né à Certese (Roumanie) le 5 décembre 1904, diamantaire, à Berchem (Anvers).

Mayer, Désideriu, geboren te Certese (Roemenië) op 5 December 1904, diamantwerker, te Berchem (Antwerpen).

Mayer, Ludwig-Lazarus, né à Bad Wimpfen am Berg (Allemagne) le 24 février 1903, administrateur de société, à Bruxelles.

Mayer, Ludwig-Lazarus, geboren te Bad Wimpfen am Berg (Duitsland) op 24 Februari 1903, beheerder van vennootschap, te Brussel.

Mazzocco, Violante-Frederico, né à Quero (Italie) le 9 octobre 1922, ouvrier métallurgiste, à Seraing (Liège).

Mazzocco, Violante-Frederico, geboren te Quero (Italië) op 9 October 1922, metaalbewerker, te Seraing (Luik).

Mehlworm, Juda (Jules), né à Kamienka (Pologne) le 7 mai 1899, négociant, à Charleroi (Hainaut).

Mehlworm, Juda (Jules), geboren te Kamienka (Polen) op 7 Mei 1899, handelaar, te Charleroi (Henegouwen).

Mel, Luigi-Alberto, né à Nervesa della Battaglia (Italie) le 2 octobre 1902, épicier, à Liège.

Mel, Luigi-Alberto, geboren te Nervesa della Battaglia (Italië) op 2 October 1902, kruidenier, te Luik.

Mell, Godel, né à Tomaszow (Pologne) en 1913, tailleur d'habits, à Liège.

Mell, Godel, geboren te Tomaszow (Polen) in 1913, kleermaker, te Luik.

Mendel, Gerhard, né à Ovenstädt (Allemagne) le 16 mai 1914, commerçant, à Bruxelles.

Mendel, Gerhard, geboren te Ovenstädt (Duitsland) op 16 Mei 1914, handelaar, te Brussel.

Mendel, Markus, né à Zolkiew (Pologne) le 23 juillet 1908, fourreur, à Anvers.

Mendel, Markus, geboren te Zolkiew (Polen) op 23 Juli 1908, bentwerker, te Antwerpen.

Merinfeld, Luzer, né à Baltzi (Roumanie) le 3 août 1903, mécanicien dentiste, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).

Merinfeld, Luzer, geboren te Baltzi (Roemenië) op 3 Augustus 1903, tandtechnicus, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant).

Meuwissen, Hubert-Paulin, né à Puteaux (France) le 10 octobre 1912, coiffeur, à Anvers.

Meuwissen, Hubert-Paulin, geboren te Puteaux (Frankrijk) op 10 October 1912, haarkapper, te Antwerpen.

Michalewicz, Vladislav, né à Argenau (Pologne) le 23 juillet 1903, horloger, à Liège.

Michalewicz, Vladislav, geboren te Argenau (Polen) op 23 Juli 1903, horlogemaker, te Luik.

Migdal, Abram, né à Ujazd (Pologne) le 2/15 mars 1900, marchand tailleur, à Bruxelles.

Migdal, Abram, geboren te Ujazd (Polen) op 2/15 Maart 1900, kleermaker, te Brussel.

Mikulyak, Magdalena-Ilona, née à Diósgyőr (Hongrie) le 17 août 1916, servante, à Zomergem (Flandre orientale).

Mikulyak, Magdalena-Ilona, geboren te Diósgyőr (Hongarije) op 17 Augustus 1916, dienstbode, te Zomergem (Oost-Vlaanderen).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 16.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 16.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Miller, Guillaume-Jean, né à Cheriton-Fitzpaine (Grande-Bretagne) le 22 janvier 1895, ouvrier métallurgiste, à Engis (Liège).

Miller, Guillaume-Jean, geboren te Cheriton-Fitzpaine (Groot-Brittannië) op 22 Januari 1895, metaalbewerker, te Engis (Luik).

Monderer, Emil, né Cracovie (Pologne) le 1<sup>er</sup> juillet 1920, commerçant, à Bruxelles.

Monderer, Emil, geboren te Krakau (Polen) op 1 Juli 1920, handelaar, te Brussel.

Monier, Henri-Jules, né à Bermerain (France) le 5 août 1920, ajusteur, à Thulin (Hainaut).

Monier, Henri-Jules, geboren te Bermerain (Frankrijk) op 5 Augustus 1920, bankwerker, te Thulin (Henegouwen).

Monticelli, Zeno, né à Cerreto d'Esi (Italie) le 14 juin 1922, ajusteur, à Dampremy (Hainaut).

Monticelli, Zeno, geboren te Cerreto d'Esi (Italië) op 14 Juni 1922, bankwerker, te Dampremy (Henegouwen).

Moratto, Dino-Romeo, né à Nogara (Italie) le 7 mars 1897, ouvrier agricole, à Courcelles (Hainaut).

Moratto, Dino-Romeo, geboren te Nogara (Italië) op 7 Maart 1897, landarbeider, te Courcelles (Henegouwen).

Morelli, Giorgio-Marco-Guglielmo, né à Naples (Italie) le 7 juillet 1922, officier navigateur, à Bruxelles.

Morelli, Giorgio-Marco-Guglielmo, geboren te Napels (Italië) op 7 Juli 1922, zeevaartofficier, te Brussel.

Moumm, Nicolas, né à Saint-Petersbourg (Russie) le 11 octobre 1909, ingénieur agronome, à Heverlee (Brabant).

Moumm, Nicolas, geboren te Sint-Petersburg (Rusland) op 11 October 1909, landbouwingenieur, te Heverlee (Brabant).

Muraceov, Bodgasar (dit Boris), né à Kichinef (Roumanie) le 3 janvier 1906, commerçant, à Sint-Denijs-Westrem (Flandre orientale).

Muraceov, Bodgasar (genoemd Boris), geboren te Kichinef (Roemenië) op 3 Januari 1906, handelaar, te Sint-Denijs-Westrem (Oost-Vlaanderen).

Nahon, Solomé-Jona, né à Dimotica (Grèce) le 15 septembre 1905, commerçant, à Schaarbeek (Brabant).

Nahon, Solomé-Jona, geboren te Dimotica (Griekenland) op 15 September 1905, handelaar, te Schaarbeek (Brabant).

Najman, Boruch, né à Zgierz (Pologne) le 1/14 décembre 1904, marchand tailleur, à Bruxelles.

Najman, Boruch, geboren te Zgierz (Polen) op 1/14 December 1904, kleermaker, te Brussel.

Neagu, Floarea, né à Bucarest (Roumanie) le 31 décembre 1915, sans profession, à Jette (Brabant).

Neagu, Floarea, geboren te Bukarest (Roemenië) op 31 December 1915, zonder beroep, te Jette (Brabant).

Neomagus, Cornelis-Josephus-Florimond, né à Flessingue (Pays-Bas) le 13 mars 1920, employé, à Berchem (Anvers).

Neomagus, Cornelis-Josephus-Florimond, geboren te Vlissingen (Nederland) op 13 Maart 1920, bediende, te Berchem (Antwerpen).

Ocsy, Margita-Stefania, née à Nitra (Hongrie) le 6 mai 1909, servante-gouvernante, à Uccle (Brabant).

Ocsy, Margita-Stefania, geboren te Nitra (Hongarije) op 6 Mei 1909, dienstbode-gouvernante, te Ukkel (Brabant).

Panarotto, Maria, née à San Giovanni Ilarione (Italie) le 21 août 1922, religieuse, à Ecaussinnes-d'Enghien (Hainaut).

Panarotto, Maria, geboren te San Giovanni Ilarione (Italië) op 21 Augustus 1922, kloosterzuster, te Ecaussinnes-d'Enghien (Henegouwen).

Papasian, Edouard-Marie-Charles-François, né à Salonique (Grèce) le 27 avril 1904, industriel, à Anderlecht (Brabant).

Papasian, Edouard-Marie-Charles-François, geboren te Saloniki (Griekenland) op 27 April 1904, nijveraar, te Anderlecht (Brabant).

Paraghamian, Krikor, né à Bardizac (Turquie) le 8 mars 1904, tailleur d'habits, à Jette (Brabant).

Paraghamian, Krikor, geboren te Bardizac (Turkije) op 8 Maart 1904, kleermaker, te Jette (Brabant).

Patrignaneli, Emilio, né à Urbino (Italie) le 26 novembre 1924, ouvrier goudronneur, à Ransart (Hainaut).

Patrignaneli, Emilio, geboren te Urbino (Italië) op 26 November 1924, teerder, te Ransart (Henegouwen).

Pawlofski, Anton, né à Hörde (Allemagne) le 22 février 1912, métayer, à Montigny-le-Tilleul (Hainaut).

Pawlofski, Anton, geboren te Hörde (Duitsland) op 22 Februari 1912, pachter, te Montigny-le-Tilleul (Henegouwen).

Peeters, Johannes, né à Susteren (Pays-Bas) le 20 décembre 1906, ouvrier, à Maaseik (Limbourg).

Peeters, Johannes, geboren te Susteren (Nederland) op 20 December 1906, arbeider, te Maaseik (Limburg).

Peloso, Oreste, né à Selva di Progno (Italie) le 9 octobre 1906, ouvrier mineur, à Châtelet (Hainaut).

Peloso, Oreste, geboren te Selva di Progno (Italië) op 9 October 1906, mijnwerker, te Châtelet (Henegouwen).

Perelli, Maurice-Joseph-Pierre, né à Palaiseau (France) le 21 février 1915, ouvrier, à Dampremy (Hainaut).

Perelli, Maurice-Joseph-Pierre, geboren te Palaiseau (Frankrijk) op 21 Februari 1915, arbeider, te Dampremy (Henegouwen).

Perez, Evaristo, né à Prado (Espagne) le 18 juin 1927, étudiant, à Morlanwelz (Hainaut).

Perez, Evaristo, geboren te Prado (Spanje) op 18 Juni 1927, student, te Morlanwelz (Henegouwen).

Peroni, Luigi, né à Portalbera (Italie) le 27 août 1907, ouvrier de charbonnage, à Haccourt (Liège).

Peroni, Luigi, geboren te Portalbera (Italië) op 27 Augustus 1907, bovengronds mijnwerker, te Haccourt (Luik).

Peters, Marie-Anne, née à Mariadorf (Allemagne) le 23 octobre 1879, sans profession, à Beyne-Heusay (Liège).

Peters, Marie-Anne, geboren te Mariadorf (Duitsland) op 23 October 1879, zonder beroep, te Beyne-Heusay (Luik).

Pin, Giuseppe, né à Conegliano (Italie) le 1<sup>er</sup> juillet 1908, commerçant, à Bruxelles.

Pin, Giuseppe, geboren te Conegliano (Italië) op 1 Juli 1908, handelaar, te Brussel.

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 17.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 17.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Piwinski, Léonhard, né à Wampel (Allemagne) le 18 juillet 1909, ouvrier carreleur, à Péruwelz (Hainaut).

Piwinski, Léonhard, geboren te Wambel (Duitsland) op 18 Juli 1909, vloerlegger, te Péruwelz (Henegouwen).

Pizzutti, Ernesto, né à Bochum (Allemagne) le 15 novembre 1909, ouvrier mineur, à Ransart (Hainaut).

Pizzutti, Ernesto, geboren te Bochum (Duitsland) op 15 November 1909, mijnwerker, te Ransart (Henegouwen).

Plassier, Marguerite-Ambroisine, née à Yvre-l'Évêque (France) le 31 mai 1892, employée, à Schaerbeek (Brabant).

Plassier, Marguerite-Ambroisine, geboren te Yvre-l'Évêque (Frankrijk) op 31 Mei 1892, bediende, te Schaerbeek (Brabant).

Polaschek, Franz, né à Bladenhorst (Allemagne) le 26 janvier 1904, ouvrier menuisier, à Grivegnée (Liège).

Polaschek, Franz, geboren te Bladenhorst (Duitsland) op 26 Januari 1904, schrijnwerker, te Grivegnée (Luik).

Polatchek, Franz, né à Vienne (Autriche) le 7 janvier 1920, employé, à Tessengerlo (Limbourg).

Polatchek, Franz, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 7 Januari 1920, bediende, te Tessengerlo (Limburg).

Poletto, Narciso, né à Pressana (Italie) le 18 juillet 1902, gazier, à Houdeng-Goegnies (Henegouwen).

Poletto, Narciso, geboren te Pressana (Italië) op 18 Juli 1902, gaswerker, te Houdeng-Goegnies (Henegouwen).

Polischuk, Max, né à Pulavy (Russie) le 8 mai 1897, gérant de société, à Ixelles (Brabant).

Polischuk, Max, geboren te Pulavy (Rusland) op 8 Mei 1897, zaakvoerder van een vennootschap, te Elsene (Brabant).

Poma, Mario-Camillo-Giusto-Arturo, né à Paris (France) le 17 février 1904, ingénieur, à Bruxelles.

Poma, Mario-Camillo-Giusto-Arturo, geboren te Parijs (Frankrijk) op 17 Februari 1904, ingenieur, te Brussel.

Pop, Vasil, né à Dolni Apsa (Tchécoslovaquie) le 10 août 1905, marchand de poisson, à Baudour (Hainaut).

Pop, Vasil, geboren te Dolni Apsa (Tsjecho-Slowakije) op 10 Augustus 1905, vishandelaar, te Baudour (Henegouwen).

Poutchinian, Grante-Alias-Jacques, né à Batoum (Russie) le 29 décembre 1895, ingénieur, à Liège.

Poutchinian, Grante-Alias-Jacques, geboren te Batoum (Rusland) op 29 December 1895, ingenieur, te Luik.

Preis, Klotild, née à Budapest (Hongrie) le 12 mars 1920, aideménagère, à Anvers.

Preis, Klotild, geboren te Boedapest (Hongarije) op 12 Maart 1920, hulphuishoudster, te Antwerpen.

Prejzerowicz, Dawid, né à Czestochowa (Pologne) le 23 octobre 1912, fourreur, à Liège.

Prejzerowicz, Dawid, geboren te Czestochowa (Polen) op 23 October 1912, bontwerker, te Luik.

Prokop, Marie, née à Huszt (Tchécoslovaquie) le 1<sup>er</sup> novembre 1919, ménagère, à Boussu (Hainaut).

Prokop, Marie, geboren te Huszt (Tsjecho-Slowakije) op 1 November 1919, huishoudster, te Boussu (Henegouwen).

Protzen, Ernst-Otto-Martin, né à Stargard (Allemagne) le 15 septembre 1874, maître brasseur, à Malmédy (Liège).

Protzen, Ernst-Otto-Martin, geboren te Stargard (Duitsland) op 15 September 1874, meester brouwer, te Malmédy (Luik).

Rackier, Jerzy (Georges), né à Varsovie (Pologne) le 18 avril 1924, employé, à Woluwe-Saint-Pierre (Brabant).

Rackier, Jerzy (Georges), geboren te Warschau (Polen) op 18 April 1924, bediende, te Sint-Pieters-Woluwe (Brabant).

Radermacher, Hubert, né à Raeren (Belgique) le 5 février 1905, propriétaire de carrières, à Raeren (Liège).

Radermacher, Hubert, geboren te Raeren (België) op 5 Februari 1905, eigenaar van groeven, te Raeren (Luik).

Reichling, Maurice-Remy-Louis, né à Paris (France) le 28 septembre 1895, directeur de société, à Schaerbeek (Brabant).

Reichling, Maurice-Remy-Louis, geboren te Parijs (Frankrijk) op 28 September 1895, directeur van vennootschap, te Schaerbeek (Brabant).

Reuter, Friedrich-Hermann, né à Barmen (Allemagne) le 7 mars 1880, commerçant, à Anderlecht (Brabant).

Reuter, Friedrich-Hermann, geboren te Barmen (Duitsland) op 7 Maart 1880, handelaar, te Anderlecht (Brabant).

Rocchi, Cleto, né à Castelfranco dell' Emilia (Italie) le 28 février 1899, ouvrier machiniste, à Seraing (Liège).

Rocchi, Cleto, geboren te Castelfranco dell' Emilia (Italië) op 28 Februari 1899, machinewerker, te Seraing (Luik).

Roderburg, Joseph-Hubert, né à Aix-la-Chapelle (Allemagne) le 30 juillet 1912, chauffeur d'auto, à Raeren (Liège).

Roderburg, Joseph-Hubert, geboren te Aken (Duitsland) op 30 Juli 1912, autobestuurder, te Raeren (Luik).

Roncarati, Alberto, né à Bentivoglio (Italie) le 24 septembre 1887, industriel, à Bressoux (Liège).

Roncarati, Alberto, geboren te Bentivoglio (Italië) op 24 September 1887, bedrijfsleider, te Bressoux (Luik).

Rosenfeld, Haim, né à Bacau (Roumanie) le 24 juin 1903, voyageur de commerce, à Bruxelles.

Rosenfeld, Haim, geboren te Bacau (Roemenië) op 24 Juni 1903, handelsreiziger, te Brussel.

Rozenberg, Bernard, né à Varsovie (Pologne) le 26 août/7 septembre 1898, représentant de commerce, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).

Rozenberg, Bernard, geboren te Warschau (Polen) op 26 Augustus/7 September 1898, handelsvertegenwoordiger, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant).

Rozenberg, Szlama-Zelman, né à Lodz (Pologne) le 26 septembre/3 octobre 1904, bonnetier, à Schaerbeek (Brabant).

Rozenberg, Szlama-Zelman, geboren te Lodz (Pologne) op 26 September/3 October 1904, handelaar in gebreide goederen, te Schaerbeek (Brabant).

Rozenfejn, Szmuel-Josef, né à Varsovie (Pologne) le 27 décembre 1914, commerçant, à Forest (Brabant).

Rozenfejn, Szmuel-Josef, geboren te Warschau (Polen) op 27 December 1914, handelaar, te Vorst (Brabant).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 18.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 18.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Rozenthal, Rachmil, né à Rachau (Tchécoslovaquie) le 5 août 1910, horloger, à Anvers.

Rozenthal, Rachmil, geboren te Rachau (Tsjecho-Slowakije) op 5 Augustus 1910, horlogemaker, te Antwerpen.

Rozenwald, Benjamin, né à Trzebieszow (Pologne) le 6 juin 1896, maroquinier, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).

Rozenwald, Benjamin, geboren te Trzebieszow (Polen) op 6 Juni 1896, marokijnwerker, te Sint-Jans-Molenbeek (Brabant).

Rozié, Michiel-Jan, né à Gouda (Pays-Bas) le 11 janvier 1918, ingénieur, à Anvers.

Rozié, Michiel-Jan, geboren te Gouda (Nederland) op 11 Januari 1918, ingenieur, te Antwerpen.

Russo, Mario-Vittorio-Alberto, né à Ango (Congo belge) le 20 octobre 1922, ouvrier brasseur, à Bruxelles.

Russo, Mario-Vittorio-Alberto, geboren te Ango (Belgisch Congo) op 20 October 1922, brouwersgast, te Brussel.

Sampers, Charles-Alphons-Antonijs, né à Linne (Pays-Bas) le 1<sup>er</sup> juin 1892, administrateur de sociétés, à Edegem (Anvers).

Sampers, Charles-Alphons-Antonijs, geboren te Linne (Nederland) op 1 Juni 1892, beheerder van vennootschappen, te Edegem (Antwerpen).

Sauerman, Dawid, né à Cieszanow (Pologne) le 24 juin 1905, diamantaire, à Anvers.

Sauerman, Dawid, geboren te Cieszanow (Polen) op 24 Juni 1905, diamantwerker, te Antwerpen.

Schachne, Nissen, né à Dukla (Pologne) le 9 avril 1905, cliveur de diamants, à Anvers.

Schachne, Nissen, geboren te Dukla (Polen) op 9 April 1905, diamantkliever, te Antwerpen.

Scher, Frima, née à Zlotniky (Pologne) le 8 octobre 1899, commerçante, à Charleroi (Hainaut).

Scher, Frima, geboren te Zlotniky (Polen) op 8 October 1899, handelaarster, te Charleroi (Henegouwen).

Schidlow, Leib, né à Tarnow (Pologne) le 13 mars 1907, négociant en diamants, à Schaerbeek (Brabant).

Schidlow, Leib, geboren te Tarnow (Polen) op 13 Maart 1907, diamanthandelaar, te Schaerbeek (Brabant).

Schiffer, Adolf, né à Vienne (Autriche) le 23 mai 1908, commerçant, à Sint-Amansberg (Flandre orientale).

Schiffer, Adolf, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 23 Mei 1908, handelaar, te Sint-Amansberg (Oost-Vlaanderen).

Schmitz, Bertram, né à Niederbolheim (Allemagne) le 21 septembre 1904, cultivateur, à Raeren (Liège).

Schmitz, Bertram, geboren te Niederbolheim (Duitsland) op 21 September 1904, landbouwer, te Raeren (Luik).

Schöngut (dit Uiberreich), Elias, né à Zawada (Pologne) le 19 avril 1904, négociant en diamants, à Anvers.

Schöngut (gezegd Uiberreich), Elias, geboren te Zawada (Polen) op 19 April 1904, diamanthandelaar, te Antwerpen.

Schloub, Serge, né à Georgiewsk (Russie) le 16 février 1898, administrateur de sociétés, à Bruxelles.

Schloub, Serge, geboren te Georgiewsk (Rusland) op 16 Februari 1898, beheerder van vennootschappen, te Brussel.

Schreiber, Jacob-Joseph, né à Siret (Roumanie) le 14 juin 1910, cliveur de diamants, à Anvers.

Schreiber, Jacob-Joseph, geboren te Siret (Roemenië) op 14 Juni 1910, diamantkliever, te Antwerpen.

Schultz, Roman, né à Krolewska-Huta (Pologne) le 19 février 1904, ouvrier agricole, à Ham-sur-Heure (Hainaut).

Schultz, Roman, geboren te Krolewska-Huta (Polen) op 19 Februari 1904, landarbeider, te Ham-sur-Heure (Henegouwen).

Schwarz, Vilmos, né à Budapest (Hongrie) le 20 octobre 1914, bijoutier, à Schaerbeek (Brabant).

Schwarz, Vilmos, geboren te Boedapest (Hongarije) op 20 October 1914, juwelier, te Schaerbeek (Brabant).

Semenowski, Eugeniusz, né à Pietrylow-Savin (Pologne) le 10 septembre 1927, lamineur, à La Louvière (Hainaut).

Semenowski, Eugeniusz, geboren te Pietrylow-Savin (Polen) op 10 September 1927, metaalpletter, te La Louvière (Henegouwen).

Sidis, Assaël, né à Rhodes (Egée) le 13 juillet 1908, commerçant, à Stanleyville (Congo belge).

Sidis, Assaël, geboren te Rhodos (Egaea) op 13 Juli 1908, handelaar, te Stanleystad (Belgisch Congo).

Sluszny, Jacob, né à Biala (Pologne) le 14 mai 1906, diamantaire, à Anvers.

Sluszny, Jacob, geboren te Biala (Polen) op 14 Mei 1906, diamantwerker, te Antwerpen.

Smietana, Chaim, né à Bedzin (Pologne) le 18 juin 1918, fabricant de meubles, à Borgerhout (Anvers).

Smietana, Chaim, geboren te Bedzin (Polen) op 18 Juni 1918, meubelfabrikant, te Borgerhout (Antwerpen).

Sobel, Mojziz, né à Velatin (Tchécoslovaquie) le 29 juin 1927, tailleur d'habits, à Herstal (Liège).

Sobel, Mojziz, geboren te Velatin (Tsjecho-Slowakije) op 29 Juni 1927, kleermaker, te Herstal (Luik).

Somerfeld, Max, né à Wiesbaden (Allemagne) le 18 novembre 1924, diamantaire, à Anvers.

Somerfeld, Max, geboren te Wiesbaden (Duitsland) op 18 November 1924, diamantbewerker, te Antwerpen.

Somerfeld, Schulim, né à Glogow (Pologne) le 2 avril 1895, rentier, à Anvers.

Somerfeld, Schulim, geboren te Glogow (Polen) op 2 April 1895, rentenier, te Antwerpen.

Sorotchinsky, Constantin, né à Erivan (Russie) le 14 mai 1900, ingénieur, à Nizzi (Prov. Orientale, Congo belge).

Sorotchinsky, Constantin, geboren te Erivan (Rusland) op 14 Mei 1900, ingenieur, te Nizzi (Oostelijke prov., Belgisch Congo).

Spadano, Antoine-Victor, né à Rieti (Italie) le 15 mars 1892, technicien électricien, à Mongwalu (Kibali-Ituri).

Spadano, Antoine-Victor, geboren te Rieti (Italië) op 15 Maart 1892, techniek electricien, te Mongwalu (Kibali-Ituri).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 19.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 19.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Spanlang, Chaim, né à Cracovie (Pologne) le 21 avril 1911, ouvrier diamantaire, à Anderlecht (Brabant).

Spanlang, Chaim, geboren te Krakau (Polen) op 21 April 1911, diamantbewerker, te Anderlecht (Brabant).

Stach-De Visscher, Marianna-Jozefa, née à Bacs (Hongrie) le 19 mars 1916, commerçante, à Laarne (Flandre orientale).

Stach-De Visscher, Marianna-Jozefa, geboren te Bacs (Hongarije) op 19 Maart 1916, handelaarster, te Laarne (Oost-Vlaanderen).

Staeger, Karl-Gerhard, né à Schöneberg (Allemagne) le 3 août 1919, fourreur, à Etterbeek (Brabant).

Staeger, Karl-Gerhard, geboren te Schöneberg (Duitsland) op 3 Augustus 1919, bontwerker, te Etterbeek (Brabant).

Staniszewski, Edmund-Zephyrius-Adam, né à Essen (Allemagne) le 28 mai 1912, agent de société, à Idjwi (Congo belge).

Staniszewski, Edmund-Zephyrius-Adam, geboren te Essen (Duitsland) op 28 Mei 1912, maatschappijbediende, te Idjwi (Belgisch Congo).

Steinbach, Israel, né à Sighet (Roumanie) le 30 avril 1902, courtier en diamants, à Anvers.

Steinbach, Israel, geboren te Sighet (Roemenië) op 30 April 1902, makelaar in diamanten, te Antwerpen.

Steinfeld, Izaak, né à Varsovie (Pologne) le 11 juin 1919, docteur en médecine, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Steinfeld, Izaak, geboren te Warschau (Polen) op 11 Juni 1919, geneesheer te Sint-Gillis (Brussel).

Stern, Julius, né à Nuremberg (Allemagne) le 25 janvier 1909, commerçant, à Schaerbeek (Brabant).

Stern, Julius, geboren te Nuremberg (Duitsland) op 25 Januari 1909, handelaar, te Schaerbeek (Brabant).

Stern, Robert, né à Vienne (Autriche) le 18 février 1910, ingénieur, à Gand.

Stern, Robert, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 18 Februari 1910, ingenieur, te Gent.

Stir, Jacov, né à Suraia (Roumanie) le 5 novembre 1890, employé, à Anvers.

Stir, Jacov, geboren te Suraia (Roemenië) op 5 November 1890, bediende, te Antwerpen.

Stolnicki, Gutka, née à Rajgrad (Pologne) le 5 septembre 1919, secrétaire, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Stolnicki, Gutka, geboren te Rajgrad (Polen) op 5 September 1919, secretaresse, te Sint-Gillis (Brussel).

Szajn bajn, Boruch, né à Lodz (Pologne) le 3/16 janvier 1905, fabricant de pantouffles, à Anderlecht (Brabant).

Szajn bajn, Boruch, geboren te Lodz (Polen) op 3/16 Januari 1905, pantoffelmaker, te Anderlecht (Brabant).

Szalewski, Elisabeth, née à Eickel (Allemagne) le 19 novembre 1918, religieuse missionnaire au Congo belge.

Szalewski, Elisabeth, geboren te Eickel (Duitsland) op 19 November 1918, kloosterzuster-missionaris in Belgisch Congo.

Szlachter, Lejba, né à Polaniec (Pologne) le 10 juin 1900, négociant, à Couillet (Hainaut).

Szlachter, Lejba, geboren te Polaniec (Polen) op 10 Juni 1900, handelaar, te Couillet (Henegouwen).

Szpacenkopf, Szlama, né à Varsovie (Pologne) le 5/17 avril 1899, fabricant maroquinier, à Anderlecht (Brabant).

Szpacenkopf, Szlama, geboren te Warschau (Polen) op 5/17 April 1899, marokijnwerker, te Anderlecht (Brabant).

Szpirer, Rezső, né à Budapest (Hongrie) le 5 mars 1899, directeur technique, à Verviers.

Szpirer, Rezső, geboren te Boedapest (Hongarije) op 5 Maart 1899, technisch directeur, te Verviers.

Taboga, Ciro, né à Majano (Italie) le 8 janvier 1907, ouvrier manœuvre, à Petit-Rœulx-lez-Braine (Hainaut).

Taboga, Ciro, geboren te Majano (Italië) op 8 Januari 1907, ongeschoolde arbeider, te Petit-Rœulx-lez-Braine (Henegouwen).

Tata, Léon, né à Gradowicz-Poznam (Pologne) le 18 février 1903, ouvrier mineur, à Montegnée (Liège).

Tata, Léon, geboren te Gradowicz-Poznam (Polen) op 18 Februari 1903, mijnwerker, te Montegnée (Luik).

Taub, Levi, né à Mukacevo (Tchécoslovaquie) le 19 décembre 1904, négociant en diamants, à Anvers.

Taub, Levi, geboren te Mukacevo (Tsjecho-Slowakije) op 19 December 1904, diamanthandelaar, te Antwerpen.

Tchernenko, Pierre, né à Kharkow (Russie) le 28 juin 1893, artiste peintre, à Ixelles (Brabant).

Tchernenko, Pierre, geboren te Kharkow (Rusland) op 28 Juni 1893, kunstschilder, te Elsene (Brabant).

Tchernin, Sacha, né à Mohilno (Russie) le 29 avril 1926, confectioneer, à Bruxelles.

Tchernin, Sacha, geboren te Mohilno (Rusland) op 29 April 1926, confectiekleermaker, te Brussel.

Tedeschi, Pompilio, né à Cerasuolo de Filignano (Italie) le 14 mai 1922, homme de confiance, à Etterbeek (Brabant).

Tedeschi, Pompilio, geboren te Cerasuolo de Filignano (Italië) op 14 Mei 1922, raadsman, te Etterbeek (Brabant).

Teperowicz, Lazar, né à Tykocin (Pologne) le 29 mars/10 avril 1897, commerçant, à Seraing (Liège).

Teperowicz, Lazar, geboren te Tykocin (Polen) op 29 Maart/10 April 1897, handelaar, te Seraing (Luik).

Thalasso, Maurice-Antoine-Marie, né à Constantinople (Turquie) le 13 juin 1896, employé, à Heverlee (Brabant).

Thalasso, Maurice-Antoine-Marie, geboren te Konstantinopel (Turkije) op 13 Juni 1896, bediende, te Heverlee (Brabant).

Thier, Gisela-Mathilde-Julia, née à Aix-la-Chapelle (Allemagne) le 1<sup>er</sup> octobre 1907, sans profession, à Eupen (Liège).

Thier, Gisela-Mathilde-Julia, geboren te Aken (Duitsland) op 1 October 1907, zonder beroep, te Eupen (Luik).

Tol, Cornelis, né à Edam (Pays-Bas) le 8 décembre 1911, vicair, à Mol (Anvers).

Tol, Cornelis, geboren te Edam (Nederland) op 8 December 1911, kapelaan, te Mol (Antwerpen).

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 20.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 20.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Tubee, Jacobus-Hubertus, né à Melick en Herkenbosch (Pays-Bas) le 19 novembre 1920, entrepreneur, à Eisden (Limbourg).

Tubee, Jacobus-Hubertus, geboren te Melick en Herkenbosch (Nederland) op 19 November 1920, aannemer, te Eisden (Limbourg).

Tychowski, Antoine, né à Lwow (Léopoli-Pologne) le 26 avril 1905, ouvrier mineur, à Châtelet (Hainaut).

Tychowski, Antoine, geboren te Lwow (Leopoli-Polen) op 26 April 1905, mijnwerker, te Châtelet (Henegouwen).

Ugolini, Attilio-Luigi, né à San Pietro Incariano (Italie) le 10 mai 1904, ouvrier sondeur, à Ougrée (Liège).

Ugolini, Attilio-Luigi, geboren te San Pietro Incariano (Italië) op 10 Mei 1904, peiler, te Ougrée (Luik).

Unger, Pinkas, né à Lodz (Pologne) le 15 mai 1916, marchand tailleur, à Uccle (Brabant).

Unger, Pinkas, geboren te Lodz (Polen) op 15 Mei 1916, kleermaker-handelaar, te Ukkel (Brabant).

Ungerman, Srol, né à Motol (Pologne) le 2 août 1905, ingénieur mécanicien, à Petit-Enghien (Hainaut).

Ungerman, Srol, geboren te Motol (Polen) op 2 Augustus 1905, werktuigkundig ingenieur, te Lettelingen (Henegouwen).

van Dam, Johannes, né à Zeist (Pays-Bas) le 3 août 1907, pasteur-professeur, à Willebroek (Anvers).

van Dam, Johannes, geboren te Zeist (Nederland) op 3 Augustus 1907, predikant-leraar, te Willebroek (Antwerpen).

van der Linden, Wilhelmus-Adrianus, né à Rijsbergen (Pays-Bas) le 9 novembre 1920, ouvrier asphaltteur, à Brasschaat (Anvers).

van der Linden, Wilhelmus-Adrianus, geboren te Rijsbergen (Nederland) op 9 November 1920, asphaltbewerker, te Brasschaat (Antwerpen).

van der Zanden, Wilhelmus-Antonius, né à Zundert (Pays-Bas) le 4 septembre 1902, ouvrier d'usine, à Wuustwezel (Anvers).

van der Zanden, Wilhelmus-Antonius, geboren te Zundert (Nederland) op 4 September 1902, fabrieksarbeider, te Wuustwezel (Antwerpen).

van Deurzen, Peter-Johannes, né à Budel (Pays-Bas) le 3 août 1903, boulanger, à Hamont (Limbourg).

van Deurzen, Peter-Johannes, geboren te Budel (Nederland) op 3 Augustus 1903, bakker, te Hamont (Limburg).

Vandin, Leonardo, né à San Giovanni Ilarione (Italie) le 27 novembre 1899, cafetier-épicier, à Strépy-Bracquegnies (Hainaut).

Vandin, Leonardo, geboren te San Giovanni Ilarione (Italië) op 27 November 1899, herbergier-kruidenier, te Strépy-Bracquegnies (Henegouwen).

van Elmbt, Hubertus-Johannes, né à Hulsberg (Pays-Bas) le 23 janvier 1916, cultivateur, à Sprimont (Liège).

van Elmbt, Hubertus-Johannes, geboren te Hulsberg (Nederland) op 23 Januari 1916, landbouwer, te Sprimont (Luik).

van Halbeek, Josephus-Gregorius-Joannes, né à Echt (Pays-Bas) le 28 mars 1907, boucher, à Mechelen-aan-de-Maas (Limbourg).

van Halbeek, Josephus-Gregorius-Joannes, geboren te Echt (Nederland) op 28 Maart 1907, slager, te Mechelen-aan-de-Maas (Limburg).

van Hilst, Antonius-Jacobus, né à Teteringen (Pays-Bas), le 24 décembre 1915, ajusteur, à Zonhoven (Limbourg).

van Hilst, Antonius-Jacobus, geboren te Teteringen (Nederland) op 24 December 1915, bankwerker, te Zonhoven (Limburg).

van Keulen, Martinus, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 novembre 1916, commerçant, à Merksem (Anvers).

van Keulen, Martinus, geboren te Rotterdam (Nederland) op 15 November 1916, handelaar te Merksem (Antwerpen).

van Meer, Cornelis-Petrus, né à Roosendaal en Nispen (Pays-Bas), le 1<sup>er</sup> mars 1906, boullanger, à Berchem (Anvers).

van Meer, Cornelis-Petrus, geboren te Roosendaal en Nispen (Nederland) op 1 Maart 1906, bakker, te Berchem (Antwerpen).

van Oirschot, Henricus, né à Putte (Pays-Bas) le 4 septembre 1908, chauffeur d'auto-concierge, à Brasschaat (Anvers).

van Oirschot, Henricus, geboren te Putte (Nederland) op 4 September 1908, autobestuurder-huisbewaarder, te Brasschaat (Antwerpen).

van Zanten, Hendrik-Adrianus, né à Poederloen (Pays-Bas) le 28 novembre 1916, ouvrier, à Baasrode (Flandre orientale).

van Zanten, Hendrik-Adrianus, geboren te Poederoijen (Nederland) op 28 November 1916, arbeider, te Baasrode (Oost-Vlaanderen).

Vermeulen, Jan, né à Sliedrecht (Pays-Bas) le 4 juillet 1889, batelier, à Bruges (Flandre occidentale).

Vermeulen, Jan, geboren te Sliedrecht (Nederland) op 4 Juli 1889, schipper, te Brugge (West-Vlaanderen).

Vidal, Emile, né à Huelva (Espagne) le 8 juillet 1905, contre-maitre, à Vilvorde (Brabant).

Vidal, Emile, geboren te Huelva (Spanje) op 8 Juli 1905, ploegbaas, te Vilvoorde (Brabant).

Vincken, Theodoor, né à Noorbeek (Pays-Bas) le 12 juin 1899, cultivateur, à Baelen-sur-Vesdre (Liège).

Vincken, Theodoor, geboren te Noorbeek (Nederland) op 12 Juni 1899, landbouwer, te Baelen-sur-Vesdre (Luik).

Visser, Jan-Ernest, né à Kapelle (Pays-Bas) le 6 novembre 1912, ouvrier, à Knokke (Flandre occidentale).

Visser, Jan-Ernest, geboren te Kapelle (Nederland) op 6 November 1912, arbeider, te Knokke (West-Vlaanderen).

Vogler, Jehuda, né à Krukienice (Pologne) le 4 octobre 1907, ouvrier tailleur d'habits, à Bruxelles.

Vogler, Jehuda, geboren te Kruikienice (Polen) op 4 October 1907, kleermaker, te Brussel.

Wadowsky, Alter-Chouline, né à Sulejowa (Pologne) le 7/19 novembre 1899, commerçant, à Bruxelles.

Wadowsky, Alter-Chouline, geboren te Sulejowa (Polen) op 7/19 November 1899, handelaar, te Brussel.

Wajnryk, Heinrich, né à Dortmund (Allemagne) le 16 octobre 1921, commerçant, à Arlon (Luxembourg).

Wajnryk, Heinrich, geboren te Dortmund (Duitsland) op 16 October 1921, handelaar, te Aarlen (Luxemburg).

Walkow, Vladimir, né à Harcysk (Russie) le 18 juin 1918, ajusteur, à Beverlo (Limbourg).

Walkow, Vladimir, geboren te Harcysk (Rusland) op 18 Juni 1918, bankwerker, te Beverlo (Limburg).

#### Naturalisation ordinaire.

##### Feuilleton n° 21.

#### Gewoon burgerschap.

##### Lijst n° 21.

{ Article unique. La naturalisation ordinaire est accordée à :

{ Enig artikel. Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

\* Warnier, Lambertus-Johannes-Hermannus, né à Tilburg (Pays-Bas) le 5 août 1909, tailleur d'habits, à Evere (Brabant).

Warnier, Lambertus-Johannes-Hermannus, geboren te Tilburg (Nederland) op 5 Augustus 1909, kleermaker, te Evere (Brabant).

Weegels, Henricus-Hubertus, né à Weert (Pays-Bas) le 22 avril 1911, employé, à Weert (Limbourg).

Weegels, Henricus-Hubertus, geboren te Weert (Nederland) op 22 April 1911, bediende, te Weert (Limburg).

Weinberg, Elise, née à Vienne (Autriche) le 5 mai 1917, docteur en philosophie et sciences pédagogiques, à Anvers.

Weinberg, Elise, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 5 Mei 1917, doctor in de wijsbegeerte en in de opvoedkundige wetenschappen, te Antwerpen.

\* Welander, Arnold-Tolstoj-Leopold, né à St-Pauli-Malmö (Suède) le 16 septembre 1897, ouvrier, à Anvers.

Welander, Arnold-Tolstoj-Leopold, geboren te St-Pauli-Malmö (Zweden) op 16 September 1897, arbeider, te Antwerpen.

\* Wiener, Salomon, né à Cracovie (Pologne) le 6 août 1914, fourreur, à Anvers.

Wiener, Salomon, geboren te Krakau (Polen) op 6 Augustus 1914, bontwerker, te Antwerpen.

Willems, Antoon, né à Bergeyk (Pays-Bas) le 16 septembre 1919, prétre professeur, à Schaerbeek (Brabant).

Willems, Antoon, geboren te Bergeyk (Nederland) op 16 September 1919, priester-leraar, te Schaerbeek (Brabant).

Wiltgen, Paul, né à Lultzhausen (grand-duché de Luxembourg) le 24 juin 1914, patron boulanger, à Heinsch (Luxembourg).

Wiltgen, Paul, geboren te Lultzhausen (grootherzogdom Luxemburg) op 24 Juni 1914, bakkersbaas, te Heinsch (Luxemburg).

Wolf, Alfred-Abraham, né à Francfort-sur-Main (Allemagne) le 13 août 1884, industriel, à Forest (Brabant).

Wolf, Alfred-Abraham, geboren te Frankfurt-am-Main (Duitsland) op 13 Augustus 1884, nijveraar, te Vorst (Brabant).

Wolfowicz, Rywen, né à Widawka (Pologne) le 24 janvier 1908, confectioneer, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Wolfowicz, Rywen, geboren te Widawka (Polen) op 24 Januari 1908, confectiekleermaker, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Zadnik, Antonin, né à Moravsky Pisek (Tchécoslovaquie) le 24 avril 1908, forgeron, à Anvers.

Zadnik, Antonin, geboren te Moravsky Pisek (Tcheco-Slovakije) op 24 April 1908, smid, te Antwerpen.

Zajdman, Chaim, né à Zawierce (Pologne) le 4 août 1913, cliveur de diamants, à Anvers.

Zajdman, Chaim, geboren te Zawierce (Polen) op 4 Augustus 1913, diamantklover, te Antwerpen.

Zarzewski, Chana-Rajzla, née à Lodz (Pologne) le 5/18 mai 1903, négociante, à Gilly (Hainaut).

Zarzewski, Chana-Rajzla, geboren te Lodz (Polen) op 5/18 Mei 1903, handelaarster, te Gilly (Henegouwen).

Zilberberg, Iciek, né à Minsk-Mazowiecki (Pologne) le 16/28 novembre 1895, maroquinier, à Bruxelles.

Zilberberg, Iciek, geboren te Minsk-Mazowiecki (Polen) op 16/28 November 1895, marokijnwerker, te Brussel.

Zilberman, Rubin, né à Adjud (Roumanie) le 13 juillet 1903, employé de restaurant, à Ixelles (Brabant).

Zilberman, Rubin, geboren te Adjud (Roemenië) op 13 Juli 1903, bediende in een restaurant, te Elsene (Brabant).

Zimmelman, Pinkus, né à Simphéropol (Russie) le 26 juillet 1914, négociant, à Gosselies (Hainaut).

Zimmelman, Pinkus, geboren te Simferopol (Rusland) op 26 Juli 1914, handelaar, te Gosselies (Henegouwen).

Zingher, Moisei, né à Kichinau (Roumanie) le 15 février 1910, photographe, à Ixelles (Brabant).

Zingher, Moisei, geboren te Kichinau (Roemenië) op 15 Februari 1910, fotograaf, te Elsene (Brabant).

Zoubatchevsky, Michel, né à Kiev (Russie) le 1<sup>er</sup> octobre 1887, ouvrier d'usine, à Liège.

Zoubatchevsky, Michel, geboren te Kiev (Rusland) op 1 October 1887, fabrieksarbeider, te Luik.

Zowicka, Joséphine, née à Fiatskow (Pologne) le 24 décembre 1905, pensionnée, à Hornu (Hainaut).

Zowicka, Joséphine, geboren te Fiatskow (Polen) op 24 December 1905, gepensionneerde, te Hornu (Henegouwen).

Horowitz, Erich-Victor, né à Vienne (Autriche) le 8 juillet 1904, directeur de société, à Forest (Brabant).

Horowitz, Erich-Victor, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 8 Juli 1904, directeur van vennootschap, te Vorst (Brabant).

#### Grande naturalisation.

avec dispense du droit d'enregistrement.

##### Feuilleton n° 22.

#### Staatsburgerschap

met vrijstelling van het registratierecht.

##### Lijst n° 22.

Article unique. La grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement est accordée à :

Enig artikel. Staatsburgerschap met vrijstelling van het registratierecht wordt verleend aan :

Martynioug, Joann, né à Armavir (Russie) le 28 août 1910, mécanicien d'autos, à Liège.

Martynioug, Joann, geboren te Armavir (Rusland) op 28 Augustus 1910, auto-mecanicien, te Luik.

*Naturalisation ordinaire*  
avec dispense du droit d'enregistrement.

**Feuilleton n° 23.**

*Gewoon burgerschap*  
met vrijstelling van het registratierecht.

**Lijst n° 23.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire avec dispense du droit d'enregistrement est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap met vrijstelling van het registratierecht wordt verleend aan :

Andruszkiewicz, Romwald, né à Saint-Petersbourg (Russie) le 23 janvier 1916, ingénieur, à Luluabourg (Congo belge).

Andruszkiewicz, Romwald, geboren te Sint-Petersburg (Rusland) op 23 Januari 1916, ingenieur, te Luluaburg (Belgisch Congo).

Kibel, veuve Tabakman, Rajzla, née à Varsovie (Pologne) le 7 décembre 1915, ouvrière tailleuse, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Kibel, weduwe Tabakman, Rajzla, geboren te Warschau (Polen) op 7 December 1915, naaister, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Mozes, veuve Raducziner, Ida, née à Baia Mare (Roumanie) le 21 décembre 1907, aide dentiste, à Visé (Liège).

Mozes, weduwe Raducziner, Ida, geboren te Baia Mare (Roemenië) op 21 December 1907, hulptandarts, te Visé (Luik).

Solngen, Albert, né à Astert (Allemagne) le 2 avril 1915, dessinateur, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Solngen, Albert, geboren te Astert (Duitsland) op 2 April 1915, tekenaar, te Sint-Gillis-bij-Brussel.

Talpet, veuve Katz, Rosa, née à Cologne (Allemagne) le 22 janvier 1898, sans profession, à Anvers.

Talpet, weduwe Katz, Rosa, geboren te Keulen (Duitsland) op 22 Januari 1898, zonder beroep, te Antwerpen.

*Naturalisation ordinaire.*

**Feuilleton n° 24.**

*Gewoon burgerschap.*

**Lijst n° 24.**

**Article unique.** La naturalisation ordinaire est accordée à :

**Enig artikel.** Gewoon burgerschap wordt verleend aan :

Blaschkowski, Roman, né à Wenszowi (Pologne) le 22 avril 1893, marchand de charbon, à Liège.

Blaschkowski, Roman, geboren te Wenszowi (Polen) op 22 April 1893, kolendiandelaar, te Luik.

Pasek, Stefan-Josef, né à Vienne (Autriche) le 2 février 1902, industriel, à Haut-le-Wastia (Namur).

Pasek, Stefan-Josef, geboren te Wenen (Oostenrijk) op 2 Februari 1902, industrieel, te Haut-le-Wastia (Namen).

Tellan, Donato-Giovanni, né à Annone Veneto (Italie) le 17 février 1902, entrepreneur de menuiserie, à La Louvière (Hainaut).

Tellan, Donato-Giovanni, geboren te Annone Veneto (Italië) op 17 Februari 1902, aannemer van timmerwerk, te La Louvière (Henegouwen).

Winter, Alex, né à Varsovie (Pologne) le 14 juillet 1918, traducteur, à Herstal (Liège).

Winter, Alex, geboren te Warschau (Polen) op 14 Juli 1918, vertaler, te Herstal (Luik).

Winter, Hélène-Suzanne, née à Varsovie (Pologne) le 20 octobre 1920, employée, à Liège.

Winter, Hélène-Suzanne, geboren te Warschau (Polen) op 20 October 1920, bediende, te Luik.

**M. le Président.** — Il va être procédé au vote par appel nominal sur ces projets de loi.

PROJETS DE LOI

PRÉSENTÉS PAR LA COMMISSION DES NATURALISATIONS.

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERPEN

DOOR DE COMMISSIE VOOR DE NATURALISATIËN VOORGESTELD.

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur ces projets de loi.  
Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over die wetsontwerpen.

192 membres y prennent part.

192 leden nemen er deel aan.

187 répondent oui.

187 antwoorden ja.

2 répondent non.

2 antwoorden neen.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, la Chambre adopte. Les projets de loi seront transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt ze door de Kamer aangenomen. De wetsontwerpen zullen overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont répondu oui :

Hebben ja gestemd :

MM. De Vleeschauer, Dewulf, Dexters, D'haeseleer, Dieudonné, Diriken, du Bus de Warnaffe, Dupont, Duvivier, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fayat, Feyaerts, Févet, Gimmers, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gailly, Gaspar, Gelders, Geldof, Gendebien, Gillès de Pélichy, Gilson, Goetghebeur, Goffin (Antoine), Mme Groesser-Schroyens, MM. Grootjans, Héger, Hermans, Heyman, Higuet, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Jacques, Janssens, Joris, Juste, Kieboons, Konacker, Lalmand, Lamalle, Mme Lambert, MM. Lambotte, Larock, Leburton, Lefebvre (René), Lefère (Fernand), Liebaert, Longeval, Loos, Magé, Major, Marck, Martel, Masquelier, Merget, Merlot (Joseph), Merlot (Joseph-Jean), Mertens, Messinne, Meyers, Moyersoën, Mundeleer, Namèche, Nossent Paque (Simon), Peereboom, Peeters (Justin), Peeters (Lode), Peiffer, Philippart, Pierson, Rey, Robyns, Rombaut, Rommiée, Sainte, Scheyven, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Streel, Struyvelt, Tahon, Tanghe, Terfve, Thielemans (Georges), Thys, Tielemans (François), Toubeau, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van Belle, Van Cauwelaert, Van Cleemput, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van der Schueren, Mme Vanderveken-van de Plas, MM. Van Elslande, Van Eynde, Van Glabbeke, Van Goy, Van Graefschape, Van Hamme (Emile), Van Heupen, Van Roye, Van Winghe, Verbaanderd, Verbist, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlact, Violon, Wagemans, Wigny, Willot, Wostyn, Anseele, Baccus, Becquevoort, Behogne, Berghmans, Bertelson, Bertrand, Bijmens, Blum, Bode, Pohy, Bonjean, Boutef, Bracops, Brasseur, Brunfaut, Buset, Busieau, Castel, Chalmet, Charpentier, Collard, Mme Copée-Gerbinet, MM. Cornet, Craeybeckx (Lode), Mme Craeybeckx-Orij, MM. Cudell, Cugnon, Daman, Debunne, De Clerck, Deconinck, De Cooman, Dedoyard, De Gent, De Grootte, De Gryse, Dehandschutter, Dejace, Dejardin, De Keuleneir, De Kinder, Delhache, Deltenre, Delwaide, Demets, Mme de Moor-Van Sina, MM. Demuyter, De Nolf, De Paepe, De Pauw, Dequae, Mme De Riemaecker-Legot, MM. Deruelles, De Saeger, Deschepper, De Schryver, Destenay, De Sweemer, De Teye, Detiège et Huysmans.

Ont répondu non :

Hebben neen gestemd :

MM. Jaminet et le Hodey.

Se sont abstenus :

Onthielden zich :

MM. Develter, Lefèvre (Théodore) et Van Caeneghem.

PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 17 MARS 1954 ATTACHANT LA GARANTIE DE L'ÉTAT AU REMBOURSEMENT D'AVANCES DE TRÉSORERIE A FAIRE EN 1954 PAR LA SOCIÉTÉ ANONYME DU CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE AUX COMMUNES A SITUATION OBÉRÉE.

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERP TOT WIJZIGING DER WET VAN 17 MAART 1954 WAARBIJ DE RIJSGARANTIE WORDT VERLEEND VOOR DE TERUGBETALING VAN KASGELDOORSCHOTTEN, DIE DOOR DE N. V. HET GEMEENTEKREDIET VAN BELGIË VOOR 1954 AAN DE NOODLIJDENDE GEMEENTEN ZULLEN VERSTREKT WORDEN.

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

192 membres y prennent part.  
192 leden nemen er deel aan.  
140 répondent oui.  
140 antwoorden ja.  
50 répondent non.  
50 antwoorden neen.  
2 s'abstiennent.  
2 onthouden zich.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont répondu oui :  
Hebben ja gestemd :

MM. Dexters, D'haeseleer, Dieudonné, Diriken, Dupont, Duvivier, Fayat, Feyaerts, Fiévet, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gailly, Gelders, Geldof, Gillès de Pélichy, Mme Groesser-Schroyens, MM. Grootjans, Héger, Hicquet, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Janssens, Joris, Juste, Kronacker, Lalmand, Mme Lambert, MM. Lambotte, Larock, Leburton, Lefebvre (René), Liebaert, Longeval, Magé, Major, Martel, Masquelier, Merget, Merlot (Joseph), Merlot (Joseph-Jean), Messinne, Meyers, Moyersoën, Mundeleer, Namèche, Nossent, Paque (Simon), Peereboom, Peeters (Justin), Peeters (Lode), Peiffer, Philippart, Pierson, Rey, Rombaut, Rommée, Sainte, Scheyven, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Streel, Tahon, Tanghe, Tervé, Thielemans (Georges), Thys, Tielemans (François), Toubeau, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van Belle, Van Cleemput, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Eynde (Jan), Van der Schueren, Mme Vanderveken-Van de Plas, MM. Van Eynde, Van Glabbeke, Van Goey, Vangraefschepe, Van Hamme (Emile), Van Heupen, Van Royen, Van Winghe, Vercauteren, Verhamme (Camille), Verlact, Violon, Wostyn, Anseele, Baccus, Becquevort, Bertelson, Bertrand, Blum, Bohy, Bonjean, Boutet, Bracops, Brunfaut, Buset, Busieau, Castel, Chalmet, Collard, Mme Copée-Gerbinet, MM. Cornet, Craeybeckx (Lode), Cudell, Cugnion, Daman, Debunne, De Clerck, Deconinck, De Cooman, Dedoyard, De Gent, De Grootte, Dejace, Dejardin, De Keuleneir, De Kinder, Delhache, Deltenre, Demets, Mme de Moor-Van Sina, MM. Demuyter, De Paepe, De Pauw, Dequae, Deruelles, De Saeger, Destenay, De Sweemer, Detiège, Develter et Huysmans.

Ont répondu non :  
Hebben neen gestemd :

MM. De Vleeschauer, Dewulf, du Bus de Warnaffe, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fimmers, Gaspar, Gendebien, Gilson, Goetghebeur, Goffin (Antoine), Hermans, Heyman, Jacques, Jaminet, Kiebooms, Lamalle, Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), le Hodey, Loos, Marck, Mertens, Steps, Struyvelt, Van Caeneghem, Van Cauwelaert, Van den Daele, Van Elslande, Verbaanderd, Verbist, Vergels, Wagemans, Wigny, Willot, Behogne, Berghmans, Bijmens, Bode, Brasseur, Charpentier, Mme Craeybeckx-Orij, MM. De Gryse, Dehandschutter, Delwaide, Mme De Riemaecker-Legot, MM. Deschepper, De Schryver et De Taeye.

Se sont abstenus :  
Onthielden zich :

MM. Robyns et De Nolf.

PROJET DE LOI PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LA FINLANDE TENDANT A ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET A RÉGLER CERTAINES AUTRES QUESTIONS EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LES REVENUS ET SUR LA FORTUNE ET DU PROTOCOLE FINAL SIGNÉS A HELSINKI, LE 11 FÉVRIER 1954.

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERP HOUDENDE GOEDKEURING VAN DE OVEREENKOMST TUSSEN BELGIË EN FINLAND TOT VOORKOMING VAN DUBBELE BELASTINGEN EN TOT REGELING VAN ZEKERE ANDERE VRAAGSTUKKEN IN ZAKE BELASTINGEN OP DE INKOMSTEN EN OP HET VERMOOGEN EN VAN HET SLOTPROTOCOL, ONDERTEKEND TE HELSINKI OP 11 FEBRUARI 1954.

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

192 membres y prennent part.  
192 leden nemen er deel aan.  
188 répondent oui.  
188 antwoorden ja.  
3 répondent non.  
3 antwoorden neen.  
1 s'abstient.  
1 onthoudt zich.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont répondu oui :  
Hebben ja gestemd :

MM. De Vleeschauer, Dewulf, Dexters, D'haeseleer, Dieudonné, Diriken, du Bus de Warnaffe, Dupont, Duvivier, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fayat, Feyaerts, Fiévet, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gailly, Gaspar, Gelders, Geldof, Gendebien, Gillès de Pélichy, Gilson, Goetghebeur, Goffin (Antoine), Mme Groesser-Schroyens, MM. Grootjans, Héger, Hermans, Heyman, Hicquet, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Jacques, Janssens, Joris, Juste, Kiebooms, Kronacker, Lalmand, Lamalle, Mme Lambert, MM. Lambotte, Larock, Leburton, Lefebvre (René), Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), le Hodey, Liebaert, Longeval, Loos, Magé, Major, Marck, Martel, Masquelier, Merget, Merlot (Joseph), Merlot (Joseph-Jean), Mertens, Messinne, Meyers, Moyersoën, Mundeleer, Namèche, Nossent, Paque (Simon), Peereboom, Peeters (Justin), Peeters (Lode), Peiffer, Philippart, Pierson, Rey, Robyns, Rombaut, Rommée, Sainte, Scheyven, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Streel, Struyvelt, Tahon, Tanghe, Tervé, Thielemans (Georges), Thys, Tielemans (François), Toubeau, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van Belle, Van Caeneghem, Van Cauwelaert, Van Cleemput, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van der Schueren, Mme Vanderveken-Van de Plas, MM. Van Elslande, Van Eynde, Van Glabbeke, Van Goey, Vangraefschepe, Van Hamme (Emile), Van Heupen, Van Royen, Van Winghe, Vercauteren, Verhamme (Camille), Verlact, Violon, Wagemans, Wigny, Willot, Wostyn, Anseele, Baccus, Becquevort, Behogne, Berghmans, Bertelson, Bertrand, Bijmens, Blum, Bode, Bohy, Bonjean, Boutet, Bracops, Brasseur, Brunfaut, Buset, Busieau, Castel, Chalmet, Charpentier, Collard, Mme Copée-Gerbinet, MM. Cornet, Craeybeckx (Lode), Cudell, Cugnion, Daman, Debunne, De Clerck, Deconinck, De Cooman, Dedoyard, De Gent, De Grootte, De Gryse, Dehandschutter, Dejace, Dejardin, De Keuleneir, De Kinder, Delhache, Deltenre, Delwaide, Demets, Mme de Moor-Van Sina, MM. Demuyter, De Nolf, De Paepe, De Pauw, Dequae, Deruelles, De Saeger, Deschepper, De Schryver, Destenay, De Sweemer, De Taeye, Detiège, Develter et Huysmans.

Ont répondu non :  
Hebben neen gestemd :

M. Jaminet, MMmes Craeybeckx-Orij et De Riemaecker-Legot.

S'est abstenu :  
Onthield zich :

M. Fimmers.

PROJET DE LOI PORTANT APPROBATION DES ACTES INTERNATIONAUX SUIVANTS :

- a) CONVENTION INTERNATIONALE (N° 82) CONCERNANT LA POLITIQUE SOCIALE DANS LES TERRITOIRES NON MÉTROPOLITAINS, ADOPTÉE A GENÈVE, LE 11 JUILLET 1947, PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL AU COURS DE SA TRENTIÈME SESSION.
- b) CONVENTION INTERNATIONALE (N° 84) CONCERNANT LE DROIT D'ASSOCIATION ET LE RÉGLEMENT DES CONFLITS DU TRAVAIL DANS LES TERRITOIRES NON MÉTROPOLITAINS, ADOPTÉE A GENÈVE, LE 11 JUILLET 1947, PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL AU COURS DE SA TRENTIÈME SESSION;
- c) CONVENTION INTERNATIONALE (N° 85) CONCERNANT L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LES TERRITOIRES NON MÉTROPOLITAINS, ADOPTÉE A GENÈVE, LE 11 JUILLET 1947, PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL AU COURS DE SA TRENTIÈME SESSION.

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERP HOUDENDE GOEDKEURING VAN VOLGENDE INTERNATIONALE AKTEN :

- a) INTERNATIONALE CONVENTIE (N° 82) BETREFFENDE DE SOCIALE POLITIEK IN DE BUITEN HET MOEDERLAND GELEGEN GEBIEDEN, AANGENOMEN OP 11 JULI 1947, TE GENÈVE, DOOR DE INTERNATIONALE ARBEIDSORGANISATIE TIJDENS HAAR DERTIGSTE ZITTING;
- b) INTERNATIONALE CONVENTIE (N° 84) BETREFFENDE HET RECHT VAN VERENIGING EN DE REGELING VAN ARBEIDSGESCHILLEN IN DE BUITEN HET MOEDERLAND GELEGEN GEBIEDEN, AANGENOMEN OP 11 JULI 1947, TE GENÈVE, DOOR DE INTERNATIONALE ARBEIDSORGANISATIE TIJDENS HAAR DERTIGSTE ZITTING;
- c) INTERNATIONALE CONVENTIE (N° 85) BETREFFENDE DE ARBEIDS-INSPECTIE IN DE BUITEN HET MOEDERLAND GELEGEN GEBIEDEN, AANGENOMEN OP 11 JULI 1947, TE GENÈVE, DOOR DE INTERNATIONALE ARBEIDSORGANISATIE TIJDENS HAAR DERTIGSTE ZITTING.

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

192 membres y prennent part.  
192 leden nemen er deel aan.

188 répondent oui.  
188 antwoorden ja.

3 répondent non.  
3 antwoorden neen.

1 s'abstient.  
1 onthoudt zich.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

*(Même appel nominal que le précédent.)  
(Zelfde naamroeping als de voorgaande.)*

PROJET DE LOI CONTENANT LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DES BUDGETS DES EXERCICES 1945, 1946 ET 1947.

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERP HOUDENDE EINDREGELING VAN DE BEGROTINGEN VAN DE DIENSTJAREN 1945, 1946 EN 1947.

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

192 membres y prennent part.  
192 leden nemen er deel aan.

171 répondent oui.  
171 antwoorden ja.

20 répondent non.  
20 antwoorden neen.

1 s'abstient.  
1 onthoudt zich.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont répondu oui :  
Hebben ja gestemd :

MM. Dewulf, Dexters, D'haeseleer, Dieudonné, Diriken, du Bus de Warnaffe, Dupont, Duvivier, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fayat, Feyaerts, Fiévet, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gailly, Gaspar, Gelders, Geldof, Gilson, Goetghebeur, Mme Groesser-Schroyens, MM. Grootjans, Héger, Hermans, Heyman, Higuet, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Janssens, Joris, Juste, Kiebooms, Kronacker, Lamand, Lamalle, Mme Lambert, MM. Larock, Leburton, Lefebvre (René), Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), le Hodey, Liebaert, Longeval, Loos, Magé, Major, Martel, Masquelier, Merget, Merlot (Joseph), Merlot (Joseph-Jean), Mertens, Messinne, Meyers, Moyer-soen, Mundeleer, Namèche, Nossent, Paque (Simon), Peereboom, Peeters (Justin), Peeters (Lode), Peiffer, Philippart, Pierson, Rey, Robyns, Rombaut, Rommée, Sainte, Scheyven, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Struyvelt, Tahon, Tanghe, Terfve, Thielemans (Georges), Thys, Tielemans (François), Toubeau, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoit), Van Belle, Van Caeneghem, Van Cauwelaert, Van Cleemput, Vanden Berghe, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van der Schueren, Mme Vanderveken-Van de Plas, MM. Van Eynde, Van Glabbeke, Vangraefscheppe, Van Hamme (Emile), Van Heupen, Van Royen, Van Winghe, Verbaanderd, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlact, Violon, Wigny, Willot, Wostyn, Anseele, Baccus, Becquevort, Behogne, Berghmans, Bertelson, Bertrand, Bijmens, Blum, Bode, Bohy, Bonjean, Boutet, Bracops, Brunfaut, Buset, Busieau, Castel, Chalmet, Charpentier, Collard, Mme Copée-Geroinet, MM. Cornet, Craeybeckx (Lode), MM. Cudell, Cugnon, Daman, Debunne, F. Clerck, Deconinck, De Cooman, Dedoyard, De Gent, De Groote, De Gryse, Dehandschutter, Dejacé, Dejardin, De Keuleneir, De Kinder, Deltenre, Delwaide, Demets, Mme de Moor-Van Sina, MM. Demuyter, De Paepe, De Pauw, Dequae, Deruelles, De Saeger, Deschepper, De Schryver, Destenay, De Sweemer, De Taeye, Dettiège et Huysmans.

Ont répondu non :  
Hebben neen gestemd :

MM. De Vleeschauwer, Fimmers, Gendebien, Gillès de Pélicy, Goffin (Antoine), Jacques, Jaminet, Lambotte, Marck, Streef, Mme Van Daele-Huys, MM. Van Elslande, Van Goey, Verbist, Wagemans, Brasseur, Mme Craeybeckx-Orij, MM. Delhache, De Nolf et Mme De Riemaeker-Legot.

S'est abstenu :  
Onthield zich :

M. Develter.

PROJET DE LOI RELATIF A LA DIVULGATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DES INVENTIONS ET DES SECRETS DE FABRIQUE INTÉRESSANT LA DÉFENSE DU TERRITOIRE OU LA SURETÉ DE L'ÉTAT (TRANSMIS PAR LE SÉNAT).

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERP BETREFFENDE DE BEKENDMAKING EN DE TOEPASSING DER UITVINDINGEN EN FABRIEKSGEHEIMEN WELKE DE VERDEDIGING VAN HET GRONDGEBIED OF DE VEILIGHEID VAN DE STAAT AANGAAN (DOOR DE SENAAAT OVERGEMAAKT).

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

192 membres y prennent part.  
192 leden nemen er deel aan.

183 répondent oui.  
183 antwoorden ja.

5 répondent non.  
5 antwoorden neen.

4 s'abstiennent.  
4 onthouden zich.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal ter bekrachtiging aan de Koning voorgelegd worden.

Ont répondu oui :  
Hebben ja gestemd :

MM. De Vleeschauwer, Dewulf, Dexters, D'haeseleer, Dieudonné, Diriken, du Bus de Warnaffe, Dupont, Duvivier, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fayat, Feyaerts, Fiévet, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gailly, Gaspar, Gelders, Geldof, Gendebien, Gillès de Pélicy,

Gilson, Goetghebeur, Goffin (Antoine), Mme Groesser-Schroyens, MM. Grootjans, Héger, Hermans, Heyman, Hicguet, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Jacques, Janssens, Joris, Juste, Kiebooms, Kronacker, Lamalle, Mme Lambert, MM. Lambotte, Larock, Leburton, Lefebvre (René), Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), le Hodey, Liebaert, Longeval, Loos, Magé, Major, Marck, Martel, Masquelier, Merget, Merlot (Joseph), Merlot (Joseph-Jean), Mertens, Messinne, Meyers, Moyersoën, Mundeleer, Namèche, Nossent, Paque (Simon), Peereboom, Peeters (Justin), Peeters (Lode), Peiffer, Philippart, Pierson, Rey, Robyns, Rombaut, Rommiée, Sainte, Scheyven, Serçu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Struyvelt, Tahon, Tanghe, Thielemans (Georges), Thys, Tielemans (François), Toubeau, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van Belle, Van Caeneghem, Van Cauwelaert, Van Cleemput, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van der Schueren, Mme Vanderveken-Van de Plas, MM. Van Elslande, Van Eynde, Van Glabbeke, Van Goeij, Vangraelschepe, Van Hamme (Emile), Van Heupen, Van Royen, Van Winghe, Verbaanderd, Verbist, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlact, Violon, Wagemans, Wigny, Willot, Wostyn, Anseele, Baccus, Becquevort, Behogne, Berghmans, Bertelson, Bertrand, Bijns, Blum, Bode, Bohy, Bonjean, Boutet, Bracops, Brasseur, Brunfaut, Buset, Busieau, Castel, Chalmet, Charpentier, Collard, Mme Copée-Gerbinet, MM. Cornet, Craeybeckx (Lode), Cudel, Cugnon, Daman, Debunne, De Clerck, Deconinck, De Cooman, Dedoyard, De Gent, De Groote, De Gryse, Dehandschutter, Dejardin, De Keuleneir, De Kinder, Deltenre, Delwaide, Demets, Mme de Moor-Van Sina, MM. Demuyter, De Nolf, De Paepe, De Pauw, Dequae, Deruelles, De Saeger, Deschepper, De Schryver, Destenay, De Sweemer, De Teye, Detiège, Develter et Huysmans.

Ont répondu non :  
Hebben neen gestemd :

MM. Jaminet, Streef, Mme Craeybeckx-Orij, M. Delhache et Mme De Riemaeker-Legot.

Se sont abstenus :  
Onthielden zich :

MM. Fimmers, Lalmand, Terfve et Dejace.

PROJET DE LOI CONTENANT  
LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1954  
(TRANSMIS PAR LE SÉNAT).

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERP HOUDENDE  
DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSE ZAKEN  
VOOR HET DIENSTJAAR 1954 (DOOR DE SENAAT OVERGEMAAKT).

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

192 membres y prennent part.  
192 leden nemen er deel aan.

105 répondent oui.  
105 antwoorden ja.

87 répondent non.  
87 antwoorden neen.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal ter bekrachtiging aan de Koning voorgelegd worden.

Ont répondu oui :  
Hebben ja gestemd :

MM. D'haeseleer, Dieudonné, Diriken, Fayat, Feyaerts, Fiévet, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gailly, Gelders, Geldof, Mme Groesser-Schroyens, MM. Grootjans, Hicguet, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Janssens, Joris, Kronacker, Mme Lambert, MM. Larock, Leburton, Lefebvre (René), Liebaert, Longeval, Magé, Major, Martel, Masquelier, Merlot (Joseph), Merlot (Joseph-Jean), Messinne, Mundeleer, Namèche, Paque (Simon), Peereboom, Peeters (Justin), Peiffer, Pierson, Rey, Rombaut, Rommiée, Sainte, Serçu, Soudan, Spaak, Spinoy, Tahon, Thielemans (Georges), Thys, Tielemans (François), Toubeau, Van Acker (Achille), Van Belle, Van Cleemput, Van der Schueren, Mme Vanderveken-Van de Plas, MM. Van Eynde, Van Glabbeke, Vangraelschepe, Van Heupen, Van Winghe, Vercauteren, Violon, Wostyn, Anseele, Baccus, Becquevort, Bertelson, Blum, Bohy, Bonjean, Boutet, Bracops, Brunfaut, Buset, Busieau, Castel, Chalmet, Collard, Mme Copée-Gerbinet, MM. Cornet,

Craeybeckx (Lode), Cudel, Cugnon, Daman, Debunne, Deconinck, De Cooman, Dedoyard, De Gent, De Groote, Dejardin, De Keuleneir, De Kinder, Deltenre, Demets, Demuyter, De Pauw, Deruelles, Destenay, De Sweemer, Detiège et Huysmans.

Ont répondu non :  
Hebben neen gestemd :

MM. De Vleeschauwer, Dewulf, Dexters, du Bus de Warnaffe, Dupont, Duvivier, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fimmers, Gaspar, Gendebien, Gillès de Pélichy, Gilson, Goetghebeur, Goffin (Antoine), Héger, Hermans, Heyman, Jacques, Jaminet, Kiebooms, Lalmand, Lamalle, Lambotte, Lefère (F.), Lefèvre (Th.), le Hodey, Loos, Marck, Merget, Mertens, Meyers, Moyersoën, Nossent, Peeters (Lode), Philippart, Robyns, Scheyven, Steps, Streef, Struyvelt, Tanghe, Terfve, Van Acker (Benoît), Van Caeneghem, Van Cauwelaert, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van Elslande, Van Goeij, Van Hamme (Emile), Van Royen, Verbaanderd, Verbist, Vergels, Verhamme (Camille), Verlact, Wagemans, Wigny, Willot, Behogne, Berghmans, Bertrand, Bijns, Bode, Brasseur, Charpentier, Mme Craeybeckx-Orij, MM. De Clerck, De Gryse, Dehandschutter, Dejace, Delhache, Delwaide, Mme de Moor-Van Sina, MM. De Nolf, De Paepe, Dequae, Mme De Riemaeker-Legot, MM. De Saeger, Deschepper, De Schryver, De Teye et Develter.

PROJET DE LOI CONTENANT  
LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1955.

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERP HOUDENDE  
DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSE ZAKEN  
VOOR HET DIENSTJAAR 1955.

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

192 membres y prennent part.  
192 leden nemen er deel aan.

105 répondent oui.  
105 antwoorden ja.

87 répondent non.  
87 antwoorden neen.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

*(Même appel nominal que le précédent.)*

*(Zelfde naamafroeping als de voorgaande.)*

PROJET DE LOI CONTENANT  
LE BUDGET DES PENSIONS POUR L'EXERCICE 1955.

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERP HOUDENDE  
DE BEGROTING VAN PENSIOENEN VOOR HET DIENSTJAAR 1955.

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

192 membres y prennent part.  
192 leden nemen er deel aan.

105 répondent oui.  
105 antwoorden ja.

84 répondent non.  
84 antwoorden neen.

3 s'abstiennent.  
3 onthouden zich.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont répondu oui :  
Hebben ja gestemd :

MM. D'haeseleer, Dieudonné, Diriken, Fayat, Feyaerts, Fiévet, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gailly, Gelders, Geldof, Mme Groesser-Schroyens, MM. Grootjans, Hicquet, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Janssens, Joris, Juste, Kronacker, Mme Lambert, MM. Larock, Leburton, Lefebvre (René), Liebaert, Longeval, Magé, Major, Martel, Masquelier, Merlot (Joseph), Merlot (Joseph-Jean), Messinne, Mundeleer, Namèche, Paque (Simon), Peereboom, Peeters (Justin), Peiffer, Philippart, Pierson, Rey, Robyns, Rombaut, Rommiée, Sainte, Scheyven, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Struyvelt, Tahon, Tanghe, Terfve, Thielemans (Georges), Thys, Tielemans (François), Toubeau, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoit), Van Belle, Van Caeneghem, Van Cauwelaert, Van Cleemput, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van der Schueren, Mme Vanderveken-Van de Plas, MM. Van Elslande, Van Eynde, Van Goey, Van Glabbeke, Vangraefscheppe, Van Heupen, Van Winghe, Vercauteren, Violon, Wostyn, Ansele, Baccus, Becquevort, Bertelson, Blum, Bohy, Bonjean, Boutet, Bracops, Brunfaut, Buset, Busieau, Castel, Chalmet, Collard, Mme Copée-Gerbinet, MM. Cornet, Craeybeckx (Lode), Cudell, Cugnon, Daman, Debunne, Deconinck, De Cooman, Dedoyard, De Gent, De Groote, Dejardin, De Keuleneir, De Kinder, Deltenre, Demets, Demuyter, De Pauw, Deruelles, Destenay, De Sweemer, Detiège et Huysmans.

Ont répondu non :  
Hebben neen gestemd :

MM. De Vleeschauwer, Dewulf, Dexters, du Bus de Warnaffe, Dupont, Duvivier, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fimmers, Gaspar, Gendebien, Gillès de Pélichy, Gilson, Goetghebeur, Goffin (Antoine), Héger, Hermans, Heyman, Jacques, Jaminet, Kiebooms, Lamalle, Lambotte, Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), le Hodey, Loos, Marck, Merget, Mertens, Meyers, Moyersoen, Nossent, Peeters (Lode), Philippart, Robyns, Scheyven, Steps, Streel, Struyvelt, Tanghe, Van Acker (Benoit), Van Caeneghem, Van Cauwelaert, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van Elslande, Van Goey, Van Hamme (Emile), Van Royen, Verbaanderd, Verbist, Vergels, Verhamme (Camille), Verlact, Wagemans, Wigny, Willot, Behogne, Berghmans, Bertrand, Bijens, Bode, Brasseur, Charpentier, Mme Craeybeckx-Orij, MM. De Clerck, De Gryse, Dehandschutter, Delhache, Delwaide, Mme de Moor-Van Sina, MM. De Nolf, De Paepe, Dequae, Mme De Riemaeker-Legot, MM. De Saeger, Deschepper, De Schryver, De Taeye et Develter.

Se sont abstenus :  
Onthielden zich :

MM. Lalmand, Terfve et Dejace.

PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 28 JUILLET 1953 CONCERNANT LES FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE (TRANSMIS PAR LE SÉNAT).

*Vote par appel nominal.*

WETSONTWERP TOT WIJZIGING VAN DE WET VAN 28 JULI 1953 BETREFFENDE DE FONDSEN VOOR BESTAANSEKERHEID (DOOR DE SENAAT OVERGEMAAKT).

*Hoofdelijke stemming.*

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

192 membres y prennent part.  
192 leden nemen er deel aan.

189 répondent oui.  
189 antwoorden ja.

3 répondent non.  
3 antwoorden neen.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal ter bekrachtiging aan de Koning voorgelegd worden.

Ont répondu oui :  
Hebben ja gestemd :

MM. De Vleeschauwer, Dewulf, Dexters, D'haeseleer, Dieudonné, Diriken, du Bus de Warnaffe, Dupont, Duvivier, Eeckman, Eneman, Eyskens, Fayat, Feyaerts, Fiévet, Mme Fontaine-Borguet, MM. Gailly, Gaspar, Gelders, Geldof, Gendebien, Gillès de Pélichy, Gilson, Goetghebeur, Goffin (Antoine), Mme Groesser-Schroyens, MM. Grootjans, Héger, Hermans, Heyman, Hicquet, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Jacques, Janssens, Joris, Juste, Kiebooms, Kronacker, Lalmand, Lamalle, Mme Lambert, MM. Lambotte, Larock, Leburton, Lefebvre (René), Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore),

le Hodey, Liebaert, Longeval, Loos, Magé, Major, Marck, Martel, Masquelier, Merget, Merlot (Joseph), Merlot (Joseph-Jean), Mertens, Messinne, Meyers, Moyersoen, Mundeleer, Namèche, Nossent, Paque (Simon), Peereboom, Peeters (Justin), Peeters (Lode), Peiffer, Philippart, Pierson, Rey, Robyns, Rombaut, Rommiée, Sainte, Scheyven, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Struyvelt, Tahon, Tanghe, Terfve, Thielemans (Georges), Thys, Tielemans (François), Toubeau, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoit), Van Belle, Van Caeneghem, Van Cauwelaert, Van Cleemput, Mme Van Daele-Huys, MM. Vanden Berghe, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van der Schueren, Mme Vanderveken-Van de Plas, MM. Van Elslande, Van Eynde, Van Goey, Van Glabbeke, Vangraefscheppe, Van Hamme (Emile), Van Heupen, Van Royen, Van Winghe, Verbaanderd, Verbist, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlact, Violon, Wagemans, Wigny, Willot, Wostyn, Ansele, Baccus, Becquevort, Behogne, Berghmans, Bertelson, Bertrand, Bijens, Blum, Bode, Bohy, Bonjean, Boutet, Bracops, Brasseur, Brunfaut, Buset, Busieau, Castel, Chalmet, Charpentier, Collard, Mme Copée-Gerbinet, MM. Cornet, Craeybeckx (Lode), Mme Craeybeckx-Orij, MM. Cudell, Cugnon, Daman, Debunne, De Clerck, Deconinck, De Cooman, Dedoyard, De Gent, De Groote, De Gryse, Dehandschutter, Dejace, Dejardin, De Keuleneir, De Kinder, Delhache, Deltenre, Delwaide, Demets, Mme de Moor-Van Sina, MM. Demuyter, De Nolf, De Paepe, Dequae, Mme De Riemaeker-Legot, MM. Deruelles, De Saeger, Deschepper, De Schryver, Destenay, De Sweemer, De Taeye, Detiège, Develter et Huysmans.

Ont répondu non :  
Hebben neen gestemd :

MM. Fimmers, Jaminet et Streel.

ORDRE DES TRAVAUX. — ORDE DER WERKZAAMHEDEN.

*Communication du bureau. — Mededeling vanwege het bureau.*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, je crois qu'il est possible d'épuiser notre ordre du jour aujourd'hui. Dans ces conditions, je propose que la Chambre ne siège pas demain. Si nous sommes d'accord là-dessus, alors, pour la séance de rentrée, le 11 janvier, nous aurons à discuter le projet de loi approuvant les accords de Paris, le budget du Ministère de la Justice pour 1954-1955 et les autres budgets dont les rapports auront été distribués.

Par conséquent, vous le voyez, il y a du travail en perspective. Nous aurons alors l'interpellation de MM. Dequae, De Clerck et Vanden boeynants à M. le Ministre des Classes moyennes « sur l'absence d'une politique en faveur des classes moyennes en dépit des promesses faites à de multiples reprises par le Ministre des Classes moyennes ».

Cette interpellation pourra avoir lieu, je crois, le mardi de la rentrée.

Mevrouwen, Mijne Heren, met betrekking tot de regeling der werkzaamheden, heb ik u volgend voorstel te doen : Dinsdag 11 Januari zal de Kamer haar werkzaamheden hernemen met de behandeling van het wetsontwerp houdende de bekrachtiging van de akkoorden van Parijs.

Daarna zouden wij de bespreking aanvatten van de begroting van het Ministerie van Justitie en van de andere begrotingen, waarvan het verslag werd rondgedeeld.

Vervolgens zullen wij de interpellaties horen van de heren Dequae, De Clerck en Vanden Boeynants gericht tot de heer Minister van Middenstand, over het uitblijven van een politiek voor de middenstand.

Is de Kamer het met dit voorstel eens? (*Instemming.*)

Aldus zal geschieden.

La parole est à M. le Ministre des Affaires étrangères.

**M. Spaak**, Ministre des Affaires étrangères. — Monsieur le Président, je me permets de vous rappeler que, pour le mardi de la rentrée, vous avez déjà promis d'inscrire le Traité de Paris à l'ordre du jour.

**M. le Président.** — C'est exact, et cela a été fait.

**M. Spaak**, Ministre des Affaires étrangères. — Je vous en remercie.

**M. le Président.** — Je crois que nous pourrions terminer rapidement notre ordre du jour. (*Bruit.*)

**M. Van der Schueren.** — Pouvons-nous conclure que l'on termine les interpellations sur les charbonnages aujourd'hui et que la rentrée aura bien lieu le 11 janvier?

**M. le Président.** — Oui.

**M. Van der Schueren.** — Je vous remercie.

## DÉPÔT D'UN RAPPORT. — INDIENING VAN EEN VERSLAG.

**M. Nossent.** — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur la proposition de loi portant interdiction des combats de boxe et de catch.

Ik heb de eer ter tafel neer te leggen het verslag over het wetsvoorstel houdende verbod van boks- en catchwedstrijden.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddelen.

## MOTION D'ORDRE. — ORDEMOTIE.

**M. le Président.** — M. Dedoyard a demandé la parole pour poser une question au Premier Ministre.

La parole est à M. Dedoyard.

**M. Dedoyard (à la tribune).** — Mesdames, Messieurs, il est de mon devoir d'informer la Chambre et d'interroger le gouvernement sur un grave conflit, qui va probablement se produire dans les charbonnages.

Je remercie M. le Ministre de m'avoir accordé cet instant, ce qui me permet de lui soumettre le problème.

Depuis 1951, une question de salaire se pose dans l'industrie charbonnière.

En avril 1952, la Centrale des Mineurs a introduit une demande de révision de la classification des professions. Les patrons charbonniers, évoquant la situation économique difficile de l'industrie des mines, s'opposèrent à une telle révision. Depuis, la question des salaires dans les charbonnages ne fait que s'aggraver. La Centrale des Mineurs tint différents congrès extraordinaires pour statuer sur la question.

Les travaux de son congrès d'octobre 1953 furent interrompus par l'annonce d'une épouvantable catastrophe, qui fit 26 morts au puits du Many, à Seraing.

Un nouveau congrès fut tenu en octobre 1954, qui précisa les revendications des mineurs et fixa l'échéance pour leur aboutissement au 31 décembre prochain.

Depuis, trois longues séances de la Commission nationale mixte des Mines ont eu lieu. De multiples démarches ont été effectuées sans aboutir à un résultat quelconque.

Devant cette situation, le Comité national de la Centrale des Mineurs a décidé, ce matin, de remettre le préavis collectif de grève dans tous les charbonnages. Il a voté à l'unanimité la résolution que voici :

« Le Comité national de la Centrale des Mineurs, réuni le 22 courant, à Bruxelles, sous la présidence du camarade Achille Delattre,

» Rappelle la décision de son congrès extraordinaire des 10 et 11 octobre 1954 revenant une prime de 1.000 francs et le rétablissement du barème des salaires, conformément à la base fondamentale du régime de classification professionnelle créé en 1946 et aux salaires payés dans les industries similaires à celle des mines.

» Ayant entendu le rapport de son bureau, sur les négociations menées depuis le congrès,

» Constatant que trois séances de la Commission nationale mixte des Mines n'ont abouti à aucun résultat et, après avoir tenu le gouvernement au courant de la marche des événements,

» Décide :

» Le préavis collectif de grève sera remis le 27 décembre, la cessation du travail devant commencer le 3 janvier 1955;

» Invite les mineurs à suivre les mots d'ordre de la Centrale des Mineurs. »

Je demande au gouvernement s'il ne pense pas qu'il serait utile qu'il fasse une intervention pressante auprès des patrons charbonniers, pour que satisfaction soit rapidement accordée aux légitimes revendications aux travailleurs des mines. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. le Premier Ministre.

**M. Van Acker, Premier Ministre (à la tribune).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le gouvernement n'ignore pas cette situation. Il s'agit, en effet, d'une revendication faite depuis tout un temps. Le gouvernement est très attentif à cette question et est animé par le désir d'éviter la grève annoncée. Il ne manquera pas d'apporter son concours à une telle solution.

**M. Bertrand.** — Etes-vous satisfait, Monsieur Dedoyard?

**M. Dedoyard.** — N'oubliez pas que vos amis étaient membres d'un gouvernement qui n'a rien fait pour les mineurs!

**M. Bertrand.** — Si cette déclaration vous donne satisfaction!

**M. Juste.** — Et vous-même, Monsieur Bertrand, êtes-vous satisfait de la réponse de M. Dedoyard?

## INTERPELLATIONS JOINTES :

a) DE MM. BERTRAND ET WILLOT A M. LE PREMIER MINISTRE ET A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES « SUR LA CARENCE GOUVERNEMENTALE QUANT A L'URGENTE NÉCESSITÉ DE PRENDRE DES MESURES EN VUE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE. MALGRÉ LA SITUATION DIFFICILE DANS LAQUELLE SE TROUVENT UN CERTAIN NOMBRE DE MINES DU BASSIN DU SUD, LE SYSTÈME PROVISOIRE DES SUBSIDES VIENT D'ÊTRE PROROGÉ A NOUVEAU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1954 »;

b) DE MM. TOUBEAU ET DERUELLES A M. LE PREMIER MINISTRE ET A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES « AFIN DE CONNAÎTRE LA POSITION DU GOUVERNEMENT A L'ÉGARD DES CHARBONNAGES BORAINS AYANT FAIT L'OBJET DE L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION D'EXPERTS DE LA C. E. C. A. ».

*Reprise de la discussion.*

## SAMENGEVOEGDE INTERPELLATIES :

a) VAN DE HEREN BERTRAND EN WILLOT TOT DE HEER EERSTEMINISTER EN TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN « BETREFFENDE DE CARENTIE VAN DE REGERING TEN OPZICHTE VAN DE DRINGENDE NOODZAKELIJKHEID MAATREGELEN TE TREFFEN TOT SANERING DER KOLENNIJVERHEID. NIETTEGENSTAANDE DE MOEILIJKE POSITIE WAARIN FEN AANTAL MIJNEN IN HET ZUIDERBEKKEN ZICH BEVINDEN, WERD HET VOORLOPIG STELSEL DER TOELAGEN OPNIEUW VERLENGD TOT 31 DECEMBER 1954 »;

b) VAN DE HEREN TOUBEAU EN DERUELLES TOT DE HEER EERSTEMINISTER EN TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN « OVER HET STANDPUNT VAN DE REGERING TEN OPZICHTE VAN DE KOLENMIJNEN VAN DE BORINAGE DIE HET VOORWERP VAN EEN ONDERZOEK HEBBEN UITGEMAAKT VANWEGE HET DESKUNDIGENCOMITÉ VAN DE E. G. K. S. ».

*Hervatting van de bespreking.*

**M. le Président.** — Nous reprenons la discussion des interpellations en cours.

La parole est à M. Toubreau.

**M. Toubreau (à la tribune).** — Messieurs, tout à l'heure, M. le Président m'a demandé d'interrompre mon discours afin qu'il fût possible de procéder aux différents votes.

J'expliquais à la Chambre les raisons que nous avons, ou plus tôt la certitude que nous avons, qu'il était possible de pénétrer dans le « Massif en Place », c'est-à-dire d'extraire du charbon demi-gras dans toute l'étendue de la concession des charbonnages belges, c'est-à-dire les charbonnages qui apparaissent le plus mal en point d'après le rapport des experts.

J'avais signalé notamment qu'on avait entrepris le creusement d'un nouveau au siège n° 10 de Griseil, qu'on avait arrêté prématurément ce nouveau au moment où l'on s'approchait de deux veines extrêmement productives de charbon demi-gras.

J'ai signalé ensuite qu'un nouveau sondage récemment exécuté au puits n° 11, au siège de Crachet, à Frameries, avait donné des résultats extrêmement favorables. On y aurait recoupé un gisement que les géologues estiment à plus de 200 millions de tonnes de charbon demi-gras. Ce gisement, pratiquement inépuisable, je le répète, serait le même que celui qui est exploité au Rieu-du-Cœur, à plus grande profondeur, dans des conditions plus difficiles et plus onéreuses.

Or, je fais remarquer à la Chambre et à M. le Ministre intéressé que c'est grâce à la mise à fruit de ce gisement que le Rieu-du-Cœur n'est plus marginal, alors qu'il était sur le point de l'être immédiatement avant la guerre.

Au lieu de rendre publique la découverte de ce gisement important de charbon demi-gras, on a fait le silence sur le sondage de Crachet. On est même allé jusqu'à interdire aux ingénieurs de divulguer les résultats du sondage.

Je crois que dans l'intérêt même des décisions à prendre par le gouvernement, il est souhaitable que l'Administration des Mines procède sans retard à la publication de ces résultats qui auraient déjà reconnu une partie de ce que l'on nomme le Massif en Place, producteur de charbon demi-gras qui se vend à un prix beaucoup plus rémunérateur que la fine à coke.

Je répète que c'est grâce à la pénétration dans le Massif en Place par le nouveau puits n° 15 que la Société du Levant pourra subsister, alors que la situation de ce charbonnage était si mauvaise avant la guerre qu'on avait dû en arrêter l'exploitation.

Tout cela est bien connu du personnel des charbonnages. Tout le monde sait que le potentiel de nos charbonnages n'est pas utilisé à plein rendement. C'est le cas pour tous les charbonnages marginaux du Borinage, notamment. Nos ouvriers, mieux que quiconque, sont bien au courant de ces situations. Il leur arrive souvent de dire dans leur langage imagé : « La fermeture de nos fosses, c'est un coup de bourse. »

Les ingénieurs ajoutent que si nos charbonnages étaient exploités par des charbonniers, notre industrie minière serait certainement mieux gérée qu'elle ne l'est actuellement.

C'est leur manière à eux de regretter l'intrusion excessive des banquiers dans la direction de nos charbonnages.

Les observations que je viens de formuler concernant les études économique et technique des experts ne mettent pas en cause le sérieux de leur travail.

J'ai simplement voulu démontrer qu'en s'appuyant uniquement sur les données des charbonnages, certains aspects du rapport prêtent le flanc à la critique. Il ne faut pas oublier que tous les charbonnages avaient intérêt à présenter leur situation sous un jour plutôt sombre. Les uns, pour obtenir des crédits et des subventions dans la plus grande mesure possible, et l'un des quatre au moins pour justifier la décision qu'il avait prise de fermer la totalité de ses sièges d'extraction.

C'est pourquoi j'estime que les décisions à prendre doivent largement tenir compte du caractère unilatéral des données qui ont servi de base au travail des experts.

J'aborde maintenant l'un des aspects les plus importants du problème : la question du regroupement des concessions et de la concentration des sociétés exploitantes.

En 1949, le Conseil national des Charbonnages déposait un premier rapport sur la situation de notre industrie minière. Ce rapport préconisait notamment des regroupements de concessions et des fusions de sociétés.

Les suggestions faites pour le bassin du Couchant de Mons, c'est-à-dire du Borinage, furent appliquées intégralement. Le nombre des sociétés exploitantes fut ramené de 10 à 7, mais les fusions réalisées à ce moment laissèrent subsister au sein d'une même société des mines produisant presque exclusivement soit du charbon gras destiné aux cokeries, soit du charbon demi-gras à l'usage des foyers domestiques.

L'expérience a cependant démontré depuis longtemps que les mines qui produisent du charbon domestique font bien leurs affaires. Par contre, les mines productrices de charbon gras, entièrement soumises aux aléas de la conjoncture économique, sont à la merci de la sidérurgie et de l'industrie chimique. La solution de bon sens, Mesdames, Messieurs, consisterait à regrouper les concessions, de manière à extraire des charbons gras et demi-gras dans le cadre d'une même société. La chose est possible, à condition qu'on le veuille. Je souhaite donc que le gouvernement s'inspire de ces considérations lorsqu'il établira ses projets en vue du regroupement des concessions et des fusions de sociétés. L'équilibre dans la production de charbons gras et demi-gras au sein d'une même société se traduirait par un volume de vente à peu près constant et par une stabilisation dans les recettes, qui fait défaut actuellement. J'adjure le gouvernement de ne pas se ranger, sans un examen approfondi, aux propositions de réduire le nombre de sièges à deux seulement dans chaque concession. La perspective de pouvoir extraire du charbon demi-gras dans les concessions du sud du bassin (Ouest de Mons, Charbonnages belges et Levant du Flénu) prouve que tout n'a pas été dit à propos des mines marginales. Il serait dangereux de condamner prématurément des sièges d'extraction dont l'utilité serait à nouveau démontrée dans un avenir plus ou moins rapproché. En cas de nécessité reconnue, ils ne pourraient reprendre leur activité qu'au prix de capitaux énormes.

Mesdames, Messieurs, la déclaration gouvernementale consacre un chapitre important à la question des recherches minières. Elle cite notamment les parties insuffisamment reconnues du bassin houiller du Borinage. La nécessité de ces recherches a été démontrée depuis longtemps par des géologues avertis, comme le savant Jules Cornet. Cette opinion a été confirmée par les travaux de la Commission provinciale pour l'étude du sous-sol borain, et des propositions ont été faites au gouvernement, il y a plus d'un an, mais sans succès.

Le gouvernement actuel reconnaît enfin que des recherches s'imposent. Un premier crédit a été inscrit au budget pour entreprendre des sondages au siège n° 10 de Grisœil. Ce crédit est cependant insuffisant pour pousser le sondage jusqu'à la profondeur indiquée par les géologues qui ont siégé à la Commission provinciale.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre des Affaires économiques, de faire réexaminer cette question par votre administration.

Si l'on veut, d'autre part, déterminer avec certitude quels seront les sièges d'extraction à maintenir en activité, il faut que le gisement profond soit rapidement reconnu partout.

Les investissements nouveaux et les travaux préparatoires pour l'extension des chantiers doivent s'appuyer sur des certitudes quant à l'existence des couches de charbon, à leur épaisseur, à leur orientation.

Il faut faire vite, Monsieur le Ministre. Il faut éviter de nouveaux tâtonnements, des gaspillages d'efforts et d'argent auxquels nous ont trop souvent habitués les maîtres charbonniers.

Le gouvernement a admis que le premier sondage doit être fait au siège n° 10 de Grisœil. N'attendez pas, Monsieur le Ministre, pour l'entreprendre, que la Société Cockerill nous place devant le fait accompli. N'attendez pas qu'elle décide la fermeture de ce puits avant même d'avoir entrepris le sondage.

Si l'on s'en réfère aux indications données par le nouveau inachevé, ce sondage peut réserver des surprises extrêmement agréables. J'espère que le gouvernement nous donnera les assurances nécessaires et que la campagne de prospection générale sera entreprise à bref délai et sur une grande échelle. L'avenir immédiat des charbonnages borains en dépend.

Mesdames, Messieurs, il y a un autre aspect important du problème charbonnier qui mérite un examen attentif.

C'est celui de la valorisation du charbon par les charbonnages eux-mêmes. Tout le monde reconnaît l'importance de cette question, et elle n'a pas échappé non plus aux experts de la C. E. C. A. Ils traitent spécialement cette question dans une annexe de leur rapport, consacré aux relations des charbonnages avec le groupe de Terre et la Centrale électrique de Quaregnon.

C'est dans la mesure où l'on pourra valoriser le charbon que les mines belges, celles des autres régions comme celles du Borinage, trouveront le moyen de résister à la concurrence des autres pays de la communauté. (*Très bien! sur de nombreux banes.*)

Dans ce domaine, aucune suggestion ne doit nous laisser indifférents.

Le sort de la majorité de nos mines est donc lié au problème de la valorisation du charbon. C'est un fait de plus en plus évident. C'est tellement vrai que les experts de la C. E. C. A., dont on connaît la grande prudence, l'ont signalé dans les termes suivants :

« Des mesures prises dans un cadre plus large de l'entreprise », écrivent-ils, « auraient peut-être permis d'apporter d'autres solutions au problème des mines marginales. »

Et ils ajoutent : « La commission a estimé qu'il n'était pas dans sa mission d'en entreprendre l'étude. »

Cet avis des experts mérite la plus grande attention.

Il indique, Monsieur le Ministre, que le remède aux difficultés des mines marginales se trouve dans une intégration des industries extractives et des usines de valorisation.

C'est sous cet angle qu'un plan devrait être conçu et proposé à la Haute Autorité de la C. E. C. A., en insistant pour qu'elle le prenne en sérieuse considération.

J'espère que cet aspect du problème a, d'ores et déjà, retenu l'attention du gouvernement.

Mesdames, Messieurs, il est inutile d'insister, après certaines parties du rapport si éloquent des experts, sur le rôle que joue l'industrie du charbon dans l'économie du Borinage. M. Bertrand a cité tantôt des chiffres donnant l'effectif des sociétés minières, qui représente 62 p. c. des ouvriers industriels, et, à ce point de vue, je ne permets de vous donner connaissance d'un extrait, extrêmement significatif, du rapport des experts, car eux-mêmes ont reconnu l'importance de cette industrie pour l'économie du Borinage. Voici ce que disent ces experts :

« Sur les 180.000 habitants de la région, les effectifs des charbonnages représentent à eux seuls 12 p. c. Cette proportion n'est dépassée que dans la Campine (province de Limbourg), où 16,9 p. c. des habitants sont occupés dans les charbonnages. »

« Si l'on compte les familles des mineurs et qu'on y ajoute les employés des charbonnages avec leurs familles, ainsi que le personnel et les familles du groupe industriel de Terre rattaché aux charbonnages, on conçoit que plus de la moitié de la population du Borinage dépend directement de l'industrie minière pour sa propre existence. »

« Il va de soi qu'entre les mines et l'autre moitié de la population, ainsi qu'entre le charbon et les autres branches industrielles du Borinage, il existe également des interdépendances plus ou moins étroites, en sorte que l'industrie minière apparaît comme le véritable élément vital du Borinage. »

Mesdames, Messieurs, cette page capitale du rapport des experts se passe de tout commentaire. C'est la démonstration la plus claire que tout doit être tenté pour sauver l'industrie charbonnière du Borinage.

On ne peut laisser galvauder, on ne peut laisser se perdre définitivement les richesses du sous-sol de cette région, déjà si durement atteinte par la dépression qui la frappe depuis de longues années.

Les mesures de sauvetage doivent être décisives et appliquées pendant qu'il en est encore temps.

Le gouvernement a décidé que le Conseil national des Charbonnages sera modifié dans sa composition, son fonctionnement, ses attributions. Ce conseil réorganisé en conséquence me paraît tout indiqué pour coordonner et contrôler l'application des décisions à prendre.

Des missions urgentes devraient, à mon avis, lui être confiées, notamment : la révision et la mise au point définitive du programme de rationalisation des charbonnages borains; l'étude des moyens de valorisation; le contrôle strict de l'emploi des crédits et subventions de rééquipement; la mise au point du programme des recherches minières, à entreprendre sans délai; les projets de regroupement des concessions.

C'est-là, je crois, un minimum de tâches auxquelles il faut s'atteler sans désespérer.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, ma conclusion sera brève.

Depuis le jour de la Sainte-Barbe, le Borinage recommence à espérer.

Les Borains ont pris acte avec une grande satisfaction des déclarations du Premier Ministre. Mais au Borinage, on n'a pas perdu le souvenir des jours sombres de décembre 1953, quand la Société Cockerill annonça brutalement la fermeture de ses exploitations. Nous avons assisté alors à la véritable levée en masse de toute la population, non seulement de la population composée des mineurs et de leurs familles, mais de toute la population, des artisans, des commerçants, des petits industriels qui sentaient leur existence menacée au même titre que celle des mineurs eux-mêmes.

Je vous demande de considérer que les revendications des mineurs, en décembre 1953, revêtaient un caractère sublime; ils demandaient le droit de conserver un outil dangereux, qui est le gagne-pain de leurs familles; ils réclamaient le droit d'exercer un métier dur et pénible, qui réclame du courage et souvent de l'héroïsme.

Le Borinage a salué avec joie l'avènement du gouvernement actuel. Nous avons constaté avec une grande satisfaction que le gouvernement s'est penché sur nos difficultés avec la volonté d'y mettre fin.

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Affaires économiques, les Borains attendent avec confiance et avec calme les décisions du gouvernement. Nous aussi, nous avons confiance, car nous sommes convaincus qu'aujourd'hui le gouvernement prononcera les paroles d'espoir que la population du Borinage attend depuis trente ans. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. le Ministre des Affaires économiques.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques (à la tribune).** — Mesdames, Messieurs, je trouve tout à fait légitime le désir du parlement d'être informé des décisions que le gouvernement a prises en ce qui concerne la politique charbonnière et de celles qui vont être prises à Luxembourg par la Haute Autorité de la Communauté Charbon Acier. Aussi je trouve normales les questions qui me sont posées par l'honorable M. Toubeau, et les suggestions qu'il a faites. Dès à présent, je voudrais lui dire combien j'y serai attentif.

Je trouve également tout à fait normales les questions posées par l'honorable M. Bertrand et, dans la mesure de mes moyens, je vais y répondre. J'ai été par contre un peu peu étonné des reproches qu'il m'a adressés. Dans la série des critiques qu'il a faites, celle qui m'a le plus étonné, est que j'aurais été dans ce que j'ai fait et dans ce que je compte faire, dans les propositions que j'ai faites et que le gouvernement unanimement a acceptées, influencé par des considérations politiques. Notre collègue, que nous connaissons à cette tribune comme étant modéré dans l'expression de sa pensée, n'a pas donné de précisions. J'ai cherché vainement les considérations politiques auxquelles j'aurais pu obéir. Personnellement, je n'ai jamais adressé en matière charbonnière qu'une seule critique au gouvernement précédent; je lui ai reproché publiquement d'avoir accepté que les sommes consacrées aux charbonnages marginaux du Borinage soient précomptées sur la part belge de la péréquation. J'ai dit précédemment que je pensais que c'était là une politique de facilité budgétaire; c'était évidemment très commode, et il a été heureux pour le gouvernement précédent de trouver l'accord de la Haute Autorité dans cette politique. Mais j'ai dit, dès le premier jour, que, dans la mesure du possible, je souhaitais qu'on ne continuât pas cette politique. La péréquation n'a pas été faite pour aider les charbonnages marginaux, mais bien pour l'ensemble de l'économie du pays, pour l'ensemble de l'aménagement des charbonnages, inspiré par le plan Schuman. Ainsi l'utilisation de la péréquation était détournée de son but. C'est la seule critique dont j'ai pris la responsabilité à l'égard du gouvernement précédent. Ne comptez pas que ma réponse vous suive sur le terrain de la polémique. Je tâcherai néanmoins de répondre aux reproches et j'avoue qu'ils m'ont passablement étonné de votre part.

Vous avez traité de l'ensemble des problèmes de la politique charbonnière du gouvernement. Cependant, je ne peux pas répondre en détail à toutes les questions qui ont été soulevées, car sinon je me demande à quelle heure cette assemblée pourrait se séparer.

On m'interroge principalement sur les charbonnages marginaux et sur l'aménagement de la péréquation. C'est à ces deux ordres de considérations que je vais répondre.

Les charbonnages marginaux d'abord. Quelle est la situation avec laquelle le gouvernement s'est trouvé confronté le 25 avril lorsqu'il a pris le pouvoir?

Je me trouve à ce moment en présence de la crise qui a surgi à la fin de l'année 1953; de la fermeture annoncée des Charbonnages belges dépendant de la Société Cockerill, et des conventions conclues à ce moment-là par le gouvernement précédent; les avenants du 3 mars 1954, en vertu desquels, pendant une période intercalaire, les pertes d'exploitation des quatre mines marginales seront supportées par l'Etat belge, à concurrence de 93,5 p. c.

Cette convention cesse ses effets au 31 août. Elle est financée en partie par l'Etat, en partie par la Communauté et en partie par la Fédération charbonnière au moyen d'un prélèvement de 2 francs à la tonne, prélèvement qui sera opéré pendant toute l'année 1954 jusqu'au 31 décembre, mais dont, par contre, le montant financier doit servir à financer les charbonnages jusqu'au 31 août et pas plus tard.

Lorsque mon prédécesseur, l'honorable M. Duvieusart, m'a remis les services de son département, il m'a dit, le jour même : Il y a deux problèmes sur lesquels j'attire votre attention. Le premier est celui du café, sur lequel vous devez statuer dans les cinq jours. — Je m'en suis expliqué en réponse à une interpellation de l'honorable M. Van Hamme. — Le second est le problème du charbon; vous serez amené à devoir prendre des décisions avant le 31 août. Jusqu'à cette date, vous êtes tranquille, vous ne le serez pas au-delà.

Messieurs, il s'est malheureusement passé — et je n'en fais de reproche personne — qu'au 31 août, je n'étais pas plus avancé que le 25 avril, pour la bonne raison qu'à ce moment, alors que les conventions arrivaient à leur terme, je n'étais pas en possession du rapport de la Haute Autorité, les experts n'ayant pas encore terminé leur travail.

**M. Bertrand.** — Je ne vous ai pas fait de reproche sur ce point.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Je ne fais de reproches à personne, j'expose une situation de fait.

Je me trouve donc, dans le courant du mois d'août, avec cette situation que les charbonnages marginaux ne voient leur financement assuré que jusqu'au 31 août; que je n'ai pas à ce moment-là le moyen financier, ni de Luxembourg ni de Bruxelles, pour en assurer l'exploitation plus longtemps et que les exploitants sont venus me voir en temps utile, de façon à éviter la même crise qu'en décembre de l'année précédente, et m'ont dit de la façon la plus claire que si au-delà du 31 août, on ne trouvait pas un moyen de financer les pertes d'exploitation, ils ne seraient pas en mesure de les supporter et qu'en conséquence, en septembre, on serait obligé de fermer les charbonnages.

Dans ces conditions, Messieurs, il a bien fallu bâtir un régime provisoire. Ce régime provisoire, je l'ai bâti pour deux mois; il a duré pendant les mois de septembre et d'octobre, parce que j'avais l'espoir qu'au 31 octobre nous serions en mesure de prendre nos décisions définitives.

Malheureusement, je n'ai pas été en mesure de le faire dans ce délai et je vous dirai dans un instant pourquoi. En conséquence, il a fallu, une seconde fois, prolonger ce régime provisoire. Il l'est jusqu'à la date du 31 décembre, c'est-à-dire donc dans quelques jours.

Ce régime provisoire a consisté à prolonger le système qui avait été mis en vigueur par les avenants du mois de mars, mais avec cette aggravation, dont tout le monde comprendra l'importance, que je n'ai plus, pendant cette période, un financement quelconque pour les charbonnages dont question, puisque leur mode de financement, jusqu'à fin décembre, est englobé par la période précédente; que je n'ai pas d'intervention pour l'instant de la Communauté, et qu'en conséquence, c'est le Trésor belge qui doit supporter les pertes pendant cette période sur la base des avenants.

Pour le Trésor, cela représente, pour ces quatre mois, une somme d'environ 100 millions.

J'ai à peine besoin de vous dire, Monsieur Bertrand, que c'est un régime qui, en lui-même, n'est pas viable à la longue. Il faut, par conséquent, y mettre fin le plus vite possible et je m'en suis occupé activement.

Vous m'avez demandé par quel fonds ces sommes étaient supportées. J'ai demandé au Ministre des Finances de bien vouloir m'autoriser à demander des crédits supplémentaires pour ces quatre mois et j'ai obtenu deux décisions du Comité du budget, l'une relative à des crédits dans le feuillet des crédits supplémentaires et l'autre relative à mon budget de 1954, car, celui-là n'étant encore voté dans aucune assemblée, il est encore

temps d'y ajouter un amendement. Celui-ci sera donc déposé au Sénat en temps utile. En conséquence, c'est par le budget de 1954 et le feuilleton y afférent que ces sommes seront prises en charge par l'Etat. Je pense que sur ce point, vous voilà, quant à votre légitime curiosité, satisfait.

Maintenant le régime futur, Messieurs, la commission nommée du temps du gouvernement précédent a abondamment travaillé.

Je me suis tenu en contact avec M. Monnet, président de la Haute Autorité, afin de m'assurer que cette commission achève son travail le plus rapidement possible. Je suis allé à Luxembourg dès le 4 mai, où je me suis enquis de la date à laquelle le rapport serait déposé. En mai, on m'avait dit qu'il serait déposé en juin; en juin, on m'avait dit qu'il le serait en juillet; le 27 juillet, on m'assurait qu'il serait déposé dans le courant du mois d'août.

Cela ne s'est pas réalisé, parce que les experts ont dû longuement discuter. Ils n'étaient pas d'accord sur les conclusions de leur propre rapport. Il y avait entre eux des tendances divergentes, ce qui est légitime, étant donné la nature de ce travail. Ils ont déclaré qu'ils se réuniraient le 14 septembre et qu'ils termineraient ce jour-là leurs travaux.

A cette date, ils se sont séparés sans s'être mis d'accord et ils se sont ajournés au 28 septembre. Ensuite, ils se sont mis d'accord sur le rapport, dont j'ai obtenu le texte au début d'octobre.

A partir de ce moment, il a fallu travailler très vite. J'ai envoyé ce document aux membres des Commissions des Affaires économiques de la Chambre et du Sénat, ainsi qu'aux parlementaires de la région boraine. Il convenait que les parlementaires de Mons et des environs aient en mains cet important document. Vous en avez vu l'ampleur et l'étude qui a été faite. Cela ne se lit pas en trois heures, et l'on n'arrive pas à des conclusions en trois jours.

Néanmoins, l'Administration des Mines a travaillé rapidement. Les 13 et 19 octobre, elle m'a soumis les rapports complets ainsi que ses conclusions sur le rapport des experts. Elle a estimé que les experts avaient raison, mais qu'il y avait lieu de s'écarter de certains de leurs conseils, et je vous dirai dans un instant pourquoi.

Le 19 octobre, j'ai reçu le rapport de mon administration. Je me suis hâté de saisir les membres du Comité de Coordination économique d'un rapport général, en y joignant le rapport de l'Administration. Ce document comporte 40 pages dactylographiées. Les membres du Comité de Coordination économique les ont lues et analysées. C'est le 29 octobre que le Comité de Coordination économique en a délibéré et qu'il a approuvé pleinement la politique que je proposais.

Alors, il a fallu rédiger le document à remettre à la Haute Autorité et que je demande audience à M. Monnet pour le lui remettre. C'est le 13 novembre que j'ai conféré, à Luxembourg, avec celui-ci et avec ses conseillers au sujet de l'ensemble du programme d'aide aux charbonnages marginaux et de l'aménagement de la péréquation du prix du charbon belge.

Depuis cette date, c'est vraiment entre mon cabinet et moi-même, d'une part, et la Haute Autorité et les fonctionnaires de l'Administration des Mines, d'autre part, un va et vient de visites, d'entretiens, d'échanges de notes et de contre-notes avec la Haute Autorité.

Je suis allé à Strasbourg, pour rencontrer le président Monnet, quinze jours après ma première visite. Il m'a encore reçu, à Luxembourg, le 7 décembre, et il m'a demandé que mes fonctionnaires rencontrent ses conseillers. Cela s'est fait vendredi dernier. Après quoi, j'ai été en rapport constant avec M. Monnet, qui est, comme vous le savez, en ce moment à Londres.

J'ai désiré voir aussi le vice-président de la Haute Autorité, M. Etrel, qui doit présider la séance de la Haute Autorité qui se tient demain après-midi pour statuer sur le problème des charbonnages marginaux. J'ai encore vu ce matin M. Spierenburg, rentrant de Londres, et M. Uri, et j'ai longuement délibéré avec eux de nos problèmes communs.

Je me rendrai encore à Luxembourg demain matin, pour voir les membres de la Haute Autorité avant qu'ils ne statuent dans l'après-midi.

Tout cela est tout à fait normal de ma part. C'est normal aussi de la part de la Haute Autorité de réclamer des éclaircissements, car la question des charbonnages marginaux et celle de l'aménagement de la péréquation sont, pour elle, des décisions très importantes. Il ne s'agit pas du tout d'une simple décision financière, par laquelle nous demandons qu'on nous aide financièrement à accomplir ce programme, mais il s'agit d'une décision qui interprète pour la première fois — et cette interprétation sera valable pour longtemps — les articles 23 et 26 des dispositions transitoires du traité; la mesure dans laquelle la Haute Autorité nous aidera sera naturellement invoquée par les autres mines marginales en France, en Italie, etc., et en conséquence, la Haute Assemblée attache à ses décisions une importance considérable.

**M. Bertrand.** — Vous voulez parler des §§ 23 et 26 de la convention?

**M. Rey,** Ministre des Affaires économiques. — Exactement, et aussi des dispositions permanentes. Ceci agira sur la façon dont le traité sera interprété par la suite.

On a notamment attiré mon attention sur le fait que l'interprétation de la Haute Autorité vaudra par la suite pendant la période définitive pour ses interventions.

En conséquence, on se trouve devant des décisions qui ne sont pas faciles à prendre pour la Haute Autorité : décisions financières, juridiques et économiques. Et je ne m'étonne pas que les différents services de Luxembourg étudient tout cela avec beaucoup de soin.

Quant aux conclusions des experts, ceux de nos collègues qui ont lu ce rapport les connaissent. Mais il auront été frappés par le fait que le rapport d'expertise sur l'aide au Borinage ne propose, en fait, pas de conclusion. Les experts ont considéré, à tort ou à raison, que ce n'était pas leur rôle et qu'ils devaient établir un rapport sur la rentabilité de ces charbonnages, sur la valeur des programmes de rééquipement proposés par les mines elles-mêmes et ceux qui sont suggérés par l'Administration de mon département.

Ils ont eux-mêmes fait des propositions sur le plan technique comme sur le plan économique. Nous nous trouvons devant des documents qui ne proposent aucune solution, ni à la C. E. C. A. ni au gouvernement belge. Il en résulte que nous avons dû choisir nous-mêmes et prendre nos responsabilités.

Si vous examinez, Messieurs, ce que disent les experts au sujet de nos quatre mines, vous remarquerez tout de suite que, dans l'ensemble, ils ne considèrent favorablement que deux mines marginales : l'Ouest de Mons et le Hainaut. Ceux-ci se trouvent dans une situation financière et technique qui permet d'assurer assez rapidement leur rentabilité. En ce qui concerne les Produits du Levant et du Flénu, au contraire, les experts soulignent que la situation est nettement plus difficile; et enfin, en ce qui concerne le Charbonnage d'Hornu et de Wasmes, de la Société Cockerill, les experts font de leur situation une description d'après laquelle je crois qu'il n'est pas exagéré de dire qu'elle est extrêmement difficile. Les chiffres que contient le rapport le démontrent éloquemment.

Que faut-il faire? Lorsqu'on s'entretient avec les experts de la C. E. C. A. et qu'on leur demande, non plus en se basant sur le rapport, mais en dehors de celui-ci, quelle est la conclusion logique qu'il faut tirer de leur expertise, ils répondent qu'à leur avis, il ne faut maintenir en vie et accomplir le programme de rénovation prévu que pour les deux premiers charbonnages que je viens de citer; il faut essayer de maintenir en vie le troisième, mais il faut fermer le quatrième.

Voilà très exactement le sens du rapport déposé par les experts de la C. E. C. A.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute sur ce point, ni à Bruxelles ni à Luxembourg. Le sens des conclusions est bien celui-là : exécuter le programme prévu pour les charbonnages de l'Ouest de Mons et du Hainaut, essayer de le réaliser pour les Charbonnages des Produits du Levant et du Flénu et fermer, sans plus attendre, les charbonnages de Cockerill.

C'est en présence de ces conclusions que nous nous sommes trouvés et que nous avons dû choisir.

Quelles sont les raisons qui, à ce moment, ont guidé notre choix?

La première, et la toute première, c'est l'importance économique et sociale de la région boraine. Dès que ce gouvernement a été constitué et dès qu'il a été interrogé sur ses intentions en matière de politique charbonnière, M. le Premier Ministre et moi-même, dans des réunions différentes, mais tenant un langage absolument concordant, nous avons toujours dit qu'il est absolument insoutenable que l'Etat belge ait quelque raison de se désintéresser du sort de la région boraine, que nous assistions impassibles à la fermeture de ces charbonnages, parce qu'ils sont actuellement déficitaires, et que nous fermions les yeux sur les conséquences sociales considérables qui en résulteraient.

Je suis convaincu qu'aucun gouvernement ne tiendrait un autre langage. Il paraissait indispensable que nous le tenions et nous l'avons tenu avant même de connaître les conclusions des experts de Luxembourg, et nous avons dit publiquement : le gouvernement n'abandonnera pas le Borinage et se refuse à l'abandonner.

Lorsque nous avons ouvert le rapport, nous avons trouvé dans celui-ci la confirmation de ce que nous savions : D'abord que les réserves de charbon du Borinage sont considérables, ensuite, que leur exploitation peut encore s'étendre sur une période de cent à trois cents ans et que, d'autre part, ce charbon est le meilleur de la Communauté. Sur ce point, le rapport est formel. On trouvera peut-être, dans d'autres régions, du charbon comparable à celui-ci, mais pas de meilleur. Les experts de Luxembourg sont catégoriques sur ce point. Ceci nous a paru la première raison pour laquelle nous ne pouvions pas priver la Belgique de ces réserves infiniment précieuses.

Quant à l'aspect social, il a été maintes fois décrit en mots pressants et il vient encore de l'être par M. Toubeau, à cette tribune. Nous ne pouvons abandonner les activités productrices qui font vivre environ 65 p. c. de la main-d'œuvre utilisée dans la région boraine et qui font vivre, en alimentant de ses salaires, l'ensemble du secteur des classes moyennes, toute la classe des professions commerciales. Il faut songer aux conséquences que représenterait pour le Borinage la fermeture des mines pour

envisager quelle catastrophe économique ce serait pour cette région. Nous avons considéré que cet abandon était impossible, nous l'avons dit et nous maintenons cette façon de voir.

Le deuxième aspect du problème est l'aspect financier. Messieurs, le programme financier qui nous est proposé par les experts de la C. E. C. A., en supposant qu'on maintienne en vie intégralement les quatre mines marginales en voulant les rendre rentables, ce programme représente une charge financière d'un poids formidable. Les pertes intercalaires que l'on aurait à supporter seraient de 1 1/2 milliard. Les investissements que l'on devrait faire dépassent 2 milliards, et le total, qu'on doit investir, sans être pleinement assurés que le résultat serait atteint, est de l'importance de 3 milliards 600 millions, d'après les experts de Luxembourg.

En ce qui concerne l'année 1955, il est certain que les charges qui en résulteraient seraient de l'ordre de 400 millions à 500 millions, pour le budget belge.

Mon département, avant même de connaître le rapport de la C. E. C. A., rien que sur la base des pertes immédiates supportées pendant la période intermédiaire, avait rédigé un projet d'amendement mettant à charge du budget ordinaire 360 millions de francs pour 1955.

Messieurs, quelle que soit l'importance de la région boraine, — je l'ai souligné déjà, — il est raisonnable de penser que l'Etat belge doit essayer de maintenir dans des limites supportables les efforts financiers qu'il doit faire dans ce domaine, étant donné qu'il le fait déjà pour toutes les autres charges qu'il assume dans tant d'autres secteurs de son activité.

La troisième considération qui nous anime est basée sur les obligations qui nous incombent en vertu de la Communauté Charbon-Acier et par les règles qui sont celles du Traité de Paris. Il est indispensable que l'on poursuive une politique qui nous permette l'aménagement progressif des charbonnages belges dans le marché commun, et c'est dans ces conditions que l'Administration des Mines m'a proposé un programme sensiblement différent de celui qui aurait résulté de l'adoption pure et simple du rapport des experts, et qui est celui que le gouvernement belge a jugé raisonnable et m'a autorisé à poursuivre. Ce programme consiste à prendre purement et simplement le rapport des experts en ce qui concerne les deux premiers charbonnages que j'ai mentionnés : l'Ouest de Mons et le charbonnage du Flénu. C'est ensuite de ne pas abandonner les charbonnages John Cockerill. Mais, au contraire, de prendre à la fois dans les Charbonnages des Produits du Levant et du Flénu et, d'autre part, dans le Charbonnage de Cockerill, les parties les plus modernes, celles qui sont le mieux rééquipées, celles pour lesquelles des investissements considérables ont été effectués dans les années précédentes, au moyen des crédits que vous connaissez, et, en conséquence, de maintenir en vie et de développer autant que possible l'exploitation dans celles des parties de ces charbonnages qui sont les plus rentables, où l'on peut, en conséquence, pousser le mieux l'exploitation, concentrer l'exploitation sur un ou deux puits dans chacun de ces charbonnages, qui sont déjà modernisés, et tâcher d'en augmenter la production pour la pousser jusqu'aux chiffres que les experts considèrent comme optima.

Messieurs, ce programme est un programme qui entraînera par lui-même l'abandon progressif de certains puits, mais qui n'entraînera en aucune manière la fermeture d'aucune de ces quatre grandes exploitations.

D'autre part, quant aux fermetures qui se feraient dans ce cas, — et je prends le conditionnel parce qu'il faut encore l'accord de Luxembourg, — elles seraient étalées sur une période de six années, ce qui représente un avantage énorme; tout le monde se rend naturellement compte que s'il fallait fermer rapidement certains puits dans le Borinage, cela poserait non seulement des problèmes économiques et financiers, mais des problèmes graves pour la main-d'œuvre, et nous avons désiré autant que possible — je veux en donner l'assurance à cette Chambre — que le programme qui serait adopté entraînerait un minimum de perturbations pour la main-d'œuvre; il n'entraînerait aucune différence notamment quant à l'ensemble des ouvriers mineurs employés dans le fond, ce qui est déjà une première et énorme garantie, et, en second lieu, pour les mineurs utilisés à la surface, les réadaptations pourraient se faire de façon progressive afin qu'elles soient pratiquement peu sensibles.

Voilà un programme qui a été mis sur pied et que nous avons soumis à la Haute Autorité.

**M. Willot.** — Monsieur le Ministre, puis-je vous interrompre un instant?

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Si vous voulez. Je vous en prie.

**M. Willot.** — Nous devons être bien précis en ce qui concerne le Charbonnage John Cockerill. En effet, si je ne me trompe, vous envisagez de reprendre le Charbonnage du Crachet, qui est dans une période d'achèvement ou de modernisation; mais que faites-vous

du Charbonnage du Marcasse et du puits qu'on y est occupé à forer en ce moment, et qui, si je suis bien informé, a déjà demandé plus de 100 millions d'investissements?

Il faudrait savoir ce que vous décidez pour ce puits. Poursuivra-t-on le travail? Prévoit-on des travaux d'installations de surface, qui permettront son exploitation le jour où ce puits aura été complètement foré?

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Je comprends tout à fait votre curiosité, mais je suis désolé de ne pouvoir répondre. Vous vous rendez compte que ce programme, qui est étudié à Bruxelles, doit l'être aussi, et approuvé, à Luxembourg. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes en pleine discussion et d'une façon constante, depuis un mois, avec les trois ou quatre divisions de la Haute Autorité, qui s'occupent de ce problème, division technique, division du marché, de toutes celles, en conséquence, qui doivent approuver ce programme; celui-ci n'est pas encore définitivement mis noir sur blanc, de telle manière qu'on puisse faire un planning absolu, dire qu'à telle date on abandonnera ceci ou cela; ce sont les tendances générales de ce programme sur lesquelles nous demandons l'approbation de la Haute Autorité.

En ce qui concerne les modalités d'exécution, je ne puis vous dire, Monsieur Willot, — je vous fais une réponse honnête...

**M. Willot.** — Je n'en doute pas!

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — ... je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que ce n'est que très progressivement qu'elles pourront être précisées et réalisées avec l'aide de Luxembourg.

Vous vous rendez compte, au surplus, qu'il y a là un programme financier dont je vais vous parler tout de suite, celui de savoir qui va supporter les frais de l'opération pendant la durée où elle va se produire.

Nous avons, à Bruxelles, fait un plan financier. Nous avons considéré que sur la base de ce programme, il était possible d'établir un plan important dans ses chiffres, mais demandant cependant des investissements moins énormes et des pertes intercalaires moins considérables que ceux qui étaient prévus dans le programme initial.

Je me suis alors, quant à moi, fait une double doctrine. La première, c'est qu'il est indispensable qu'une partie de ces pertes soit supportée par les mines elles-mêmes; la seconde, c'est que pendant cette période de transition, nous obtenions l'aide de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

En ce qui concerne le premier point, je me suis trouvé en présence des dirigeants de quatre mines marginales, à l'abri d'un protocole qui a donc été signé au mois de mars et qui leur assure que l'Etat supportera 93 1/2 % de leurs pertes d'exploitation pendant cette période très courte.

Je n'ai pas l'intention de demander à l'Etat de supporter 93,5 p. c. de la perte pendant une période de six années, de 1955 à 1960, 1961, 1962 peut-être. Je crois qu'il est légitime de demander aux sociétés charbonnières de prendre à leur charge une part de l'intervention dans un programme où nous les aidons à devenir rentables. Lorsqu'on nous a dit : Pourquoi devons-nous intervenir? j'ai répondu : Parce que c'est vous qui touchez les bénéfices.

Je trouve qu'il serait indéfendable et je ne défendrai jamais devant le parlement le paiement par l'Etat de la totalité des pertes, pour quelque entreprise que ce soit, charbonnière ou autre, puisque l'Etat belge ne participe pas aux bénéfices qui résultent de cet effort.

**M. Larock, Ministre du Commerce extérieur.** — Aucun gouvernement ne parlerait autrement.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Au cours des discussions, j'ai dit de la façon la plus formelle que je ne pourrais pas, ni devant mes collègues du gouvernement ni devant le parlement, défendre une thèse semblable.

Quant au montant, il s'agit de savoir si l'effort sera poussé aussi loin que l'Administration des Mines le pense. Après discussion, on a fait des pas en avant de part et d'autre, et j'ai l'impression qu'on finira par se trouver d'accord.

**M. Bertrand.** — Monsieur le Ministre, avez-vous prévu une intervention de la société anonyme Carbonisation de Tertre pour combler les pertes des charbonnages marginaux?

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Jusqu'à présent, je ne crois pas que ce soit nécessaire sous cette forme. Pratiquement, le résultat est presque le même, puisque ce sont les sociétés charbonnières qui en reçoivent les bénéfices. Que je demande une intervention aux sociétés intéressées ou à la Carbonisation, c'est presque la même chose. Du point de vue financier, il n'y a guère de différence.

La seconde opinion que je me suis faite, c'est qu'il est indispensable que la Haute Autorité nous aide également. J'ai été m'entretenir longuement avec M. le président Monet de ces problèmes qui sont activement discutés, pour lesquels j'ai été à Luxembourg, où je compte retourner demain matin, avant que l'on ne

statue définitivement. Dès à présent, je puis dire que j'ai trouvé beaucoup de compréhension de la part de la Haute Autorité de nos difficultés, et je désire l'en remercier publiquement. La question est actuellement en discussion et il serait difficile d'en dire davantage. Il est certain que dès qu'une décision sera prise par la Haute Autorité, elle deviendra publique. J'en informerai le parlement d'autant plus que des crédits devront être prévus au budget de 1955. Le parlement sera donc appelé à en délibérer.

Il faudra qu'une partie des frais soit supportée par les charbonnages, une partie par la Haute Autorité et, enfin, une partie incombera au budget.

Messieurs, voilà exposé dans son ensemble ce que nous prévoyons en ce qui concerne le Borinage. Je m'empresse de dire que ce n'est pas tout. Dans le cadre d'un programme que les experts nous encouragent à établir et qui me paraît conforme à une bonne exploitation des entreprises charbonnières, il y a d'autres mesures à prendre pour rendre plus rentables les charbonnages borains. C'est dans ce but notamment que va être entrepris un sondage. M. Toubeau a dit que les crédits qui figurent à mon budget pour 1955 lui paraissent insuffisants; je ferai de mon mieux pour que les opérations soient commencées le plus rapidement possible. Si, comme le craint l'honorable interpellateur, les crédits dont je dispose étaient insuffisants, j'en demanderais d'autres, complémentaires.

D'autre part, le gouvernement avait prévu les crédits nécessaires pour les essais pratiques poursuivis par l'Institut national de l'Industrie charbonnière en ce qui concerne la réfrigération.

Vous savez que des essais sont effectués dans le Borinage, à Rieu-du-Cœur, qui n'est pas un charbonnage marginal, en vue de permettre une réfrigération rendant possible, d'une façon plus rentable, l'exploitation aux grandes profondeurs. On considère que les propositions faites pour les Charbonnages belges et pour le Charbonnage du Levant et des Produits du Flénu, dépendent en partie du résultat de ces essais. Plus ces essais en matière de réfrigération seront favorables, plus il sera possible d'augmenter la productivité des charbonnages et la capacité d'extraction aux grandes profondeurs.

En conséquence, j'ai demandé au gouvernement d'approuver ces crédits, et ils l'ont été. Nous pourrions donc progresser.

Enfin, M. Toubeau a eu parfaitement raison de dire qu'il est indispensable de valoriser, autant que possible, le charbon. Il se rend compte que le gouvernement a pleinement conscience que tout doit être fait pour utiliser le charbon d'une façon plus économique, et par les procédés chimiques actuels, de l'utiliser d'une façon plus intéressante que simplement sous forme de combustible. Ce sont des procédés que le gouvernement finance, et auxquels il attache une grande importance.

Enfin, je crois qu'on n'en a pas parlé, mais je désirerais dire quelques mots du problème des centrales minières.

En ce qui concerne ce point, je serai prudent, car ce problème n'est pas définitivement réglé jusqu'à présent, il est seulement en cours de règlement. La question est la suivante : l'industrie charbonnière souhaite créer des centrales minières; elle y voit la possibilité d'utiliser de façon meilleure et de valoriser sur place son charbon, et notamment les bas produits, et d'aider par ce moyen à la rentabilité de ses exploitations. En soi, cela se défend parfaitement, pour autant, bien entendu, que ces centrales soient construites suivant les techniques les plus modernes. Il ne peut être question de centrales au rabais, avec une production insuffisante et des installations produisant du courant dans des conditions moins rentables que celles permises par la technique actuelle. Il faut que ces centrales soient munies des derniers perfectionnements et d'une capacité suffisante. Je ne vais pas citer de chiffres à cette tribune, mais bien entendu, je pourrais le faire.

Mais par contre, en présence de cette politique charbonnière, se dresse, non sans arguments, le secteur électricité. Les électriciens n'ont entretenu souvent de ce problème et m'ont remis une documentation abondante à ce sujet. Ils m'ont dit qu'il ne serait pas raisonnable de produire de l'électricité à des conditions moins rentables que les leurs. Il ne peut d'autre part être question de fabriquer du courant cher, ou de le vendre cher, sous prétexte de renflouer des mines en déficit. De plus, il n'est pas économiquement raisonnable de faire peser sur le prix du courant électrique, l'aide à l'industrie charbonnière. Ce raisonnement me paraît tout à fait juste.

D'autre part, m'ont dit les électriciens, il n'est pas possible d'imaginer la construction de centrales électriques, sans savoir à qui le courant sera vendu, parce qu'en pratique on ne peut envisager de construire des réseaux distincts de ceux actuellement exploités en Belgique, et parallèles à ceux existants, pour écouler l'énergie électrique produite par les centrales minières.

De cette position de départ sont nés des contacts continus entre les charbonniers et les électriciens, pour tâcher de rapprocher leur point de vue. Je crois qu'il serait trop optimiste d'affirmer dès à présent que ceux-ci se sont entièrement rapprochés. Disons cependant que les électriciens sont d'accord sur le principe des centrales minières, à condition qu'elles soient conçues dans les conditions que

je viens de dire et que l'on établisse un programme modéré qui ne bouleverse en aucune manière les plans d'exploitation de l'industrie électrique en Belgique.

J'ai bon espoir que les uns et les autres se mettront d'accord sur ce programme. Le gouvernement n'a pas dû jusqu'à présent arbitrer le conflit. Cependant, si en définitive il n'était pas possible d'obtenir un accord entre les deux secteurs, le gouvernement devra intervenir comme arbitre, parce qu'il sera consulté sur l'opportunité des investissements qui vont se faire dans ces secteurs. Les charbonnages, pour l'établissement des centrales minières, ont demandé des crédits à Luxembourg. On sait que la Haute Autorité a contracté aux Etats-Unis un emprunt de 100 millions de dollars, dont une partie doit être utilisée en investissements qui seront faits dans les différents pays de la communauté. Chaque pays devra, à ce sujet, présenter un programme. Le programme soumis à Luxembourg par l'industrie charbonnière belge est relatif précisément à ces centrales minières.

Par conséquent, il faudra qu'en Belgique on prenne position sur le problème; il est étudié, d'une part, dans des réunions du secteur privé en question, et, d'autre part, par une commission que la Haute Autorité a constitué dans chaque pays. Il y a une commission qui siège à Bruxelles et qui est présidée par M. De Groote, le président du Conseil central de l'Economie. Cette commission est composée de représentants du secteur intéressé et de fonctionnaires de mon département. Elle discute, en ce moment, de l'opportunité des investissements à faire dans notre pays. Quand cette commission aura donné son avis, le gouvernement belge, comme tel, sera consulté. Dans une intervention que j'ai faite à Luxembourg, au moment où l'on délibérait de la politique financière de la Communauté, j'ai demandé, au nom du gouvernement belge, que les gouvernements soient consultés sur l'opportunité des investissements qu'on veut faire sur leur territoire. Dans les termes du traité, c'est la Haute Autorité qui décide; mais je trouverais tout à fait anormal que la Haute Autorité décide à Luxembourg de financer des investissements sur le territoire belge, sans que le gouvernement comme tel soit appelé à donner son avis. J'ai fait valoir à Luxembourg que cela me paraissait déraisonnable du point de vue économique. La Haute Autorité m'a donné raison : dorénavant, les gouvernements seront consultés chaque fois que des investissements seront à faire sur leur territoire. M. Daum, membre de la Haute Autorité, m'a annoncé officiellement qu'après que la commission régionale, présidée par M. De Groote, dont j'ai parlé tout à l'heure, aura terminé l'examen de ce problème, le gouvernement serait consulté à ce moment; j'en saisirai soit le Conseil des Ministres, soit le Comité ministériel de la Coordination économique. Nous serons donc appelés à donner notre avis si, entre-temps, un accord n'est pas intervenu entre les secteurs intéressés. Je reste cependant optimiste quant à la possibilité de réaliser cet accord.

**M. Bertrand.** — Monsieur le Ministre, est-ce exact que les charbonnages peuvent produire du courant électrique à meilleur marché que les centrales électriques?

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Je ne sais pas s'ils peuvent le produire dans de meilleures conditions de rentabilité. Il reste à voir si les moyens techniques, dont disposent les centrales minières, doivent raisonnablement être considérés comme conformes à l'intérêt général et si elles fonctionneront dans des conditions de rentabilité semblable que si elles étaient construites dans le secteur électrique.

**M. Bertrand.** — Si cela est vrai, il faut évidemment y passer, puisque notre courant est trop cher.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — J'aborde maintenant la deuxième partie demon exposé; je serai plus bref.

Je crois que l'honorable M. Bertrand m'a davantage cherché querelle sur le problème de l'aménagement de la péréquation. Tout le monde sait que le Plan Schuman a prévu une période transitoire. Nous recevons pendant celle-ci une aide par la péréquation, et cette péréquation est prélevée dans d'autres pays de la communauté à charge de celle-ci. C'est un point important à retenir. Cet argent vient de quelque part, de gens qui surveillent la façon dont nous l'utilisons. Le Fonds de péréquation pour l'exercice 1954 était fixé à 1,350 millions, dont 675 millions à charge de l'Etat belge, l'autre moitié à charge de la Communauté. A Luxembourg, avant même que notre gouvernement soit consulté, certains se sont plaints du fonctionnement de la péréquation. Je comprends quelque peu leur plainte; ils ont dit : vous nous demandez de payer de l'argent pour aider l'industrie charbonnière à s'acheminer vers le marché commun et à s'adapter progressivement aux conditions dans lesquelles il se trouve. Or, que constatons-nous? Cet argent sert à aider les sociétés charbonnières à distribuer des dividendes à leurs actionnaires.

Qu'on me comprenne bien : je suis personnellement partisan que les entreprises qui sont rentables et qui sont bien dirigées, distribuent des dividendes; je n'y vois aucun inconvénient, et, au contraire, je m'en réjouis.

**M. Bertrand.** — Y a-t-il des augmentations de dividendes depuis la péréquation?

**M. Rey,** Ministre des Affaires économiques. — Mais je conçois qu'il y a un problème qui se pose pour des gens qui versent dans le Fonds commun de la péréquation des sommes importantes, et qui constatent que cet argent, qui entre dans les caisses des charbonnages, sert à la fin de l'exercice à distribuer aux actionnaires des dividendes importants.

Je voudrais ne pas citer ici — bien que je les ai sous les yeux, et que l'on puisse évidemment toujours se les procurer — les dividendes qui sont distribués par quelques grandes mines, auxquelles s'intéresse plus particulièrement notre collègue, M. Bertrand. Mais je vous prie de croire que ce sont des sommes impressionnantes. (*Rires.*)

**M. Bertrand.** — Mais pas aux mines!

**M. Rey,** Ministre des Affaires économiques. — Je ne comprends pas que l'expression dont je me sers puisse vous choquer. Je vous ai dit que je ne voulais pas polémiquer. Et j'ajoute que vous êtes informé d'une façon fort précise des propositions qui sont faites en ce qui concerne les mines situées dans la province de Limbourg. Je voudrais, dès à présent, vous dire que bien avant que je sois saisi, moi, Ministre des Affaires économiques, et la Haute Autorité, il y a eu protestations à Luxembourg, de la part de gens qui payent des sommes à la Communauté pour financer cette péréquation, et qui disent que la péréquation n'a pas été faite pour cela. Messieurs, cela étant, la Haute Autorité a décidé au mois de février — et vous constaterez que je suis donc étranger à cette décision, puisque je ne faisais pas encore partie du gouvernement à ce moment-là, ce qui n'empêche que cette décision me paraît excellente, — la Haute Autorité a décidé, dis-je, de créer une commission mixte composée de fonctionnaires de la Haute Autorité et de fonctionnaires de l'administration belge, pour examiner ensemble un nouvel aménagement, un aménagement différent de la péréquation. A cet égard, quels sont les points de vue auxquels la commission s'est placée? Elle nous a remis son rapport à la même date, le même jour, que le rapport sur les mines marginales, parce qu'elle estimait que les deux problèmes étaient liés. Bien que ses travaux fussent terminés depuis plusieurs semaines, elle n'a pas voulu nous le remettre avant le rapport relatif au Borinage. Ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> octobre que j'ai été saisi du rapport de la commission en question.

Messieurs, que dit ce rapport? Il se place d'abord à un point de vue économique général, en constatant qu'il est conforme au but que la Communauté s'est assigné : abaisser le prix du charbon.

Je voudrais demander à l'honorable M. Bertrand, interpellateur, — et c'est peut-être le seul point de polémique que j'aurai avec vous, — de se souvenir, un instant, du très beau rapport de l'honorable membre, M. Bertrand, en sa qualité de rapporteur, du traité Schuman dans cette Chambre. (*Rires.*)

Vous nous avez rédigé à l'époque un rapport que j'ai sous les yeux, qui est un document pour lequel, à ce moment-là, je vous ai personnellement félicité. Je trouve ce document tout à fait remarquable. Il fait honneur à notre parlement. Vous avez, d'une façon excellente, analysé les buts du plan Schuman, ses inconvénients, et les avantages que comporte pour nous cette adoption du traité. Vous nous avez fourni là une étude extrêmement importante et qui, à l'époque, nous a rendu grand service.

M. Bertrand y a fait, après combien d'autres, la démonstration qu'il est urgent en Belgique d'abaisser le coût de l'énergie et des charbons industriels. M. Bertrand nous a indiqué dans son rapport les pourcentages dans lesquels intervient le prix du charbon dans le prix de revient de certains produits, en nous disant, à la page 11 de son rapport, que le charbon intervient pour 47 p. c. dans le prix de revient de l'acier laminé; pour 65 p. c. dans la chaux; pour 57 p. c. dans le ciment artificiel, et il cite une série d'autres chiffres. Ces chiffres sont publics et il faut ne pas les perdre de vue, non seulement quand on est rapporteur, mais aussi quand on est interpellateur.

Je dis à M. Bertrand qu'il est urgent en Belgique d'abaisser le prix du charbon. Cela est urgent pour l'économie générale, et n'oublions pas que les utilisateurs de charbon, qui comprennent la plupart des grands secteurs de notre économie, insistent, avec combien de fermeté depuis des années, ici à Bruxelles et en même temps, depuis que la C. E. C. A. existe, à Luxembourg, pour qu'on veuille bien abaisser le prix du charbon industriel dans notre pays.

A cet égard, je ne puis pas dire que, depuis la conclusion du traité Schuman, la situation se soit pleinement améliorée; elle s'est améliorée depuis la libération, et cela a été mis parfaitement en lumière; mais depuis que la Communauté existe, l'écart qui s'était établi entre le prix de nos charbons et celui des charbons allemands a augmenté. Nous nous trouvons ici en Belgique avec un décalage que l'on chiffre d'une façon extrêmement différente.

Suivant la méthode de calcul, elle est évaluée parfois à 89 francs la tonne, — c'est la thèse de l'industrie charbonnière, — et atteint parfois 130 francs la tonne, chiffre qui m'est fourni par la Haute Autorité elle-même.

Vraiment, la différence de prix du charbon allemand, par rapport au belge, est extrêmement importante. Le résultat, c'est que naturellement il y a une tendance du charbon allemand à venir en Belgique, et ce n'est pas parce que la conjoncture s'est modifiée depuis quelques mois, que nous devons perdre de vue la façon dont elle a évolué pendant de nombreux mois, pour ne pas dire des années, et à quoi nous devons nous attendre après la période actuelle.

J'ajoute que, d'une façon systématique, tous ceux qui s'intéressent au problème du chômage nous disent qu'un des moyens de le résorber en Belgique, c'est d'abaisser le coût de l'énergie.

Je crois qu'il n'y a pas de chose plus importante. A côté des mesures que prend le gouvernement dans une série de secteurs pour remettre les chômeurs au travail, pour les faire employer par les pouvoirs publics, pour créer de nouveaux investissements, pour défendre certains secteurs attaqués, pour financer la création d'entreprises nouvelles, à côté de tout l'ensemble de ces mesures dont aucune n'est inutile et qui, toutes dans l'ensemble, nous le voyons, sont efficaces, il ne fait pas l'ombre d'un doute que l'abaissement du prix du charbon industriel est une mesure d'intérêt public.

C'est une chose qu'il faut pleinement conserver en lumière lorsqu'on regarde l'aménagement de la péréquation.

C'est ce qu'ont fait les experts de Luxembourg et de Bruxelles, et dans le rapport qu'ils ont établi à ce moment-là, ils nous ont fait une série de propositions. Messieurs, je suis étranger à celles-ci; je les prends comme elles sont, je les constate, ce n'est pas moi qui les ai inventées, mais je dois cependant signaler à l'honorable M. Bertrand que les propositions que l'on nous fait sont les suivantes :

1° Supprimer le barème de comptes pour les producteurs de charbons quart-gras et maigres, ce qui signifie la mise hors péréquation de ces charbons. Si l'on suit cette proposition, les charbons maigres, donc de Liège et de Charleroi, ne bénéficieront plus dorénavant de la péréquation;

2° De créer un nouveau barème de comptes pour les producteurs de charbon du type gras B, au niveau de leur barème de vente actuel, ce qui signifie la suppression de la péréquation actuelle, qui s'élève en moyenne à 45 francs à la tonne. Messieurs, les charbonnages gras B sont ceux qui se trouvent essentiellement dans la région campinoise du Limbourg.

**M. Bertrand.** — Il y en a d'autres.

**M. Rey,** Ministre des Affaires économiques. — Certainement! Mais ce sont ceux-là principalement.

3° De retirer l'accord donné au gouvernement belge par la Haute Autorité qui consiste à considérer les 200 millions de francs belges versés au profit de certains charbonnages comme étant une part du versement fait par le gouvernement belge au Fonds de péréquation.

C'est ce que nous avons dit tout à l'heure, c'est donc de revenir sur la politique faite par le gouvernement précédent, qui utilisait une partie de la péréquation pour aider les charbonnages marginaux. Le rapport nous dit : d'après nous, c'est une mauvaise politique, ce n'est pas cela qu'il faut faire;

4° Quand on a ainsi récupéré dans la péréquation tout l'ensemble de ces sommes, utiliser les sommes ainsi récupérées et rapprocher les prix du charbon belge des prix du marché commun.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce qu'on me propose à Luxembourg. Je pense que c'est raisonnable, que c'est d'intérêt public et qu'il faut le faire. Quand on me dit que ce sont des discriminations déraisonnables...

**M. Bertrand.** — Vous n'avez pas suivi les propositions faites par Luxembourg.

**M. Rey,** Ministre des Affaires économiques. — Je crois les avoir suivies.

**M. Bertrand.** — Non!

**M. Rey,** Ministre des Affaires économiques. — Il y a un seul point qui reste en discussion, mais je ne sais pas ce que Luxembourg fera. Je suis d'accord sur les propositions 2 et 3.

En ce qui concerne le charbon maigre, j'ai suggéré de retarder la décision, parce que, augmenter éventuellement le prix du charbon domestique à la veille de l'hiver, c'est une politique qui pouvait soulever des protestations, notamment de votre part, Monsieur Bertrand. En effet, vos amis n'ont pas cessé de dire avec une injustice totale, — il est vrai que les critiques de l'opposition ne sont pas toujours très justes pour la majorité, — que notre politique favorisait la grande industrie aux dépens de l'intérêt public.

C'est ce que vous avez prétendu pour la loi du 31 juillet 1954. Vous avez dit que nous accordions des dégrèvements fiscaux à la « grosse industrie », à des personnes qui n'en n'ont pas besoin. Je n'ai pas voulu m'exposer, au moment où le prix du charbon serait diminué pour l'industrie, au reproche d'avoir fait monter le prix du charbon domestique au détriment des petites gens. Vous m'auriez dit que j'étais en train de faire payer le charbon plus cher par le consommateur.

**M. Bertrand.** — Vous savez bien que le prix du charbon maigre est libre sur le marché. Il y a un retard de deux mois dans les livraisons.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Je suis tout à fait au regret de vous entendre dire cela : le prix du charbon maigre n'est pas libre.

**M. Bertrand.** — Il est libre pour le charbon domestique.

**M. Van Acker, Premier Ministre.** — Non.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Le prix est fixé par la Haute Autorité. Ce sont les prix départ-mine. Il y a une certaine liberté pour les détaillants...

**M. Bertrand.** — Mais c'est justement...

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — ... de pratiquer le prix normal. Il s'agit d'un prix surveillé et non pas libre. Si j'augmente le prix de base du charbon maigre aux grossistes et aux détaillants, vous direz que cela va avoir une répercussion sur le prix fait aux consommateurs. Vous ne manquerez pas de monter à cette tribune pour m'interpeller et pour me reprocher de ne pas penser aux gens modestes. (*Nouvelle interruption de M. Bertrand.*)

Je n'ai pas voulu m'exposer à ce reproche et j'ai proposé à la Haute Autorité de ne pas procéder de la sorte à la veille de l'hiver. C'est le seul point où je me suis écarté des suggestions qu'elle m'a faites.

Reste la question de savoir comment la Haute Autorité va réagir en ce qui concerne le problème du charbon destiné au secteur industriel. Je veillerai toujours à entendre le secteur privé avant de proposer au gouvernement de prendre certaines mesures.

J'ai conféré avec les représentants de l'industrie charbonnière. Je ne dirai pas que je les ai convaincus. Quand je leur dis que le gouvernement va déposer un projet de loi sur le financement du rééquipement, ils sont enchantés. Quand je leur dis que je m'efforce d'augmenter, dans le cadre de la C. E. C. A., les possibilités d'exporter le charbon, ils le sont encore. Mais quand je fais certaines pressions pour abaisser le prix du charbon, ils s'étonnent.

Quand on dit qu'il faut consulter le Conseil des charbonnages, je réponds que ce n'est pas nécessaire. Sur ce point, je me trouve en présence d'un avis en sens contraire du Conseil des charbonnages. Chaque fois que je consulterai un secteur économique sur les intérêts techniques de sa profession, j'obtiendrai des avis raisonnables et utiles. Chaque fois que je consulterai un secteur économique sur des problèmes de rentabilité en rapport avec l'économie générale, je n'obtiendrai pas d'avis dont je puisse tirer parti.

Dans tous ces secteurs, quand un problème de ce genre se présente, je reçois simultanément les représentants des travailleurs de toutes opinions, et des employeurs, et toutes ces organisations sont toujours d'accord pour demander au gouvernement soit de maintenir des prix, soit de maintenir des protections, soit d'établir des contingents, ou de prendre toute autre mesure de ce genre.

Messieurs, il n'est pas possible, dans un problème qui intéresse l'économie générale, de tenir compte uniquement du point de vue exprimé par les intéressés.

Je me suis longuement expliqué avec les intéressés sur leur point de vue et je suis assez frappé de voir que mon administration, qui est une administration équitable au point de vue des tendances dont elle peut être animée, qui connaît bien les problèmes charbonniers et qui a la confiance du secteur charbonnier, aussi bien du côté patronal que syndical, je suis frappé de voir que mon administration est absolument d'accord avec les experts de Luxembourg dans cette politique.

Et dans ces conditions, j'espère, mais je n'en suis pas encore sûr, à l'heure où je vous parle, que la Haute Autorité voudra bien approuver cette politique, qui est, je crois, celle du bien public.

Mais il y a aussi des résistances à Luxembourg. Il n'y a pas que nous qui sommes intéressés dans cette question. Nous avons des concurrents. Et ces concurrents souhaitent que nous n'abaissions pas les prix de notre charbon; en conséquence, ils ne voient pas avec beaucoup de faveur la politique que je viens de décrire.

Je crois cependant qu'elle est si conforme, non seulement aux intérêts belges, mais aux intérêts de la C. E. C. A. tout entière, que j'ai bon espoir que, sur ce point, les derniers efforts que je ferai finiront par convaincre ceux que je dois convaincre.

Je pourrais encore vous parler d'autres problèmes, notamment du problème si grave de la sécurité dans les mines, et dont je voudrais dire un seul mot ici. Je répondrai peut-être tout à l'heure aux interpellateurs, s'ils veulent encore m'interroger là-dessus.

Je voudrais, en tout cas, dire à la Chambre à quel point ce problème me paraît important. Je l'ai dit en réponse aux interruptions de certains de nos collègues au sujet de la fermeture du charbonnage d'Ougrée. Il me paraît que jamais trop d'efforts ne peuvent être faits par le gouvernement, par l'administration et par les exploitations charbonnières elles-mêmes, pour augmenter la sécurité. Cela me paraît vraiment un devoir humain, qui passe avant tout autre problème. Le problème de la sécurité doit passer avant la rentabilité, avant les problèmes de l'économie, avant les problèmes matériels.

Messieurs, vous le savez, au lendemain de la catastrophe du Many, le gouvernement précédent avait demandé la constitution d'une commission italo-belge, présidée par un membre de la Haute Autorité, chargée de faire, à cet égard, une étude approfondie. Cette enquête a été faite. Un rapport a été publié, et je crois que les membres de la Commission des Affaires économiques l'ont reçu hier ou ce matin.

**M. Bertrand.** — Nous l'avons reçu avant-hier.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Ce rapport sera publié dans les *Annales des Mines*, au mois de janvier 1955. Dès à présent, j'ai fait imprimer des tirés à part, pour vous les envoyer.

Vous aurez constaté que ce rapport est extrêmement favorable quant à notre législation et notre réglementation, en disant qu'elle est vraiment très soignée et très poussée. Le rapport est également élogieux quant au soin avec lequel, dans l'ensemble, cette réglementation est appliquée dans les mines. Il était utile que cela fût dit, particulièrement pour l'opinion publique italienne, car la population italienne, qui est de sentiment extrêmement vif et qui ne connaît pas nos exploitations, pouvait peut-être penser qu'en Belgique, on ne prenait pas assez de mesures de protection.

Je me suis plus d'une fois entretenu avec M. l'ambassadeur d'Italie. Il m'a dit à quel point cette étude avait été utile pour dissiper dans l'opinion publique italienne certaines préventions à charge de notre industrie charbonnière.

J'ajoute cependant que ce rapport ne nous permet pas de dormir. Il ne faut pas en conclure qu'il n'y a plus rien à faire; je crois que la sécurité dans les mines est une espèce de bataille continue, d'autant plus que les problèmes changent chaque fois d'aspect; le problème de la poussière, par exemple, qui était un problème d'importance moyenne, est devenu un très grave problème dans nos mines actuelles; c'est un problème grandissant et qui demande de notre part des efforts toujours croissants. Aussi, je voudrais assurer la Chambre que l'administration, d'une part, et moi-même, d'autre part, nous ferons tout ce qui est matériellement possible afin que les efforts en vue d'améliorer la sécurité soient vraiment poursuivis avec le maximum d'attention et de célérité.

Messieurs, je m'arrête ici. Mais, en terminant, je voudrais dire qu'il ne m'appartient pas de juger la politique charbonnière faite par le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie. C'est à vous de dire si elle vous paraît saine ou non, si elle vous paraît bonne ou mauvaise.

Je voudrais vous dire seulement que c'est une politique qui s'inspire de trois idées.

La première, c'est de permettre l'assainissement progressif de l'ensemble de nos entreprises charbonnières en vue de leur intégration dans le marché commun; et la seconde, c'est d'être une politique servant l'intérêt général en assurant un abaissement au maximum du coût du combustible dans notre pays; en troisième lieu, c'est d'être une politique dynamique utilisant au maximum tous les moyens qui sont à notre disposition pour augmenter la rentabilité de l'industrie charbonnière : financement du rééquipement, mise en œuvre des réserves, valorisation du combustible.

Souvent dans la presse, on s'est amusé à mettre en opposition les hommes qui composent ce gouvernement et notamment les déclarations que fait l'honorable Premier Ministre avec les miennes.

Messieurs, je dois dire que dans l'ensemble des propositions que j'ai soumises au gouvernement, j'ai toujours été encouragé dans la politique que j'entendais suivre dans le domaine charbonnier qui, vous le savez, est un secteur sensible et difficile, j'ai été toujours encouragé et compris par tous mes collègues du gouvernement et en particulier par le Premier Ministre; il y a véritablement entre nous un climat de confiance pour tous les problèmes qui se trouvent posés devant nous. Grâce à ce climat, nous espérons mener à bien notre politique durant ces quatre années. A ce terme, nous rendrons compte au pays lui-même de notre politique; nous nous trouverons devant la réalisation du marché commun. L'établissement de ce marché commun sera la fin de la période transitoire qui constituera le pas décisif vers l'assainissement de la situation de nos charbonnages. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Willot, que j'invite à être bref.

**M. Willot (à la tribune).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne vous cacherais pas que je suis assez ennuyé en montant à cette tribune. On m'a demandé de laisser parler le Ministre immédiatement après M. Bertrand et M. Toubeau. J'ai acquiescé, et d'autre part, je suis désireux d'être agréable à M. le Président, en limitant le débat.

Je n'entends pas répondre dans le détail à tous les points soulevés dans l'intervention de M. le Ministre des Affaires économiques. Je lui dirai tout simplement : à la rentrée des Chambres, en janvier, nous devons revoir toute cette question, nous devons en parler à nouveau à la Chambre. Il faudra que l'opinion publique soit saisie de façon précise du programme de rationalisation, de rééquipement, de subsides, que vous entendez réaliser au cours des années à venir.

Mesdames, Messieurs, vous concevrez qu'il serait aisé à un membre de l'opposition d'exploiter ce que M. le Ministre des Affaires économiques vient de dire. Par exemple, en ce qui concerne le nombre de sièges qui continueront à être exploités, je ne trouve aucune donnée précise dans le discours du Ministre. Je lui ai posé une question au cours de son intervention concernant un puits qu'on est occupé à forer, forage qui, dit-on, a coûté extrêmement cher, — plus de 100 millions, — et le Ministre m'a répondu : Je ne sais pas exactement ce qu'on va faire.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Vous travestissez un peu ma pensée.

**M. Willot.** — Je m'excuse ! Je crois, Monsieur Rey, que la pensée du gouvernement a été traduite à cet égard dans le rapport de votre budget des Affaires économiques au Sénat. Si je traduis bien ce qui y est dit, — je ne veux pas reprendre le texte parce que cela nous mènerait trop loin, — le nombre de sièges, qui est de vingt actuellement dans le bassin du Couchant de Mons, sera, en fonction de votre plan, ramené à sept.

Vous semblez faire une réponse négative; si vous le voulez, je lirai le passage de ce budget. Je m'excuse de prendre quelques instants le temps de la Chambre, je n'abuserai certainement pas. Il est dit, à la page 5 :

« De la sorte, on abandonnerait progressivement certains puits, tandis que les deux puits les mieux rééquipés de ces deux charbonnages », — il s'agit des Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu et des Charbonnages belges, — « seraient maintenus en activité et les travaux d'aménagement poursuivis et terminés. » C'est bien clair, me semble-t-il. Le nombre de sièges sera ramené de vingt, que nous connaissons actuellement, à sept.

M. le Ministre semble nous dire qu'il n'est pas tout à fait sûr de la chose. Monsieur le Ministre, je me raccroche à votre déclaration : je souhaite que vous veniez nous dire que ce n'est pas cela. J'espère, en tout cas, que vous ne viendrez pas nous annoncer que ce chiffre est encore inférieur à sept !

Monsieur le Ministre, comment pouvez-vous considérer l'amputation que vous faites dans cette région charbonnière? J'ai quelque hésitation à en parler, car il n'est que trop facile de parler d'une situation comme celle-là et d'exagérer, mais je voudrais vous demander si vous ne commettez pas une erreur en ramenant le nombre des sièges de vingt à sept.

Deux sièges sont en préparation qui ont exactement les mêmes chances de succès que ceux que vous allez exploiter. Il y en a un pour lequel — c'est celui qu'il est convenu d'appeler Marcasse, — on a investi plus de 100 millions, et il reste 50 millions à investir. Allez-vous abandonner ce charbonnage où les conditions d'exploitation ne sont ni plus ni moins rentables que les conditions d'exploitation de Crachet? Allez-vous abandonner le puits que vous êtes occupés à forer au Levant et Produits du Flénu?

Monsieur le Ministre, je comprends qu'il vous soit difficile de me répondre si, comme vous nous le dites, vous n'avez pas encore de réponse définitive de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier sur cette question. Je crois cependant que vous êtes bien décidé, ou en tout cas que l'on est bien décidé à ne pas permettre l'exploitation que de sept charbonnages.

Je n'examinerai pas le problème des prix, du Fonds de péréquation, peut-être que M. Bertrand en parlera dans quelques instants, s'il remonte à cette tribune. Je voudrais cependant pouvoir dire un mot à ce sujet.

Vous avez raison, Monsieur le Ministre, de tout mettre en œuvre pour diminuer les prix de vente, vous avez raison de chercher une solution, celle que vous recherchez par le Fonds de péréquation est très discutable, vous savez combien elle est controversée. Je crois qu'il est possible, j'y attire l'attention de M. le Premier Ministre, de rechercher dans les mois et les années qui viennent une amélioration de nos prix de revient. Quand vous parlez d'une amélioration de nos prix de vente, je suis convaincu que vous ne cessez de penser également à l'amélioration de nos prix de revient, car il faut assurer la rentabilité de l'industrie charbonnière.

Monsieur le Premier Ministre, je requiers toute votre attention pour ma proposition. Je suggère que vous demandiez au Conseil national des Charbonnages, vous-même et M. le Ministre des Affaires

économiques, d'examiner le problème de la productivité et de rechercher une solution qui associera intimement les travailleurs à une amélioration du prix de revient dans nos charbonnages.

On parle beaucoup aujourd'hui de la productivité et d'y associer les travailleurs. Il n'y a pas d'autre industrie où le problème se pose avec autant d'acuité que dans l'industrie charbonnière. Demandez aux employeurs et aux travailleurs leur pensée sur cette question, Monsieur le Premier Ministre. Associez et intéressez les travailleurs de la mine à une amélioration du prix de revient, à la productivité.

Nous avons entendu ce que vient de dire à la tribune M. le Premier Ministre concernant les salaires dans les mines; il a répondu avec son habileté coutumière.

**M. Van Acker, Premier Ministre.** — Mon habileté, c'est de ne pas en avoir. (Sourires.)

**M. Willot.** — Vous poussez les choses vraiment trop loin, Monsieur le Premier Ministre, vous êtes trop modeste.

Vous savez que les mineurs réclament aujourd'hui une amélioration de leur situation. J'ai relu au cours de ces dernières semaines toutes les interpellations. Elles sont bien nombreuses depuis 1946, année où je suis entré au parlement.

Si je ne me trompe d'ailleurs, le pacte social qui a été établi pendant la guerre et auquel vous avez participé, je crois, Monsieur le Premier Ministre, établissait la distinction en faveur des salaires des travailleurs des mines, et, au lendemain de la guerre, on a établi cette distinction.

Aujourd'hui, je comprends vos difficultés. Vous êtes confronté avec les prix de vente, vous voudriez les diminuer. Il faut chercher une solution. Ce n'est pas un homme de l'opposition qui vous dit cela. Je vous demande de réfléchir à ma proposition. Nous avons jusqu'à présent établi conventionnellement les salaires sur la base de l'index des prix de détail, ce qui nous a valu en Belgique la paix sociale, une paix qui a payé et qui nous a permis de remettre toute l'économie belge au travail, mieux que dans d'autres pays qui nous environnent. Ne croyez-vous pas qu'aujourd'hui nous devons faire un pas de plus en avant vers le progrès social, en associant, en intéressant les travailleurs des mines à une meilleure productivité, à une amélioration du prix de revient? Il faudrait qu'ils sachent, ces travailleurs de la mine, que le jour où, grâce à leurs efforts, le prix de revient diminuerait, ils seraient automatiquement et conventionnellement augmentés.

Il y a là, je crois, Monsieur le Ministre, une formule à rechercher pour diminuer nos prix de revient, et alors nous pourrions diminuer nos prix de vente. Vous aurez trouvé ainsi une solution à ce problème.

M. le Ministre Rey nous a dit qu'il était impossible d'examiner toutes les questions. Je voudrais cependant, avec M. Toubeau, attirer son attention sur le problème de la valorisation du charbon et requérir l'attention du gouvernement sur la nécessité de construire dans les bassins du Borinage et du Limbourg des centrales thermiques électriques charbonnières pour que nous puissions écouler nos charbons gras en période de basse conjoncture; en période de haute conjoncture, nous en aurons besoin pour notre industrie. En période de haute conjoncture, nous pourrions consommer nos terrils.

Le problème charbonnier est aujourd'hui un problème extrêmement controversé, discuté. Les uns disent qu'il faut abandonner tout ce qui n'est pas rentable. Les autres disent au contraire qu'il faut maintenir tous les sièges.

Je suis convaincu que nous sommes d'accord, Monsieur le Premier Ministre, sur un point de rencontre, c'est-à-dire qu'il faut maintenir dans notre industrie charbonnière ce qui est nécessaire à la vie de notre économie nationale. Nous ne devons pas nous le cacher : les rapports des experts sont là pour le dire que le charbon des charbonnages belges, par exemple, — qui sont si menacés aujourd'hui, — est extrêmement précieux pour notre économie, pour la vie économique. Il faut donc examiner ce problème de très près. Pour ma part, je ne vous le cache pas, je souhaite et je demande au gouvernement de faire un très grand effort pour appliquer non pas les conclusions, puisqu'il n'y a pas de conclusions dans le rapport des experts de la C. E. C. A., mais le programme proposé.

Je souhaite, Monsieur le Premier Ministre, qu'on fasse un très grand effort pour appliquer et pour maintenir en vie deux sièges dans trois sociétés et trois sièges du Charbonnage du Hainaut. Pourquoi, Monsieur le Premier Ministre? Parce que cela est dans la ligne de tout ce qui a été fait depuis plusieurs années. Je pourrais parler de la politique suivie depuis l'après-guerre.

**M. Van Acker, Premier Ministre.** — Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous devons tout faire pour maintenir notre production actuelle.

**M. Willot.** — Cette réponse est à la fois trop et trop peu favorable. (Colloques.) Il est vrai que le Premier Ministre nous a habitués à ce genre de réponse.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Vous n'êtes jamais content des réponses que l'on vous donne.

**M. Toubeau (s'adressant à M. Willot).** — Je proteste, Monsieur Willot, lorsque vous demandez seulement de maintenir deux sièges par société.

**M. Willot.** — Merci beaucoup, Monsieur Toubeau, je n'en espérais pas tant.

**M. Toubeau.** — Votre demande est trop modeste.

**M. Willot.** — Ah! on dirait, Monsieur le Premier Ministre, que vous allez au-devant des difficultés.

**M. Van Acker, Premier Ministre.** — Quand je dis que nous devons tout faire pour maintenir notre production actuelle, cela est vrai aussi pour la production du Borinage. Je ne vise pas uniquement la production nationale. Il faut maintenir également la production actuelle du Borinage. Toute notre politique charbonnière sera basée là-dessus.

**M. Willot.** — Merci, Monsieur le Premier Ministre.

En 1949, M. Duvieusart a supprimé avec l'accord unanime — aussi bien des représentants de la droite que de la gauche — les subsides à l'industrie charbonnière.

M. Duvieusart a accepté et a demandé au gouvernement d'accepter de grands sacrifices financiers pour donner une chance aux sociétés charbonnières du Borinage de se sauver. On a demandé à ce moment l'avis du Conseil national des Charbonnages, qui venait d'être créé quelques mois auparavant. Celui-ci a préconisé des fusions, je parle, bien entendu, du bassin du Couchant de Mons.

Fusions, rééquipements et subsides, jusqu'au moment où ces charbonnages seraient sauvés. On a établi un plan de rééquipement; il a été réalisé dans les neuf sièges dont vous avez parlé tout à l'heure. Je vous demande de donner à ces neuf sièges la possibilité d'exploiter dans les mêmes conditions que d'autres que vous maintenez en vie. Alors, vous serez dans la ligne du plan de réorganisation de l'industrie charbonnière que nous poursuivons depuis de nombreuses années.

Je le sais, la difficulté, c'est l'effort financier. Et l'effort financier qui a été fait dans les années de 1949 à 1950 a été considérable. On a souvent reproché aux gouvernements de 1949 à 1954 qu'ils n'avaient pas de solution.

Monsieur le Premier Ministre, nous devons nous revoir. Voilà plus d'un mois que notre interpellation est inscrite à l'ordre du jour. L'honorable M. Rey vient nous dire : Je ne sais pas exactement quel sera le nombre de sièges qui sont maintenus, je ne sais pas exactement comment nous pourrions trouver sur le plan financier la solution qui s'impose.

Eh bien, je demande à l'honorable M. Rey de nous revoir le jour où il pourra nous donner des informations complètes, et si possible dans le courant du mois de janvier. Cette interpellation ne peut pas finir aujourd'hui; ce n'est pas possible.

**M. Van Acker, Premier Ministre.** — Vous voudriez revenir demain? (*Sourires.*)

**M. Buset.** — Il n'en est pas question.

**M. Eyskens.** — Le Ministre ne répondrait pas demain non plus.

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Je vous rappelle que la Chambre sera saisie en février de mon budget. Il est naturel, quand on discute le budget des Affaires économiques, qu'on parle des charbonnages.

**M. Willot.** — Je serai très heureux de discuter votre budget. Je ne crérai pas de difficultés dans cette Chambre, mais croyez-vous que nous pourrions attendre jusqu'en février pour savoir votre position sur cette question? Cela ne demande pas tant de temps, et un jour, au mois de janvier, nous pouvons parfaitement, à 16 h. 30 m., discuter cette question.

Je ne peux pas m'empêcher de songer qu'il y a un an, le même problème se posait. A ce moment, les socialistes étaient dans l'opposition, et la direction des Charbonnages belges avait préavisé les travailleurs de la fermeture de ces sièges. Dès le lendemain, on se mettait en grève, parce qu'on parlait de mettre sans travail, un mois, deux mois, trois mois après, les travailleurs des Charbonnages belges.

**M. Toubeau.** — Il n'est pas question de mettre sans travail les ouvriers (*Interruptions diverses.*)

**M. Willot.** — Aujourd'hui, Monsieur Toubeau, il y a plus que cela.

**M. Toubeau.** — Vous seriez mal venu de m'attaquer.

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE 1954-1955.  
PARL. HAND. KAMER DER VOLKSV. — GEWONE ZITTING 1954-1955.

**M. Willot.** — Vous étiez parmi ceux qui ont organisé l'action de protestation, dès le lendemain matin. A ce moment, ce n'était pas la direction du charbonnage qui vous intéressait, c'était le gouvernement.

**M. Toubeau.** — Vous étiez d'accord avec le gouvernement.

**M. Willot.** — Ce qui m'étonne, c'est que vous ne dites pas aujourd'hui que c'est la direction du charbonnage qui est en cause.

**M. Toubeau.** — Je pourrais vous lire ce que vous avez déclaré à ce moment-là. (*Colloques.*) D'après vous, il fallait agir avec lenteur.

**M. Willot.** — Nous sommes à la veille de Noël; ne cherchons pas de mauvaises querelles.

Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre des Affaires économiques, je vous demande de nous revoir en janvier.

**M. Buset.** — Ce serait un plaisir.

**M. Willot.** — Si vous ne l'acceptez pas, nous déposerons un ordre du jour, pour vous forcer à rouvrir la discussion.

**M. Buset.** — Ah! ah!

**M. Willot.** — Nous vous demandons de nous avertir; le parlement a le droit — vous venez de le déclarer vous-même — d'être informé, ainsi que l'opinion publique.

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, vous avez jeté l'inquiétude dans cette région du Borinage. Vous semblez en douter, Monsieur Buset?

**M. Buset.** — Je vous trouve un aimable farceur!

**M. Willot.** — Je n'en doute pas.

**M. Buset.** — Je n'habite pas tellement loin du Borinage!

**M. Willot.** — Je suis farceur dans la majorité, je suis encore farceur dans la minorité, d'après vous.

**M. Buset.** — Voilà trois années que le Borinage est inquiet. Il y a six mois que le Borinage vient de respirer. Je regrette que vous ne vous en êtes pas aperçu, Monsieur le député du Borinage.

**M. Willot.** — Jamais il ne s'est trouvé devant une situation telle, ni devant un gouvernement qui vient lui dire que demain on abandonnera 13 sièges sur 20. Si le gouvernement P. S. C. avait fait cela, nous aurions eu la révolution.

Monsieur le Premier Ministre, je termine, M. le Président devient impatient. Je vous donne rendez-vous au début de l'an prochain. (*Applaudissements sur les bancs du parti social-chrétien.*)

**M. le Président.** — Nous avons encore plusieurs orateurs inscrits. La parole est à M. Deruelles, quatrième interpellateur.

**M. Deruelles (à la tribune).** — Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, venant à cette heure, je vais évidemment être bref et me borner à une intervention d'un quart d'heure. Je dois, avant de commencer, dire immédiatement à M. Willot qu'il y a beaucoup moins d'inquiétude au Borinage qu'il y en avait il y a un an. Vraiment, il n'y a pas eu alors d'organisations de grève; la grève s'est déclenchée toute seule. Il n'y a pas que les salariés qui l'ont organisée. Les travailleurs indépendants y étaient également favorables, car la menace de fermeture des Charbonnages belges n'a pas atteint uniquement les salariés, mais aussi tous les commerçants et les artisans de la région.

C'est pour cette raison que nous avons voulu interpellier. En effet, nous avons voulu, par des chiffres...

**M. Bertrand.** — Faites attention, le gouvernement actuel doit rester quatre ans au pouvoir!

**M. Deruelles.** — J'y fais attention, car ce gouvernement se préoccupe également du sort des travailleurs indépendants. Des projets de loi qui sont déposés le prouvent abondamment, et nous aurons l'occasion, après les vacances, de nous expliquer au sujet de la politique de l'ancien gouvernement à l'égard des travailleurs indépendants et de faire la comparaison avec la situation actuelle.

Mais ceci m'entraîne en dehors du sujet de l'interpellation.

Je veux simplement montrer que non seulement il s'agit ici de l'intérêt des salariés, mais aussi des travailleurs indépendants. J'ai demandé à l'Institut des recherches économiques du Hainaut quel était le montant total de travailleurs indépendants qui pouvaient être intéressés à l'activité des charbonnages. Je suis arrivé au chiffre de 6,373, ce qui fait en tout à peu près 20,000 personnes intéressées, nombre auquel il faut ajouter les salariés et employés occupés par ces travailleurs indépendants.

Nous arrivons donc à cette conclusion que non seulement 62 p. c. de la population active du Borinage dépend de l'activité des charbonnages, mais également 20,000 personnes, qui sont des travailleurs indépendants, attendent une solution favorable.

J'aurais voulu — mais, évidemment, après la réponse de M. le Ministre, je vais m'en dispenser, — développer la situation du Borinage du point de vue quantitatif et du point de vue qualitatif, sous le rapport des réserves de charbon. Evidemment, tout a été dit jusqu'ici. Néanmoins, pour appuyer la proposition faite par M. Toubeau, de procéder à des sondages et aussi d'approfondir certains puits actuellement en activité, je veux montrer l'évolution qui s'est produite dans les connaissances qu'on a du sous-sol borain.

En 1935, le commissariat de l'O. R. E. C., dans son rapport, nous disait : il y a encore pour cinquante à cent ans de charbon à exploiter au Borinage. Le rapport actuel des experts de la C. E. C. A., après toutes les études faites, dit : il y a encore pour cent à trois cents ans de durée d'exploitation des réserves des charbonnages de cette région.

Du point de vue qualitatif, on a dit tout à l'heure tout ce qu'il fallait dire; cela se trouve d'ailleurs à la page 6 du rapport des experts de la C. E. C. A. Il y a au Borinage des réserves considérables, mais des réserves d'une qualité de charbon tout à fait spéciale, et les experts affirment, je le répète, que c'est la plus riche réserve de toute la Communauté Charbon-Acier.

Je veux vous donner des exemples de la richesse de cette réserve. En 1939, on abandonne le Charbonnage du Levant et des Produits, parce qu'il n'est plus rentable et, en 1940 déjà, le gouvernement belge, dans une conjoncture économique favorable due sans doute à la guerre, doit faire rouvrir ce charbonnage parce que son exploitation est devenue utile à l'économie nationale.

D'autre part, du point de vue des recherches, on a cité tout à l'heure le Charbonnage du Rieu-du-Cœur, qui était une société menacée de devenir marginale et qui, parce qu'elle a approfondi ses travaux, devient actuellement une société réalisant des bénéfices.

Par conséquent, on n'a pas le droit de dire que le Borinage peut être abandonné, bien au contraire, et aujourd'hui, lorsqu'il introduit cette demande de soutien et d'appui, ce n'est pas pour obtenir, comme vous le disiez, Monsieur Bertrand, une faveur politique, c'est parce qu'il a des arguments sérieux et tout à fait fondés, que les experts de la C. E. C. A. eux-mêmes énoncent d'une façon claire et précise et que nous avons conscience que, dans l'intérêt de l'économie nationale, le Borinage peut toujours être, surtout en période de haute conjoncture, d'une grande utilité.

En ce qui concerne le problème charbonnier borain à longue échéance, — et je terminerai par là, je crois qu'il pose trois problèmes. Il y a d'abord sans doute le problème de la production et de la rationalisation des méthodes de production, mais il y a aussi le problème de la consommation des charbons de la région boraine. En réalité, nous nous trouvons devant un principe d'économie politique bien connu, celui de la localisation des entreprises.

Je suis sûr que le Borinage est actuellement en difficulté avant tout parce qu'il n'a jamais eu une industrie consommatrice de son propre charbon sur place.

**M. Toubeau.** — Très juste!

**M. Heyman.** — Tout à fait d'accord!

**M. Deruelles.** — Ce qu'il faut, lorsqu'on doit établir des entreprises qui ont besoin de plusieurs matières premières, c'est éviter de devoir transporter la matière première la plus volumineuse et dont la valeur intrinsèque est moindre.

C'est donc toujours là où se trouve le charbon que l'industrie — notamment l'industrie métallurgique — doit s'installer. Je crois que c'est un des problèmes qui va se poser au gouvernement, en ce qui concerne l'avenir des charbonnages du Borinage.

Les patrons charbonniers l'ont fort bien compris, puisqu'ils ont construit la centrale électrique de Quaregnon et la carbochimique de Tertre, qui emploient sur place un charbon dont la valeur est moindre, et chacun sait que le coût du transport influe beaucoup sur le prix de revient des produits qu'on doit fabriquer avec le charbon.

Le deuxième point concerne les transports au Borinage. Les transports constituent un des problèmes qui vont intéresser les charbonnages, parce que, incontestablement, qu'il s'agisse des charbonnages ou des usines qui consomment le charbon, il faut des moyens de transport pour l'approvisionnement en matières premières et pour l'écoulement des produits fabriqués.

Savez-vous que les usines importantes, qui sont à la périphérie du Borinage, ne possèdent vraiment pas les moyens de transport adéquats? Le Borinage n'est pas équipé selon les exigences de l'économie moderne. Il est équipé comme il y a cent ans peut-être, lorsque l'industrie s'y est installée. On a l'impression, quand on examine les moyens de transport au Borinage, qu'ils ne sont pas complémentaires, mais concurrents.

C'est ainsi que la direction de tous les moyens de transport du Borinage est d'est en ouest, alors qu'il est démontré que l'avenir économique de cette région s'oriente dans le sens nord-sud. Les moyens de transport de la main-d'œuvre, par exemple, doivent être laissés à la bonne volonté des industriels, parce qu'il n'existe pas d'équipement public adéquat.

Après le problème des transports, j'ai voulu soulever une question à laquelle M. le Ministre m'a d'ailleurs déjà répondu anticipativement, et je l'en remercie. Il s'agit du problème de la sécurité dans les mines. J'en parle parce que les experts de la C. E. C. A. ont évoqué le problème de la main-d'œuvre. Ils constatent, en effet, que la première fraction des travailleurs du fond n'a pas dû seulement être renouvelée une seconde fois dans l'espace de cinq ans, mais dans certains cas la main-d'œuvre a été renouvelée trois à quatre fois.

Il y a donc pour le Borinage un problème de la main-d'œuvre. Trois questions se posent, dont l'une est à éliminer. Il y a la question du climat : nous n'y pouvons rien; les travailleurs étrangers sont victimes de notre climat. Mais en ce qui concerne le logement et la sécurité dans les mines, nous pouvons faire beaucoup de choses.

Je sais qu'en ce qui concerne le logement, M. le Ministre de la Santé publique a prévu un programme — qui est en cours d'exécution — de construction d'habitations. Il faut que le Borinage reçoive sa part. J'ai sous les yeux une note sur la situation du logement dans le Borinage : 1,375 logements sont aménagés dans des baraquements et des tubes; 55 pavillons pour sinistrés sont occupés par des travailleurs; il existe 86 autres logements provisoires.

Lorsqu'on aura créé pour les travailleurs des logements, dont certains sont en construction, il y aura une plus grande stabilité de la main-d'œuvre.

Pour ce qui est de la sécurité des travailleurs, j'ai demandé des statistiques. M. le Ministre a dit que le gouvernement s'occupait de ce problème de la sécurité. Je l'en remercie, car j'ai été frappé, lorsque j'ai obtenu les statistiques, de constater qu'en 1944, pour le pays entier, il y avait 12,190 bénéficiaires de la loi sur les pensions d'invalidité. Il y en a 22,000 à présent, soit une augmentation de 10,000 en neuf ans.

J'ai aussi, par année, les chiffres d'admission au bénéfice de la pension du chef de maladie. Les voici :

En 1952, 4,852; en 1953, 3,587.

Pour les années 1951, 1952 et 1953, en ce qui concerne le bassin du Borinage, les chiffres sont les suivants : 786, 911 et 813. Cela fait une moyenne de deux ouvriers et demi par jour admis au bénéfice de la pension du chef de maladie. C'est déjà, me paraît-il, un chiffre important et qui nécessite qu'on s'occupe sérieusement de cette question.

En ce qui concerne les accidents du travail, je sais que, incontestablement, la loi actuelle sur les accidents du travail a augmenté la charge que les sociétés doivent supporter. Néanmoins, il n'y a pas de proportion entre l'incidence de la loi et l'accroissement de la charge. Ainsi, je constate qu'en 1948, la charge, par tonne de charbon extraite, était de 11.37 F. En 1953, elle était de 34.30 F par tonne. Il y a donc là une augmentation sensible.

Je me suis informé aussi sur le nombre des accidents du travail. Il est très difficile de donner des chiffres précis à cet égard; mais par des approximations, on peut se faire une idée, s'est ainsi que le nombre des incapacités temporaires est énorme : 18,000, 20,000 et 26,000 pour chacune des années 1951, 1952 et 1953.

Quant au nombre des incapacités permanentes, elles étaient respectivement de 208, 249 et 293 pour les mêmes années.

Nous avons connu dans le Borinage une série de catastrophes qui ont endeuillé la population. Je ne m'appesentirai pas sur cet aspect de la question, car seul le nombre total des victimes m'intéresse. Si l'on ajoute le nombre des malades à celui des accidentés, on constate que trois mineurs par jour doivent abandonner définitivement leur travail. C'est un élément qui doit entrer en ligne de compte lorsqu'on veut résoudre le problème charbonnier. D'avance, M. le Ministre des Affaires économiques m'a répondu. Je le remercie de n'avoir promis de se préoccuper spécialement de cette question.

Je ne saurais assez insister pour que cette étude et ces recherches soient poursuivies de façon sérieuse, en même temps d'ailleurs que le problème du logement.

Lorsqu'on aura résolu la question du logement des mineurs, en même temps que l'on aura assuré une plus grande sécurité dans les mines, on aura reconquis la confiance des travailleurs belges qui accepteront de descendre à nouveau dans la mine en remplacement de mineurs étrangers auxquels nous avons dû faire appel. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Van der Schueren.

**M. Van der Schueren (à la tribune).** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il est dès à présent certain que dans le courant du mois de janvier ou de février, nous aurons à nouveau dans

cette Chambre à nous préoccuper du problème charbonnier. En effet, les subsides conventionnels et le Fonds de soutien doivent prendre fin le 31 décembre de cette année.

Le gouvernement a fait part à la Haute Autorité des suggestions qui lui ont été transmises par l'Administration des Mines au point de vue de l'avenir des charbonnages marginaux et au point de vue également d'une modification du Fonds de péréquation. Dès que nous connaissons la réponse de la Haute Autorité, il est certain que, quelle que soit cette réponse, nous aurons à en connaître et à en discuter à la Chambre.

Je crois, Monsieur le Ministre, qu'il est extrêmement difficile d'extraire le problème des mines marginales de l'ensemble des problèmes charbonniers. Des orateurs plus qualifiés que moi ont parlé du problème des mines marginales. Je voudrais demander pendant quelques instants l'attention de la Chambre pour vous parler d'autres problèmes, et notamment du problème des stocks, du problème du rééquipement et du problème de la construction des centrales minières.

Il est certain qu'à la fin de la période transitoire, pour qu'un charbonnage soit viable, il faut qu'il puisse entrer dans la Communauté avec des prix de production égaux à ceux qui sont pratiqués dans les autres pays; mais cela postule un effort de rééquipement et d'investissement important pour lequel il est indispensable d'avoir les capitaux nécessaires. Nous connaissons pour l'instant des stocks extrêmement importants sur le carreau des mines. Ces stocks semblent d'ailleurs avoir tendance aujourd'hui à diminuer, puisqu'ils ont été ramenés à moins de 3,5 millions de tonnes; mais il est certain que le financement de ces stocks détourne dans une certaine mesure les capitaux de leur voie normale, qui est celle du rééquipement.

On vous a prêté, Monsieur le Ministre, je ne sais si c'est à tort ou à raison, l'intention de déposer un projet de loi concernant le financement des stocks. Je sais que l'avant-projet en avait été publié par l'Agence économique et financière, au mois de juin dernier.

Cet avant-projet que l'on vous prête tendait à accorder la garantie du gouvernement pour le financement des stocks dans le cadre et même en dehors de la loi du 2 août 1953. D'autre part, cet avant-projet auquel je fais allusion prévoyait d'apporter la garantie de l'Etat pour le financement de la construction et de l'extension de centrales minières.

Avant de vous donner mon avis sur ces deux questions, je voudrais vous rappeler très brièvement que, dès la discussion du projet de Traité de communauté européenne du charbon et de l'acier, on avait demandé à chaque entreprise qui avait été jugée viable d'établir un programme réduit pour le rééquipement, programme qui devait être exécuté entre les années 1952 et 1957. Je vous rappelle que ce programme avait été évalué à quelque 12 milliards 896 millions et qu'il devait être financé de la manière suivante : 9 milliards 792 millions par les moyens propres des entreprises; 1 milliard 420 millions par les crédits Marshall et 1 milliard 784 millions par des crédits spéciaux de la Société nationale de Crédit à l'Industrie.

Monsieur le Ministre, il est certain que le problème du rééquipement de nos charbonnages est un problème capital. Lorsqu'on considère les chiffres de rendement dans les charbonnages belges et qu'on les compare au rendement dans les autres pays de la communauté, on est frappé par la différence; il est évident que c'est par un effort intensif de rééquipement qu'on pourra, dans une certaine mesure, réduire cette différence.

Je vous ai dit qu'une partie des moyens financiers qui devraient servir à ce rééquipement servent actuellement au financement des stocks sur le carreau des mines. A quoi peut-on attribuer ces stocks importants?

Je crois qu'il y a quatre causes principales.

La première est due au développement des installations pétrolifères; la consommation d'huile combustible et l'utilisation de gaz liquéfié.

Il semble certain, Monsieur le Ministre, que les gouvernements, au moment où ils ont été appelés à statuer sur ces questions, n'ont certainement pas suffisamment compris ou examiné l'incidence que pouvait avoir le développement des installations pétrolifères sur la vente du charbon dans notre pays.

La seconde cause est la réduction des commandes des centrales électriques. Cette réduction provient, d'une part, de l'augmentation du rendement de ces installations, d'autre part, de l'emploi dans les centrales électriques de schistes de terrils, environ 9,5 p. c., et des importations, qui représentent environ 4,1 p. c. Toutefois, lorsqu'on examine les statistiques de consommation de charbon de centrales électriques dans notre pays, on peut constater que les centrales électriques belges ont toujours réservé environ 85 à 90 p. c. de leurs approvisionnements aux mines belges. D'autre part, il est peut-être intéressant de rappeler aussi que les investissements extrêmement importants qui ont été réalisés dans l'industrie électrique, précisément pour pouvoir employer, en période de difficulté, les schistes de terrils, ont été faits à l'instigation du gouvernement et de la direction de Cobechar.

Enfin, je crois que, parmi les causes de stocks, on peut citer une diminution certaine de diverses activités industrielles, notamment dans le domaine de la sidérurgie, au cours des derniers mois.

Il est évident, Monsieur le Ministre, que le problème de l'accumulation des stocks est un problème extrêmement important qui doit certainement recevoir une solution. Mais elle sera de longue haleine et il faudrait examiner des solutions plus immédiates qui pourraient, dans une certaine mesure, se trouver dans un accroissement de nos exportations et aussi dans des accords à réaliser avec l'industrie électrique dans ce pays.

Je vous ai signalé tout à l'heure que le gouvernement avait l'intention, — je ne sais si c'est exact, — de donner sa garantie pour le financement de ces stocks. Je crois que ce serait une bonne chose; mais une moins bonne chose serait de donner cette garantie pour la construction de centrales électriques minières.

Je vais, Monsieur le Ministre, essayer de m'en expliquer très brièvement.

Quels sont les arguments qui sont avancés par les charbonniers en faveur de l'intérêt de construire ces centrales électriques minières? Vous l'avez signalé vous-même, il y a un instant. Les charbonniers espèrent un écoulement plus régulier des bas produits, qui constituent une part croissante de l'extraction minière. Ils espèrent aussi qu'il en résultera un surcroît régulier de recettes, leur permettant de mieux s'adapter à la réduction des prix et de faire face à la concurrence des autres bassins de la Communauté au moment de l'intégration complète.

On pourrait ajouter aussi — c'est la question soulevée par M. Bertrand — la baisse du prix de l'électricité et aussi la possibilité de réaliser certains bénéfices qui pourraient permettre un rééquipement accéléré dans les mines.

Concrétisant d'ailleurs leur pensée, les dirigeants de Fédéchar ont demandé l'aide financière de la Haute Autorité, soit sous forme de prêt, soit sous forme de garantie, afin de permettre dans un certain nombre de bassins belges soit l'extension, soit la création de centrales électriques minières pour une puissance installée d'environ 520,000 kWh, correspondant à une production annuelle de 1 à 2 milliards de kWh.

Ils demandent, en outre, de réserver à ces centrales en puissance : toutes les augmentations du réseau belge pour l'avenir; en production : une production kWh en rapport avec la puissance installée (au détriment des producteurs actuels).

Rien n'est encore fait, dira-t-on; mais les décisions de principe semblent nettement arrêtées.

En effet, dans son plan de répartition du prêt de 100 millions de dollars, la C. E. C. A. mettra le 31 décembre prochain 60 millions de dollars à la disposition de certains bénéficiaires français, allemands, luxembourgeois et sarrois.

Une somme de 9 à 10 millions de dollars est réservée, d'après l'Agefi du 15 décembre 1954, pour les prêts aux entreprises belges pour la réalisation de centrales électriques. Cela semble clair.

Je sais que l'on me répondra qu'une commission comprenant des patrons charbonniers et des représentants de l'administration et siégeant sous la présidence de M. De Groote, examine actuellement un plan de répartition de ces crédits. Je m'étonne que les producteurs d'électricité ne siègent pas dans cette commission. Cela aussi indique à mon avis la voie dans laquelle on s'engage.

Comme il s'agit d'un problème extrêmement important et que vous serez finalement appelé à trancher, il est souhaitable que la Chambre vous fasse clairement connaître son point de vue au sujet de cet important problème.

Je suis personnellement contre cette solution et je vais m'en expliquer.

Il n'y a aucun avantage réel à construire ces centrales pour les raisons suivantes :

Ce n'est pas un remède au stockage, notamment des bas produits.

Ce n'est pas parce que les centrales seront construites sur le carreau des mines qu'il y aura un plus grand débit d'énergie. En effet, nous verrons tout à l'heure que le prix de l'énergie produite ne sera pas moins cher.

Donc, que ce soit en période d'expansion ou de stagnation, il n'y aurait pas d'augmentation de la consommation globale de charbon. Reste alors la possibilité d'éviter l'exportation et l'emploi de schistes.

A la demande de l'industrie charbonnière, les électriciens ont accepté de suspendre toute nouvelle importation de charbon, bien que les prix de charbon étranger soient nettement inférieurs.

La question des schistes fait également l'objet de discussions dans le but de réduire au minimum la consommation de ces produits dans la période de stockage de bas produits charbonniers.

Je crois aussi que l'on avance souvent des chiffres assez fantaisistes en ce qui concerne les bas produits. Généralement, on cite le chiffre de 45 p. c. dans nos statistiques, ici, en Belgique, alors qu'il serait, paraît-il, de 60 p. c. en France. Je ne suis pas expert en la matière, Monsieur le Ministre, mais on me signale aussi qu'avec un outillage plus moderne que celui que possèdent actuellement les charbonnages, notamment au point de vue du triage, on pourrait dans une certaine mesure diminuer la quantité de bas produits.

Voici le second motif pour lequel je ne puis marquer mon accord sur la construction de centrales électriques minières. J'ai dit que les charbonnages ne deviendront compétitifs que s'ils font l'effort de modernisation et de rééquipement nécessaire. Cela concerne l'équipement et les méthodes tant du fond que de la surface. Il faudrait adopter des méthodes modernes pour le creusement de voies de soutènement, d'abattage et de transport, et procéder à la création de triages et lavoirs communs. Toutes ces questions ont déjà été soulevées ici, et je n'y reviendrai pas.

Je vous ai dit que des sommes importantes étaient nécessaires pour ce rééquipement. Je ne crois pas que l'Etat ou éventuellement la Haute Autorité aient à leur disposition les sommes nécessaires à la fois pour le rééquipement des charbonnages et pour la construction de centrales minières.

D'autre part, je me permets d'attirer votre attention sur le suréquipement que vous allez fatalement produire dans le domaine de la production de l'électricité. Cela semble assez paradoxal à un moment où nous souffrons d'un sous-équipement dans le domaine des charbonnages et à un moment où je crois que les centrales électriques sont suffisamment équipées pour pallier le surcroît de production que l'on escompte pour les années futures.

Je voudrais aussi attirer l'attention de la Chambre sur le problème — dont on n'a pas encore parlé — du développement de l'énergie thermo-nucléaire. Il est un fait certain, et les statistiques que nous possédons pour l'instant nous permettent de le dire, qu'au cours des quinze années à venir, on pourra produire pour environ 350,000 à 450,000 kWh par le moyen de l'énergie thermo-nucléaire. Ce n'est pas à ce moment, où se pose cette perspective, que dans un domaine suffisamment équipé, on doit prévoir un suréquipement.

Il y a enfin l'aspect financier. Y aurait-il possibilité de diminuer le prix de l'électricité en créant ces centrales électriques minières? On estime généralement que le coût d'installation d'une centrale électrique minière varie entre 800 millions à un milliard pour une centrale de 100,000 kWh, c'est-à-dire donc environ 4 milliards pour le plan de 500,000 à 520,000 kWh proposé. Les évaluations basées sur les données actuelles montrent qu'une centrale de 100,000 kWh ne pourrait laisser annuellement aux charbonniers plus de 25 à 30 millions de bénéfice. Ceci montre qu'il est vain d'espérer une diminution du prix de l'électricité par la construction de ces centrales.

On dit qu'il y a peut-être la possibilité d'agir sur d'autres incidences du prix de revient, notamment sur la taxe de transmission de 4.50 p. c. et sur les frais de transport.

Ici aussi, je le répète, je ne suis pas expert en la matière; mais je me suis laissé dire que, vu la densité de notre réseau ferroviaire et fluvial, le transport du courant électrique coûtait plus cher que le transport du charbon, que, d'autre part, il n'y a aucun charbonnage, ici en Belgique, capable d'alimenter à lui seul une centrale électrique de quelque importance et que par conséquent le problème du transport du charbon subsistera toujours.

En ce qui concerne la question de l'exonération de la taxe de transmission de 4.50 p. c., dont je viens de parler, je ne sais pas si dans ces cas précis, elle serait ou non d'application. Mais il est certain que si cela est exact et possible, ce serait notamment au détriment des recettes fiscales de l'Etat et cette somme devrait s'ajouter aux divers avantages déjà mentionnés.

Voilà, Monsieur le Ministre, quelle est mon opinion sur la question. Je ne vous dirai pas que je suis partisan d'interdire la construction de ces centrales. Je crois qu'il faut laisser aux charbonniers la responsabilité de décider eux-mêmes.

La question que nous discutons ici est de savoir s'il est utile et opportun que l'Etat ou la Haute Autorité donne des subsides ou bien accorde simplement sa garantie pour la construction de ces centrales électriques. Je me permets de vous dire qu'à mon avis, en construisant ces centrales, on n'atteint pas les avantages escomptés. Je crois, quant à moi, que la solution se trouve non pas dans la production systématique de l'électricité par des charbonnages, mais dans des accords que ceux-ci passeraient avec le secteur de l'électricité, accords qui leur permettraient de trouver la sécurité de l'écoulement de leurs produits.

Je ne voudrais pas vous parler — je l'ai dit au début de mon exposé — du problème des charbonnages marginaux; je vous ai dit que des experts en avaient parlé avec beaucoup plus d'autorité que je ne pourrais le faire. D'ailleurs, l'heure avance, et je voudrais me limiter à un quart d'heure.

J'ai déjà dit qu'il faut être extrêmement prudent sur l'interprétation du rapport des experts; il est certain que tout ce qu'on a dit relève d'un domaine extrêmement théorique. Le rapport est basé sur les conditions actuelles du marché. Or, il est presque certain que des modifications interviendront, par le prix du charbon, sur le plan des recettes, par le développement des salaires et des prix du matériel, sur le plan des coûts. Or, les marges de sécurité sont bien faibles.

Je voudrais vous lire en terminant quelques lignes du rapport du Comité économique wallon qui disait que dans ce pays, depuis vingt-trois ans, on a vécu à l'abri d'une protection du charbon et

cela souvent au détriment de l'industrie transformatrice qui devait lutter, même à perte, contre la concurrence étrangère, tant sur le marché belge, qu'à l'exportation.

Cette situation va disparaître puisque nous sommes entrés dans le marché commun et que ce ne peut être que sur un plan d'égalité avec les autres parties contractantes.

Je voudrais dire cependant dès à présent, que nous devons déclarer très clairement que nous sommes tout disposés pendant cette période transitoire à mettre tout en œuvre pour rééquiper nos mines et entrer dans la communauté sur un pied d'égalité avec les autres pays. Cependant si à la fin de cette période transitoire, il s'avérait que tous les efforts faits ne seraient pas suffisants pour nous mettre sur ce pied d'égalité, l'ensemble de nos partenaires devrait nous aider à supporter notre fardeau. Le rapport de la Communauté Charbon-Acier conclut en disant que des mesures prises dans un cadre plus large que l'entreprise, auraient peut-être permis d'apporter d'autres solutions au problème des mines marginales. La commission a estimé qu'il n'était pas dans sa mission d'en entreprendre l'étude.

Moi non plus, je n'ai pas considéré que dans le cadre de cette brève intervention, il eût été utile de parler de cette question. C'est dans ce cadre plus large que l'on devrait aborder les problèmes de la production et de la distribution de l'électricité. De grandes organisations, syndicales ou patronales, de notre pays, se sont penchées sur ces problèmes à caractère structurel. Tous ceux qui s'intéressent dans notre pays aux problèmes économiques ont pour devoir d'étudier ces questions et de proposer des solutions constructives sans se contenter de repousser de la main telle ou telle solution.

Je suis certain que personnellement, Monsieur le Ministre, vous avez aussi réfléchi à ces questions et que vous avez votre solution. Et si vous restez au pouvoir pendant quatre ans, comme je le souhaite, nous aurons certainement l'occasion d'en débattre encore dans cette Chambre. *(Applaudissements sur les bancs libéraux.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Terfve.

**M. Terfve (à la tribune).** — J'aborde la tribune avec une certaine timidité, car, si j'en crois les apparences, il faut que surgissent, à la Chambre, des incidents, fussent-ils superficiels, pour maintenir les membres en séance plus tard que 7 heures.

J'aborde la tribune avec timidité; je dirai même que je voudrais détourner, des quelques rares présents, cette même timidité, afin qu'ils m'écoutent sous réserve.

Reprenant sans doute l'exemple de ce qui se passe dans un pays voisin, l'honorable Ministre nous a, en quelque sorte, implicitement proposé un rendez-vous, à brève échéance, le rendez-vous du mois de février. Acceptons-le. J'ai l'impression d'ailleurs que nous ne le regretterons pas.

Je vois que M. Buset est parti, d'ailleurs pour des raisons bien compréhensibles. Il semblait dire qu'il n'y avait pas d'émotion dans le Borinage. Et, de fait, cette émotion n'est pas aussi apparente qu'en décembre dernier. Néanmoins, elle existe. Il est normal que dans une région qui se trouve sous les menaces que l'on sait, il y ait une certaine émotion.

**M. Willot.** — C'est tout naturel, c'est bien simple.

**M. Bohy.** — M. Buset a dit qu'il y en avait beaucoup moins, ce qui n'est pas la même chose.

**M. Terfve.** — Nous savons ce que c'est. Nous ferions tous la même chose au moment opportun.

Je crois qu'il est indispensable de vivre à présent dans cette atmosphère d'avant le débat, parce que, Monsieur le Ministre, quand, demain, dans le Borinage, votre intervention sera connue, elle produira une grande impression.

Vous avez fait cela avec la clarté, la concision, que nous vous connaissons depuis de très nombreuses années. Néanmoins, si ce fut un discours clair, ferme, il avait peu de contenu et contenait peu de promesses. Il gardait en réserve une admirable porte de sortie. « La Communauté du Charbon et de l'Acier fera ceci. Je vous promets à peu près cela et on va discuter dès demain matin. »

Tout de même, quand vous abordez le problème du financement, c'est, à mon avis, la partie la plus énergique de votre intervention, — jonglant avec quelques dizaines de millions, même des milliards, vous dites : « On fera un petit effort auprès des patrons, on fera un petit effort auprès de la Communauté du Charbon et de l'Acier, mais on ne sait pas ce que cela va donner. » Puis, il y a un surplus qui ressemble à une échappatoire dénuée de malice : « Le budget interviendra peut-être. » C'est en somme une acrobatie du Ministre, qui se trouve dans une situation quelque peu gênée.

Je crois qu'il aurait été préférable de dire : « Ce n'est pas facile. Remettons le débat après les conversations décisives avec la Communauté du Charbon et de l'Acier, et j'ai l'impression que nous aurons évité une situation qui doit nécessairement conduire à un débat oiseux. »

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — J'espère que ce n'est pas à vous...

**M. Terfve.** — Je ne discute pas au sujet du dernier orateur; je connais M. Bertrand et je suis certain qu'il montera encore à la tribune après moi.

**M. Willot.** — Le Ministre également.

**M. Terfve.** — J'ai néanmoins l'impression que, dès à présent, certaines remarques s'imposent.

J'ai lu avec beaucoup d'attention le rapport, et je vous remercie au passage de l'avoir envoyé à un membre proscrit des commissions par l'application peu élégante d'un faux principe parlementaire. Ce rapport est le type même du rapport de technicien. Tout y est dit, on y trouve des statistiques impressionnantes, un tableau complémentaire, et même des tas d'histoires qu'on ne demandait pas. Mais il y a un élément, l'aspect social du problème, qui en est pratiquement absent. Il y a bien une phrase vertueuse et un peu postiche, où l'on dit : « Il faut tenir compte que, dans le Borinage, 62 p. c. de la population... » Mais cela y figure pour meubler le rapport. C'est comme un rapport de conseil d'administration.

**M. Van der Schueren.** — Vous semblez vous y connaître!

**M. Terfve.** — Oui, pour en avoir pris connaissance souvent, et cela pour les besoins de la cause.

Deuxièmement, le problème des charbonnages y est traité comme un problème isolé. Troisièmement, la question est examinée d'une façon statique et pas du tout dans son développement. J'explique rapidement ces deux points.

Le problème des charbonnages est isolé. Déjà dans les interventions que nous avons faites au mois de décembre, lors des grèves, nous avons parlé des charbonnages Cockerill. Nous nous trouvons ici en présence du concessionnaire des mines. La Société Cockerill, ce n'est pas seulement les charbonnages du Borinage, mais bien d'autres choses encore : c'est en même temps des complexes métallurgiques et sidérurgiques. Nous nous trouvons en présence d'un trust vertical.

Deuxièmement, l'aspect purement statique du rapport. On y envisage une question, on essaye aussitôt d'aveugler les autres. Les experts sont d'une prudence extrême. Ils disent : « Nous n'avons pas été chargés d'examiner d'autres problèmes. Voilà la solution qui pourrait bien réussir. Cela fait x milliards. Quand à nous, disent ces nobles personnages, les modalités d'exécution, ce n'est pas notre affaire; que le gouvernement belge, l'industriel se débrouillent. Voilà. » C'est une façon comme une autre d'apprécier les choses.

Dans un problème tel que celui-ci, les experts devraient, à mon avis, et pourraient serrer le problème d'un peu plus près.

La perspective du développement ou du non-développement de l'industrie charbonnière en Belgique n'est pas effleurée.

Or, ne nous y trompons pas. Le problème que nous avons à examiner ne peut être résolu que dans le cadre d'une politique de perspectives.

A cet égard, Monsieur le Ministre, et cela m'étonne quelque peu, vous avez bien peu abordé ce problème des perspectives en la matière, vous contentant, à mon avis, de serrer la question d'un peu trop près, vous contentant de solutions ayant un caractère immédiat. Ces résolutions ne sont pas du tout négligeables; mais néanmoins, pour des raisons que je verrai dans un instant, elles ne sont pas essentielles.

Ne nous y trompons pas : nous nous trouvons devant un cas-type qui s'est déjà reproduit des dizaines de fois et qui tient à la situation générale et au développement de la situation actuelle. Il y a une contradiction fondamentale entre les intérêts privés, d'une part, et les intérêts collectifs, d'autre part. Il est certain que si nous étriquons le problème et si nous nous arrêtons aux seuls intérêts immédiats du trust Cockerill, nous arrivons évidemment à des solutions d'un genre particulier et qui, principalement, en étriquant le problème, peuvent être difficilement combattues. Pourquoi y a-t-il une mévente dans les charbonnages en question? Cela a été dit clairement à diverses reprises. Dans certaines régions, où précisément le trust vertical Cockerill s'approvisionnait, il est arrivé un moment où il est plus intéressant, économiquement et financièrement, pour lui, en vue du profit à réaliser, de s'approvisionner dans la Ruhr et non plus en Belgique.

Deuxième chose : M. Toubeau, à juste titre, parle des réserves du Borinage, des 250 mètres supplémentaires à foncer et des milliers de tonnes qui sont là.

Le gouvernement est très gentil d'allouer quelques millions pour faire des sondages appropriés. On sait quelles sont les réserves du Borinage. Il y a des années qu'on connaissait cela.

Il y a aussi la question des réserves qui se trouvent en dessous des puits que la société Cockerill désirerait fermer pour des raisons purement économiques qui lui sont propres. En a-t-elle besoin? En a-t-elle envie? Ou est-elle disposée à faire, elle toute seule, les investissements indispensables?

En économie capitaliste pure et personnelle, Cockerill n'est pas intéressé dans cette histoire et n'a pas intérêt à investir des capitaux là-bas, parce qu'il peut les investir autre part avec des profits plus élevés et plus rapides.

A côté de cela, il y a un aspect de la question qui nous intéresse tout particulièrement, c'est l'aspect social et c'est, en ordre général, là qu'il faut rétablir l'équilibre.

En matière d'accidents du travail, la charge qui en résulte est mise à charge du patronat. C'est la loi de 1903. Mais est-ce que la rigoureuse justice des faits est établie en cette matière? Non. On a adopté un système que l'on peut résumer ainsi : puisque c'est vous qui retirez les bénéfices de l'exploitation, c'est à vous qu'incombent les conséquences financières des accidents qui se produisent. Et nous nous trouvons dans une matière équivalente lorsqu'on a concédé à une série de trusts privés la concession lucrative de l'exploitation des réserves de charbon dans le Borinage. Cette exploitation a apporté dans cette région deux choses : d'abord une prospérité artificielle, mais en même temps une misère profonde que nous connaissons bien, car le délabrement en profondeur dans l'aspect extérieur physique des gens et des descendants de mineurs dans une région comme le Borinage est le stigmate d'un régime qui a essentiellement le profit comme but.

Mais à l'heure présente, le Borinage vit des charbonnages. Or, il n'est plus de l'intérêt des trusts, qu'ils s'appellent Cockerill ou autrement, de continuer cette exploitation qui n'est plus intéressante pour eux. Mais, nous, parlementaires, n'avons cependant pas le droit de dire : « Messieurs, maintenant que la source est tarie pour vous, vous pouvez vous en laver les mains et laisser le Borinage périr de sa belle mort. »

Et ici deux questions se posent. Il y a d'abord un problème immédiat qui est d'empêcher au maximum la fermeture des charbonnages. Dans ce domaine, vous vous montrez d'une prudence extrême et M. Van Acker a pu nous dire tout à l'heure : les puits ne sont pas encore fermés. Sans doute, mais vous y arriverez par tons dégradés. Une chose dans ce domaine est importante, c'est la garantie du emploi de ceux qui perdront leur occupation, car quelles que soient les précautions que vous allez prendre, le emploi possible et la garantie des salaires sont des choses essentielles. Il faut y penser sérieusement.

C'est pour des raisons quasi identiques que l'on envisage la fermeture des charbonnages dans la région liégeoise et notamment à Ougrée-Marihaye. Dans le problème de la fermeture des Charbonnages d'Ougrée-Marihaye existe le même intérêt pour le trust : fermer le charbonnage parce que son exploitation n'est plus intéressante. C'est l'aspect financier de la question que vous retenez et c'est là que vous vous êtes montré tellement prudent. Pour faire ce qu'on voudrait faire, il faudrait de l'argent, car le problème ne se pose que lorsqu'on parle de déficit.

Lorsqu'on parle des déficits de la Société Cockerill — et je reviens sur mon propos de tout à l'heure — il serait tout de même excessif de tenir compte exclusivement du déficit réalisé au charbonnage. Si Cockerill trouve intéressant de se fournir de coke dans la Ruhr plutôt qu'ici, c'est la même entreprise qui réalise des bénéfices.

D'autre part, on a parlé dans le rapport des complexes annexes mis sur pied par les charbonnages dans le Borinage : centrale de Quaregnon, carbo-chimique, carbonisation centrale, etc. On a dit : « Oui, on leur fait un prix de faveur. » Il y a néanmoins une ristourne de quelques dizaines de francs qui est faite par la Carbo-Chimique. Et après? A qui est vendu le coke de la Carbo-Chimique? Et à quel prix? Où va le gaz? Il y a, après la Carbo-Chimique, une série de sociétés concessionnaires de gaz qui existent dans le Borinage et les régions avoisinantes, Gazelec, etc.

Bien sûr, il y a dans ces conseils d'administration quelques administrateurs communaux, au sujet desquels nous avons toutes garanties; mais, en fin de compte, ces sociétés sont un démembrement, une facette supplémentaire du trust Cockerill.

**M. Toubeau.** — Je m'excuse, mais je crois que vous faites une erreur. Vous dites qu'il y a, au sein de la Société Gazelec, société distributrice, des administrateurs communaux. Il y a une intercommunale qui a conclu un contrat avec les sociétés distributrices. N'oubliez pas que Gazelec n'a rien à voir avec le Borinage au point de vue de la distribution du gaz, que c'est une société indépendante et, d'autre part, que le gaz va à Distrigaz et non pas aux sociétés distributrices. C'est Distrigaz qui est un préposé entre les Cokeries de Tertré et leurs sociétés distributrices. Ceci pour vous éviter de commettre des erreurs.

**M. Terfve.** — Je suis ravi de votre intervention en ce sens qu'elle montre encore mieux que je n'aurais pu le faire le système d'imbrication extrêmement savant, raffinement d'un régime de trusts à son apogée d'ailleurs, qui, en fin de compte, passe-moi l'expression, sont des machines à faire des sous entre le premier producteur et le consommateur.

Lorsqu'on envisage la situation exacte du trust Cockerill ou d'un autre, il faut mettre tout cela en balance pour voir si exactement les déficits apparemment criants dans le seul charbonnage ne se traduisent pas par de gros bénéfices d'autre part.

Parce que, au moment où des gens crient misère et menacent fermeture, au moment où pour des raisons sociales on est disposé à intervenir, il faut savoir pourquoi on intervient et ce qu'on doit faire.

A cet égard, Monsieur le Ministre, j'ai l'impression que le temps, qui s'écoulera entre le 23 décembre et le rendez-vous de février, devrait vous permettre de vous livrer à des investigations extrêmement fructueuses, qui vous vaudront un complément de rapport, lequel aura un intérêt essentiel pour la Chambre belge.

Un dernier point. Les investissements se font sous une forme quelconque. Alors que vous ne semblez pas les faire, tout au moins avec la minutie et l'importance que cela présente, il faut voir dans ce domaine la perspective du point de vue charbonnier. Ne faisons pas l'autruche; le charbon, au point de vue source d'énergie en Belgique, dans les conditions qui existent maintenant et avec ce que nous avons devant nous, n'est pas une source d'énergie perdue: c'est une source d'énergie dont proportionnellement l'importance va en diminuant et qui, vous le savez très bien, est échelonnée sur un temps relativement court. En ces matières, nous ne faisons pas de calculs pour deux ou trois ans, mais mettons pour quinze ou vingt ans. Nous sommes dans une période où des sources d'énergie nouvelles existent et il est infiniment vraisemblable que, dans quinze à vingt ans, il y aura autre chose que des centrales thermiques ou des centrales fonctionnant au charbon.

Par conséquent, le problème devient différent, et alors c'est l'utilisation du charbon, matière première. La qualité du charbon du sous-sol borain permet le développement d'une industrie chimique extrêmement poussée, non pas sous sa forme première, sous l'amorce de gaz ou de carbonisation, mais poussée infiniment plus loin.

Je vous pose la question. N'est-ce pas là que se trouve le débouché normal? L'autre jour, quelqu'un disait en pensant au passé: où il y a du charbon, il faut une industrie sidérurgique. C'est une douce plaisanterie pour nous. Je nous vois très mal équipant le Borinage de nouveaux laminoirs, hauts fourneaux, etc. La Belgique n'a pas besoin d'un renforcement massif de l'industrie lourde. Ne regardons pas vers le XIX<sup>e</sup> siècle, regardons un peu plus loin dans l'avenir.

Du point de vue de l'industrie chimique, c'est autre chose. Mais qui a intérêt à le faire? Etes-vous en présence de trusts industriels disposés à créer une industrie chimique dans le Borinage, ou bien faut-il que, suppléant à la carence de l'industrie privée, mais alors avec tous les avantages de l'opération, la collectivité s'en charge?

Je ne tranche pas. C'est un problème à examiner, parce que là se trouve le débouché normal, et par conséquent, il faut voir qui peut le mener à bien, car, en fin de compte, c'est la seule perspective sérieuse.

Je terminerai là-dessus parce qu'il me paraît un peu étonnant que ce problème n'ait pas été soulevé aujourd'hui au cours du débat.

Vous avez eu tout à l'heure un accès de sincérité, extrêmement plaisant d'ailleurs...

**M. Rey**, Ministre des Affaires économiques. — Ce n'était qu'un accès pour vous?

**M. Terfve**. — Ces accès, pour un homme politique, sont des choses plutôt intermitentes.

Tout à l'heure vous avez parlé...

**M. Buset**. — Vous êtes un expert en la matière! (Rires.)

**M. Terfve**. — Vous autant que moi, Monsieur Buset. (Nouveaux rires.)

Vous avez parlé des organisations avec lesquelles vous traitez, et vous avez dit que quand on leur parlait d'intérêt général, elles ne sont pas très accommodantes et ne comprennent pas très bien.

Vous courez encore des risques dangereux pour le moment. Il y a évidemment le problème de la tentation, pour certains trusts privés n'ayant plus intérêt à un genre de production, d'abandonner celui-ci. Et l'on voit même des propositions éventuelles de nationalisations fragmentées. Peut-être est-il assez piquant qu'un communiste mette un libéral en prévention contre les nationalisations fragmentées. Il serait trop facile pour le trust Cockerill de laisser tomber les secteurs les moins favorables, en conservant pour lui les poires de première qualité, dont on peut encore tirer beaucoup de choses.

Je crois, Monsieur le Ministre, que cet impromptu avant le rendez-vous de février avait son utilité et que, pour le plus grand bien du Borinage, nous aurons l'occasion de voir le problème plus en profondeur lorsque la Communauté du Charbon et de l'Acier vous aura éventuellement donné son accord sur ce qui, en tout cas, sera une proposition insuffisante.

**M. le Président**. — La parole est à M. le Ministre des Affaires économiques.

**M. Rey**, Ministre des Affaires économiques (à la tribune). — Mesdames, Messieurs, l'ampleur des problèmes traités par les deux interpellateurs, MM. Willot et Bertrand, et par les deux intervenants, MM. Van der Schueren et Terfve, est telle que je ne puis songer un seul instant à y donner une réponse complète à cette heure tardive. Je suppose d'ailleurs que la Chambre me sera reconnaissante, au contraire, de limiter mes observations à quelques instants. Aussi bien il est très clair que nous avons rendez-vous à une date prochaine, et c'est le privilège de l'opposition de le provoquer quand il lui plaît, comme c'est le droit de l'opposition d'interpeller, — ce pourquoi nous sommes ici, — et c'est son droit de le faire si elle estime que les explications du gouvernement tardent à se manifester.

En ce qui concerne la date de ce rendez-vous, puis-je signaler à l'honorable M. Willot que ce n'est pas la Chambre seule qui rentrera le 12 janvier...

**M. le Président**. — Non, le 11.

**M. Rey**, Ministre des Affaires économiques. — ... mais que ce sera également le Sénat.

Or, précisément le 11 janvier le Sénat abordera la discussion publique de mon budget, qui est rapporté et dont le rapport a été du reste utilisé par les honorables intervenants. A ce moment j'aurai l'occasion de m'expliquer, devant l'autre assemblée, sur le problème charbonnier. Je crois qu'il serait assez raisonnable que l'opposition attende que mon budget vienne normalement en discussion à la Chambre, au mois de février, pour m'interroger sur ce problème.

**M. Willot**. — Nous vous proposons, Monsieur le Ministre, de discuter de la question quand vous aurez une réponse définitive à nous proposer à tous les problèmes que nous avons soulevés.

**M. Rey**, Ministre des Affaires économiques. — Puis-je vous rappeler, Monsieur Willot, si vous désirez une réponse définitive à toutes les questions qui ont été traitées ici, qu'il y a quinze ans qu'on les pose dans cette assemblée?

**M. Willot**. — Je ne parle que des mines marginales.

**M. Rey**, Ministre des Affaires économiques. — C'est en 1939 que le Charbonnage du Levant et des Produits du Flénu a été fermé dans des conditions sensationnelles et qu'on a désigné deux commissaires, MM. Tschoffen et Hieronimus, pour examiner ce problème. A cette époque, nous avons été saisis d'un premier rapport. Depuis on n'a pas cessé dans cette assemblée — sauf l'interruption due à la guerre — de discuter sous les gouvernements successifs du problème charbonnier. Je n'ai pas cette illusion naïve de croire qu'on en discute pour la dernière fois aujourd'hui ou qu'on en discutera pour la dernière fois en janvier ou février prochains.

**M. Willot**. — Il n'en est pas question, mais ce rendez-vous sera tenu.

**M. Buset**. — M. Willot est saisi maintenant d'une impatience qu'il n'a guère manifestée pendant les quatre dernières années.

**M. Eyskens**. — Vous savez bien, Monsieur Buset, tout ce que le gouvernement P. S. C. a fait pour l'industrie charbonnière belge. (Colloques.)

**M. Toubreau** (s'adressant à M. Willot). — N'oubliez pas que cette interpellation doit se dérouler dans la grandeur et la tranquillité.

**M. Willot**. — Cela dépend du gouvernement.

**M. Rey**, Ministre des Affaires économiques. — Je voudrais cependant, avant de descendre de la tribune, faire une réponse à chacun des quatre intervenants.

A M. Willot, je voudrais dire que je ne suis pas d'accord sur son arithmétique suivant laquelle, dans le programme exposé, il n'y aurait plus que sept puits en activité dans le Borinage. Je suis peut-être un peu responsable de l'interprétation erronée que donne M. Willot d'un passage du rapport de la Commission du Sénat sur mon budget pour l'année 1955. Avant de répondre là-dessus, je dois revoir si ce passage est entièrement de ma plume ou non, car j'ai remis au rapporteur, après avoir fait mon exposé à la Commission du Sénat, un certain nombre de notes. J'ajoute immédiatement que je pense bien que ce passage est de moi, mais comme je n'ai pas ces notes sous les yeux, je ne puis pas répondre définitivement. Il y avait peut-être là un manque de clarté de ma part. Pour qu'il n'y ait pas confusion, je précise qu'il n'est pas question, en ce qui concerne les deux grands charbonnages en question, de limiter strictement l'extraction à un seul puits pour chacun d'entre eux.

Pour chacun d'eux il y a un puits plus particulièrement modernisé et pour lequel le travail consistera à porter au maximum sa capacité de production. Notre attention se portera essentiellement sur ceux-là, mais il n'est pas question de fermer tous les autres.

En ce qui concerne le Levant, il y a un second puits qui sera maintenu en activité.

Pour ce qui concerne la concession de Cockerill, on espère même pouvoir continuer l'exploitation et la mener à bien dans les puits actuellement en cours d'extraction parce que l'on a l'espoir que les résultats des méthodes employées dans les puits du Crachet permettront de continuer l'exploitation des autres.

Si je ne craignais de compromettre mon administration, je dirais qu'elle est partisane de la planification souple. (Sourires.)

C'est un programme qui s'étalera sur six années. Ce que sera ce programme d'exploitation, nous en avons déjà des idées directrices; cela suffit, l'expérience montrera au fur et à mesure ce qu'on peut faire à cet égard. Je récusé donc l'arithmétique un peu sommaire de M. Willot, dont je suis peut-être responsable.

A l'honorable M. Deruelles, je voudrais répondre que je suis sensible à tout ce qu'il dit quant à la sécurité dans les mines. Le problème a été traité brièvement et j'aurai l'occasion, dans la discussion de mon budget, de faire des communications plus précises.

L'honorable M. Van der Schueren a traité beaucoup de problèmes : des stocks, des centrales minières, d'autres choses encore. Je ne puis pas répondre à toutes les remarques qu'il a faites, et je voudrais me limiter à une seule : il m'a parlé d'un suréquipement en matière électrique. Mais je dirai à l'honorable membre qu'il n'y a pas de suréquipement en Belgique en ce domaine; au contraire, nous sommes en retard par rapport à d'autres pays quant à la consommation d'électricité par tête d'habitant; en effet, les chiffres sont moindres ici que dans d'autres pays. Le secteur électrique en Belgique est en pleine expansion; dans cette branche, il y a beaucoup de possibilités. Des accords peuvent être conclus, afin que cette expansion profite en partie aux charbonnages et en partie au secteur électrique proprement dit. En tout cas, je ne crois pas qu'il y ait lieu de craindre les inconvénients que l'honorable interpellateur croyait déceler.

A l'honorable M. Terfve, je ne sais vraiment pas comment répondre. Il a dit : Les hommes politiques ont parfois des accès de sincérité. L'honorable membre en a-t-il eu ou n'en a-t-il pas eu tout à l'heure? Je l'ignore. (Sourires.) Il a trouvé et combattu ses ennemis habituels. Il a parlé avec beaucoup de modération et d'une manière tellement spirituelle que c'était vraiment agréable à entendre. Je puis lui répondre sur un point : il a dit qu'il faut avoir des perspectives. Il se plaint que mon exposé n'était pas placé dans un cadre de prévisions plus lointaines. Je ne puis lui répondre que je devais forcément me placer dans le cadre de l'interpellation, qui ne visait pas tout le problème charbonnier.

Il a parlé également des possibilités qui se trouvaient dans la région boraine d'installer des entreprises nouvelles appartenant au secteur chimique. Il a raison; c'est un secteur qui offre les plus grandes possibilités, et je ne vois pas pourquoi la région boraine ne pourrait pas être choisie aussi pour des établissements de ce genre. Notamment le jour où il sera question de chercher un emplacement pour un réacteur thermo-nucléaire, non pas simplement expérimental comme à Mol, mais un réacteur de puissance, je ne manquerai pas d'examiner avec la plus grande attention les titres que la région du Borinage pourrait faire valoir dans ce domaine. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**De heer Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Bertrand voor een kort antwoord.

**De heer Bertrand (op het spreekgestoelte).** — Ik dank de achtbare heer Minister om de zeer breedvoerige uitleg die hij heeft willen geven op de gestelde vragen.

Wij moeten echter tot de vaststelling komen dat, wat betreft het eerste probleem, nl. het vraagstuk van de marginale mijnen in de Borinage, u geen oplossing hebt. U is zelfs met een rekenkundige uitleg naar voren gekomen om te zeggen dat er 7, 9 of 12 zetels waren.

Men kan zich dan ook niet ontdoen van de indruk, Mijnheer de Minister, dat u geen oplossing hebt.

De regering heeft door haar samenstelling gezocht naar een compromis langs de ene of andere kant. U spreekt zelfs van een soepeler planning die voorgesteld is. Ik laat die vraag in het midden, het is te laat om deze nog te onderzoeken, maar ik herhaal dat er geen juiste oplossing is voor de Borinage.

U hebt trouwens zelf gezegd dat, wat het financieringsvraagstuk betreft, gij een gedeeltelijke tussenkomst in het verlies verwacht van de betrokken mijnen zelf. U weet dat een van die mijnen, nl. de « Charbonnages belges », nog slechts één zetel heeft en de sluiting ervan over een periode van zes jaar kan voorzien worden, ten einde geen enkel mijnwerker werkloos te stellen en de geleidelijke aanpassing door te voeren. U weet anderzijds zeer goed dat de « Charbonnages belges » geen frank meer wenst bij te dragen, omdat u zelf hebt verklaard dat die mijn praktisch niet te redden is, zelfs niet na astronomische investeringen. Dat is de conclusie, meer ga ik daarover niet zeggen.

Ik ben echter niet akkoord daar waar u, zij het dan op een tamelijk pittige wijze, heen gegleden zijt over de perequatie en u de indruk hebt willen laten dat deze perequatie niet ernstig is en bepaalde mijnen de perequatie genieten ingevolge een zeker barema.

Laat me toe u te zeggen, Mijnheer de Minister, dat in het jaar 1953, op acht en zestig mijnen die België telt, er zeven en dertig zijn die met verlies hebben gewerkt; een en dertig ervan hebben een winst geboekt. Het gemiddeld verlies was 11 frank per ton. Indien een en dertig mijnen met een winst gewerkt hebben in 1953, dan zou het logisch zijn de opheffing der perequatie niet te beperken tot drie mijnen, maar wel deze uit te breiden tot al de mijnen die winst realiseerden, of het nu hier de Borinage betreft of het Centrum. Dat heeft geen belang hier, van het ogenblik dat het mijnen betreft die vette kolen B voortbrengen. (Onderbrekingen.)

U moet begrijpen, Mijnheer de Minister, dat het moeilijk is voor iemand die de economische en sociale toestand van dichtbij volgt, om te begrijpen dat een bekken waar de kostprijs 200 frank per ton lager ligt dan in sommige andere mijnen, daarbij zijn productie met 3 miljoen ton per jaar kan verhogen en daarbij in staat is om de kostprijs lager te houden dan in de andere mijnen en dan vast te stellen dat geen enkele valorisatiepoging gedaan wordt, noch op gebied van elektrische centrale noch op gebied van andere aspecten.

U moet begrijpen, Mijnheer de Minister, dat die toestand in het kader van de toekomstige Gemeenschap voor Kolen en Staal ons ongerust maakt en wij na 10 Februari 1958 zonder beschermingsmogelijkheden zullen zijn.

Daarom kan ik mij niet akkoord verklaren met de wijze waarop u zich over het perekwatiesysteem hebt uitgelaten. Ik betreur werkelijk dat u ons op dat gebied geen voldoende klaarheid hebt gegeven. De commissie had u een economisch voorstel gedaan, waarbij de perekwatie zou uitgeschakeld worden voor de magere kolen, die voor industriële doeleinden aangewend worden, terwijl u voor de vette kolen deze perekwatie op de markt kunt vinden door de 75 frank verhoging, die op dit ogenblik reeds door de verbruiker betaald wordt. Er is een tekort aan magere kolen op de markt, en om deze reden stelde de commissie voor ze uit de perekwatie te sluiten. Wanneer u mijn verslag over het Schumanplan hebt aangehaald, hebt u de indruk willen verwekken alsof ik met het principe van de kolensprijsverlaging niet akkoord kan gaan. Dat is nochtans absoluut niet zo. Ik ben het wel over dit principe eens, maar wat de opportuniteit betreft, waarmee de kolensprijsverlaging wordt toegepast, dat is een ander probleem. Waar u in de maand April van dit jaar gelijk had om een vermindering van de verkoopprijzen van de kolen onder het oog te nemen, is dat absoluut niet meer hetzelfde in de maand December van dit jaar, gezien de economische evolutie, die zich sinds acht maanden heeft voorgedaan.

Wanneer wij op dit ogenblik ernstig de financiële en economische toestand van de mijnen en de metaalindustrie van dit land in de weegschaal zouden leggen, om vast te stellen welke van de twee de meest bloeiende zijn, zoudt gij moeilijk de toestand kunnen rechtvaardigen, zoals deze zich thans op de kolenmarkt voordoet. Gij wilt van diegenen, die het moeilijk hebben, nog wat afnemen, om het bij te geven aan diegenen, die in de huidige conjunctuur nog op een bloeiende wijze werken.

Dat is het vraagstuk, waarop ik uw aandacht wilde vestigen, en kan ik mij niet akkoord verklaren met de kolensprijsverlaging, die u in een bepaalde sector wil doorvoeren.

Het spijt mij dat uw antwoord mij geen genoegdoening kan verschaffen en ik zie met spanning uit naar de resultaten, die u in Luxemburg zult bereiken, zodat wij na het verlof opnieuw op een ernstige wijze kunnen onderzoeken hoe wij in het toekomstige jaar naar een gezonde oplossing van het kolenvraagstuk kunnen gaan. (Toejuichingen op de banken van de christelijke volkspartij.)

**De heer Voorzitter.** — Ik verklaar het incident voor gesloten. L'incident est clos.

VERDAGING VAN DE KAMER. — AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE.

**De heer Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Eyskens.

**De heer Eyskens.** — Mijnheer de Voorzitter, op dit ogenblik zijn wij aan het einde gekomen van onze werkzaamheden voor het jaar 1954.

Het weze mij toegelaten u, in naam van de oppositie, onze zeer oprechte wensen voor het nieuwe jaar aan te bieden.

Mijnheer de Voorzitter, u hebt gezegd in deze Kamer en u is ook de hoogste bewaker op de toepassing van haar reglement. Dat reglement is in grote mate opgesteld geworden met het oog op het vrijwaren van de rechten van de minderheid.

Daarom, Mijnheer de Voorzitter, hebben wij u ten zeerste nodig en wensen wij u een goede rust tijdens de eerstvolgende feestdagen, en bijzonder een goede gezondheid. Deze wens voor uw persoonlijk geluk, Mijnheer de Voorzitter, gaat ook vergezeld met de beste wensen, die wij richten tot al diegenen, die u bijzonder dierbaar zijn. *(Toechuïchingen op alle banken.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Bohy.

**M. Bohy** (1). — Mes amis m'ont chargé de deux missions : de vous présenter leurs excuses et de vous dire leur amitié.

Notre tâche n'est pas facile et peut-être ne vous l'avons-nous pas facilitée. Mais vous êtes l'exemple vivant de ce que la pratique quotidienne de la lutte politique conserve la jeunesse. Et c'est notre jeunesse que nous vous demandons d'excuser. Il n'y a d'ailleurs pas si longtemps que vous vous trouviez parmi les plus ardents d'entre nous.

Notre amitié vous voit assurer une tâche lourde avec un sens de l'humour qui vient parfois à point.

Du fond du cœur, nous souhaitons que les vacances vous donnent un repos favorable. Et nous formons, avec amitié, les vœux chaleureux pour vous-mêmes et pour les vôtres. *(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Van der Schueren.

**M. Van der Schueren.** — Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à celle de mes collègues pour vous dire, au nom du groupe libéral, les vœux très ardents que nous formons, pour l'année 1955, pour vous-même et les vôtres et pour vous remercier aussi, Monsieur le Président, de la façon dont vous avez dirigé nos débats, désarmant, aux moments les plus orageux, les plus turbulents par vos bons mots et par votre bonhomie, vous riant, Monsieur le Président, — et vous en avez encore donné une nouvelle preuve aujourd'hui, — de la fatigue de séances parfois longues et quelquefois fastidieuses.

Monsieur le Président, le parlement, qui, à cette heure un peu tardive, va se mettre au vert, salue la verdure de son jeune président, lui souhaite aussi de bonnes vacances, une bonne santé et beaucoup de bonheur. *(Applaudissement sur tous les bancs.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. le Ministre des Affaires économiques.

(1) Reproduit d'après le *Compte rendu analytique*. (Décision de la Ch. d. Rep. du 11 mars 1896.)

**M. Rey, Ministre des Affaires économiques.** — Monsieur le Président, je ne sais s'il est de tradition que le gouvernement s'associe aux vœux de fin d'année exprimés par les représentants des différents groupes de cette assemblée. Je voudrais cependant, même si ce n'est pas conforme aux usages, le faire aujourd'hui.

Vous êtes un vivant et magnifique exemple de ce que l'âme mène le corps et le conduit avec une énergie indomptable que tout le monde admire dans cette Chambre. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Terfve.

**M. Terfve.** — Monsieur le Président, au nom de mes amis, je tiens à m'associer aux paroles extrêmement aimables qui viennent d'être adressées par les différents chefs de groupe et par M. Rey à votre adresse. Je tiens à vous dire, en m'associant à ces paroles, que je voudrais que vous sentiez la sincérité des vœux que nous formulons à l'égard de votre personne.

**M. le Président.** — Messieurs, je remercie les interprètes de la minorité, de la majorité et de ceux qui n'y sont pas *(sourires)* pour les mots bienveillants qui ont été prononcés.

Je fais à cette place ce qu'il m'est possible de faire. Je suis ici depuis très longtemps, je suis habitué à l'atmosphère et je connais bien l'histoire de cette assemblée.

Je remercie surtout les honorables membres qui sont restés à leur banc jusqu'à la fin du débat parlementaire de cette année. Ils ont pu constater, ce soir que la Chambre travaille admirablement quand les membres sont absents. *(Rires.)* Je comprends cependant la fatigue de ceux qui sont partis, quand je songe à leurs efforts des derniers jours!

C'est pourquoi je souhaite à tous, aux présents comme aux absents, un Noël de joie et un réveillon de prospérité et, si l'on me permet d'ajouter, de paix. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

— La séance est levée à 20 heures.

De zitting wordt geheven om 20 uur.

La Chambre s'ajourne au 11 janvier 1955.

De Kamer gaat uiteen tot 11 Januari 1955.

#### QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par MM. Brasseur, Daman, Dehandschutter, Delwaide et Mme Fontaine-Borguet.

Vragen werden ter tafel gelegd door de heren Brasseur, Daman, Dehandschutter, Delwaide en Mevr. Fontaine-Borguet.

**Annexe. — Billage.**

BUDGET DU MINISTERE DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1955. — BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSE ZAKEN VOOR HET DIENSTJAAR 1955.

Articles	DESIGNATION DE L'OBJET DES DEPENSES ET DES SERVICES	EXERCICE 1955 DIENSTJAAR 1955.		AANWIJZING VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN EN VAN DE DIENSTEN	Artikelen
		Montant des crédits par littera (en milliers de fr.).  — Bedrag der kredieten per littera (in duizenden fr.).	Montant des crédits par art., par paragr. et par chapitre (en milliers de fr.).  — Bedrag der kredieten per art. per paragr. en per hoofdstuk (in duizenden fr.).		
	<b>Section I. — Dépenses autres que celles de protection civile.</b>			<b>Sectie I.</b>	
	<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — Dépenses d'administration générale.</b>			<b>Andere uitgaven dan deze voor de burgerlijke bescherming.</b>	
	§ 1 <sup>er</sup> . RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS.			<b>HOOFDSTUK I. — Uitgaven van algemeen bestuur.</b>	
	1 Traitement et frais de représentation du Ministre .....		425	Jaarwedde en representatiekosten van de Minister .....	1
	2 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet du Ministre ..		1,927	Jaarweden en vergoedingen van het personeel van het Kabinet van de Minister.	2
	3 Services permanents. — Agents définitifs et temporaires :			Vaste diensten. — Vastaangestelde en tijdelijke personeelsleden :	3
	1. ....			1. ....	
	2. Administration centrale .....	32,589		2. Hoofdbestuur.	
	3. Gouvernements provinciaux et commissariats d'arrondissement.	105,419		3. Provinciale gouvernementen en arrondissementscommissariaten.	
	4. Conseil d'Etat .....	25,924		4. Raad van State.	
			163,932		
	4 Services permanents. — Agents en disponibilité :			Vaste diensten. — Ter beschikking gesteld personeel :	4
	1. ....			1. ....	
	2. Administration centrale .....	450		2. Hoofdbestuur.	
	3. Gouvernements provinciaux et commissariats d'arrondissement.	660		3. Provinciale gouvernementen en arrondissementscommissariaten.	
	4. Conseil d'Etat .....	100		4. Raad van State.	
			1,230		
	5 Services temporaires. — Agents définitifs détachés et agents temporaires :			Tijdelijke diensten. — Gedetacheerde vastaangestelde personeelsleden en tijdelijk personeel :	5
	1. ....			1. ....	
	2. Administration centrale .....	2,862		2. Hoofdbestuur.	
	3. Gouvernements provinciaux et commissariats d'arrondissement.	242		3. Provinciale gouvernementen en arrondissementscommissariaten.	
	4. Conseil d'Etat .....	603		4. Raad van State.	
	5. Services issus de la guerre .....	603		5. Uit de oorlog voortkomende diensten.	
			3,707		
	6 Honoraires des avocats et des médecins. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers (y compris les dépenses d'exercices antérieurs) .....		150	Erelonen van advokaten en geneesheren. — Bezoldiging van niet tot de Administratie behorende deskundigen en prestaties van derden (met inbegrip van de uitgaven van de vorige dienstjaren).	6
	7 Allocations et indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat (y compris les jetons de présence, les frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat) :			Alleerhande toelagen en vergoedingen aan het Staatspersoneel (met inbegrip van de presentiegelden, reis- en verblijfkosten van de niet tot de Staatsdiensten behorende personen) :	7
	1. ....			1. ....	
	2. Administration centrale .....	1,110		2. Hoofdbestuur.	
	3. Gouvernements provinciaux et commissariats d'arrondissement.	3,160		3. Provinciale gouvernementen en arrondissementscommissariaten.	
	4. Conseil d'Etat .....	150		4. Raad van State.	
			4,420		

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE 1954-1955.  
PARL. HAND. KAMER DER VOLKSV. — GEWONE ZITTING 1954-1955.

Articles	DESIGNATION DE L'OBJET DES DEPENSES ET DES SERVICES	EXERCICE 1955. DIENSTJAAR 1955.		AANWIJZING VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN EN VAN DE DIENSTEN	Artikelen
		Montant des crédits par lettera (en milliers de fr.).  Bedrag der kredieten per lettera (in duizenden fr.).	Montant des crédits par art., par paragr. et par chapitre (en milliers de fr.).  Bedrag der kredieten per art. per paragr. en per hoofdstuk (in duizenden fr.).		
8	Allocations et dépenses de service social ..... (Ces dépenses peuvent, quel que soit le montant, être payées à l'aide d'avances de fonds.) (Les remboursements des prêts consentis à charge de cet article peuvent être portés au crédit d'un compte spécial ouvert au budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre, titre III, chapitre III, en vue d'être réutilisés sous forme de prêts.)		650	Toelagen en uitgaven voor maatschappelijk dienstbetoon ..... (Deze uitgaven mogen, welk ook het bedrag ervan zij, betaald worden door middel van fondsenvoorschotten.) (De terugbetalingen van de leningen toegestaan ten laste van dit artikel mogen op het krediet gebracht worden van een bijzondere rekening geopend op de begroting van Ontvangsten en Uitgaven voor Orde, titel III, hoofdstuk III, om opnieuw gebruikt te worden onder vorm van leningen.)	8
	Totaux pour le § 1 <sup>er</sup> .....		176,441	Totalen voor § 1.	
	§ 2. DÉPENSES DE MATÉRIEL ET AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.			§ 2. UITGAVEN VOOR MATERIËLE BEHOEFTE EN ANDERE WERKINGSUITGAVEN.	
9	Eau, vapeur, gaz et électricité. — Autres dépenses de consommation. — Affranchissement de correspondance, télégrammes, abonnements et communications téléphoniques, transport, loyer, impositions, redevances, assurances : 1. Hôtel et Cabinet du Ministre ..... 2. Administration centrale ..... 3. Gouvernements provinciaux et commissariats d'arrondissement ..... 4. Conseil d'Etat .....	190 785 2,525 361	3,861	Water, stoom, gas en electriciteit. — Andere verbruiksuitgaven. — Frankering van brieven, telegrammen, abonnements op de telefoon en telefoongesprekken, vervoer, huur, belastingen, retributies, verzekeringen : 1. Ambtswoning en Kabinet van de Minister. 2. Hoofdbestuur. 3. Provinciale gouvernementen en arrondissementscommissariaten. 4. Raad van State.	9
10	Dépenses d'entretien de locaux, mobilier et matériel. — Acquisition d'ouvrages et de publications. — Abonnements aux journaux et publications officielles. — Menues dépenses de matériel, de fournitures de bureau, d'impression, de reliure et de produits d'entretien : 1. Hôtel et Cabinet du Ministre ..... 2. Administration centrale ..... 3. Gouvernements provinciaux et commissariats d'arrondissement ..... 4. Conseil d'Etat .....	430 1,455 5,355 1,000	8,240	Onderhoudsuitgaven van lokalen, meubilair en materieel. — Aanschaffen van werken en publicaties. — Abonnements op dagbladen en officiële publicaties. — Kleine uitgaven voor materieel, bureelbenodigdheden, drukwerken, inbindingen en onderhoudsproducten : 1. Ambtswoning en Kabinet van de Minister. 2. Hoofdbestuur. 3. Provinciale gouvernementen en arrondissementscommissariaten. 4. Raad van State.	10
11	Publications effectuées par le Département .....	»	100	Door het Departement uitgevoerde publicaties .....	11
12	Fournitures effectuées à l'intervention de l'O. C. F. : 1. Combustibles solide et liquide ..... 2. Fournitures de bureau, papier, impressions, reliures ..... 3. Machines de bureau : acquisitions, locations ..... 4. Mobilier et matériel : acquisitions et locations ..... 5. Habillement ..... 6. Produits d'entretien .....	3,500 1,942 457 638 156 205	6,898	Benodigdheden geleverd door tussenkomst van het C. B. B. : 1. Vaste en vloeibare brandstoffen. 2. Bureelbenodigdheden, papier, drukwerken, inbindingen. 3. Bureelmachines : aanschaffen, huren. 4. Meubilair en materieel : aanschaffen en huren. 5. Kleding. 6. Onderhoudsproducten.	12
15	Achat et utilisation de véhicules automoteurs, propriété de l'Etat, mis à la disposition : 1. Du Ministère et du Cabinet ..... 2. De l'Administration centrale ..... 3. Des gouvernements provinciaux et des commissariats d'arrondissement ..... 4. Du Conseil d'Etat .....	437 230 1,666 »	2,333	Aankoop en gebruik van motorvoertuigen, eigendom van de Staat, ter beschikking gesteld : 1. Van de Minister en het Kabinet. 2. Van het Hoofdbestuur. 3. Van de provinciale gouvernementen en arrondissementscommissariaten. 4. Van de Raad van State.	15

14	Dépenses afférentes aux déplacements :					
	1. ....	»			1.	
	2. Services centraux (y compris le Cabinet du Ministre) .....	600			2. Centrale diensten (met inbegrip van het Kabinet van de Minister).	
	3. Gouvernements provinciaux et commissariats d'arrondissement.	1,135			3. Provinciale gouvernementen en arrondissementscommissariaten.	
	4. Conseil d'Etat .....	45			4. Raad van State.	
			1,780			
15	Dépenses de formation professionnelle .....		5		Uitgaven voor beroepsscholing .....	
16	Contentieux résultant de l'activité administrative du Département (y compris les dépenses d'exercices antérieurs) .....			200	Geschillen voortvloeiende uit de administratieve bedrijvigheid van het Departement (met inbegrip van de uitgaven van de vorige dienstjaren).	
17	Dépenses diverses d'administration .....			25	Diverse bestuursuitgaven .....	
18	Achat, en premier équipement, de mobilier, matériel et de machines de bureau à l'intervention de l'O. C. F. — Travaux et autres fournitures de premier équipement :				Aankoop, voor eerste uitrusting, van meubilair, materieel en bureel-machines, door bemiddeling van het C. B. B. — Werken en andere leveringen voor eerste uitrusting :	
	1. Services permanents .....	1,702		1,702	1. Vaste diensten.	
19	Autres dépenses exceptionnelles :				Andere uitzonderingsuitgaven :	
	1. Hôtel du Ministre .....	»			1. Ambtswoning van de Minister.	
	2. Administration centrale .....	270			2. Hoofdbestuur.	
	3. Gouvernements provinciaux et commissariats d'arrondissement.	622			3. Provinciale gouvernementen en arrondissementscommissariaten.	
	4. Dépenses de toute nature de la Commission centrale de la langue juridique et administrative néerlandaise en Belgique	300			4. Uitgaven van allerhande aard van de Centrale Commissie voor de Nederlandse rechtstaal en bestuurstaal in België.	
	Dépenses diverses résultant de la liquidation du « Centre de recherche pour la solution nationale des problèmes sociaux, politiques et juridiques des diverses régions du pays » (pour mémoire) .....	»			Diverse uitgaven voortvloeiende uit de liquidatie van het « Centrum van onderzoek voor de nationale oplossing van de maatschappelijke, politieke en rechtskundige vraagstukken van de verschillende gewesten van het land » (pro memorie).	
				1,192		
	Totaux pour le § 2 .....			26,336	Totalen voor § 2.	
	Totaux pour le chapitre I <sup>er</sup> .....			202,777	Totalen voor hoofdstuk I.	
	CHAPITRE II. — Subventions.				HOOFDSTUK II. — Toelagen.	
20	Subventions à caractère économique .....	»	»		Toelagen van economische aard .....	
21	Subventions de prévoyance sociale .....	»	»		Toelagen voor sociale voorzorg .....	
22	Subventions pour l'enseignement, l'éducation et les beaux-arts :				Toelagen voor het onderwijs, de opvoeding en de schone kunsten :	
	1. Ecoles de police .....	500		500	1. Politiescholen.	
25	Subventions pour travaux .....	»	»		Toelagen voor werken .....	
24	Subventions diverses :				Diverse toelagen :	
	1. Fonds communal d'assistance publique (loi du 24 décembre 1948, art. 6) .....	1,119,038			1. Gemeentefonds voor openbare onderstand (wet van 24 December 1948, art. 6).	
	2. Fonds des communes (loi du 24 décembre 1948, art. 9) .....	4,432,050			2. Fonds der gemeenten (wet van 24 December 1948, art. 9).	
	3. Fonds des provinces (loi du 24 décembre 1948, art. 27) .....	744,188			3. Fonds der provinciën (wet van 24 December 1948, art. 27).	
	4. Aide spéciale en faveur des grandes villes. (Crédit à répartir par le Ministre de l'Intérieur entre les villes d'Anvers, Bruxelles, Gand et Liège) .....	400,000			4. Speciale hulp ten gunste van de grote steden. (Krediet door de Minister van Binnenlandse Zaken om te slaan onder de steden Antwerpen, Brussel, Gent en Luik.)	
	5. Subside aux communes sur le territoire desquelles résident des ouvriers de nationalité étrangère travaillant dans les charbonnages .....	18,500			5. Toelage aan de gemeenten op wier grondgebied werklieden van vreemde nationaliteit verblijven die in de steenkolenmijnen arbeiden.	
	6. Intervention de l'Etat dans les dépenses de police occasionnées à la ville de Bruxelles et à certaines communes de l'agglomération bruxelloise par la surveillance des hôtels des ambassades et légations ainsi que des résidences privées des ambassadeurs et ministres étrangers .....	2,000			6. Bijdrage van de Staat in de politieuitgaven van de stad Brussel en van sommige gemeenten uit de Brusselse agglomeratie voor de bewaking van de ambassade- en legatiegebouwen, alsmede van de privaatwoningen der ambassadeurs en buitenlandse ministers.	
	7. Union des villes et communes belges .....	50			7. Bond der Belgische steden en gemeenten.	

Articles	DESIGNATION DE L'OBJET DES DEPENSES ET DES SERVICES	EXERCICE 1955. DIENSTJAAR 1955.		AANWIJZING VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN EN VAN DE DIENSTEN	Artikelen
		Montant des crédits par littera (en milliers de fr.).  Bedrag der kredieten per littera (in duizenden fr.).	Montant des crédits par art., par paragr. et par chapitre (en milliers de fr.).  Bedrag der kredieten per art. per paragr. en per hoofdstuk (in duizenden fr.).		
	8. Intervention de l'Etat dans les frais exposés par la ville de Bruxelles pour l'organisation de la cérémonie commémorative de la Place des Martyrs .....	5		8. Bijdragen in de kosten van de stad Brussel voor het inrichten van de herinneringsplechtigheid op het Martelarenplein.	
	9. Organisations patriotiques dans les cantons de l'Est .....	70		9. Vaderlandlievende inrichtingen in de Oosterkantons.	
	10 Intervention de l'Etat dans les dépenses des territoires allemands transférés à la Belgique .....			10. Rijksbijdrage in de uitgaven van het aan België overgedragen Duitse grondgebied. (Voorschotten zullen mogen toegestaan worden naarmate de noodwendigheden.)	
	(Des avances pourront être consenties au fur et à mesure des nécessités.)	3,880			
25	Subventions exceptionnelles :		6,719,781	Uitzonderingstoelagen :	25
	1 Aide de l'Etat en faveur des communes dont la situation financière appelle une intervention du pouvoir central .....	224,000		1. Hulp van de Staat ten gunste der gemeenten waarvan de financiële toestand een Rijkstussenkomst vergt.	
	Subside au Comité d'Appel au Pays pour l'organisation des cérémonies commémorant le dixième anniversaire du débarquement allié en Normandie (pour mémoire) .....	»	224,000	Toelage aan het Comité van Beroep op het Land voor het inrichten van de herdenkingsplechtigheden van de tiende verjaardag van de ontschepping der geallieerden in Normandië (pro memorie).	
	Totaux pour le chapitre II .....		6,944,281	Totalen voor hoofdstuk II.	
	CHAPITRE III. — Travaux.			HOOFDSTUK III. — Werken.	
26	Travaux courants :			Lopende werken :	26
	1 Entretien des tombes, laissées aux soins de la Nation, des militaires, fusillés et résistants belges morts pour la patrie. — Entretien de certaines tombes de militaires étrangers, situées en Belgique. — Location de terrains. — Travaux divers aux cimetières militaires et aux monuments commémoratifs. — Entretien des voies d'accès. — Entretien de la flamme du souvenir au Soldat Inconnu .....	1,320	1,320	1. Onderhoud van de aan de zorgen van de Natie overgelaten graven der voor het vaderland gestorven Belgische militairen, gefusilleerden en weerstanders. — Onderhoud van sommige, in België gelegen graven van vreemde militairen. — Huren van gronden. — Allerlei werken aan de militaire begraafplaatsen en de gedenktekens. — Onderhoud van de toegangswegen. — Onderhoud der herinneringsvlam op het graf van de Onbekende Soldaat.	
27	Travaux exceptionnels :			Uitzonderingswerken :	27
	Remise en état de cimetières belges et de leurs voies d'accès (pour mémoire) .....		»	Herstellen van Belgische militaire kerkhoven en hun toegangswegen (pro memorie).	
	Totaux pour le chapitre III .....		1,320	Totalen voor hoofdstuk III.	
	CHAPITRE IV. — Autres dépenses.			HOOFDSTUK IV. — Andere uitgaven.	
28	Dépenses courantes :			Lopende uitgaven :	28
	1. Traitements et indemnités des bourgmestres-fonctionnaires (dépenses partiellement récupérables) .....	280		1. Wedden en vergoedingen van de burgemeesters-ambtenaar (gedeeltelijk terugvorderbare uitgaven).	
	2 Receveurs communaux régionaux : rémunérations et indemnités (dépenses récupérables) .....	45,079		2. Gewestelijke gemeenteontvangers : bezoldigingen en vergoedingen (terugvorderbare uitgaven).	
	3 Receveurs communaux régionaux : frais de bureau (dépenses récupérables) .....	1,600		3. Gewestelijke gemeenteontvangers : bureelkosten (terugvorderbare uitgaven).	
	4 Receveurs communaux régionaux : frais de déplacements (dépenses récupérables) .....	965		4. Gewestelijke gemeenteontvangers : reiskosten (terugvorderbare uitgaven).	
	Distinctions honorifiques : achat de bijoux et de brevets. — Autres dépenses de même nature .....	40		5. Eretekens : aankoop van juwelen en brevetten. — Andere uitgaven van dezelfde aard.	

	6. Secours aux descendants nécessaires en ligne directe à la première génération de combattants de 1830 .....	4	
	7. Allocations en faveur d'auteurs d'actes de courage, victimes de leur dévouement ou des ayants droit des héros qui ont perdu la vie en accomplissant pareils actes ou des suites évidentes de ces actes. — Indemnités pour frais funéraires .....	350	
	8. Frais de célébration de fêtes et cérémonies officielles .....	425	
	9. Dépenses de fonctionnement des organismes et juridictions de milice .....	450	
	10. Frais de transport de miliciens .....	450	
	11. Indemnités en faveur des ayants droit des militaires soldés de l'armée belge (y compris les dépenses des exercices antérieurs) .....	262,000	
	12. Frais d'impression des formulaires pour l'exécution des lois sur la milice et sur les indemnités de milice .....	380	
	13. Remboursement à la S. N. C. B. et autres sociétés concessionnaires des réquisitoires délivrés aux membres de la famille des militaires, fusillés et résistants, morts pour la patrie, pour la visite des tombes laissées aux soins de la Nation .....	150	
	14. Dépenses électorales .....	230	
	15. Identification et sépulture des victimes de la guerre 1940-1945. Frais de transfert de leurs corps et subventions aux familles effectuant elles-mêmes ce transfert. Dépenses résultant de regroupement des corps ainsi que de la désaffectation de cimetières. Frais de rapatriement des corps de membres des forces expéditionnaires belges en Corée (y compris les dépenses des exercices antérieurs) .....	4,650	
	16. Liquidation de créances se rapportant à des travaux, fournitures, prestations et réquisitions diverses, etc., effectuées pour compte de la P. A. P. (y compris les dépenses des exercices antérieurs) .....	700	
29	Dépenses exceptionnelles .....		317,753
	Totaux pour le chapitre IV .....		317,753
	Totaux pour la section I. — Dépenses autres que celles de protection civile .....		7,466,131
<b>Section II. — Dépenses de protection civile.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Dépenses d'administration générale.</b>			
<b>§ 1<sup>er</sup>. RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS.</b>			
5	Services temporaires. — Agents définitifs détachés et agents temporaires .....		43,300
6	Honoraires des avocats et des médecins. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers (y compris les dépenses d'exercices antérieurs) .....		90
7	Allocations et indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat (y compris les jetons de présence, les frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat). (Les allocations ainsi que les indemnités pour frais de parcours et de séjour du personnel employé à temps réduit du Corps de protection civile, des spécialistes et des élèves de l'Ecole		13,977

	6. Uitkeringen aan de behoeftige afstammelingen in de rechte lijn en in het eerste geslacht van strijders van 1830.	
	7. Toelagen aan plegers van moedige daden, die slachtoffer van hun toewijding zijn geworden, of aan rechtverkrigenden van helden, die door hun heldendaad het leven verloren hebben of aan de klaarblijkelijke gevolgen daarvan bezweken zijn. — Vergoedingen voor begrafeniskosten.	
	8. Vieringskosten van de officiële feesten en ceremoniën.	
	9. Bedieningsuitgaven van de militieorganismen en -rechtscolleges.	
	10. Vervoerkosten van dienstplichtigen.	
	11. Vergoedingen ten bate van de rechthebbenden van de soldij-trekkende militairen van het Belgisch leger (met inbegrip van de uitgaven der vorige dienstjaren).	
	12. Drukkosten van de formulieren voor de uitvoering van de dienstplichtwet en de wet op de militievergoeding.	
	13. Terugbetaling aan de N. M. B. S. en andere concessiehoudende maatschappijen van de reisvorderingen afgeleverd aan de leden van de familie der voor het vaderland gestorven militairen, terechtgestelden en weerstanders, voor het bezoek van de aan de zorgen van de Natie overgelaten graven.	
	14. Verkiezingsuitgaven.	
	15. Identificatie en teraardebestelling der oorlogsslachtoffers 1940-1945. Kosten van overbrenging van hun stoffelijk overschot en tegemoetkomingen aan de familieleden die zich met dit overbrengen gelast hebben. Uitgaven voortvloeiend uit de hergroepering der lijken alsmede uit het buiten dienst stellen van begraafplaatsen. Repatriëringskosten der lijken van leden van het Belgische expeditiekorps in Korea (met inbegrip van de uitgaven der vorige dienstjaren).	
	16. Vereffening van schuldvorderingen betreffende werken, leveringen, allerhande prestaties en opeisingen, enz., uitgevoerd voor rekening van de P. L. B. (met inbegrip van de uitgaven der vorige dienstjaren).	
29	Uitzonderingsuitgaven .....	
	Totaal voor hoofdstuk IV.	
	Totaal voor sectie I. — Andere uitgaven dan deze voor de burgerlijke bescherming.	
<b>Sectie II. — Uitgaven voor de burgerlijke bescherming.</b>		
<b>HOOFDSTUK I. — Uitgaven van algemeen bestuur.</b>		
<b>§ 1. BEZOLDIGINGEN EN VERGOEDINGEN.</b>		
5	Tijdelijke diensten. — Gedetacheerde vastaangestelde personeelsleden en tijdelijk personeel.	5
6	Erelonen van advocaten en geneesheren. — Bezoldiging van niet tot de Administratie behorende deskundigen en prestaties van derden (met inbegrip van de uitgaven van de vorige dienstjaren).	6
7	Allerhande toelagen en vergoedingen aan het Staatspersoneel (met inbegrip van de presentiegelden, de reis- en verblijfkosten van de niet tot de Staatsdiensten behorende personen). (De toelagen, alsmede de vergoedingen voor reis- en verblijfkosten toegekend aan het niet-voltijds tewerkgesteld personeel van het Korps burgerlijke bescherming, de	7

Articles	DESIGNATION DE L'OBJET DES DEPENSES ET DES SERVICES	EXERCICE 1955. DIENSTJAAR 1955.		AANWIJZING VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN EN VAN DE DIENSTEN	Artikelen
		Montant des crédits par littera (en milliers de fr.).  Bedrag der kredieten per littera (in duizenden fr.).	Montant des crédits et par chapitre (en milliers de fr.).  Bedrag der kredieten per art. per paragr. en per hoofdstuk (in duizenden fr.).		
8	nationale, peuvent être payées à l'aide d'avances de fonds, quel qu'en soit le montant.) Allocations et dépenses de service social (pour mémoire) .....		»	specialisten en de leerlingen van de Nationale School, mogen door middel van geldvoorschotten betaald worden, welk ook het bedrag ervan zij.) Toelagen en uitgaven voor maatschappelijk dienstbetoon (pro memorie).	8
	Totaux pour le § 1 <sup>er</sup> .....		57,376	Totale voor § 1.	
	§ 2. DÉPENSES DE MATÉRIEL ET AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.			§ 2. UITGAVEN VOOR MATERIËLE BEHOEFTE EN ANDERE WERKINGSUITGAVEN.	
9	Eau, vapeur, gaz et électricité. — Autres dépenses de consommation. — Affranchissement de correspondance, télégrammes, abonnements et communications téléphoniques, transport, loyer, impositions, redevances .....		1,163	Water, stoom, gas en electriciteit. — Andere verbruiksuitgaven. — Frankering van brieven, telegrammen, abonnementen op de telefoon en telefoongesprekken, vervoer, huur, belastingen, retributies.	9
10	Dépenses d'entretien de locaux, mobilier, matériel et habillement. — Acquisition d'ouvrages et de publications. — Abonnements aux journaux et publications officielles. — Menues dépenses de matériel, de fournitures de bureau, d'impression, de reliure et de produits d'entretien .....		1,742	Onderhoudsuitgaven van lokalen, meubilair, materieel en kleding. — Aanschaffen van werken en publicaties. — Abonnementen op dagbladen en officiële publicaties. — Kleine uitgaven voor materieel, bureaubenodigheden, drukwerken, inbindingen en onderhoudsproducten.	10
11	Publications effectuées par le Département .....		»	Door het Departement uitgevoerde publicaties .....	11
12	Fournitures effectuées à l'intervention de l'O. C. F. : 1 Combustibles solide et liquide .....	845		Benodigheden geleverd door tussenkomst van het C. B. B. : 1. Vaste en vloeibare brandstoffen.	12
	2. Fournitures de bureau, papier, impressions, reliures .....	925		2. Bureaubenodigheden, papier, drukwerken, inbindingen.	
	3. Machines de bureau : acquisitions, locations .....	20		3. Bureelmachines : aanschaffen, huren.	
	4. Mobilier et matériel : acquisitions et locations .....	75		4. Meubilair en materieel, aanschaffen en huren.	
	5. Habillement .....	696		5. Kleding.	
	6. Produits d'entretien .....	115		6. Onderhoudsproducten.	
15	Achat et utilisation de véhicules automoteurs, propriété de l'Etat ..		2,676	Aankoop en gebruik van motorvoertuigen, eigendom van de Staat.	15
14	Dépenses afférentes aux déplacements, y compris les frais de représentation et de réception. (Les indemnités pour frais de séjour du personnel chargé des travaux d'entretien et de contrôle peuvent être remboursées par avances de fonds.) .....		2,050	Uitgaven in verband met de verplaatsingen, de representatie- en kosten van ontvangst inbegrepen. (De vergoedingen wegens verblijfkosten aan het met onderhouds- en controlewerken belast personeel mogen door middel van geldvoorschotten worden betaald.)	14
13	Dépenses de formation professionnelle .....		1,160	Uitgaven voor beroepsscholing .....	13
16	Contentieux résultant de l'activité administrative du Département (y compris les dépenses d'exercices antérieurs) .....		»	Geschillen voortvloeiend uit de administratieve bedrijvigheid van het Departement (met inbegrip van de uitgaven van vorige dienstjaren).	16
17	Dépenses diverses d'administration .....		200	Diverse bestuursuitgaven .....	17
18	Achat, en premier équipement, de mobilier, matériel et de machines de bureau à l'intervention de l'O. C. F. — Travaux et autres fournitures de premier équipement .....		10	Aankoop, voor eerste uitrusting, van meubilair, materieel en bureelmachines, door bemiddeling van het C. B. B. — Werken en andere leveringen voor eerste uitrusting.	18
19	Autres dépenses exceptionnelles .....		21,421	Andere uitzonderingsuitgaven .....	19
	Totaux pour le § 2 .....		»	Totale voor § 2.	
	Totaux pour le chapitre 1 <sup>er</sup> .....		30,422	Totale voor hoofdstuk 1.	
			87,798		

20 à 22 25	CHAPITRE II. — Subventions.			20 tot 22 25
	Subventions pour travaux :			
	1. Subsidés aux provinces, aux communes, à la S. N. C. B., à la R. T. T., aux organismes de transport en commun et d'intérêt public (gaz, électricité, eau, etc.) pour la construction, l'aménagement, l'équipement et la remise en état d'abris.		6,500	
24	Subventions diverses :			
	1. Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique.	100		
	2. Caisse nationale d'entraide des sapeurs-pompiers	6		
	3. Subventions aux communes pour l'acquisition de matériel et l'exécution de travaux concernant le fonctionnement des services d'incendie	25,000		
	4. Subventions à des laboratoires effectuant des recherches relatives à la protection de la population civile en temps de guerre	4,400		
	Fédération nationale des agents de la P. A. P. (pour mémoire).	»	29,506	
25	Totaux pour le chapitre II		36,006	
	CHAPITRE III. — Travaux.			
26	Travaux courants :			
	1. Travaux d'aménagement. — Erection et aménagement de locaux et de baraquements démontables	1,200		
	Dépenses diverses relatives aux abris érigés dans les immeubles de l'Etat et à leur éventuelle désaffectation (pour mémoire).	»	1,200	
27	Totaux pour le chapitre III		1,200	
	CHAPITRE IV. — Autres dépenses.			
28	Dépenses courantes :			
	1. Organisation de cours pour sapeurs-pompiers	700		
	2. Acquisition de matériel pour les services d'incendie	300		
	3. Dépenses d'entretien et de consommation des centres de diffusion d'alerte. — Entretien, aménagement et extension du réseau téléphonique d'alerte civile. — Installation d'un réseau radio-téléphonique	20,318		
	4. Frais de propagande et d'information en matière de protection civile : dépenses de toute nature, y compris les subventions et les dépenses de personnel	2,750		
	5. Entretien et conservation du matériel de protection civile : indemnités au personnel, dépenses de consommation, achat de matériel, travaux et fournitures diverses, etc.	1,150		
	6. Protection des œuvres d'art contre les dangers de la guerre aérienne	5,111		
			30,329	
29	Dépenses exceptionnelles		»	
	Totaux pour le chapitre IV		30,329	
	Totaux pour la section II. — Dépenses de protection civile		155,333	
	Totaux pour le budget du Ministère de l'Intérieur		7,621,464	
	HOOFDSTUK II. — Toelagen.			
	Toelagen voor werken :			
	1. Toelagen aan de provinciën, aan de gemeenten, de N. M. B. S., de R. T. T., de organismen voor gemeenschappelijk vervoer en van openbaar belang (gas, electriciteit, water, enz.) voor het bouwen, inrichten, uitrusten en herstellen van schuilkelders.			
	Diverse toelagen :			
	1. Koninklijke Vereniging der brandweerkorpsen van België.			
	2. Nationaal Fonds voor hulpverlening aan brandweerlieden.			
	3. Toelagen aan de gemeenten voor het verwerven van materieel en de uitvoering van werken betreffende de werking van de brandweerdiensten.			
	4. Toelagen aan laboratoria belast met onderzoekingen betreffende de bescherming der burgerlijke bevolking in oorlogstijd.			
	Nationale Federatie van de agenten van de P. L. B. (pro memorie).			
24	Totaux pour hoofdstuk II.			
	HOOFDSTUK III. — Werken.			
	Lopende werken :			
	1. Inrichtingswerken. — Onderhoud en inordbrenging van lokalen en uiteenneembare barakken.			
	Diverse uitgaven betreffende de in de gebouwen van de Staat aangelegde schuilkelders en hun eventuele buitendienststelling (pro memorie).			
26	Totaux pour hoofdstuk III.			
	HOOFDSTUK IV. — Andere uitgaven.			
	Lopende uitgaven :			
	1. Inrichting van cursussen voor de brandweerlieden.			
	2. Verwerving van materieel voor de brandweerdiensten.			
	3. Onderhouds- en verbruikskosten van de alarmverspreidingscentra. — Onderhoud, aanpassing en uitbreiding van het burgerlijk telefonisch alarmeringsnet. — Inrichting van een radio-telefonisch net.			
	4. Propaganda- en voorlichtingskosten inzake burgerlijke bescherming : uitgaven van alle aard, de toelagen en personeelsuitgaven daaronder begrepen.			
	5. Onderhoud en bewaring van materieel voor de burgerlijke bescherming : vergoedingen aan het personeel, verbruikskosten, aankoop van materieel, allerlei werken en leveringen, enz.			
	6. Bescherming van de kunstwerken tegen de gevaren van de luchtoorlog.			
28	Totaux pour hoofdstuk IV.			
	HOOFDSTUK V. — Uitgaven voor de burgerlijke bescherming.			
29	Totaux pour de begroting van het Ministerie van Binnenlandse Zaken.			